BIBLIOTECA
COLL. DE OSUNA

46=7. 62=7

Lpk 213
w 13

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME SEIZIE'ME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,
Qui ont été publiées jusqu'à préſent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :
CONTENANT
CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,
DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERE' DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRE':
AVEC LES MŒURS DES HABITANS,
LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.
POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET
d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :
ENRICHI
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME SEIZIE'ME.

A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA ALESSANDRINA ROMA

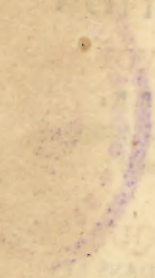

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE DOUZIEME.

VOYAGES DANS LES ROYAUMES DE CONGO ET D'ANGOLA.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage d'Edouard Lopez.

INTRODUCT. Qui étoit l'Auteur.

CET ouvrage, avec la description qu'il contient du Royaume de Congo & de quelques autres Pays, fut composé en 1589, par Philippe *Pigafetta*, sur les Mémoires d'*Edouard Lopez*, qui, après avoir passé plusieurs années dans le Royaume de Congo, avoit

Il est envoyé à Rome & à Madrid.

INTRODUCT. été envoyé par le Roi de cette Contrée, avec la qualité d'Ambaſſadeur, au Pape & au Roi d'Eſpagne, pour implorer leur ſecours contre ſes ennemis, & leur demander des Miſſionnaires & des Prêtres. Les inſtances de Lopez eurent peu de ſuccès à la Cour de Madrid. Il ſe rendit à Rome, où ſon ambaſſade ne fut pas plus heureuſe. Mais à la ſollicitation d'*Antonio Migliore*, Evêque de San-Marco, il mit le Recueil de ſes voyages entre les mains de Pigafetta, en y joignant de bouche toutes les explications qui pouvoient augmenter leur utilité. Il remit à la voile pour l'Afrique, auſſi-tôt que l'ouvrage eut été compoſé ſous ſes yeux, c'eſt à-dire, en 1589. La Preface ajoute qu'il promit de revenir à Rome avec de nouvelles informations ſur le Nil & ſur d'autres matieres qu'il n'avoit pas encore eu l'occaſion d'approfondir; mais on ignore s'il penſa dans la ſuite à l'execution de cette promeſſe.

Sa Relation eſt publiée en Italien.

Quoiqu'il eût écrit ces Memoires en Portugais, Pigafetta, qui étoit Italien, prit le parti de les publier dans ſa propre langue, & ne manqua pas de reduire tous les noms à l'orthographe de ſon Pays. C'eſt une methode qu'on n'eſt point en droit de reprocher aux Tradu-

teurs, parce qu'elle est passée comme en usage ; mais il seroit à souhaiter du moins qu'avec cette consideration pour leur Patrie, ils conservassent les veritables noms dans un Index, en faveur de la verité, & pour rendre service à toutes les autres Nations.

Traduction en Anglois & en Latin.

Quelques années après, *Hackluyt*, Auteur d'un fameux Recueil de Voyages, fit traduire l'ouvrage de Pigafetta, par *Abraham Hartwell ;* le même qui s'étoit deja fait connoître par une traduction (1) de *Minadoi*. Les Memoires de Lopez furent traduits dans la suite en Latin, par *Augustin Cassiodore Reinius*, & placés par de-Bry à la tête de sa Collection de Voyages.

La traduction Angloise parut à Londres en 1597, sous le titre (2) de Relation du Royaume de Congo, Région d'Afrique, & des Pays dont il est environné. Ces Pays renfermant presque la moitié de l'Afrique, doivent avoir été décrits par Lopez sur le temoignage d'autrui ; car il ne paroît pas qu'il eût pris lui-même la peine de les parcourir. La forme de l'Ouvrage est *in quarto*. Il lui manque un Index ; défaut qu'il n'a

Ce qu'elle contient.

(1) C'est une Histoire des guerres entre les Turcs & les Perſans.

(2) A report of the Kingdom of Congo, a Region of Africa, and of the countries that border round about the same, &c.

INTRODUCT. point dans la traduction Latine. Sa diviſion eſt en deux livres, dont le premier contient quatorze chapitres.

1. Voyage de Liſbone à Congo. 2. Air de Congo, couleur de ſes Habitans, vents, pluies & neges du Pays. Taille & phyſionomie des Negres. 3. Couleur des mulâtres, ou des enfans ſortis du mélange des Portugais & des Negres. 4. Etendue de Congo. Ses bornes à l'Oueſt, ou Côte de la mer. 5. Ses bornes au Nord & Pays adjacens. 6. Ses bornes à l'Eſt. 7. Ses bornes au Sud. 8. Etat preſent du Royaume de Congo. 9. Six Provinces du Royaume, dont la premiere ſe nomme Bamba. 10. Songo ou Sogno, deuxieme Province. 11. Sundi, troiſieme Province. 12. Pango, quatrieme Province. 13. Batta, cinquieme Province. 14. Pemba, ſixieme Province.

Le ſecond Livre eſt compoſé de dix Chapitres.

1. Situation de la Ville Capitale de Congo.

2. Introduction du Chriſtianiſme dans le Royaume, & commerce Portugais.

3. Guerres entre Dom Alfonſe ſecond Roi Chrétien, & ſon frere. Miracles operés par la foi, & converſion des Habitans.

4. Comment l'Isle St-Thomas s'est peuplée. Affaires de Religion. Deux Rois tués par les Portugais & par les Seigneurs de Congo. Bannissement de la Nation Portugaise. INTRODUCT.

5. Invasion des Jakkos ou des Jaggas. Leurs mœurs & leurs usages. Ils s'emparent de la Capitale du Royaume.

6. Ambassadeur envoyé à la Cour de Portugal. Refus de découvrir les mines. Ambassade en Espagne, pour demander des Missionnaires. Lopez embrasse la vie religieuse.

7. Cour de Congo. Habits du Peuple, avant & après sa conversion.

8. Pays vers le Cap de Bonne-Esperance, & remarques sur le Nil.

9. Royaume de Sofala. 10. Côte d'Afrique jusqu'à la Mer rouge. Recherches sur l'Empire du Prête Jean, & sur l'origine du Nil.

Il y a peu d'ordre dans cette Relation. Hartwell croit Pigafetta bien excusé par la confusion qui regnoit dans les Memoires de Lopez. Mais lorsque ce Traducteur Italien divisoit l'Ouvrage en Livres & en Chapitres, il devoit sentir que la methode n'étoit pas moins necessaire dans le fond des matieres. Le stile ne merite pas moins de censure, par l'ennuieux excès de figures & par Jugement sur l'ordre & le stile.

INTRODUCT. une vaine affectation d'éloquence, soit que ce defaut vienne de l'Auteur, ou que le reproche ne doive tomber que sur la traduction.

Cartes & Figures. Les éditions Angloises & Latines sont ornées de cartes & de figures. La derniere contient trois cartes geographiques : l'une de Congo ; l'autre de la partie meridionale de l'Afrique ; la troisieme de l'Egypte, de l'Abissinie & des Contrées voisines ; avec dix planches, qui offrent les figures suivantes. 1. Le baptême du Seigneur de Sogno. 2. Les Portugais à l'audience du Roi de Congo. 3. Destruction des images dans le Royaume de Congo. 4. Habits des hommes. 5. Hommes armés pour la guerre. 6. Voitures du Pays. 7 & 8. Autres voitures. 9. Le Zebra, bel animal. 10. Habits des femmes. 11. Animaux de Congo. Figure du Bananeor. 12. L'Anziki. 13. Jaggas. 14. Femmes de Monomotapa. L'Edition Angloise a deux Cartes & dix Figures, dont les titres sont les mêmes que celles de l'Edition Latine, depuis la quatrieme. On peut conclure que l'ouvrage de Pigafetta n'en contenoit pas davantage, & que le reste est un ouvrage d'imagination.

§ I.

Journal de Lopez.

LOPEZ. 1578.

Départ de l'Auteur.

DANS le cours de l'année 1578, c'eſt-à-dire, de celle où Dom Sebaſtien, Roi de Portugal, entreprit la malheureuſe expedition de Maroc, Edouard (3) Lopez, natif de Benevento, Ville ſur les bords du Tage, à vingt quatre milles de Liſbonne, mit à la voile dans le St-Antoine, pour ſe rendre à *Loanda*, Port du Royaume de Congo (4). Ce Bâtiment, qui appartenoit à ſon oncle, chargé de marchandiſes convenables à l'Afrique, & ſuivi d'une petite Pinace pour la commodité du commerce. On s'arrêta au Port de Funchal, dans l'Iſle de Madere, où l'on prit des rafraîchiſſemens & du vin du Pays, avec quantité de confitures & de marmelades, qui ſont excellentes dans cette Iſle. De-là, paſſant à la vûe des Canaries, on alla relâcher à St-Antoine, une des Iſles du Cap Verd; enſuite à St-Jago (5), la principale des mêmes Iſles, où l'on prit de nouvelles

(3) L'Auteur l'appelle *Duarte*, qui eſt Edouard en Portugais.

(4) Le Vaiſſeau avoit pour Pilote Francisco Martinez, habile Navigateur.

(5) L'Auteur l'appelle St-Jacopo, qui eſt le nom Italien.

LOPEZ. 1578. provisions. Les Vaisseaux Portugais frequentoient alors ces Isles, & faisoient avec les Habitans un commerce de couteaux, de chapeaux, & sur-tout de colliers de verre, qui étoient fort recherchés des Negres.

Route qu'il prend pour se rendre à Loanda. De l'Isle St-Jago on porta vers le Bresil, dans l'esperance de gagner le vent; car il y a deux routes pour faire voile du Cap Verd, au Port de Loanda. La premiere est au long des Côtes d'Afrique; l'autre, en portant au Sud & au Sud-Est jusqu'à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, c'est-à-dire, jusqu'à vingt sept ou vingt neuf degrés du Sud, où l'on trouve les vents de commerce, qui soufflent dans cette Mer pendant tout l'Eté. On prit cette derniere route, & l'on ne manqua point de trouver le vent qu'on s'étoit promis; à l'aide duquel on commença bien-tôt à porter au Nord Nord-Ouest, vers Congo. Dans l'espace de douze jours, on eut la vûe de l'Isle Sainte-Helene, à laquelle on ne s'étoit point attendu; & dix sept jours après on arriva heureusement au Port de Loanda, dont l'Auteur vante beaucoup l'excellence. Ce fut la derniere fois, comme c'étoit la premiere, que les Portugais firent un si long détour pour se rendre au Royaume de

Seconde route, & la seule en usage.

Congo. L'autre route, qui eſt par le Cap Palmas & par l'Iſle de St-Thomas, conduit au Cap Lopez-Conſalvo, & de-là vers la riviere de Zaire, d'où l'on ne compte juſqu'à Loanda qu'environ cent quatre-vingt milles. LOPEZ. 1578.

Après la funeſte cataſtrophe du Roi Dom Sebaſtien, la Couronne de Portugal devant tomber ſur la tête du Cardinal Dom Henri, le Roi de Congo écrivit à ce Prince, pour lui demander des Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine. Mais la mort du Cardinal fit ſuſpendre la reponſe, juſqu'au nouveau changement qui rendit Philippe II maître du Portugal. Alors le Gouverneur de l'Iſle St-Thomas reçut ordre de communiquer cette revolution au Roi de Congot. Il lui envoya Sebaſtien da Coſta, avec la qualité d'Ambaſſadeur, & ce Monarque Negre, charmé de l'attention qu'on avoit eue pour ſes deſirs, renvoya da-Coſta au Roi Philippe, avec ordre de lui offrir de ſa part la découverte de pluſieurs mines d'or qui n'étoient pas connues des Européens. Il chargea même da-Coſta de quelques eſſais de ces mines. Mais le Vaiſſeau qui les portoit fit naufrage ſur les Côtes de Portugal. L'Ambaſſadeur périt avec tout l'Equipage; & l'on ne ſauva du de-

Lettre du Roi de Congo au Roi de Portugal.

Naufrage d'un Ambaſſadeur.

LOPEZ. 1578.

pôt dont il étoit chargé, qu'une petite caisse qui contenoit quelques instructions sur son voyage, & qui fut jettée sur le rivage par les flots.

Aussi-tôt que la nouvelle de ce desastre fut arrivée à Congo, le Roi prit la resolution d'envoyer un Seigneur de sa Cour en Espagne, avec la qualité d'Ambassadeur. Cet honneur fut brigué avec tant d'empressement par les Grands du Royaume, que pour arrêter la chaleur des Partis, le Roi fit enfin tomber son choix sur Edouard Lopez, Auteur de cette Relation, qui se trouvoit alors à la Cour, apres avoir passé plusieurs années dans le Pays. Avec ses Lettres de créance, il lui donna par écrit d'amples instructions sur l'objet de son voyage, & le pouvoir de traiter en son nom avec le Pape & le Roi Catholique. Le principal but de cette ambassade étoit d'informer les Puissances Chrétiennes du triste état de la Religion dans le Royaume de Congo & de leur demander un nombre de Missionnaires & de Prêtres, qui fût capable de soutenir la Foi, nouvellement plantée. Lopez étoit chargé aussi de montrer au Roi d'Espagne & de Portugal divers essais des metaux de Congo, & de lui offrir la liberté du Commerce pour les Portu-

L'Auteur est choisi par le Roi de Congo pour aller aux Cours de Rome & de Madrid

Ses instructions.

gais ; faveur qui n'avoit point été accordée à ſes Prédeceſſeurs. A l'égard du Pape, il devoit lui baiſer les pieds au nom du Roi de Congo, lui expoſer les beſoins de la Religion dans ce Royaume, & ſolliciter une nombreuſe recrue de Prêtres. LOPEZ. 1578.

Lopez, après avoir été revêtu d'une ſi importante commiſſion, fut obligé, par les affaires du Roi & par les ſiennes, de paſſer encore ſept ou huit mois dans le Pays. Enfin, dans le cours du mois de Janvier (6), qui étoit la ſaiſon de l'Eté à Congo, il s'embarqua pour Liſbonne ſur un Bâtiment de cent tonneaux. Sa navigation fut heureuſe juſqu'à la hauteur des Iſles du Cap Verd. Mais le Vaiſſeau, qui étoit fort vieux, fit une voie d'eau, qui jetta l'Equipage dans de fâcheux embarras. On étoit arrêté par des vents ſi impétueux, qu'il paroiſſoit impoſſible de gagner les Iſles ou le Continent d'Afrique. L'état du Bâtiment permettoit encore moins de continuer le voyage vers l'Europe. Il ne reſta point d'autre parti que de ſuivre le vent, pour gagner les Iſles de l'Amerique. Après avoir failli mille fois de perir, par les tempê- Avantures de ſon Voyage.

(6) L'année n'eſt pas marquée ; mais il paroît par le calcul du tems que devoit être 1586 ou 1587.

LOPEZ. 1578.

tes, par la voie d'eau & par l'épuiſement preſqu'entier des proviſions, on arriva dans l'Iſle de Cubago, près de la Marguerite. On s'y radouba, on y prit des rafraîchiſſemens, & l'on ſe rendit à *Cumana*, Port du Continent dans le Royaume de la Nouvelle-Grenade.

Son Vaiſſeau coule à fond ſur les Côtes d'Amerique.

Mais, en touchant au rivage, des accidens inconnus firent couler le Vaiſſeau à fond. Tout l'Equipage & les Paſſagers furent ſauvés; quoiqu'après les miſeres & les fatigues qu'ils avoient eſſuyés, la plûpart fuſſent dans un état ſi triſte que le repos même & les rafraîchiſſemens du Port ne purent les garantir des plus dangereuſes maladies.

Lopez fut un des plus maltraités. N'ayant pû ſe rétablir avant le départ de la flotte qui met tous les ans à la voile pour l'Eſpagne, il ſe vit dans la neceſſité d'attendre d'autres occaſions. Il eut le malheur de paſſer un an & demi à Cumana ſans en trouver. Dans cet intervalle le Roi de Congo, qui n'avoit pas reçu de ſes nouvelles, conclut qu'il étoit mort, & forma le projet d'une troiſieme Ambaſſade. Dom Pedro Antonio, un des premiers Seigneurs de ſon Royaume, fut choiſi pour cette glorieuſe commiſſion, & reçut les mêmes inſtructions que Lopez. Il ſe fit accom-

Il paſſe pour mort à Congo.

pagner

pagner de Gaſparo de Dias, Portugais riche & d'une conſidération diſtinguée, qui s'étoit établi depuis pluſieurs années dans le Royaume de Congo. S'ils rencontroient Lopez, ils avoient ordre de s'unir à lui & de ſe conduire par des déliberations communes. LOPEZ, 1578.

Ils ſe hâterent de mettre à la voile; mais le Ciel ne réſervoit pas beaucoup de ſuccès à leur entrepriſe. En approchant de l'Europe, ils tomberent entre les mains des Anglois. Leur Vaiſſeau, conduit vers les Côtes d'Angleterre, eut le malheur de toucher à fond & de s'ouvrir dans cette courſe. Dom Pedro & ſon fils perirent au milieu des flots. Gaſparo ſe ſauva heureuſement avec un petit nombre de Matelots, & trouva l'occaſion de paſſer en Eſpagne, dans le temps que Lopez, après avoir ſurmonté tous les obſtacles, y étoit entré dans les fonctions de ſon Ambaſſade. On ignore ce qui lui fit perdre l'envie d'aller juſqu'à Madrid; mais après avoir écrit ſa réſolution à Lopez, il monta ſur le premier Vaiſſeau pour retourner à Congo. Autre Ambaſſade du Roi de Congo. Sort des Ambaſſadeurs.

Lopez, impatient de ſe voir retardé ſi long-temps à Cumana, étoit paſſé à St-Domingue dans l'Iſle Hiſpaniole, où il avoit trouvé un Vaiſſeau Portugais Lopez ſe retrouve à Madrid.

LOPEZ. 1578. qui attendoit la flotte de Tierra-Firma pour faire voile en Europe. Il s'étoit rendu heureusement dans l'Isle de Tercere, une des Açores, & de-là à San-Lucar de Barameda, à l'embouchure du Guadalquivir, d'où il n'avoit pas eu de peine à gagner Seville. Au lieu de se rendre ensuite à Madrid, il avoit fait le voyage de Portugal, pour voir ses amis & se mettre en état de paroître à la Cour. Enfin, s'étant présenté aux Ministres d'Espagne, avec ses Lettres de créance, il obtint du Roi une audience favorable, dans laquelle il exposa le sujet de sa commission. Mais la mort du Roi de Congo, dont on fut informé dans ces circonstances, & les embarras de la Cour d'Espagne, qui rapportoit alors toutes ses vûes à la conquête de l'Angleterre, firent avorter encore une fois cette malheureuse Ambassade.

Ses chagrins lui font quitter le Monde. Le chagrin de tant d'infortunes, joint à de profondes reflexions sur l'incertitude de la vie & sur la vanité des esperances humaines, inspira au vertueux Lopez un parfait dégoût pour le Monde. Il quitta l'épée, & s'étant revêtu à Madrid d'un habit grossier qui étoit apparemment celui de quelqu'Ordre religieux, il ne pensa plus qu'à se

rendre à Rome, pour répondre aux pieuſes intentions du feu Roi de Congo. Ses propres vûes n'étoient pas moins chrétiennes, puiſqu'il s'engagea par un vœu à conſacrer toutes les richeſſes qu'il avoit en Afrique au ſervice de la Religion. Il promit au Ciel de bâtir une Maiſon pour l'entretien des Prêtres & des Miſſionnaires qui ſe deſtineroient à l'inſtruction de la Jeuneſſe de Congo, avec un Hôpital pour le ſoulagement & la guériſon de tous les pauvres Malades Chrétiens. Une de ſes eſperances, dans le voyage de Rome, étoit d'obtenir la permiſſion du St Siége pour ces deux Etabliſſemens, & d'y faire joindre des Jubilés, des Indulgences, & d'autres faveurs Eccléſiaſtiques. Il reçut un accueil fort gracieux du Pape, qui étoit alors Sixte Quint. Mais ce Pontife ayant appris que le Royaume de Congo dépendoit du Roi d'Eſpagne, craignit modeſtement de bleſſer les droits d'autrui, & renvoya cette affaire à Sa Majeſté Catholique. Ce fut alors que Pigafetta reçut de Lopez les Mémoires dont cette Relation eſt compoſée, & qu'il ſe hâta de travailler ſous ſes yeux. Après avoir rendu ce ſervice au Public, Lopez retourna immédiatement à Congo.

LOPEZ. 1578.

Etabliſſemens qu'il veut faire à Congo.

Il y retourne.

§ II.

Voyages & Avantures d'André Battel au Royaume d'Angola.

INTRODUCTION.

QUOIQUE la Relation de *Battel* ait été publiée sous un de ces titres extraordinaires (7), qui inspirent de la défiance aux Lecteurs sérieux, il y a peu de voyages qui portent les mêmes caracteres de verité dans leur source. L'Auteur étoit un homme de jugement & d'honneur. Purchas, qui nous a donné son Ouvrage, l'avoit connu particulierement à *Leigh*, dans la Province d'Essex, & ne rend pas moins témoignage à sa bonne foi qu'à ses lumieres. Ils avoient travaillé de concert à rédiger ses Mémoires. Tout ce qui s'y trouvoit de douteux ou d'obscur avoit été soigneusement éclairci dans leurs conversations. Battel s'étoit retiré à Leigh, pour y mener une vie traquille après son retour d'Afrique. Dans sa jeunesse il avoit servi sous *Manuel Sylveira Pereyra*, Gouverneur de St-Paul pour le Roi d'Espagne. On ne nous apprend point que ses Emplois eussent été

(7) Le titre Anglois est : *The strange Adventures of Andrew Battel, of Leigh in Essex, sent by the Portinguese Prisoner to Angola, in the inland Countries and adjacent Regions, where he lived eighteen years.*

distingués ; mais ils avoient été militaires, puisqu'il accompagna ce Géneral dans l'intérieur du Royaume d'Angola, avec une armée de huit mille Portugais & de quinze mille Negres. Cependant il avoit d'abord été pris par les Portugais sur la Côte de Bresil, & de-là conduit à Congo, où il vécut pendant plusieurs années dans la condition d'un prisonnier. Ce ne fut qu'à l'occasion de la guerre, qu'il obtint la liberté de porter les armes, & le titre de Sergent dans une Compagnie Portugaise. INTRODUCTION.

Sa Relation, telle que Purchas l'a publiée, paroît d'autant plus estimable aux Anglois, qu'avec le mérite de la fidelité, c'est la premiere de leur Nation où l'on trouve des éclaircissemens sur les Royaumes de Congo & d'Angola. Elle est ornée de la figure d'un *Zebra*, dans la même attitude que celle de Lopez.

BATTEL. 1589. Départ de l'Auteur.

Battel sortit de la Tamise le 20 d'Avril 1589, sous le commandement d'Abraham *Coke*, de Limehouse (8), qui faisoit voile à *Rio de Plata*, avec deux Pinaces, nommées le *May-Morning* & le *Dolphin*, chacune de cinquante tonneaux. Ils toucherent le 26 à Plymouth,

(8) Village qui touche à Londres sur les bords de la Tamise.

BATTEL. 1589.

pour augmenter leurs proviſions. Le 7 de Mai ils ſe remirent en mer ; mais ſous de ſi malheureux auſpices, qu'ils furent repouſſés impétueuſement dans ce Port, où ils ſe virent contraints d'attendre des vents plus favorables. Enfin, profitant du premier ſouffle qui pouvoit ſervir à leur navigation, ils gagnerent les Côtes d'Eſpagne, qu'ils paſſerent heureuſement. La mer devint ſi groſſe à la hauteur de Madere, qu'ils furent jettés ſur la Côte de Barbarie, où ils prirent le parti de mouiller dans la rade de Santa-Cruz. Le Capitaine y fit conſtruire une grande Barque, qu'il avoit apportée en deux pieces, & qu'il croyoit capable de ſoutenir la mer pendant le reſte du voyage. Enſuite on remit à la voile pour s'avancer vers les Côtes de Guinée : mais ſi l'on y arriva heureuſement, ce fut pour tomber dans des calmes dont il fallut eſſuyer tout l'ennui, parce qu'on s'étoit trop approché de la terre.

Sa navigation juſqu'aux Côtes de Guinée.

Toutes les maladies du climat affligerent bien-tôt l'Equipage. On arriva néanmoins au Cap Palmas, où la bonté des rafraîchiſſemens ſervit à rétablir un peu les Matelots. Le Capitaine ſe flatta de tirer quelqu'avantage du Commerce des Habitans ; mais toutes leurs

promesses furent autant d'artifices, qui couvroient le dessein de s'emparer de la Barque. On n'évita cette disgrace que par la vigilance continuelle des gardes. De ce Cap, le Capitaine fit porter au Sud-Ouest; mais la force des courans, dont on ne se défioit point au milieu des calmes, jetta la petite flotte dans l'Isle St-Thomas, lorsqu'elle se croyoit beaucoup plus loin en mer. Comme l'eau & le bois lui manquoient également, elle mouilla du côté du Sud, entre l'Isle St-Thomas & les Isles *das Rolas*. Ce mouillage est fort tranquille; & la facilité d'aborder aux Isles das Rolas y fit envoyer la Barque. Elle n'y trouva point d'eau; mais elle en apporta une grosse provision d'oranges & de plantains. Battel y vit un Village de Negres, composé d'Esclaves foibles ou malades, que les Portugais de St-Thomas y envoyent pour se rétablir. Quoique ces Isles soient sans eau fraiche, elles produisent beaucoup de fruits, & sur-tout du vin de palmier. Les Anglois, après en avoir tiré des rafraichissemens, prirent la cruelle résolution de brûler le Village. Ensuite, côtoyant l'Isle St-Thomas à l'Est, ils se présentèrent devant la Ville; mais le

BATTEL. 1589.

Le Capitaine est trompé par les courans.

Isles Rolas, fertiles, mais sans eau.

BATTEL. 1589.

canon du Château leur fit perdre l'envie d'en approcher.

De-là ils reprirent vers le Continent d'Afrique ; & dans l'espace de vingt-quatre heures ils arrivèrent à la vûe du Cap Lopez-Consalvo. Ils n'en étoient plus qu'à trois lieues, lorsque changeant de dessein ils retournerent à l'Ouest, vers l'Isle St-Thomas. Coke fit prendre au côté Ouest de cette Isle, où l'on découvre un ruisseau qui se précipite des montagnes. Ses gens se rendirent au rivage dans la Barque, avec six ou sept tonneaux. Mais ils tomberent dans une embuscade de cent hommes, que le Gouverneur avoit rassemblés depuis leur premier passage ; & toute leur diligence à se retirer ne les empêcha point de perdre un Matelot.

Les Anglois sont repoussés par les Portugais de l'Isle St-Thomas.

Coke fut déterminé, par cette avanture, à tourner ses voiles vers la Côte du Bresil. A cinquante lieues de l'Isle St-Thomas, il tomba sur une troupe de dauphins, qu'il regarda comme un secours du Ciel dans ses besoins. Elle le suivit pendant trente jours, jusqu'à la vue de la terre ; & la nécessité augmentant l'adresse des Matelots, il ne se passa point de jour où l'on n'en prit assez pour la subsistance de l'Equipage. On

suivit la Côte du Bresil jusqu'à *Ilha-Grande*, qui est au cinquieme degré de latitude du Sud. Cette Isle est sans habitans, quoique naturellement fertile. Coke ayant fait mouiller entre l'Isle & le Continent, on profita d'une situation si tranquille pour nétoyer les deux Pinaces. Tandis que les Matelots étoient livrés au travail, ils virent arriver un petit Bâtiment Portugais, qui cherchoit de l'eau, pour continuer sa course à Rio de Plata. Ils l'aborderent & se saisirent du Patron Portugais. Coke apprit de lui, que dans l'espace de six semaines deux Pinaces Portugaises de Buenos-Ayres devoient passer dans le même lieu, & que tous les ans il partoit de cette Ville quatre ou cinq Caravelles chargées de richesses, qu'on transporte par terre, du Perou dans la Riviere de Plata; d'où elles sont envoyées à Bahia, au Bresil, & dans le Royaume d'Angola sur la Côte d'Afrique. L'avidité de Coke s'échauffant à ce récit, il se détermina sur le champ à prendre sur son bord une partie de l'Equipage du *Dauphin*, pour se rendre propre à quelqu'entreprise d'importance; & renvoyant le Dauphin en Angleterre, il ne s'entretint que de ses esperances de fortune. Le Patron Por-

BATEL. 1589.

Ils passent sur les Côtes du Bresil.

Ilha-Grande.

Commerce de Buenos-Ayres.

BATTEL. 1,87. tugais le conduisit dans un endroit de l'Isle où quelques Bannis de Lisbonne avoient formé une Plantation. Il y trouva particulierement des plantains, auxquels il fut obligé de se réduire jusqu'à la Riviere de Plata, parce que toutes ses provisions étoient épuisées.

Les Anglois se rendent à l'embouchure de Rio de Plata.

Il partit d'Ilha-Grande avec ce seul secours, qui le soutint pendant tout son passage; c'est-à-dire, pendant trente six jours qu'il employa pour gagner l'Isle de Lobos-Marinos, à l'embouchure de Rio de Plata. Cette Isle est longue d'un demi-mille. Elle n'a point d'eau fraîche; mais la mer qui l'environne est si remplie de veaux de mer & de chevaux marins, que les Matelots de la Barque ne purent s'approcher du rivage qu'après avoir écarté ces animaux à coups de rames. L'interieur même de l'Isle en étoit couvert. Pendant trente jours l'Equipage Anglois n'eut point d'autre nourriture. En vain s'occupoit-on sans cesse à visiter les deux bords de la riviere. Dans le désespoir d'une si malheureuse situation, Coke résolut de faire avancer sa Barque jusqu'à *Buenos-Ayres*, pour enlever une des Pinaces qui étoient à l'ancre devant la Ville. Mais lorsque ses gens se disposoient à cette téméraire entreprise,

Ils sont pressés par la faim.

un violent orage les força de se retirer sous *Iha-Verde*, ou l'Isle-Verte, qui est à l'embouchure de la riviere, du côté du Nord. BATTEL 1589.

Le courage & l'avidité des richesses ne pouvant lutter long-temps contre la faim, Coke abandonna son projet & tourna au Nord, pour gagner l'Isle St-Sebastien, sous le Tropique du Capricorne. Cette route fut courte & heureuse. Là ses gens, véritablement affamés, se partagerent en plusieurs troupes; les uns pour la pêche, d'autres pour chercher des fruits dans les bois. Mais, tandis qu'ils étoient dispersés, il arriva dans l'Isle un Canot Indien de *Spirito-Santo*. Les Sauvages qui le conduisoient ayant débarqué à l'Oüest de l'Isle, s'avancerent au travers des bois & se saisirent de cinq Anglois. Battel étoit de ce nombre. Il fut transporté avec ses compagnons dans la Riviere de Janeiro, sans avoir jamais entendu parler depuis, du Capitaine Coke, ni de son Vaisseau, ni du reste de l'Equipage.

Ils gagnent l'Isle St Sebastien.

Battel est pris par des Indiens Portugais.

Les cinq Prisonniers tomberent entre les mains des Portugais, & n'eurent à souffrir que le chagrin d'une longue captivité. Après avoir passé quatre mois dans la Riviere de Janeiro,

Il est envoyé au Royaume d'Angola.

BATTEL. 1589.

Batthel & *Turher*, un de ſes compagnons, furent envoyés ſur un Bâtiment de paſſage à St-Paul de Loanda, Ville maritime du Royaume d'Angola, en Afrique, à neuf degrés au Sud de la Ligne. Il ne ſortit du Vaiſſeau que pour entrer dans une étroite priſon. Cependant il fut bien-tôt conduit ſur la Riviere de *Coanza* ou *Quanſa*, dans une Ville de guerre, à cent trente milles de Loanda. Il y mena, pendant deux mois, une vie fort triſte. Mais le Pilote d'une Pinace Portugaiſe, qui étoit à l'ancre devant cette Ville, étant mort ſubitement, il reçut ordre de prendre ſa place & de conduire la Pinace à Loanda. Ce changement auroit rendu ſon ſort plus doux, ſi le jour même de ſon arrivée, il n'eût été attaqué d'une maladie, qui le tint pendant huit mois dans une affreuſe ſituation; hai, pauvre & ſans ſecours, parce qu'il étoit Anglois. A la fin, s'étant rétabli, Dom Juan Hurtado Mendoza, qui commandoit alors dans la Ville de Loanda, lui donna ordre de partir dans une Pinace, pour aller faire le commerce de l'ivoire, du bled & de l'huile de palmier dans la grande riviere de Congo, qui ſe nomme Zaire. Cette Riviere eſt ſituée à cinquante lieues de Loanda, au

Il eſt emploié par le Gouverneur, qui lui promet la liberté.

Nord, & passe pour la plus grande de la Côte. On trouve à l'embouchure, une Isle nommée *Kalabes*, qui avoit alors une fort bonne Ville. Battel y chargea la Pinace & revint heureusement à Loanda. BATTEL. 1589.

Quelque tems après il fut envoyé à Loango, quinze lieues au Nord de la Riviere de Zaire, avec des marchandises convenables au Pays, telles que des colliers de verre, des perles bleues, des miroirs, de grosses étoffes bleues & rouges, &c. qui passoient encore aux yeux des Negres pour de précieuses richesses. Une aune d'étoffe se vendoit trois dents d'Elephans, du poids de cent vingt livres. En peu de jours toute la cargaison fut échangée avec le même avantage. Des services si importans attirerent beaucoup de caresses à Battel. Le Gouverneur de Loanda lui promit la liberté, s'il continuoit de le servir avec le même zele. Pendant deux ans & demi, il ne cessa point de faire d'autres voyages au long de la Côte.

L'utilité que le Gouverneur en tiroit lui faisoit oublier ses promesses, lorsqu'on vit arriver au Port de Loanda un Bâtiment Hollandois commandé par le Marchand même à qui appartenoit la cargaison. Cet honnête Négociant con- Il veut se la procurer frauduleusement.

BATTEL. 1589.

çut de l'amitié pour Battel & de la compaſſion pour ſon ſort. Il lui promit de l'emmener à ſon départ. Une ſi douce eſperance fit prendre au malheureux Battel toutes ſortes de précautions pour ſe rendre ſecretement à bord. Mais ſon Bienfacteur ne s'étoit pas ſouvenu qu'il avoit quelques Portugais entre ſes Matelots. Battel fut découvert par leur trahiſon, ramené dans la Ville par la Juſtice, & jetté dans un noir cachot, où il paſſa deux mois chargé de fers, avec la mort inceſſamment devant les yeux. Enfin, le Gouverneur ſe contenta de le bannir à *Maſſangano*, pour le faire ſervir à la conquête de ce Pays. Il demeura oublié pendant ſix ans dans ce triſte ſéjour, ſans aucune eſperance de revoir jamais la mer.

Il eſt banni à Maſſangano.

Complot qu'il fait pour fuir avec dix autres Bannis.

Il avoit trouvé dans le Fort de Maſſangano quelques Egyptiens (9) & quelques Mores, qui y étoient relegués comme lui. La reſſemblance de leur infortune ayant ſervi à les lier mutuellement, il prit le parti d'ouvrir ſon cœur au plus intrépide de ces Etrangers. Après leur avoir repréſenté toute l'horreur de leur ſituation, il lui demanda s'il ne valoit pas mieux expoſer ſa vie

(9) L'Auteur n'explique point d'où ces Etrangers étoient venus.

pour se procurer la liberté, que de languir dans une misere perpetuelle. L'Egyptien reçut avidement cette ouverture, & lui promit d'engager dix de leurs Compagnons à les accompagner dans leur fuite. En peu de temps il lui amena trois Egyptiens & sept Portugais, gens d'un courage ferme, & disposés à braver toute sorte de périls. La nuit fut reglée pour leur départ. Ils se saisirent du meilleur Canot qu'ils purent trouver; & recommandant leur entreprise à la protection du Ciel, ils commencerent à descendre la Riviere de Quansa. Le matin du jour suivant, ils arriverent dans le canton de *Manikabeth*, petit Seigneur de la Province d'Elamba. Leurs mousquets étant leur unique fardeau, avec un peu de bled qu'ils avoient apporté pour leur premiere refection, ils se déterminerent à ne pas aller plus loin pour quitter leur Barque; mais ils la coulerent à fond, de peur que les Portugais ne remarquassent le lieu où ils avoient pris terre. Quelques autres voisins leur fournirent du bois pour faire griller leur bled. Ils reprirent des forces avec un repas si simple.

BATTE. 1589.

Leur marche dans leur fuite.

Cependant ils attendirent la nuit pour se mettre en marche, dans la

Périls auxquels ils sont exposés.

BATTEL. 1589.

seule vûe de tromper les observations de ceux qui pourroient les poursuivre. Ils marcherent sans interruption, non seulement jusqu'à la fin du jour suivant; mais n'ayant pas trouvé d'eau, quoiqu'ils eussent fait quantité de détours dans cette espérance, ils se sentirent si fatigués la seconde nuit, qu'ils arracherent l'écorce de plusieurs arbres pour en tirer un foible rafraîchissement en collant leur bouche contre le tronc. Le troisieme jour ils trouverent un vieux Negre qui étoit en chemin pour se rendre à Kabech. Ils le lierent & le forcerent de leur servir de guide jusqu'au Lac de Kasansa. Après un autre jour de marche dans la plus excessive chaleur, ils arriverent à Bansa, Ville de Mani-Kasansa, qui est à douze lieues de Loanda dans l'intérieur des terres. Une cruelle nécessité les força d'y demander de l'eau; & les Habitans eurent la dureté de leur en refuser. Ils étoient résolus d'employer la force, lorsque ces Negres inhumains s'appercevant de leur désespoir, presserent leur Mani, ou leur Seigneur, de ne pas les y exposer. Alors passant à l'extrêmité contraire, non seulement il leur accorda de l'eau, mais il les pria de passer la nuit dans la Ville. C'étoit

un artifice pour couvrir le deſſein qu'il avoit de les arrêter. Ils ſe défierent heureuſement de cette nouvelle barbarie, & paſſerent la nuit ſur les bords du Lac. BATTEL. 1589.

Le quatrieme jour au ſoir ils arriverent à la vûe d'une Riviere, qu'ils prirent pour celle de Bango. Ils ne la traverſerent pas ſans crainte, parce qu'ils n'ignoroient pas qu'elle eſt remplie de Crocodiles. Le cinquieme jour, ils eurent à paſſer celle de Dande. Leur marche s'étoit ſi fort étendue à l'Eſt, qu'ils ſe trouvoient à l'oppoſite des montagnes de Bangons. Nouveau ſujet de fraieur. Le Mani de ces montagnes étoit en guerre avec le Roi de Congo, dans les Etats duquel ils alloient chercher un aſyle. Ils traverſerent néanmoins la Riviere de Dande, & s'endormirent une partie de la nuit ſur ſes bords. Le lendemain, ils trouverent, à deux lieues de cette Riviere, quelques Negres qu'ils interrogerent ſur la diſpoſition du Pays. Quelle fut leur conſternation en apprenant qu'ils étoient fort éloignés du chemin qu'ils s'étoient propoſé! Les mêmes Negres leur offrirent de les conduire à Bamba. Ils les aſſurerent qu'ils recevroient toutes ſortes de rafraichiſſemens du Mani de ce nom; Erreur dans leur marche.

BATTEL. 1589.

& pour leur inſpirer plus de confiance, ils ſe donnerent pour des Moſi-Congos. Mais les moindres imprudences pouvant devenir funeſtes, Battel ferma l'oreille à toutes ces offres, & ne fit pas plus de fond ſur les éclairciſſemens qui regardoient ſa route. Il anima ſes Compagnons à continuer leur marche vers l'Eſt. Cependant après avoir fait trois milles de plus, ils reconnurent ſi clairement qu'ils s'étoient trompés; qu'à la pluralité des voix ils prirent le parti de retourner à l'Oueſt. Leur courage ſembloit les rendre inſenſibles à la fatigue. Mais ils ne purent l'être à la crainte, lorſque rencontrant les mêmes Negres dont ils avoient rejetté les offres, ils leur virent tourner contr'eux leurs arcs & leurs fleches. Ils ne balancerent point à faire feu ſur ces Barbares; de la premiere décharge ils en tuerent quatre. La chûte des morts parut effraier les autres, & leur fit prendre du moins le parti de ſe retirer. Cependant ils ſe rapprocherent bien-tôt; & s'obſtinant à ſuivre leur proie l'eſpace de trois ou quatre milles, ils bleſſerent deux Portugais de leurs fleches. Le jour ſuivant, Battel & ſes Compagnons entrerent dans le Pays de Bamba. Ils continuerent leur marche pendant

Ils ont à combattre des Negres.

Ils en tuent plusieurs.

le reſte du jour, & vers le ſoir ils entendirent avec une joie extrême le bruit des vagues de la mer. Mais après s'être livrés pendant la nuit aux plus douces eſpérances, ils reconnurent le lendemain au matin qu'ils étoient pourſuivis par un grand nombre de gens à cheval. Cette vûe leur fit perdre courage. Les ſept Portugais ne conſultant que leur crainte, ſe cacherent auſſi-tôt dans les bois. Battel & les quatre Egyptiens ſe flatterent que l'attention de leurs ennemis ſe tourneroit ſur le plus grand nombre & qu'ils en auroient plus de facilité à s'échaper. Mais ils ſe virent ſerrés de ſi près, qu'il ne leur reſta plus d'autre reſſource qu'un petit bois, dans lequel ils ne furent pas plutôt entrés, qu'il entendirent ſiffler autour d'eux une grêle de balles. Un péril ſi preſſant les força de ſe diſperſer.

BATTEL. 1589.

Ils ſont pourſuivis par un corps de Portugais.

Battel avoit conſervé aſſez de préſence d'eſprit, pour remarquer que ceux qui le pourſuivoient à cheval étoient des Portugais, accompagnés d'une troupe de Negres à pied. Lorſqu'il ſe trouva ſeul, il fit reflexion que ſi les Negres ſe ſaiſiſſoient de lui dans le bois, ils ne manqueroient pas de lui ôter la vie ſans pitié: au lieu qu'en ſe livrant de bonne grace aux Portugais & aux Mulâtres,

Réflexion de Battel.

BATTEL. 1589. il pouvoit encore eſperer un traitement moins barbare. Dans cette vûe il ſortit du bois, ſon mouſquet en joue, pour écarter les Negres. Le Commandant des Portugais, qui l'apperçut auſſi tôt, & qui ne douta point, à ſon air réſolu, qu'il ne fût ſoutenu de tous ſes compagnons, cria de loin : » Braves Soldats, je vous apporte le pardon du » Gouverneur. Si vous vous rendez » volontairement, il ne vous arrivera aucun mal. Battel répondit, d'un ton ferme, qu'il étoit Anglois; qu'ayant ſervi ſix ans à Maſſangano, dans la derniere miſere, le déſeſpoir l'avoit porté à s'échaper avec onze de ſes compagnons, qui l'avoient abandonné ſeul; que ſi le Commandant vouloit lui garantir ſa grace, il étoit prêt à ſe rendre; mais que pour éviter le ſupplice, il étoit réſolu de vendre ſa vie bien chere juſqu'au dernier ſoupir. Le Capitaine Portugais engagea ſa parole de Gentilhomme & de Soldat, que la vie lui ſeroit conſervée en faveur de ſon courage, & l'exhorta tendrement à s'approcher ſans défiance. Sur cette promeſſe, Battel rendit auſſi tôt les armes. Alors le Capitaine donna ordre à ſes gens de pénetrer dans le bois, & de lui amener le reſte, mort

Il ſe rend ſous condition de la vie.

ou vif. Il fut obéi avec beaucoup de diligence. Tous les Prisonniers furent conduits à St-Paul de Loanda, où Battel & les trois Egyptiens passerent trois mois dans une étroite prison, les fers aux mains & aux pieds, avec la perspective continuelle du supplice.

BATTEL. 1589. Il passe trois mois dans les fers.

Enfin, le Gouverneur ayant reçu du Portugal trois ou quatre cens Bannis, qui devoient être envoyés dans la Province d'Elamba, Battel fut délivré de ses chaînes & joint à cette malheureuse troupe, après une proclamation publique, qui le bannissoit perpétuellement de Loanda, & qui le condamnoit à porter les armes pendant toute sa vie dans les guerres du Portugal. Il marcha d'abord, avec ce petit corps d'armée, contre le Seigneur de Sovonso, Sujet du Duc de Bamba, qui se soumit aux Portugais sans résistance. *Samani-Bansa*, qu'ils visiterent ensuite, les reçut avec la même soumission. Mais ils trouverent plus de difficulté dans le Pays de *Kamba-Kalamba*, Seigneur puissant, qui parut disposé à les attendre de pied-ferme. Cependant, lorsqu'ils eurent commencé par brûler sa Ville, il prit le parti de l'obéissance, & se joignit même aux Portugais avec un corps de trois mille Negres. De-là

A quoi il est employé après sa liberté.

Guerres des Portugais.

BATTEL. 1586. ils marcherent contre *Sollankango*, Seigneur d'un petit canton, mais si brave, qu'il ne se rendit qu'après un combat des plus opiniâtres. L'armée Portugaise alla prendre ensuite ses quartiers dans le Pays de *Kombrekaiango*, où elle s'arrêta pendant deux ans; mais sans cesser de faire quantité d'excursions, qui mirent un grand nombre de Seigneurs dans la dépendance du Portugal.

Expedition d'Inkambo. Entre ces expéditions, Battel s'étend sur celle d'*Outeiro*, ou de la Montagne d'*Inkambo*, qui couta beaucoup de sang aux Portugais. Ils entrerent dans ce Pays avec une armée de quinze mille hommes, composée de leurs Alliés & des Peuples qu'ils avoient vaincus. Dans leur route ils brûlerent la Ville d'*Ingasia*, qui appartenoit à l'Ennemi qu'ils alloient attaquer, & s'avancerent ensuite vers celle d'*Inkambo*, Capitale du Pays, située sur le sommet d'une montagne, où l'on n'arrive qu'après une demi-journée de marche. Le Seigneur de cette Ville parut pour la défendre à la tête de vingt mille archers, & tua beaucoup de monde aux Portugais. Mais le feu de la mousqueterie l'ayant forcé de se retirer dans l'interieur de la montagne, il perdit l'esperance de réussir

Soumission du Seigneur de cette Montagne.

long-temps à des armes si terribles, & dès le jour suivant il envoya un de ses Officiers au Général Portugais, avec ordre non seulement de reconnoître en son nom l'autorité du Portugal, mais de promettre qu'il iroit rendre le lendemain ses soumissions en personne. En effet, il se présenta le matin à l'entrée du camp, avec ses tambours & ses trompettes. Les Portugais lui firent un accueil favorable; mais il le paya noblement, par les présens qu'il fit au Général & à toute l'armée. BATTEL. 1589.

La plaine où la Ville est située, au sommet même de la montagne, parut fort grande à l'Auteur. Mais s'il put se tromper à son étendue, il parle de sa beauté avec plus de certitude. Elle est couverte de palmiers, de cannes de sucre, de patates & d'autres légumes, & d'une prodigieuse quantité d'orangers. Les Portugais admirerent beaucoup un arbre, nommé *Engeriay*, dont le fruit, qui est de la grosseur d'une pomme ordinaire, porte un noyau qui guérit sur le champ de la colique. Une riviere, qui prend sa source vers la même plaine, vient arroser les murs de la Ville. Après s'être reposé pendant cinq jours, l'armée Portugaise s'avança dans le Pays, en ravageant tout ce qui se pré- Beauté du Pays. Arbre nommé Engeriay.

BATTEL. 1589. sentoit dans sa marche. Cette expédition dura six semaines, au bout desquelles les Portugais victorieux & chargés de butin revinrent à Inkambo. Avec un grand nombre d'Esclaves, de moutons & de chevres, ils rapportoient quantité de *Margarites*, petites pierres qui sont la monnoie courante du Pays. Ils choisirent, à une lieue de la belle montagne d'Inkambo, un camp fort commode, dans lequel ils passerent douze mois entiers. Battel, qui avoit été blessé à la jambe droite, fut transporté à Loanda pour y être gueri, avec un grand nombre de Portugais & de Mulâtres qui avoient besoin des mêmes secours.

Battel est gueri de ses blessures.

Il est emploié à divers voyages de Commerce.

Après leur guerison, le Gouverneur trouva l'occasion de les emploier sur une Frégate chargée de marchandises, qu'il envoyoit du côté du Sud. Ils s'y embarquerent au nombre de soixante, & firent voile jusqu'au douzieme degré de latitude du Sud, où ils trouverent une belle baye de sable. Les Habitans leur apporterent des vaches & des moutons, avec du bled & des féves. Mais ils s'arrêterent peu dans ce lieu, parce qu'ils s'étoient proposés de gagner la *Bahia das Vaccas*, que les Portugais appellent aussi *Bahia de Torre*, d'un rocher fort haut

Bahia das Vaccas ou de Torre.

JAGAS AVEC LEURS HABITS ET LEURS ARMES
Tirées de Bry.

haut qui a l'apparence d'une Tour. Ils y allerent mouiller en effet, au Nord du rocher. Cette baye eſt auſſi ſablonneuſe; & les beſtiaux, que les Habitans nourriſſent en fort grand nombre, ſont beaucoup plus gros que ceux d'Angleterre. On y trouve du cuivre très fin, & quantité d'une ſorte de bois odoriférant, nommé *Kakongo*, que les Portugais eſtiment beaucoup, avec une abondance extraordinaire de bled & de feves. Le Commandant de la Frégate, apres avoir achevé ſa cargaiſon, laiſſa dans la baye cinquante Soldats, qui bâtirent un petit Fort de bois & de terre, pour ſe mettre à couvert de l'inſulte des Habitans Dans l'eſpace de dix ſept jours ils ſe procurerent cinq cens beſtiaux. Le Gouverneur de Loanda leur envoya trois Bâtimens, ſur leſquels ils retournerent dans cette Ville avec le fruit de leur Commerce. BATTEL 1589.

Dans un autre voyage que Battel fit au long de la Côte s'étant avancé juſqu'à *Morro de Benguela*, dans la même latitude, il découvrit un camp nombreux, ſur le bord Sud de la riviere de *Kova*. La Chaloupe fut envoyée au rivage pour y prendre des informations. Un corps de cinq cens Negres s'avança vers elle; & leur Chef apprit aux Matelots Por- Morro de Benguela. Rencontre d'un camp de Jaggas.

BATTEL. 1589. tugais que ſes gens étoient Jaggas, ou Gindes ; qu'ils venoient de Sierra-Leona (10), & qu'ils avoient traverſé la *Ville* (11) de Congo, en voyageant à l'Eſt de la grande *Ville* d'Angola, que les Habitans du Pays nomment *Dongo*. Après cette explication, le grand Jagga leur Général, quitta ſon camp pour s'approcher de la Chaloupe. Il n'avoit jamais vû de Blancs. Lorſqu'il eut appris qu'ils étoient amenés par le motif du Commerce, il applaudit à leur deſſein, & les preſſa d'apporter leurs marchandiſes au rivage. Dans l'eſpace de ſept jours leur Bâtiment ſe trouva chargé d'Eſclaves, qui ne leur revenoient point à plus d'un riſdale par tête, tandis qu'ils ſe vendoient douze milreys à Loanda. Battel & ſes compagnons ſe diſpoſerent à remettre à la voile. Mais, à la vûe de leurs préparatifs, le grand Jagga les ſupplia de retarder un peu leur départ, & de lui prêter leur Chaloupe pour faire paſſer à ſes gens la Riviere de Cova. Il ſe propoſoit des incurſions dans le Royaume de Benguela, qui eſt au Nord de cette riviere. Les Portugais

Les Portugais rendent un

(10) C'eſt peut-être une erreur de nom, car, quelle apparence que ce corps de Negres fût venu de ſi loin ? On verra dans la ſuite ce que c'eſt que les Jaggas.

(11) Ville en Langage des Negres ; mais il faut entendre apparemment le Pays même.

de la Frégate ne prévoyant que de l'avantage pour eux dans ce dessein, ne firent pas difficulté de se rendre au camp des Jaggas. Ils furent surpris de le trouver régulierement fortifié par un fossé & de bonnes palissades. On leur fournit des logemens pour la nuit suivante. Le vin de palmier, la farine, la chair de vache, de mouton & de chevreau leur furent portés en abondance.

BATTEL. 1589. mauvais office aux Negres de Benguela.

Le lendemain, avant le jour, on sonna le *Gongon*, qui est un Instrument de guerre dont le bruit ressemble à celui d'une cloche, & le Général déclara publiquement qu'il étoit résolu de détruire les Bunguelas. Aussi-tôt tout le camp prit les armes & marcha vers la riviere, où l'on avoit déja rassemblé un grand nombre de Canots. Les Portugais, qui s'y étoient rendus dans leur Chaloupe, prirent quatre vingt Negres à bord. Ils firent feu sur l'Ennemi, pour favoriser leur descente; ce qui n'empêcha point que plusieurs Jaggas ne fussent tués au passage. A midi toute l'armée se trouva sur l'autre bord.

Après le débarquement, les tambours des Jaggas se firent entendre, avec tous les autres Instrumens militaires, & cette belliqueuse troupe fondit tête baissée sur l'Ennemi. L'action fut

BATTEL. 1589.

sanglante pour les Benguelas. Ils prirent la fuite avec beaucoup de confusion, en laissant derriere eux un grand nombre de morts & de captifs. *Hombriangymbe* leur Prince, & cent de ses principaux Seigneurs, avoient perdu la vie dans la premiere mêlée. Leurs têtes furent coupées, & jettées aux pieds du grand Jagga. Les prisonniers furent amenés vivans; mais tous les morts furent dévorés par les vainqueurs (12), qui sont les plus furieux anthropophages de l'Univers. Ils font leurs délices de la chair humaine, quoiqu'ils ayent des bestiaux en abondance.

Ils profitent du brigandage des Jaggas.

Départ des Jaggas.

Les dépouilles des vaincus & la multitude des Esclaves, rendirent pendant cinq mois le Commerce fort avantageux pour les Portugais. Mais quoique le Pays fût rempli de bestiaux & de bled, & qu'il n'y manquât que du vin de palmier, l'inconstance des Jaggas ne leur permit pas de s'y arrêter longtemps. Ils tournerent leur marche vers la Province de Bambola, qui est éloignée de cinq journées dans les terres, & qui avoit alors pour Chef, ou pour Roi, un Seigneur nommé Kalikasamba. Pendant les cinq mois, Battel & ses

(12) L'Auteur ne dit pas qu'il ait été témoin de cet affreux barbarie.

compagnons avoient fait trois voyages à Loanda. Ils furent étonnés, à leur retour du troisieme, de ne plus retrouver les Jaggas. Cependant, comme ils auroient été fâchés de ne tirer aucun fruit de leur course, ils prirent la résolution de marcher sur les traces de ces Barbares. Ils laisserent leur Vaisseau dans la baye de Benguela, sous la garde de quelques matelots; & descendant au nombre de cinquante, ils pénétrerent dans les Pays pendant deux jours, jusqu'à la Ville d'un Seigneur nommé *Mofarigosa*. Elle avoit été brûlée par les Jaggas. Mais, profitant de la terreur qu'ils avoient inspirée, Battel proposa d'envoyer un Esclave Negre au Seigneur de cette Ville, avec ordre de se faire passer pour un Jagga, que ses compagnons avoient laissé aux Portugais pour leur servir de guide jusqu'à leur camp. Mofarigosa parut tremblant au nom des ennemis, & reçut les Portugais fort civilement. Mais il eut l'adresse de les arrêter sous divers prétextes, pour laisser aux Jaggas le temps de s'éloigner; & lorsqu'il se crut en état de prendre un autre ton, il leur déclara qu'ils n'auroient la liberté de partir qu'après l'avoir assisté dans une guerre contre ses voisins. Leur secours lui pa-

BATTEL. 1589.

L'interêt porte les Portugais à les suivre.

Ils sont arrêtés par un Prince Negre.

BATTEL. 1589. roiſſoit d'autant plus redoutable pour ſes ennemis, qu'on n'avoit point encore vû dans cette contrée d'hommes blancs, ni d'armes à feu. Ils ſe trouverent forcés de l'accompagner, & le bruit de leurs mouſquets lui fit obtenir la victoire. Cependant il ne fut pas plus diſpoſé à les laiſſer partir après leur retour, à moins qu'ils ne s'engageaſſent à revenir dans l'eſpace de deux mois, & qu'ils ne lui donnaſſent un de leurs gens pour caution.

Ils lui laiſſent Battel pour caution de leur retour.

Dans l'empreſſement de retourner à bord, les Portugais & les Mulâtres reſolurent de le ſatisfaire & d'abandonner le choix de l'ôtage au ſort. Mais ſur quelques différends qui s'éleverent entr'eux, ils ſe déterminerent enſemble à laiſſer Battel aux Negres, comme un Anglois, que ſa patrie & ſa religion devoient leur rendre moins cher. Ils lui donnerent un de leurs meilleurs mouſquets, avec une proviſion de poudre & de balles; & n'épargnant point les ſermens, ils jurerent de revenir dans deux mois, au nombre de cent, pour aider Moſarigoſa dans ſes guerres. Leur intention (13) n'étoit que d'aſſurer leur propre liberté. Après l'expiration du

(13) Cette ſuppoſition eſt pardonnable au malheureux Battel.

terme, Battel fut traité avec rigueur. Les principaux Negres de la Ville le dépouillerent de tous ses habits & proposoient de lui couper la tête. Mais le Prince Mofarigosa se flattant encore que les Portugais n'oublieroient pas leurs promesses, voulut que l'exécution fût differé. Ainsi Battel continua de vivre sous l'empire de ses maîtres, mais avec moins de considération & de liberté. Cependant, comme on ne l'empêchoit pas d'aller d'une habitation à l'autre, il résolut de profiter quelque nuit de cette faveur, pour éviter la mort dont il étoit menacé, & loin de retourner vers la mer, où ses maîtres n'auroient pas manqué de le poursuivre, il entreprit de rejoindre les Jaggas dans leur camp.

BATTEL. 1589.

Battel prend la fuite & rejoint les Jaggas.

S'étant mis en chemin à l'entrée de la nuit, il arriva le lendemain dans une grande Ville, nommée *Kaschil*. Les Habitans, pour qui le visage d'un Européen étoit un spectacle fort nouveau, s'assemblerent au-tour de lui avec admiration, & le conduisirent à leur Prince. Il eut le bonheur de trouver parmi eux quelques Jaggas, avec lesquels il se rendit à Kalisamba, où cette Nation vagabonde étoit campée. Sa marche dura dix jours. Mais il fut consolé de ses

BATTEL. 1589.

fatigues par les careſſes du grand Jagga & par le repos dont il jouit dans ſon camp. Cette nouvelle ſituation lui parut ſi douce, qu'il prit la réſolution d'y demeurer, dans l'eſpérance que ſes Protecteurs retournant un jour vers l'Oueſt, il retrouveroit la mer, & quelque Vaiſſeau de l'Europe ſur lequel il pourroit s'échapper. Les Jaggas paſſerent quatre mois entiers à Kaliſamba. Le bled, les beſtiaux, l'huile & le vin de palmier étoient en abondance dans leur camp. Mais ils ne laiſſoient pas de faire des feſtins de chair humaine (14); ſpectacle dont l'horreur ne diminuoit pas pour Battel. Ils ſe remirent en marche vers les montagnes de *Kadſchinkadbar*, qui ſont d'une hauteur prodigieuſe & remplies de mines de cuivre. Chaque jour de leur route fut ſignalé par des brigandages. De-là s'étant avancés juſqu'à la Riviere de Longa, ils la paſſerent, & s'établirent pour cinq ou ſix mois dans la Ville de Kalango. Enſuite ils entrerent dans la Province de Tonda; & tombant ſur le bord de la Riviere de Gonſa, ils le ſuivirent au Sud juſqu'au territoire d'un Seigneur

Il les accompagne dans leurs courſes.

Riviere de Longa.

Kalango. Tonda.

(14) Il l'Auteur parle l'opinion de Snelgrave, comme témoin de cette [illegible] barbarie; ce qui détruit XII.

nommé *Ma ella-Kolongé*, près de la grande Ville de Dongo. Ils eurent à traverser, dans ce Pays, de hautes montagnes, où le froid étoit extrême. BATTEL. 1589.

Battel les suivoit depuis seize mois, sans pouvoir juger quel seroit le terme de ses peines. Il ressentit une vive joie de les voir tourner à l'Oueſt, vers le territoire d'un Seigneur nommé *Schillambansa*, oncle du Roi d'Angola. Ce fut pour y exercer leurs ravages ordinaires. Ils brûlerent la Ville, qui étoit grande & bien bâtie. Battel admira la fertilité & l'agrément du Pays. Les paons y sont aussi communs que les autres oiseaux le sont en Europe, & volent librement d'un arbre à l'autre. Le vieux Seigneur Schillambansa étant mort pendant le passage des Jaggas, ils permirent qu'il fût enterré au centre de la Ville, & que, suivant l'usage du Pays, on entretint sur son tombeau cent paons, dediés à son Idole, que les Habitans appellent *Mokeſo*. On orna aussi sa sépulture d'une grande quantité de cuivre, d'étoffes & d'autres richesses. Schillambansa.

Les Jaggas continuerent leur marche vers l'Oueſt au long de la Riviere de Quansa jusqu'au pied des montagnes de *Kambombe*, que les Portugais appel-

BATTEL. 1589.

lent Serras de Prata, où l'on découvre une grande chute d'eau, dont le bruit se fait entendre à plus de trente milles. Ils entrerent ici dans la Province de Kasama, où *Longere*, un des plus puissans Seigneurs du Pays, prit aussi-tôt le parti de la soumission. Mais ils trouverent beaucoup de résistance dans le Canton du Seigneur *Kasock*, Guerrier redouté, qui avoit battu sept ans auparavant une armée de huit cens Portugais & de quarante mille Negres. Ce Héros Afriquain fit tête aux Jaggas. La victoire étant demeurée douteuse le premier jour, ils prirent le parti de bâtir un Fort de bois, suivant leurs usages, & pendant quatre mois ils ravagerent le Pays. Les services que Battel leur rendoit avec son fusil lui avoient attiré tant de considération, qu'il obtenoit d'eux tout ce qu'il desiroit. Leur Général avoit donné ordre qu'on veillât soigneusement à sa sûreté dans les combats; & souvent il avoit dû la vie à l'empressement qu'ils avoient eu de le rapporter entre leurs bras. Cependant, comme il ne se trouvoit qu'à trois journées de Massangano, où les Portugais avoient un Fort, il prit des mesures si justes pour s'échapper, avec quelques Marchands Negres qui étoient venus

Province de Kasama.

Consideration que Battel obtint parmi les Jaggas.

Il les quitte pour se rendre à Massangano.

acheter des Eſclaves au camp des Jaggas, qu'il ſe rendit heureuſement au Fort Portugais. BATTELA 1589.

Cette Place avoit alors pour Commandant le Seigneur Dom Juan de *Coutinho*, chargé par le Roi d'Eſpagne de faire la conquête des Mines ou des Montagnes de Kombamba. Il avoit obtenu du Roi, pour ce ſervice, la jouiſſance des droits Eſpagnols & Portugais, pendant ſept ans, ſur toutes les marchandiſes qui ſortoient du Royaume d'Angola, ſans autre condition que de bâtir trois Forts; un à *Damba*, où ſont les mines de ſel; l'autre à *Kombamba*, qui contient les mines d'argent, & le troiſieme dans la *Bahia das Vaccas*. Ce Gouverneur s'étoit fait, à ſon arrivée, une réputation de généroſité & de douceur, qui s'étoit répandue dans tous les Pays voiſins, & qui avoit attiré volontairement un grand nombre de Mulâtres & de Negres à ſon ſervice. Après avoir paſſé ſix mois à St-Paul de Loanda, il s'étoit avancé au Port de Tombo, où s'étant embarqué avec ſes troupes, il avoit remonté la Riviere de Congo ou de Quanſa, juſqu'au Port de Soggno, à ſoixante milles de la mer. Ce Canton, qui eſt ſitué près de la Damba, eſt fort abondant en mines de ſel. Etat des affaires Portugaiſes.

BATTEL. 1589.

Dom Juan de Coutinho étoit depuis dix jours à Songo, lorsque Battel arriva au Fort de Massangano. Il avoit envoyé une Pinace au Capitaine de ce Fort, avec ordre de faire partir les meilleurs Soldats de sa garnison, pour grossir sa petite armée. Battel, choisi dans ce nombre, descendit à Songo & fut présenté à Coutinho, qui le créa Sergent d'une Compagnie Portugaise. L'armée se mit en marche sous la conduite de son Général. Elle ne trouva point de résistance du côté de Machimba, ni dans les Cantons de Kovo & de Melombe. Quantité de Seigneurs voisins s'empressèrent même d'y venir rendre leurs soumissions aux Portugais. Mais étant entrée dans le Païs d'un puissant Seigneur nommé *Angoy-Kayongo*, elle y trouva soixante mille hommes disposés à la recevoir. Cependant, sans s'effrayer du nombre, Coutinho fondit sur des ennemis qu'il mépriſoit, & les mit en fuite avec un grand carnage. Il prit ensuite les femmes & les enfans du Prince Negre. La Capitale du Pays étant située dans un canton fort agréable, où les bestiaux & les provisions étoient en abondance, il en prit possession, dans le dessein de s'y établir. Mais, huit jours après sa victoire, ce

Battel est créé Sergent d'une Compagnie.

Succès des Portugais.

Mort de Coutinho.

brave Gouverneur fut enlevé par la mort & laissa l'exécution de ses desseins au Capitaine de Massangano. BATTEL. 1589.

Après un séjour de deux mois dans les terres d'Angoy-Kayango, les Portugais marcherent vers Kombamba, qui en est éloigné de trois journées, & camperent aux pieds des montagnes. Ensuite ayant passé la rivierre de Quansa, ils bâtirent sur ses bords un Château de bois & de terre, d'où ils étendirent leur autorité dans tout le Pays. Battel passa ici deux années à leur service. Ils ouvrirent les mines d'argent; mais avec si peu de succès, que ce travail fut bientôt interrompu. D'ailleurs, le nouveau Gouverneur traitoit si durement ses Soldats, qu'ayant été abandonné de tous les Volontaires, il se vit forcé de renoncer à son expédition. Dans le même temps, on apprit, par les Missionnaires Jésuites, que la Reine Elisabeth étoit morte (15), & que le Roi Jacques avoit conclu la paix avec l'Espagne. Sur cette nouvelle, qui rendoit Battel libre & indépendant, il déclara que sa résolution étoit de retourner dans sa Patrie. Le Gouverneur ne fit pas difficulté d'y consentir, & le prit avec lui pour se rendre à St-Paul de Loanda. Il laissa cinq

Battel passe deux ans dans cette expédition.

Il obtient la liberté de retourner en Europe.

(15) En 1603.

BATTEL. 1589. cens hommes dans le fort de Kombambo.

Cependant Battel, qui partageoit avec les troupes Portugaises l'aversion qu'elles avoient conçues pour leur Général, abandonna le dessein qu'il avoit eu de l'accompagner, & partit avec un Marchand Portugais qui devoit faire le voyage de *Bamba*. De-là ils se rendirent ensemble à *Outziro*, Ville située sur la Montagne de Congo; ensuite à *Gangon* & à *Batta*, où ils vendirent avantageusement leurs marchandises. Après une course de six mois, ils reprirent le chemin de St-Paul. L'espérance de Battel étoit de s'embarquer sur le premier Vaisseau qui partiroit pour l'Espagne. Mais le Gouverneur, irrité de sa conduite, retracta le consentement qu'il avoit donné à son départ, & lui ordonna de se tenir prêt dans deux jours pour le suivre dans une nouvelle expédition. Un contre-temps si cruel mit Battel au désespoir, & lui fit prendre une résolution fort étrange. Comme on attendoit de jour en jour un nouveau Gouverneur du Portugal, il prit le parti de sortir de la Ville & de vivre à l'écart jusqu'au changement de l'administration, dans l'espérance qu'un Gouverneur moins injuste & moins pas-

Le Gouverneur la retracte.

Chagrin de Battel & résolution qu'il prend.

sionné ne lui feroit point un crime de sa fuite. BATTEL. 1589.

Il est réduit à vivre dans les bois.

Il partit dès la nuit suivante, accompagné de deux jeunes Negres, qu'il avoit gagnés par ses promesses. L'un portoit son mousquet, avec six livres de poudre & une centaine de balles ; l'autre étoit chargé d'une petite provision de vivres, dont il avoit eu la précaution de se fournir. Le lendemain au matin, ils se trouverent à vingt milles de St-Paul, sur le bord de la Riviere de Bengo. Ils s'y arrêterent pendant quelques jours ; & passant enfin cette Riviere, ils arriverent à celle de Dande, qui est au Nord. Battel s'étoit flatté d'apprendre ici quelques nouvelles de la Ville, parce que c'est le grand chemin qui conduit à Congo. Un de ses Negres, qu'il chargea de prendre des informations, lui rapporta que le nouveau Gouverneur ne devoit arriver que l'année suivante. Quel sujet de douleur pour un homme qui n'avoit à se déterminer qu'entre deux partis ; celui de retourner à la Ville, où il ne doutoit pas que sa mort ne fût résolue dans l'esprit du Gouverneur, & celui de mener une vie misérable au milieu des bois ! C'étoit la troisieme fois qu'il déserroit ; car il jugeoit bien que la haine

BATTEL. 1589. feroit donner ce nom à sa fuite. Il continua, pendant l'espace d'un mois, de se tenir à couvert sous quelques arbres, entre les Rivieres de Dande & de Bengo, ensuite se rapprochant de celle de Bengo, dans le Canton de *Mani-Kansa*, il eut le courage de la traverser pour gagner le Lac de Kasansa, où il sçavoit qu'on trouve plus d'animaux sauvages que dans aucune autre partie d'Angola.

Vie qu'il mene sur les bords du Lac de Kasansa

Il y arriva sans obstacle. Ce fut dans ce lieu désert qu'il résolut d'attendre le secours de la fortune. Les bufles, les daims, les chevreuils, les *Mokokes* & les *Impolances*, qui se présentoient d'eux-mêmes à ses coups, firent pendant six mois son unique nourriture. Il boucanoit la chair de ces animaux, à la maniere des Sauvages. Quelquefois ses Negres lui apportoient un peu de bled, qu'ils obtenoient en échange, dans les habitations les plus voisines, pour de la chair boucanée. Le Lac de Kasansa est rempli de poisson; mais les instrumens lui manquoient pour le prendre. Cependant il y suppléoit souvent par son adresse. Un jour il en prit un, de quatre pieds de long, qui avoit sauté sur la rive. Les Negres le nomment Sombo. Avec son poisson & sa chair il

entretint constamment sa santé. Mais une malheureuse vie, dont rien ne lui faisoit esperer la fin, lui devint si ennuyeuse & si insupportable, qu'il rappella toutes les forces de son courage & de son industrie pour se procurer un autre sort. BATTEL. 1589.

Comment il retourne à la mer.

Le Lac dont il habitoit les bords a quantité de petites Isles, couvertes d'une espece d'arbres que les Negres nomment *Membas*, d'un bois aussi tendre & aussi leger que le liége. Battel se servit de son couteau pour en faire un Canot; & n'ignorant point que le Lac de Kasansa communique à la Riviere de Bengo, il résolut de tenter la fortune par cette voie. Après avoir mis une petite provision de chair boucanée dans sa Barque, qu'il appelle *Jingado*, il y entra lui-même avec ses deux Negres, sans autre instrument que trois rames. Le Lac a huit milles de largeur. Il le traversa facilement, à la faveur des petites Isles; & tombant dans la Riviere de Bengo, il s'abandonna au cours de l'eau. Son Canot descendit heureusement jusqu'à la barre; mais les vagues y étoient si fortes, qu'il y courut un grand danger. Cependant, après avoir surmonté ce terrible obstacle, il se balança point à s'engager dans la

BATTEL. 1689.

mer, en suivant au Nord, avec le vent, une Côte qu'il connoissoit & qui devoit le conduire, dans ses vûes, au Royaume de Loango. Le matin du jour suivant, il découvrit une Pinace qui sembloit venir au devant de lui. Sa situation ne lui laissant plus de périls à redouter, il ne pensa point à s'en éloigner par la fuite. Elle étoit Portugaise, & partie de St-Paul de Loanda. Mais le Patron, qui reconnut aussi-tôt Battel, avoit été son compagnon de fortune dans plusieurs voyages, & le reçut comme un ancien ami. Il consentit volontiers à le mettre à terre dans le Port de Loango.

Rencontre qu'il fait d'un ami.

Il se rend à Loango.

Battel ne nous apprend pas comment il trouva l'occasion de retourner en Angleterre, ni quel accueil il reçut des Negres de Loango (16) en arrivant dans leur Port. Il ajoute seulement qu'il y passa trois ans, & que dans cet intervalle il se rendit fort agréable au Roi par son adresse & son expérience à la chasse.

Sa Relation finit par quelques Remarques sur la maniere dont les Portugais font la guerre dans ces contrees.

Maniere dont les Portugais font la guerre en Afrique.

(16) C'est apparemment une abréviation dans le goût de Purchass, qui inutile ses récits au lieu de les abreger.

Ils choisissent un Seigneur du Royaume de Congo, qui soit Chrétien, d'un bon caractere, & capable d'amener à ses frais cent Negres soumis à ses ordres. Ils lui donnent le titre de *Tandala*, c'est-à-dire, de Général du camp Negre, avec une autorité absolue pour le gouverner. Lorsqu'un Chef ennemi vient se soumettre à l'autorité du Portugal, il commence par apporter au Tandala un présent d'Esclaves & de bestiaux. Ensuite il est introduit, par le Tandala même, à l'audience du Gouverneur Portugais, au Page duquel il doit donner deux Esclaves avant que d'y être admis. Le présent reglé pour le Gouverneur est de trente ou quarante Esclaves, avec quantité de bestiaux. Aussi-tôt que ces devoirs sont remplis, le nouveau Sujet du Portugal bat des mains en paroissant devant le Gouverneur, se met à genoux & se prosterne. On lui fait signe de se lever. Il se leve, & dit à haute voix : » J'ai été votre en-» nemi. Mais je promets de vous être » fidele à l'avenir, & de ne jamais le-» ver les mains contre vous. Alors le Gouverneur appelle un Soldat Portugais, qui ait acquis de l'honneur par ses services, & remet le Chef Negre sous sa protection. Ce Soldat contracte

BATTEL. 1589.

BATTEL. 1589. l'obligation de garder & de défendre son client ; mais il devient aussi son Directeur & comme son Maître. Il doit résider avec lui. Il a droit d'en exiger tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. Si le Chef Negre entreprend la guerre, le Soldat l'accompagne & reçoit la moitié du butin. Il y a peu de Soldats Portugais qui n'ayent ainsi leur *Sova*, ou la direction d'un Seigneur Negre (17).

CHAPITRE II.

Voyage de Michael Angelo de Gattina & de Denis Carli de Placenza (18), *au Royaume de Congo.*

INTRODUCTION. CES deux Voyageurs étoient des Missionnaires Capucins, qui ne se font connoître que par le titre de leur profession. Angelo mourut dans le Royaume de Congo, après avoir écrit en Europe diverses Lettres, dont on tira la partie de cette Relation qui lui appartient. Carli étant retourné dans sa Patrie, continua l'Ouvrage dans l'endroit où son Associé l'avoit fini, & le publia dans un même Volume, en l'an-

(17) Pirgrimage de Purchas, Vol. II.

(18) Plaisance. On sçait que les PP. Capucins [illegible] tant des [illegible] de Congo &c.

gue Italienne. Enſuite il fut traduit en François, & publié à Lyon en 1680, ſous le titre de *Relations curieuſes & nouvelles d'un Voyage de Congo.* Les Anglois en firent auſſi la traduction dans leur Langue, & la donnerent au Public en 1704. L'air de ſimplicité & de bonne-foi qui regne dans cet Ouvrage, le met à couvert de tous les ſoupçons peu favorables aux Voyageurs. INTRODUCTION.

§ I.

MICHAEL Angelo & *Denis Carli*, avec quatorze autres Capucins envoyés par la Congrégation Romaine *de Propaganda Fide*, partirent en 1666 pour la Miſſion de Congo. Leurs Patentes contenoient des privileges diſtingués, dont les deux Miſſionnaires n'ont pas manqué de faire honneur à leur Commiſſion. Ils étoient autoriſés à relever les Fideles de toutes ſortes d'irrégularités, excepté la bigamie & le meurtre prémédité; à relever du vœu ſimple par diſpenſe ou par commutation, même de celui de chaſteté; à donner les diſpenſes du mariage au ſecond & au troiſieme degré; à permettre aux Payens convertis de conſerver une de leurs femmes; à donner l'abſolution des péchés ANGELO. 1666. Départ de ſeize Miſſionnaires pour Congo. Privileges qu'ils reçoivent du St. Siege.

ANGELO. 1606.

dans tous les cas réservés au Pape ; à bénir le linge d'Eglise, les Chapelles & les calices ; à donner la permission de manger de la chair aux jours défendus par l'Eglise ; à dire deux Messes par jour dans les cas de nécessité ; à publier des Indulgences plénieres pour la délivrance des Ames du Purgatoire ; à porter des habits séculiers dans les occasions nécessaires ; à dire le Rosaire, faute de Bréviaire, ou pour quelqu'autre empêchement ; à lire des Livres défendus, excepté *Machiavel*.

Ils se rendent à Lisbone, & de-là au Bresil.

Aussi-tôt qu'ils eurent reçu cette faveur du Pape, ils se rendirent à Plaisance, où ils avoient ordre d'attendre *Michael Angelo di Rhoggio* ; & de-là ils prirent avec lui le chemin de Gennes, qui étoit le rendez-vous de tous les Missionnaires. Cette Troupe Apostolique s'embarqua pour Lisbonne. Elle y arriva heureusement ; mais elle fut obligée de s'y arrêter quelques mois, pour attendre l'occasion d'un Bâtiment Portugais qui devoit aller charger au Brésil, & de-là faire voile au Royaume de Congo. Le passage fut de trois mois jusqu'au Brésil. Dans une si longue navigation, les Missionnaires eurent souvent le plaisir de voir des poissons volans poursuivis par des albicores & de

dorade. Le poisson-volant est de la longueur d'un pied, assez semblable au harang, excepté qu'il a le dos couleur d'azure, & les nageoires si larges qu'elles lui servent d'ailes.

ANGELO. 1666.

Leur voyage du Brésil à Congo.

En approchant des Côtés de Guinée, ils commencerent à sentir la chaleur excessive du Soleil, qui est là proprement au Zenith. Elle devint si violente, à mesure qu'ils avançoient, qu'en peu de jours ils ne se trouverent capables ni de boire ni de manger; & pour comble de tourment, leurs provisions & leurs liqueurs se trouverent infectées de magots. Cette douloureuse situation dura quinze jours entiers, c'est-à-dire, pendant tout le temps qu'ils firent voile sous la Ligne. Ils regarderent comme une espece de miracle d'y avoir pû résister, quoiqu'on fût alors au mois d'Août, qui est la saison la plus temperée dans cette partie du Monde.

L'usage des Portugais est de faire quelques réjouissances & de célebrer un jour de Fête, pour obtenir du Ciel un heureux succès dans un si dangereux voyage. Ceux qui n'ont jamais passé la Ligne, sont obligés de faire présent aux Matelots d'une piece de monnoye ou de quelque chose d'équivalent, sans en excepter les Capucins, qui donnent

ANGELO. 1666. dans ces occasions des agnus & des chapelets. Ces instrumens de piété sont exposés en vente, & le prix est employé à faire dire des Messes pour les Ames du Purgatoire. Si quelqu'un refuse de payer ce Droit, les Matelots, vêtus en Officiers, le conduisent au pied d'un Tribunal, où quelqu'un d'entr'eux, faisant le Juge en robbe longue, le condamne à se voir plongé trois fois dans la mer. Cette Sentence est immédiatement suivie de l'exécution. La personne condamnée est attachée au bout d'une corde, dont on passe l'autre bout autour d'une poulie; & dans cette situation les Matelots la levent & la laissent descendre trois fois sous l'eau. Il ne se fait guere de voyages où il ne se trouve quelque jeune Matelot ou quelque Passager qui donne cet amusement. On observe le même usage (19) au Détroit de Gibraltar & au Cap de Bonne-Espérance.

Après avoir passé la Ligne, le Vaisseau tomba sous des vents si impétueux, que si leur violence n'eût été combattue par un courant fort rapide, il auroit fallu s'attendre à périr sans ressour-

(19) Chaque Nation a le sien, qui differe des autres par quelques circonstances. Voyez ci-dessus la Relation de Jannequin, au T. VII.

ce. Le calme qui succeda fit ensuite regretter l'impétuosité de l'orage ; & les provisions commençant à manquer, on ne put se défendre d'une crainte fort vive, au souvenir du désastre qui étoit arrivé depuis peu à la *Catarinetta*. Ce Vaisseau, qui étoit parti des Grandes Indes avec une riche cargaison, avoit fait une heureuse course jusqu'au Bresil. Mais en passant la Ligne pour se rendre à Lisbonne, le Pilote & la plupart des Matelots furent étouffés par l'excès de la chaleur. Ceux qui survécurent étoient des gens foibles ou sans experience sur mer, qui, ne pouvant gouverner le Vaisseau, se virent abandonnés à la merci des flots, & poussés au hasard pendant sept mois, jusqu'à l'épuisement de tous leurs vivres. Leurs besoins devinrent si pressans, qu'ils furent réduits à manger leurs chats, leurs chiens & les rats qu'ils purent prendre à bord. Ils se jetterent ensuite sur le cuir des ballots & des cordages. Ils mangerent jusqu'à leurs souliers. De quatre cens hommes qui composoient l'Equipage, il n'en restoit que cinq, au nombre desquels étoit le Capitaine. La vûe d'une mort inévitable l'affligeoit moins que la perte de sa réputation ; car son imagination lui représentoit dé-

ANGELES 1694.

Triste avanture du Vaisseau la Catarinetta.

Extrémités où l'Equipage est réduit.

ANGELO. 1666. ja qu'on l'accuſoit de s'être retiré dans quelque Pays étranger avec les thréſors dont il avoit la conduite. Il ſouhaitoit que la mort épargnât du moins quelqu'un de ſes gens, pour rendre témoignage de ſon infortune. Dans cette idée il leur propoſa de tirer au ſort qui d'entr'eux ſeroit ſacrifié pour la nourriture des quatre autres, puiſqu'une affreuſe néceſſité ſembloit juſtifier cette unique reſſource.

On propoſe de tirer au ſort qui ſera mangé le premier.

Ils conſentirent tous à ſa propoſition; mais ils ne s'accorderent pas moins à vouloir qu'il fût excepté. Ce combat dura peu, parce qu'il jura ſolemnellement qu'il étoit réſolu de partager le péril commun. On jetta les dez, & le ſort tomba ſur lui. Les autres n'en furent pas plus diſpoſés à profiter de leur avantage. Ils proteſterent qu'ils aimoient mieux attendre la mort en bons Chrétiens, que de ſouiller leurs mains dans le ſang de leur compagnon. Après cette réſolution, ils ſe préparerent à toutes ſortes d'évenemens. Un d'entr'eux monta ſur le perroquet, d'où jettant les yeux au-tour de lui, il crut appercevoir quelque choſe d'obſcur dans l'éloignement. Le Capitaine monta auſſi-tôt avec une bonne lunette, pour ſuivre ce rayon d'eſperance. Il ne douta point que ce ne

La religion fait abandonner ce deſſein, & le Vaiſſeau arrive à terre.

sur la terre. On porta vers le même lieu, avec toutes les forces que chacun put recueillir ; & découvrant bien-tôt le rivage, on arriva dans un Port qui étoit en paix avec le Portugal. Le Gouverneur reçut ce petit nombre de Malheureux, comme autant de Morts que la faveur du Ciel avoit ressuscités. Cependant deux d'entr'eux, épuisés par les maux qu'ils avoient soufferts, moururent dans peu de jours. Les trois autres se rétablirent, apporterent tous leurs soins à radouber promptement leur Vaisseau & remirent à la voile pour Lisbonne. Un des trois, qui retomba malade dans le voyage mourut à la vûe de sa Patrie. Le Capitaine, & le seul Matelot qui lui restoit, prirent terre heureusement. Ils furent présentés au Roi. Ce Prince, touché de leur disgrace & de leur courage, éleva le Capitaine à la dignité d'Amiral, & donna au Matelot le commandement d'un Vaisseau.

ANGELO. 1665.

Recompense accordée au Capitaine.

Au dixieme degré de latitude du Sud, les Missionnaires découvrirent le Cap St-Augustin, & virent un grand nombre d'oiseaux de terre qui voltigeoient au-tour du Vaisseau. Ils apperçurent aussi plusieurs baleines, qui poussoient des torrens d'eau par les narines. Le nombre en est si grand dans cette Mer,

Année 1666. que, suivant le témoignage de l'Auteur, un Marchand paye cinquante mille écus au Roi de Portugal pour le privilege de l'huile.

Les Missionnaires arrivent à Fernambuc. En passant à la vûe de Notre-Dame de Nazareth, Eglise à cinq milles de Fernambuc, les Missionnaires la saluerent de trois *Ave Maria* (20), tandis que le Capitaine lui rendoit un hommage plus militaire par une triple décharge de son artillerie. On alla mouiller sous une tour, qui sert de Fort au Port de Fernambuc; car ce Port est trop petit pour contenir à l'ancre un grand nombre de Vaisseaux, & l'on en comptoit alors quatre vingt dans le canal & aux environs. En arrivant, Angelo & Carli se trouverent atteints de la maladie ordinaire à ceux qui font le même voyage, soit qu'elle vienne du changement de l'air ou de celui des alimens.

Fête célébrée avec magnificence. Pendant leur séjour à Fernambuc, ils assisterent à la Fête du Rosaire, qui fut célebrée avec beaucoup de magnificence dans l'Eglise de *Corpo Santo*. Cette Eglise étoit tendue de dix mille aunes d'étoffe de soie, couleur de feu, & d'autres ornemens précieux. La dépen-

(20) L'Auteur raconte pour trouver place ici, l'origine de cette Eglise, d'autant plus que l'Auteur qui a fait trop fabuleux passe d'après les [illegible]

ſe d'une ſi pompeuſe décoration ne tombe pas ſur les Prêtres & les Religieux, mais ſur les Marchands de la Ville, qui ſe font honneur d'ouvrir leur bourſe pour faire éclater leur piété. Celui qui s'étoit chargé cette année des frais de la fête, proteſta le lendemain aux Miſſionnaires, que les ſeuls frais de réjouiſſance étoient montés à quatre mille ducats. Mais c'étoit un badinage, que l'Auteur prend ſoin d'expliquer. Le Marchand avoit un Vaiſſeau qui n'étoit plus propre à la mer. Après en avoir fait ôter tous les ouvrages de fer, il avoit conſacré aux feux de la fête tout le reſte du Bâtiment, qui lui étoit revenu à quatre mille ducats dans ſa conſtruction. ANGOLA. 1666.

Comme celui des Miſſionnaires devoit prendre une cargaiſon de ſucre, ils ſe firent un amuſement de viſiter les Manufactures, qui ſont une des principales curioſités du Pays. Le principal inſtrument eſt une grande roue, qu'un grand nombre de Negres font tourner avec beaucoup de violence. Elle donne ſon mouvement à une preſſe de fer maſſif, dans laquelle les cannes de ſucre ſont coupées en pieces & briſées. La liqueur coule dans un grand chaudron, qui eſt ſur le feu. On ne peut voir ſans admiration la conſtance des Manufactures de ſucre.

ANGELO. 1667.

Negres, qui ſont naturellement pareſſeux, à ſoutenir un exercice ſi rude, & l'adreſſe avec laquelle ils jettent les cannes ſous la maſſe de fer, ſans oublier ce qu'ils ont à craindre de cette machine pour leurs bras & leurs mains.

Navigation du Breſil en Afrique.

Le 2 de Novembre 1667, après avoir embarqué plus de mille caiſſes de ſucre, le Vaiſſeau remit à la voile pour Congo. Il fut obligé, pour éviter les vents contraires, de remonter à dix-neuf degrés de latitude du Sud, & même juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance, qui mériteroit plutôt, dit l'Auteur, le nom de Cap de mort, parce que ceux qui en approchent ont à trembler continuellement pour leur vie. Pendant huit jours entiers, le Bâtiment Portugais eſſuia des agitations terribles; élevé quelquefois juſqu'aux nues, & quelquefois précipité juſqu'au centre de la mer avec un égal danger. Enfin le vent s'appaiſa, & l'on vit paroître ſur les flots quelques os de poiſſons qu'on nomme *Seches* & qui ſervent aux opérations des Orfévres. On regarde la vûe de ce poiſſon, non ſeulement comme un pronoſtic de beau tems, mais comme une marque de la proximité de la terre, parce qu'il ne s'éloigne pas beaucoup du rivage. Auſſi découvrit-on le Con-

tinent dès le matin du jour suivant. On commença aussi-tôt à se promettre un heureux succès pour le voyage. Tous les Matelots rendirent témoignage qu'il n'y a plus de tempêtes à redouter sur cette Côte, & qu'on peut même la suivre à la portée du mousquet sans craindre d'y rencontrer des bancs de sable. Cependant la Chaloupe fut en mer pendant plusieurs jours, en sondant sans cesse, pour découvrir quelques rochers cachés sous l'eau, qui se trouvent au long de la Côte. Elle pêchoit, en avançant; & chaque jour elle apportoit à bord une grosse quantité de poisson. Elle en prit un, qui ne pesoit pas moins de quinze ou seize livres. Sa couleur étoit rouge. Il avoit la tête ronde & fort grosse, des yeux étincellans & des narines plates sur le front. Ses nageoires battoient furieusement, & ses écailles sembloient s'entrepousser. Enfin tout son corps s'agitoit d'une maniere fort hideuse. Le Capitaine, qui connoissoit ce monstrueux poisson pour un des plus délicieux de cette Mer, voulut en traiter les Missionnaires, & prit la peine d'y faire lui-même une sauce avec du sucre, des épices & du jus d'orange & de limon. Il composa un ragoût qu'on auroit pris pour une marmelade & qui

ANGLO. 1667.

Poisson monstrueux.

ANGELO. 1667.

fut mangé avec des cuillieres ; de sorte qu'il fut difficile de distinguer si le poisson devoit sa bonté à la sauce, ou la sauce au poisson.

Frayeurs d'un Pilote Portugais.

L'Auteur, s'étant mis dans la Chaloupe, fut vivement tenté de descendre au rivage ; mais il en fut détourné par le Pilote, qui l'assura qu'au long de cette Côte on trouvoit des Negres anthropophages. Ils en apperçurent deux, qui prirent la fuite à la vûe des Blancs. Le Pilote se crut obligé de prendre aussitôt le large, dans la crainte que ces deux Negres ne fussent allés chercher quelque Magicien du Pays pour faire abîmer la Chaloupe. Quelques jours après, le même Portugais descendit à terre pour satisfaire à quelque besoin naturel. Il se retira derriere un rocher ; mais au même instant il revint au bord de l'eau, dans une mortelle frayeur, en implorant l'assistance de ses compagnons. Il avoit vû derriere le rocher un feu allumé & quelques filets de pêcheurs qui étoient à sécher, d'où il avoit conclu que les Negres n'étoient pas éloignés. L'excès de sa crainte lui fit oublier ses besoins ; & l'Auteur remarque avec beaucoup de simplicité, qu'il passa trois jours sans en ressentir.

Cette Côte n'est qu'une longue chaî-

ne de montagnes nues & ſtériles, qui forment un affreux ſpectacle. Cependant, à la latitude de quatorze degrés, on découvre quelques arbres verds; & le rivage, qui devient plus agréable, préſente de bons Ports, dont pluſieurs contiendroient deux ou trois mille Vaiſſeaux. Le jour de Noel on mouilla dans celui de St-Philippe, Capitale du Royaume de Benguela. On vit auſſi-tôt venir à bord quantité de petits Canots, conduits chacun par deux Negres, qui venoient offrir d'échanger leur poiſſon pour du tabac de Breſil. L'Auteur deſcendit au rivage, avec le Supérieur de ſa troupe, & fit aux Negres un Sermon en langue Portugaiſe. L'air du canton communique aux alimens une ſi pernicieuſe qualité, que les Etrangers qui en mangent à leur arrivée, s'expoſent à la mort & contractent infailliblement quelque dangereuſe maladie. Cette raiſon doit ôter aux Paſſans l'envie de débarquer, & ſur-tout celle de boire de l'eau du Pays, qui eſt épaiſſe & malſaine. Les deux Miſſionnaires n'accepterent le dîner du Gouverneur, qu'après s'être bien aſſurés qu'il ne leur ſeroit ſervir ni proviſions ni liqueurs de cette contrée. Il les traita fort bien, à la maniere Portugaiſe. Le Vaiſſeau eut

Année 1666.

On arrive à St-Philippe de Benguela.

Malignité de l'air dans ce Pays.

Repas que le Gouverneur donne aux Miſſionnaires.

ANG. LO. 1667.

part auſſi à ſes libéralités. Il y envoya de fort bons fruits de l'Europe, & un bœuf entier, mais petit & ſans cornes. La chair en étoit de très bon goût, & ces animaux ſont en grand nombre dans le Pays. Le Gouverneur, qui manquoit de Prêtres, propoſa au Superieur de lui laiſſer pendant quelque temps un de ſes Religieux; mais la figure des Blancs du Pays dégoûta les Miſſionnaires. Ils ſçavoient d'ailleurs que pour les crimes odieux le Roi de Portugal envoye les Bannis à Benguela, comme dans le lieu le plus infecté qu'il poſſede, & que ces miſérables Proſcrits ſont par conſéquent les plus méchans & les plus perfides de tous les hommes.

Ils arrivent à Loanda.

Après avoir pris congé du Gouverneur, les Miſſionnaires continuerent leur voyage, & l'acheverent heureuſement le douzieme jour. Ils mouillerent au Port de Loanda, le plus beau & le plus ſpacieux que l'Auteur eût jamais vû. Ayant pris terre avec Carli, ſon Compagnon, ils furent reçus par une foule de Blancs & de Negres, qui exprimerent la joie qu'ils reſſentoient de leur arrivée en baiſant leurs habits & les embraſſant. Ils ſe rendirent à leur hoſpice (21) au milieu de ce cortege.

(21) C'eſt le nom que les Miſſionnaires donnent

L'Eglise étoit remplie des principaux Habitans de la Ville & de plus de trois cens personnes, qui s'avancerent au-devant d'eux. Ils trouverent dans le Couvent trois Religieux de leur Ordre; un Vicaire de Congo, qui se rétablissoit d'une maladie; un Pere, d'Angola, qui avoit actuellement la fievre, & un vieux Frere Lay. Deux Missionnaires de leur troupe, qui étoient partis de Genes quelque temps avant eux, étoient morts en arrivant; l'un à *Loanda*, l'autre à *Messangrano* (22), qui n'en est pas éloigné. ANGELO. 1667.

Le Vicaire de Congo prit la résolution de conduire Angelo & son Compagnon dens le Pays de Songo, & delà dans celui de Bamba. Ce projet chagrina beaucoup les Habitans de Loanda, qui avoient esperé de les retenir dans leur Ville. Ils les presserent d'y passer du moins une année, pour s'accoutumer à l'air & aux alimens du Pays. Ils leur représenterent les dangers auxquels ils alloient exposer leur vie, dans les déserts mal-sains de Bampa. Mais rien ne fut capable de refroidir leur zele, & de leur faire redouter des fa- Destination d'Angelo & de Carli.

aux lieux de leur résidence, parce que ce ne sont pas des Couvens réguliers.

(22) Il y a quelqu'apparence que c'est Massangano, qu'on a déja vu dans la Relation de Battel.

CARLI. 1667. tigues & des périls qu'ils enviſageoient depuis long-temps comme l'objet de tous leurs deſirs.

Fin du recit d'Angelo. Tel eſt l'Extrait des Lettres d'Angelo, qui compoſe la premiere Partie de cette Relation. Carli prend ici la plume, pour continuer juſqu'à la fin de l'Ouvrage.

§ II.

Courſes Evangéliques des Miſſionnaires de Congo.

Arrivée d'Angelo & de Carli au Fort de Dante. UN repos de quelques jours, qu'Angelo & Carli prirent à Loanda, ne fut qu'une preparation pour commencer leur carriere apoſtolique. Ils s'embarquerent dans une Pinace; & côtoyant le rivage, ils arriverent en deux jours à Dante (23), ſur la frontiere du Royaume d'Angola, où les Portugais ont un Fort. Leur premier ſoin fut de ſaluer le Gouverneur, & de lui communiquer les Lettres du Conſeil de Loanda, qui étoit chargé de l'adminiſtration juſqu'à l'arrivée d'un nouveau Viceroi. Ces Lettres contenoient des recommandations, pour leur faire trouver des Negres & ce qui étoit néceſſaire au tranſport de leur équipage. Pendant deux jours, qu'ils paſſerent au

(23) C'eſt apparemment la Riviere Dande, dont Ratel parle auſſi.

Fort de Dante, le Gouverneur employa ses gens à la pêche, & fit saler du poisson pour la provision de leur voyage. Outre ce présent & trente Negres qu'on nomma pour les accompagner, il leur fournit des hamacks. Tout le monde les assura que chaussés & vêtus comme ils étoient, ils ne devoient point esperer de pouvoir marcher long-temps à pied; & malgré leur répugnance, ils furent obligés de se soumettre à l'usage du Pays. CARL. I. 1667.

Comment ils commencent leur route par terre.

On ne trouve point de grandes routes dans ces régions sauvages. Les chemins sont des sentiers fort étroits, où deux personnes auroient peine à passer de front. Quelques Negres faisoient l'avant-garde, avec leurs fardeaux. Angelo venoit ensuite dans son hamack, & Carli après lui dans une autre de ces voitures. Ils étoient suivis du reste de leurs Negres, dont l'office étoit de relever les porteurs lorsqu'ils commençoient à paroître fatigués. On auroit peine à s'imaginer avec quelle legereté ils marchent par des chemins fort pénibles. Ils sont armés de leurs arcs & de leurs fleches. Leur terme étoit une de leurs Villes, qu'ils nomment *Libates*, où d'autres porteurs devoient leur suc-

CARLI. 1667.

ceder. On regrette ici que l'Auteur ait négligé les distances.

Maisons & habillemens du Pays.

Le Prince ou le Seigneur du Libate, que les Habitans nomment *Makolonte* dans leur langage, s'empressa de rendre visite aux Missionnaires, & leur donna pour logement deux des meilleures cabanes. Dans tout le Royaume, excepté à St-Salvador, on ne trouve point une seule pierre. Les plus belles maisons sont bâties de terre & couvertes de chaume; la plûpart sans fenêtres & sans autre ouverture que la porte. Le Makolonte portoit pour habit une piece d'étoffe à la ceinture, de la grandeur d'un mouchoir, & un manteau de drap bleu de l'Europe, qui lui tomboit jusqu'à terre. Le goût général du Pays est pour le bleu. Les Officiers du cortege n'avoient qu'une piece d'étoffe ou un petit pagne de la même couleur. Le reste du Peuple étoit couvert de feuilles d'arbres ou de peaux de singes. Mais ceux qui vivent en pleine campagne, & qui n'ont point d'autres maisons que le dessous des arbres, sont entierement nuds, sans distinction d'âge & de sexe.

Description d'un Libate & de ses Habitans.

Ce premier Libate étoit composé d'environ cent cabanes, séparées l'une de l'autre, avec aussi peu d'ordre que

d'élégance ou de propreté ; mais on peut dire qu'elles ne sont point habitées pendant le jour. Les hommes connoissent peu la tristesse & l'ennui. Ils se réjouissent pendant le jour. Ils conversent ensemble. Ils jouent de quelques misérables Instrumens jusqu'à la nuit. Les femmes sortent le matin pour aller cultiver la terre. Elles portent sur le dos un panier, qui contient un pot de terre noire nommé *Kiousou* (24), avec un de leurs enfans. Le plus jeune est dans leurs bras, & suce les mammelles de sa mere sans aucun secours. Elles menent le troisieme par la main. Souvent elles en portent un quatrieme dans leur sein, car la plûpart sont très fécondes. Si leurs enfans sont en plus grand nombre, les autres suivent par derriere ; à moins qu'ils ne soient assez grands pour être abandonnés à eux-mêmes. Les peres & les meres ne prennent point alors plus de soin d'eux que s'ils ne leur appartenoient pas.

CARL II. 1667.

Fécondité des femmes.

Les Missionnaires firent présent au Makolonte d'un collier de verre, que les Negres appellent *Missanga*, & qu'ils portent sans cesse au col, parce qu'ils

(24) L'Original met Quanda : mais il me semble que dans tous ces noms le K fait naître une idée plus precise de leur veritable son.

CARLI. 1667.

n'ont point de lieu où ils puiſſent le garder. Après avoir témoigné ſa reconnoiſſance à ſes hôtes, il fit avertir tous les Habitans du Libate d'amener leurs enfans pour les faire baptiſer. Mais il y en avoit peu qui n'euſſent deja reçu le Baptême. Les Capucins ont cette Miſſion depuis trente ans. Lorſqu'il en arrive un dans le Libate, tous les peres accourent avec les enfans qui n'ont point été baptiſés, en portant dans la main deux de leurs pagnes de feuilles, ou des coquilles de *Zimbi*, qui ſont la monnoie courante du Pays, ou un poulet, avec un peu de ſel pour la bénediction de l'eau baptiſmale. On leur avoit autrefois porté de la volaille, qui avoit multiplié fort abondamment; mais les guerres l'ont preſqu'entiérement détruite. Ils offrent ces préſens au Prêtre, quoiqu'il n'exige aucun ſalaire de ceux qui n'apportent rien. Les deux Miſſionnaires baptiſerent chacun quinze enfans.

Les Miſſionnaires baptiſent les enfans.

Carli ayant averti le Makolonte de faire préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour célebrer la Meſſe le jour ſuivant, pluſieurs Negres furent chargés de couper du bois & des feuilles de palmier, dont on compoſa auſſi-tôt une petite Egliſe & un Autel. Les ornemens

Ils diſent la Meſſe. Joie des Negres.

furent tirés des caisses que les Missionnaires avoient apportées. On avoit pris soin de bâtir l'Eglise ou la Chapelle sur une petite éminence, afin que tout le monde pût voir le Prêtre, si tout le monde ne pouvoit pas l'entendre. L'Assemblée fut très nombreuse. Après la Messe, les Missionnaires diviserent le Peuple en deux parties, pour lui expliquer les principes de la Religion par le ministere des Interpretes. Ensuite les Negres se mirent à jouer de leurs Instrumens, à chanter & à danser, avec un bruit qui se feroit fait entendre d'une lieue. Lorsque les Missionnaires parurent disposés à se retirer, le Makolonte fit un signe, qui imposa silence à toute l'Assemblée. Ils partirent, après avoir donné une bénédiction publique à ce bon Peuple; & les danses recommencerent aussi-tôt avec le même bruit. CARLI. 1667.

Carli remarqua, dans la route, différentes sortes d'animaux, sur-tout quantité de singes de diverses couleurs, qui montoient fort légerement au sommet des plus grands arbres. Il apperçut deux palasses, espece d'animal qui ressemble au buffle & qui a le rugissement du lion. Le zebre se trouve aussi dans cette contrée. Les Missionnaires virent Animaux qui se prétentent sur la route.

CARLI. 1667.

une autre bête, dont le poil étoit noir & jaune, mais si loin sur la montagne, que n'ayant pû le distinguer parfaitement, ils le prirent pour un léopard sur le témoignage de leurs Negres. Dans un autre lieu, ils rencontrerent un gros animal endormi, qui s'éveilla aux cris du cortege, & qui, s'étant levé avec un grand saut, prit aussi-tôt la fuite. Il ressembloit aux loups par le corps, mais il avoit la tête d'un veau, & cette disproportion de parties le rendoit fort hideux. Les Negres assurerent que c'étoit un monstre, dont le nom leur étoit inconnu. De tous les côtés il se présentoit un grand nombre d'autres bêtes, qui avoient beaucoup de ressemblance avec les chevres, & qui s'attendoient les unes les autres pour prendre la fuite ensemble. On voyoit aussi une multitude de poules, beaucoup plus grosses que les poules privées. Les Missionnaires en mangerent plusieurs & leur trouverent le goût du lievre.

Carli est effraié par trois lions dans un Libate.

Il ne leur arriva rien d'extraordinaire dans le second Libate, & leurs exercices s'y firent aussi tranquillement qu'au premier. Mais ayant continué leur route, ils arriverent un jour au soir dans un autre Libate, dont ils trouverent la porte fermée. L'enclos étoit une

haie d'épines de la hauteur d'une pique ; & la porte n'étoit qu'un tas d'épines seches, que les Habitans avoient rassemblées à l'ouverture de cet enclos. Elle fut ouverte pour recevoir les Missionnaires, & le Makolonte leur offrit des cabanes. Mais comme la chaleur étoit excessive, ils aimerent mieux passer la nuit en plein air dans leurs hamacks, qu'ils suspendirent d'un côté au sommet d'une cabane, & de l'autre à deux pieux plantés en croix. Vers minuit trois lions s'approcherent de la haie, avec des rugissemens *qui faisoient trembler la terre.* Carli, réveillé par cet horrible bruit, leva un peu la tête pour découvrir les monstres à la clarté de la Lune. Mais la haie étoit si épaisse & si couverte de feuilles, qu'il ne put les appercevoir, quoiqu'il jugeât facilement qu'ils ne devoient pas être éloignés. La crainte le fit d'abord penser à se retirer dans une cabane ; cependant, après avoir consideré qu'il étoit impossible aux trois lions de passer une haie si épaisse & si haute, il résolut d'attendre tranquillement le jour. Aussi-tôt qu'il le vit paroître, il se hâta de rejoindre Angelo, qui s'étoit placé contre la cabane voisine, & qui avoit profité de la fraîcheur pour dormir d'un

CARLI. 1667.

Tranquillité de son Compagnon.

CARL I. 1667.

profond ſommeil, ſans avoir entendu les rugiſſemens des lions. Il le félicita ſur ſa tranquillité, en lui diſant que ſi les lions étoient venus le dévorer, il auroit eu le bonheur d'arriver au Ciel ſans ſçavoir par quel chemin.

Après avoir baptiſé pluſieurs enfans, ils ſe remirent en marche dans leurs hamacks. Vers midi, les Negres leur conſeillerent de s'arrêter, pour ſe rafraîchir ſur le bord d'une petite Riviere, dont l'eau étoit excellente. Ils ſe placerent ſous quelques arbres, dans le deſſein d'y faire préparer quelques alimens. Une partie de leurs gens alla couper du bois. D'autres ſe mirent à cueillir (25) du bled noir. Angelo voulut ſe ſervir de ſon cailloux & de ſon fuſil pour allumer du feu. Mais un Negre, qui entendoit un peu la cuiſine, lui dit qu'il n'étoit pas beſoin de fer ni de cailloux. Il prit deux morceaux de bois, l'un épais de deux doigts & percé de pluſieurs trous qui ne le traverſoient point entierement; l'autre de l'épaiſſeur d'un ſeul doigt; & faiſant entrer celui-ci dans un des trous du premier, il l'agita tellement avec les deux mains, qu'on en vit bien-tôt ſortir des flam-

Comment les Negres de Congo font du feu.

(25) L'Auteur ne dit pas ſi le terrain étoit cultivé, ou ſi ce bled croiſſoit naturellement.

mes. C'eſt la méthode commune des Negres pour faire du feu. Ceux qui étoient allé cueillir du bled revinrent chargés d'épis, dont ils tirerent le grain, & l'ayant fait bouillir avec des patates, ils en compoſerent un mets ſupportable. CARLI. 1667.

Tandis que chacun s'employoit à ce travail, on découvrit un éléphant, qui n'étoit pas moins gros qu'un chariot chargé de foin. Il avoit la tête pendante & ſembloit avoir perdu une de ſes dents. Tous les Negres ſautant ſur leurs armes, avec de grands cris, lui décocherent une grêle de fleches. Mais un d'entr'eux, plus expérimenté que ſes compagnons, courut vers une cabane qui n'étoit pas éloignée, & mit le feu au toit de chaume. La flamme, qui s'éleva auſſi-tôt, effraya le monſtrueux animal & lui fit prendre la fuite, avec trois fleches qui demeurerent enfoncées dans ſa peau. Malheureuſement le feu, pouſſé par le vent, ſe communiqua bien-tôt aux herbages voiſins, qui étant fort ſecs & fort hauts, furent conſumés en un inſtant dans l'eſpace de plus d'une lieue. Cet incendie jetta l'effroi parmi toutes les bêtes du canton, & rendit le chemin fort libre juſqu'au Libate ſuivant. Rencontre d'un éléphant & maniere de l'effrayer.

CARLI. 1667.

Rencontre d'un ſerpent prodigieux.

Un autre jour, les Negres de l'eſcorte rencontrerent un prodigieux ſerpent. Il avoit la tête auſſi groſſe que celle d'un veau. Sa longueur étoit de vingt cinq pieds; & l'Auteur craint ſi peu qu'on l'accuſe d'exaggeration, qu'il cite en témoignage la peau d'un autre ſerpent de la même longueur, qu'il meſura lui-même, & qu'Angelo ſon Compagnon envoya dans la ſuite à ſon pere avec d'autres curioſités. A la vûe de cette affreuſe créature, les Negres pouſſerent un grand cri, ſuivant leur uſage, & firent monter les Miſſionnaires ſur un terrain plus élevé, pour lui donner le temps de paſſer ou de reculer. Carli obſerva qu'en avançant, elle cauſoit autant de mouvement dans l'herbe que le paſſage de vingt hommes. On s'arrêta plus d'une heure, pour s'aſſurer qu'il ne reſtoit rien à craindre de ſon retour. Mais les Miſſionnaires s'apperçurent aſſez que les Negres étoient plus effrayés qu'eux-mêmes, & qu'ils avoient peu de fond à faire ſur leur ſecours. Ils regretterent pluſieurs fois de n'avoir point apporté un ou deux fuſils, dont ils auroient tiré, dans ces occaſions, plus de ſervice que de leur eſcorte. La ſeule reſſource, pour des voyageurs ſans armes, eſt de s'éloigner par la fuite,

ou de mettre le feu aux herbages.

CARLI. 1667.

En arrivant sur le bord d'une riviere, où, suivant leurs informations, ils ne s'attendoient à trouver que deux ou trois chaumieres pour servir de logement aux Negres qui vont de Loanda à St-Salvador, ils furent surpris de trouver un grand nombre de hutes, & d'entendre le son des trompettes, des tambours, des fifres & de plusieurs autres Instrumens. Les Negres s'imaginerent que ce pouvoit être le *Grand-Duc* (26) ou le Seigneur de la Province. Mais, s'étant approchés, ils remarquerent que toutes les hutes paroissoient neuves, & qu'elles étoient environnées d'une haie d'épines fort épaisses, pour servir de défense contre les bêtes sauvages qui viennent se désalterer dans la riviere. Bien-tôt ils virent venir au-devant d'eux quatre Mulâtres, armés de mousquets, avec quantité de Negres qui jouoient de leurs Instrumens. Ils étoient envoyés par le frere du Capitaine-Major de Dante, Negre distingué, qui reçut fort civilement les Missionnaires. Il leur dit qu'étant en marche avec ses gens, il faisoit bâtir chaque jour au soir un Village tel qu'il le voyoit. Sa troupe, ou son armée, étoit composée de dix huit cens

Les Missionnaires trouvent un beau Village, ou ils ne comptoient trouver que deux cabanes.

Marche pompeuse d'un Seigneur du Pays.

(26) On verra dans la suite le sens de ces titres.

CARLI. 1667.

hommes, sans y comprendre les femmes & les enfans. Après avoir traité les Missionnaires avec des poulets & des fruits du Pays, il leur offrit son secours pour traverser la riviere. Entre les Soldats de sa garde, il avoit vingt quatre Mulâtres, armés de mousquets & de cimeteres. Les armes de ses Negres étoient des arcs & des demi-piques (27). Cet appareil, & le bruit des Instrumens qui ne cessa point de se faire entendre, donna aux Missionnaires une haute idée de la magnificence des Seigneurs du Pays dans leurs voyages.

Un demi-mille au-delà de la riviere, ils apperçurent les deux chaumieres qu'on leur avoit annoncées. Elles n'étoient point défendues par une haie d'épines; mais elles avoient, à peu de distance, quatre arbres, au sommet desquels on avoit pratiqué quelques petites hutes. Les Negres de l'escorte leur offrirent de faire la garde sur les arbres pendant la nuit, s'ils vouloient prendre un peu de repos dans les chaumieres. Angelo & Carli accepterent cette offre, & choisirent la meilleure des deux cabanes. Le reste de l'escorte se logea dans l'autre. Leur sommeil auroit été tran-

(27) C'étoient apparemment des zagaies, quoiqu'elles soient plus courtes que nos demi-piques.

quille;

quille, s'ils n'eussent point eu d'autre incommodité que d'être couchés sur la paille. Ils avoient eu de quoi souper abondamment de ce que le Seigneur Negre *avoit eu la charité* de leur accorder. Mais, vers minuit, leur repos fut troublé par un lion & une tigresse, qui vinrent se réjouir au-tour de leur chaumiere. Ils jetterent les yeux au travers de quelques fentes & n'apperçurent que trop ces deux bêtes, qui n'étoient qu'à vingt pas du mur. La crainte leur fit passer quelques mauvais momens. Cependant leurs Negres, qui veilloient avec beaucoup de fidélité, allumerent un feu, dont la vûe fit prendre la fuite aux deux monstres.

CARLI. 1667.

Les Missionnaires sont effrayés par un lion & une tigresse.

Le lendemain, ils joignirent un petit corps de Negres, qui portoient un Portugais dans son hamack. C'étoit un jeune Ecclésiastique, qui alloit remplir un Canonicat dans l'Eglise Cathédrale de St-Salvador. Cette rencontre leur fut d'autant plus agréable, qu'ils s'étoient vûs à Loanda. Ils marcherent ensemble pendant le reste du jour. Carli demanda au jeune Chanoine comment il avoit pû quitter une aussi belle Ville que Lisbone, pour venir habiter des contrées arides, & désertes? Sa réponse fut, qu'il étoit bien payé, & que

Rencontre d'un Chanoine de St-Salvador.

Son entretien avec les Missionnaires.

CARLI. 1667.

ſes appointemens annuels montoient, graces au Ciel, à cinquante mille reys. Le Miſſionnaire, qui n'ignoroit pas que cinquante mille reys ne font qu'environ (28) quarante piſtoles, lui dit que ce revenu étoit médiocre, & que pour lui, il n'accepteroit pas le même Emploi pour des millions d'or. Que venez-vous donc faire ici; lui demanda le Chanoine. Nous venons, repliqua le Miſſionnaire, pour l'amour de Dieu & du Prochain, & nous nous croirons bien récompenſés de toutes nos fatigues ſi elles peuvent contribuer au ſalut d'une ſeule Ame. Lorſqu'ils furent arrivés au Libate ſuivant, n'y trouvant point aſſez de Negres pour les porter, ils propoſerent au Chanoine de prendre le devant dans la vûe d'attendre le retour de ſes porteurs. Mais ils ne purent l'y faire conſentir. Quelques jours après il mourut à *Bombi*, d'où ils étoient partis avant qu'il y fût arrivé.

Libate de Bombi, gouverné par un Marquis.

Bombi eſt un très grand Libate, gouverné par un Marquis, Vaſſal du Duc de Bamba, comme ce Duc l'eſt du Roi de Congo. Un de ſes fils, âgé de vingt cinq ans, qui parloit fort bien la langue Portugaiſe, ayant offert aux Miſſionnaires de leur ſervir d'Interprete

(28) Ou dix ſept livres ſterling, ſuivant l'uſage.

pendant leur séjour à Bamba, ils accepterent cette faveur avec le consentement de son pere. Ils partirent au soleil levant, fort satisfaits du nouveau Compagnon qu'ils avoient acquis; mais au moment qu'ils s'y attendoient le moins, ils virent devant eux, dans l'éloignement, un grand feu que les Negres avoient allumé dans les herbages. Le vent poussant les flammes à leur rencontre, ils ne douterent point qu'elles ne leur amenassent bien-tôt un grand nombre de bêtes féroces. Leurs Negres les avertirent que le seul moyen d'éviter la furie de ces animaux, étoit de monter sur les arbres. Il fallut suivre ce conseil. Ils avoient heureusement dans leurs malles une échelle de corde, qu'ils avoient apportée du Brésil. Un Negre monta sur un arbre pour l'attacher au haut du tronc, & les deux Missionnaires, avec le fils du Marquis, chercherent aussi-tôt leur sûreté dans cet asyle. Ils tirerent l'échelle après eux, tandis que tous les Negres monterent sur les arbres voisins. Le péril étoit pressant, car on vit paroître immédiatement un grand nombre d'animaux redoutables, tels que des tigres, des lions, des loups, des pacasses, des rhinoceros & quantité d'autres especes, qui leverent la tête

CAPET. 1657.

Dangereuse avanture des Missionnaires.

CARLI. 1667.

en passant, avec une sorte d'admiration. Les Negres en blesserent quelques-uns de leurs fleches empoisonnées.

Duc de Bamba, Général de Congo, contre le Comte de Songo.

Le lendemain les Missionnaires arriverent dans un Libate, dont les Habitans étoient partis à la suite du Duc de Bamba, pour faire la guerre au Duc de Songo, qui s'étoit révolté contre le Roi de Congo. Après quelques rencontres, où la victoire avoit été balancée, on étoit convenu d'une treve; mais les deux Partis avoient repris les armes, & le Duc de Bamba commandoit les troupes roiales. Comme il étoit resté fort peu de monde dans le Libate, Angelo prit la résolution de se rendre seul à Bamba, qui n'en est point éloigné, & promit à Carli de lui envoyer de-là vingt hommes, pour le transporter avec le bagage. Carli & le fils du Marquis attendirent pendant six jours. Ils avoient pour unique nourriture, de grosses féves, que le fils du Marquis alloit cueillir tous les jours. Elles s'appellent *Kaqhaze* dans le langage du Pays. Mais l'Auteur ne s'apperçut que trop, à l'état de ses forces, que ce secours ne suffiroit pas pour les entretenir. A peine pouvoit-il se soutenir sur ses jambes. Il lui vint à l'esprit de s'asseoir à la porte de sa cabane & d'y enfiler des chapelets.

Maniere dont Carli se procure un pouls.

Les Habitans, qui n'étoient que des vieillards, s'assemblerent au-tour de lui, pour admirer les grains enfilés dans un cordon de soie, auquel la médaille étoit attachée. Ils le prierent de leur en donner quelques-uns pour leur Makolonte. Carli les assura qu'il leur en donneroit volontiers, s'ils vouloient lui faire présent d'un poulet. Ils y consentirent d'autant plus facilement, qu'ils en avoient un grand nombre aux environs du Libate. L'Auteur proteste que ce fut la nécessité seule qui lui fit employer ce stratageme. Il n'y avoit point d'enfans à baptiser dans le Libate; & les Habitans, dit-il, n'étoient point accoûtumés à faire l'aumône pour l'amour de Dieu. CARLI 1667.

Enfin les porteurs arriverent de Bamba, & Carli se mit en marche. Vers le soir, assez près du Libate où il devoit passer la nuit, il rencontra un lion, si blessé qu'à peine pouvoit-il se trainer, en laissant une trace de sang sur son passage. Les Negres se déchargerent de leur fardeau, pour saisir leurs fleches. Un d'entr'eux fit du feu, avec les deux bâtons qui ont été décrits, & le mit aux herbages, qui étoient alors fort secs, fort hauts & fort épais. La flamme s'élevant, & les Negres continuant Rencontre d'un lion blessé.

CARLI. 1667.

leurs cris, on vit bien-tôt le lion changer de route. Carli arriva au Libate une heure avant la nuit. Cette Place n'avoit point d'enclos, comme celles où les Missionnaires avoient passé jusqu'alors, & Carli en apprit bien-tôt la raison.

Carli apprend dans le Libate d'où venoit la blessure du Nègre.

S'étant rendu droit au Marché, où le Peuple se portoit en foule, il y vit un Negre blessé, au-tour duquel tout le monde s'assembloit. Il demanda de quoi il étoit question. On lui dit que c'étoit le Makolonte, qui venoit de combattre un lion. Carli, après l'avoir salué, lui fit un reproche de ne pas avoir autour de son Libate une bonne haie d'épines, comme il en avoit vû dans les autres Villes. » Pere, lui dit le Mako-» lonte, aussi long-tems que je serai au » monde on n'aura pas besoin ici d'une » haie. Lorsque je serai mort, on fera » ce qu'on jugera nécessaire.

Avanture hardie du Makolonte.

La blessure étoit légere. L'Auteur ayant marqué de la curiosité pour apprendre les circonstances du combat, le Makolonte lui raconta lui-même qu'il s'étoit trouvé dans le même lieu avec ses gens, lorsqu'un lion affamé, & sans doute irrité par l'odeur de la chaire humaine, avoit fondu sur eux, sans rugir comme ces animaux y sont accoutumés en cherchant leur proie, &

que les Negres de l'assemblée, qui étoient sans armes, avoient à peine eu le temps de s'échapper: »Pour moi, con- » tinua-t-il, comme je ne suis point » accoutumé à fuir, j'ai mis un genoux » & une main contre terre; & tenant » mon couteau de l'autre main, j'ai » frappé le lion de toute ma force au » milieu de la poitrine. Il a poussé des » rugissemens lorsqu'il s'est senti bles- » sé. Il s'est jetté si furieusement sur » moi, qu'il s'est fait une autre bless- » re à la gorge; mais en même temps il » m'a déchiré le côté d'un coup de grif- » fe. Mes gens ayant alors paru avec » leurs armes, il a pris aussi-tôt la fui- » te, en perdant beaucoup de sang. CARL. 1667.

Ce lion étoit le même que l'Auteur avoit rencontré. Sa vie, dit-il, étoit fort en danger après avoir été blessé de deux coups de bayonnette par une main si ferme & si vigoureuse.

On amena ici au Missionnaire une jeune & belle fille, qui n'avoit point encore été baptisée. Il la fit couvrir de feuilles pour cacher sa nudité, en lui reprochant d'avoir differé si long tems à demander le Baptême. Elle s'excusa sur la vie qu'elle menoit dans les champs, occupée pendant le jour à cultiver la terre & passant la nuit sous des arbres. Car- Baptême d'une fille.

CARLI. 1667. li l'inſtruiſit des principes de la Religion, la baptiſa & lui donna le nom d'Anne. Après la céremonie, tous les Habitans du Libate, hommes & femmes, ſur tout les jeunes garçons, qui s'appellent Muleches, firent un cercle au-tour d'elle & ſe mirent à danſer au ſon de leur muſique, en criant, dans leur langue, *Vive Anne, vive Anne*, avec un bruit & une confuſion ſi étrange, que le Miſſionnaire ne pouvoit revenir de ſon étonnement. Il ne trouva point d'enfans à baptiſer, parce que le zele de ſon Compagnon avoit prévenu le ſien en paſſant dans le même lieu.

Le jour ſuivant, il continua ſon voyage vers Bamba Le chemin fut ſi mauvais, qu'il fut obligé de quitter ſon hamack & de faire une demi-lieue à pied, dans une grande vallée, par des chemins fort pierreux; phénomene ſi rare dans le Pays, qu'il n'y avoit point encore vû une ſeule pierre. La chaleur étant exceſſive & le ſentier fort étroit, tout le monde eut beaucoup à ſouffrir; ſans compter qu'on avoit les jambes continuellement battues par des herbes hautes & épaiſſes, dont Carli conſerva deux mois les meurtriſſures. Au milieu de la vallée il fallut traverſer une riviere fort profonde. Les Negres ayant fon-

dé le gué trouverent quatre pieds d'eau dans l'endroit le moins dangereux. Carli & le fils du Marquis étoient dans leurs hamacks, & ne manquerent pas d'employer les plus robuſtes de leurs porteurs. Mais le paſſage n'en fut pas moins effrayant, parce que les Negres étoient obligés de lever les bras pour ſoutenir la voiture au-deſſus de leur tête, & qu'un faux pas auroit pû les faire tomber tous enſemble. Cependant ces hardis Afriquains rioient de leur propre embarras, & prirent plaiſir à s'arrêter dans l'eau pour ſe rafraîchir. Il ſe préſenta ſur toute la route un grand nombre de beaux oiſeaux, rouges, verds, jaunes; & d'autres, qui parurent les plus admirables à l'Auteur, avec le fond du plumage blanc, marqueté de lignes noires en forme d'écailles de poiſſon; le bec, les yeux, la queue & les pieds couleur de feu. On les appelle perroquets d'Ethiopie; ils parlent, comme ceux d'Amérique, & ſe tranſportent rarement en Europe. L'Auteur doute qu'on en ait jamais vû dans l'Italie.

CARLI. 1667.

Paſſage d'une profonde Riviere.

Perroquets d'Ethiopie.

En approchant de Bamba, il entendit le ſon d'une cloche. C'étoit celle du Couvent des Capucins, qu'Angelo faiſoit ſonner pour ſa Meſſe. Auſſi-tôt qu'il fut ſorti de l'Autel, il vint au-devant

Couvent de Bamba.

CARLI. 1667. de ſon Compagnon, avec quantité de Negres qui jouoient de leurs Inſtrumens. Carli ne trouva rien dans le Couvent de Bamba qui fût capable d'exciter ſon admiration. Il étoit compoſé de quatre petites cellules de terre, couvertes de chaume. L'entrée, le porche, la Sacriſtie & l'Egliſe même n'étoient pas plus magnifiques. A peine fut-il arrivé, qu'un Negre vint lui faire des complimens de la part de la Grande Ducheſſe, & lui témoigner qu'elle ſouhaitoit de le voir. Mais, épuiſé comme il étoit de fatigues & de chaleur, il ſe diſpenſa, pour le premier jour, d'une viſite ſi précipitée. Sa curioſité le fit entrer néanmoins dans le jardin du Couvent, où il trouva non ſeulement toutes les racines & les plantes d'Afrique, mais encore la plûpart de celles qu'il avoit vûes au Bréſil. A l'égard des fruits & des légumes de l'Europe, il ne vit ni pommes, ni poires, ni les autres productions qui demandent un climat plus froid. On n'avoit pû tirer du terroir, dans la tranſplantation, que du raiſin, du fenouil, des cardons, des concombres, toutes ſortes de ſalades & d'autres plantes de même eſpece. Vers le ſoir, la Ducheſſe envoya aux Miſſionnaires un flacon de vin de palmier, auſſi

Jardin des Capucins.

blanc que du lait. Mais ne le trouvant point de leur goût, ils en firent présent a leurs Negres, qui le trouverent délicieux, & qui repeterent plusieurs fois le mot de *Malaf*, c'est-à-dire, *vin*, dans leur langue. CAPU. 1667.

L'Eglise & la maison étoient en si mauvais état, qu'Angelo se proposoit de rebâtir ces deux édifices. Entre les Negres qu'il loua pour cette entreprise, il en choisit quelques-uns pour le service du Couvent. Deux furent chargés de l'entretien du jardin. Il nomma un Sacristain, un Cuisinier, deux Porteurs-d'eau & un Quêteur; c'est-à-dire, un Ministre fidele pour recueillir les aumônes, telles que le miel, la cire, les fruits, la viande, le bled, & les coquilles qui servent de monnoie. Le fils du Marquis continua son office d'Interprete, quoiqu'il se trouvât quantité de Negres qui entendoient la langue Portugaise, parce que Bamba étant sur le chemin de Loanda à St-Salvador, les marchandises y passent continuellement. Leurs domestiques.

Carli rendit ses devoirs à la Grande Ducheſſe. Ils convinrent ensemble, dans cette visite, de faire partir un Negre, pour conseiller de leur part au Grand-Duc de faire la guerre par une Visite de Carli à la grande Ducheſſe.

CARLI. 1667. bonne treve, & de revenir incessamment dans ses Etats. Mais apprenant que le Roi de Congo s'étoit rendu à Pemba, qui n'est qu'à dix journées de Bamba, les deux Missionnaires saisirent cette occasion de lui faire la cour, dans l'esperance de baptiser & de prêcher en chemin. Ils partirent dès le jour suivant, accompagnés de plusieurs Negres que la Duchesse leur donna pour escorte. Comme ils avoient à traverser des montagnes désertes & remplies de lions, ils prirent le parti de mettre le feu aux herbages, pour faire rentrer tous ces redoutables animaux dans les bois.

Les Missionnaires font le voyage de Pemba.

Ils trouverent à Pemba, dans un petit hospice de leur ordre, Antoine de Saraverre, Capucin de la Province de Toscane. A peine l'eurent-ils embrassé, en lui expliquant le motif de leur voyage, qu'ils entendirent un grand bruit de trompettes, de fifres & de tambours. Le Pere Antoine les ayant assurés que c'étoit le Roi qui passoit, ils se hâterent de sortir pour aller au-devant de Sa Majesté. C'étoit un jeune Prince Negre d'environ vingt ans. Il étoit vêtu d'un juste-au-corps d'écarlate à boutons d'or. Sa chaussure ordinaire étoit une paire de bottines blanches, sur des bas de

Ils y trouvent le Roi de Congo.

Cortege de ce Monarque, son nom & son âge.

soie couleur de chair. On assura les Missionnaires qu'il portoit tous les jours un habit neuf; mais Carli eut peine à le croire, dans un Pays où les belles étoffes & les bons tailleurs ne sont pas communs. Ce Monarque étoit précedé, dans sa marche, par vingt quatre jeunes Negres, tous fils de Ducs ou de Marquis. Leur habillement étoit un petit pagne noir au-tour de la ceinture, avec un manteau de drap bleu de l'Europe, qui descendoit jusqu'à terre. Mais ils avoient la tête & les pieds nuds. Les Seigneurs du cortége, au nombre de cent, étoient vêtus à peu près de même; & quantité d'autres Negres, qui suivoient en foule, n'avoient que des pagnes noires. Immédiatement après le Roi, quelques Officiers portoient son parasol de soie, qui étoit d'une fort belle couleur & galonné d'or & son fauteuil de velours couleur de chair, à cloux d'or & bois doré. Deux autres Negres, vêtus de justes-au-corps rouges, portoient le hamack royal, qui étoit ou de soie ou de coton en teinture, & le bâton couvert de velours rouge. Les Missionnaires firent une profonde réverence au Roi. Son nom étoit Dom Alvaro II. Il leur dit qu'il étoit fort obligé à leur zele, qui les

CAREL. 1667.

Sa politesse pour les Missionnaires.

CARLI. 1667. avoit amenés dans son Royaume pour l'utilité de ses Sujets ; mais qu'il leur auroit encore plus d'obligation s'ils vouloient l'accompagner à St-Salvador. Cette proposition ne s'accordant point avec les devoirs de leur ministere, ils le remercierent humblement, & s'excuserent sur le besoin qu'on avoit d'eux à Bamba, parce que cette Province étoit sans Prêtres. Il leur fit diverses questions concernant l'Italie & le Portugal ; ensuite il donna ordre à son Secretaire, qui étoit un Mulâtre, de leur donner des Lettres de recommandation pour le Grand-Duc.

En les congédiant, il leur fit divers présens, dont ils s'acquitterent par quelques bijoux religieux, que sa douceur & sa piété lui firent accepter gracieusement. Carli fait observer qu'en 1646 le cortége d'Alphonse III Roi de Congo étoit beaucoup plus nombreux & ses habits plus magnifiques, lorsque ce Prince avoit donné audience à quelques Missionnaires du même Ordre. Il étoit couvert d'un habit de drap d'or, enrichi de pierres précieuses. Il avoit sur son chapeau une couronne de diamans, & d'autres pierreries en fort grand nombre. Son thrône étoit sous un dais de velours cramoisi, à la mau.e

de l'Europe. Il avoit sous ses pieds un grand tapis, & deux tabourets de velours cramoisi galonnés d'or. Le nombre & la parure de ses Officiers répondoient à cette magnificence. CARLI 1667.

Angelo & Carli prirent congé du Pere Antoine, pour retourner promptement à Bamba. Leur route se fit sans obstacle. Ils voyoient continuellement un si grand nombre d'oiseaux, qu'on les auroit crû rassemblés de toutes les parties de la Terre. Un jour l'Auteur se persuada qu'il avoit entendu le cri d'un enfant, & fit arrêter ses porteurs dans cette idée. Ils rirent beaucoup de son imagination, & lui apprirent que c'étoit le chant naturel d'un fort gros oiseau. En effet, il lui vit prendre à l'instant son vol. Cet animal étoit d'un jaune foncé & beaucoup plus gros qu'un aigle. Les deux Missionnaires seroient morts de faim dans le voyage, s'ils n'eussent été payés de leurs fonctions ecclésiastiques. Cependant les Negres sont fort charitables entr'eux. Qu'on leur fasse présent de quelques vivres, ils en donnent une partie au premier qu'ils rencontrent, & ne mangent rien qu'ils ne partagent ensemble.

Retour des Missionnaires à Bamba.

Oiseau qui a le cri d'un enfant.

Aussi-tôt que les Missionnaires furent arrivés à Bamba, on leur amena

CARLI. 1667. de toutes parts un si grand nombre d'enfans pour le Baptême, qu'ils furent obligés de tenir leur école dans l'Eglise. Il leur vint aussi quelques personnes des deux sexes, pour demander la bénédiction du mariage. Mais on voit peu de Negres qui se soumettent à ce joug.

Principale difficulté de la Mission. La plus grande difficulté de la Mission est de réduire le Peuple à se contenter d'une femme. Angelo & Carli célebroient souvent deux Messes dans le même jour. Ils alloient dire la seconde dans les Libates voisins, où le Makolonte les traitoit avec de grosses feves & d'autres légumes, que les femmes du Pays cultivent. Rarement leur offroit-on quelque chose de meilleur. La sobriété des Negres est incroyable pour les alimens. Ils ne pensent point à faire de grosses provisions. A peine s'embarrassent-ils le matin s'ils auront quelque chose à manger pour le soir. L'Auteur raconte que dans ses voyages, lorsqu'il n'avoit rien à leur donner, ils n'en paroissoient pas plus inquiets ni plus chagrins. Ils coupoient un morceau de bois en forme de bêche, & fouissant la terre au milieu de l'herbe, ils tiroient autour des racines certaines petites boules, qu'ils mangeoient avec beaucoup d'appétit. L'etonnement de Carli étoit

Etrange sobriété des Negres.

de ne pouvoir trouver les mêmes boules, en ouvrant la terre comme eux. Cette maigre nourriture les rassasioit parfaitement & ranimoit leurs forces. Ils se mettoient ensuite à rire, à danser, comme s'ils étoient sortis d'un festin; & l'on ne s'appercevoit pas qu'ils fussent plus gais & plus contens lorsqu'ils avoient été mieux traités. CARLI. 1667.

Il ne se passoit pas de jour où les Missionnaires n'eussent dix ou douze enfans, & quelquefois quinze ou vingt à baptiser. Comme les pauvres venoient souvent de fort loin, Angelo prit la résolution de parcourir les campagnes, tandis que son Compagnon demeuroit chargé du Couvent & de l'Ecole. Dom Pierre & Dom Sebastien, tous deux fils de la Grande Duchesse, venoient chaque jour au Couvent pour apprendre la langue Portugaise. Leurs dispositions naturelles répondoient à leur naissance. Ils avoient l'esprit vif & pénétrant. Carli ne leur enseignoit rien qu'ils n'apprissent facilement. Cependant la joie qu'il ressentoit du succès de ses soins, n'empêchoit pas que la fatigue ne diminuât ses forces. Il n'avoit aucune maladie; mais, faute de pain & de vin, ses jambes étoient si foibles qu'à peine étoit-il capable de mar- Carli instruit deux Princes.

CARLI. 1667.

cher. Il auroit souhaité de voir arriver quelque nouveau Missionnaire, qui vînt partager ses fatigues ; mais il y voyoit peu d'apparence. A l'exception de St-Salvador, il n'y avoit pas plus de six Capucins dans la Province ; & lorsqu'il en mouroit un, il étoit difficile de le remplacer.

Procession des Negres & leur chant lugubre.

Un jour, au soir, après le coucher du soleil, l'Auteur crut entendre le chant d'un grand nombre de Negres, mais un chant si triste & si lugubre, qu'il en ressentit une sorte d'horreur. Ses domestiques lui apprirent que c'étoit les Habitans de quelque Libate, qui venoient se donner la discipline dans l'Eglise, avec le Makolonte à leur tête, parce qu'on étoit au premier Vendredi du mois de Mars. Il fut étonné d'une cérémonie qu'il ignoroit. Cependant il ouvrit aussi tôt les portes de l'Eglise, il alluma deux cierges & fit sonner la cloche. Mais avant que d'entrer, les Negres continuerent, pendant plus d'un quart-d'heure, de chanter le *Salve Regina* dans leur langue, à genoux & d'un ton fort tragique. Ils entrerent enfin dans l'Eglise. Carli leur présenta de l'eau-bénite. Leur nombre étoit d'environ deux cens, tous chargés de pieces de bois fort pesantes ;

pour augmenter la rigueur de leur pénitence. Ils se mirent à genoux & commencerent à se battre la poitrine. Les Missionnaires ayant fait éteindre les deux cierges, ils se donnerent la discipline pendant une heure entiere, avec des courroies de cuir & des cordes d'écorce d'arbre. Ensuite, après avoir recité fort dévotement les Litanies de la Vierge, ils reprirent le chemin de leur Libate. Mais ils laisserent à la porte de l'Eglise le bois qu'ils avoient apporté. Les Missionnaires en firent usage pour leur édifice & leur jardin.

CARLI. 1667.

Ils se donnent la discipline avec des cordes.

Dans le cours d'une autre nuit, au mois de Mars 1668, les Negres de Bamba réveillerent Carli, pour l'avertir que le *Ciel brûloit*. Il s'imagina d'abord qu'ils avoient vû dans l'éloignement quelque feu allumé sur une montagne. Mais étant entré dans le jardin, il apperçut une Comete, la plus grande qu'il eût jamais vûe. Il se tourna vers les Negres, & *leur apprenant que ce Phénomene étoit le présage de quelque disgrace* (29), il leur conseilla d'expier leurs péchés par la pénitence.

Grande Comete en 1668.

Un jour ils lui apporterent quantité

Noix de Kolba

(29) L'Auteur n'avertit pas s'il le croyoit lui-même, ou si c'étoit un pieux artifice.

CARLI. 1667. de racines rondes (30), semblables à des truffes, mais qui croiſſent ſur des arbres & qui ſont de la groſſeur des limons. Elles renferment quatre ou cinq noix, dont l'intérieur eſt rouge. L'uſage des Negres eſt de les couvrir de terre, pour les conſerver fraîches. S'ils veulent les manger, ils les lavent ſoigneuſement, & ne manquent point de boire un peu d'eau après les avoir avallées. Le goût en eſt amer; mais cette amertume fait trouver l'eau délicieuſe. On les appelle Kola, & les Portugais de Loanda les aiment beaucoup. Carli envoya une caiſſe de ces noix à ſes amis de l'Europe, qui lui marquerent leur reconnoiſſance par divers préſens.

Culture du jardin des Capucins.

Angelo étant revenu de ſes courſes, après avoir baptiſé un grand nombre d'enfans, réſolut de s'attacher à la culture du jardin, comme à la principale ſource de ſes alimens. Il tranſplanta les vignes ſur un terrain plus élevé. Il ſema diverſes graines de l'Europe, qui vinrent en perfection. Dans ſon voyage, il avoit viſité un Libate voiſin d'une mine de fer, d'où il avoit apporté pluſieurs pieces de ce métal. Il y avoit

(30) On ne conçoit pas bien des racines qui croiſſent ſur un arbre.

fait faire des bêches, des hoyaux, des haches, & d'autres uſtenciles pour le ſervice du jardin, ſans compter deux grands fers de piques, pour ſervir de défenſe aux Negres contre les bêtes ſauvages, lorſqu'ils avoient quelque déſert à traverſer; car étant quelquefois ſurpris, ils ne peuvent faire uſage de leurs arcs & de leurs fleches. CARLI. 1667.

Angelo, racontant à l'Auteur les avantures de ſon voyage, lui dit qu'il avoit un jour rencontré un tigre, & que ne voyant point d'arbre ſur lequel il pût monter, il avoit été forcé de pénetrer fort loin dans un bois de ronces. Un Negre, qui craignit de ſe piquer la peau & qui aima mieux ſe fier à la viteſſe de ſes jambes, eut le malheur d'être devoré. L'habit religieux défendit le corps du Miſſionnaire contre la pointe des ronces; mais il eut les jambes cruellement percées par mille piquures. Avanture d'Angelo avec un tigre.

Carli partit à ſon retour pour exercer le miniſtere apoſtolique, accompagné de vingt Negres qui avoient déja ſervi d'eſcorte à ſon Compagnon, & qui ne demandoient que leur nourriture pour ſalaire. Dans les lieux détournés où ſon zele le porta, les Habitans prenoient quelquefois la fuite en Voyage apoſtolique de Carli.

CARLI. 1667.

le voyant, auſſi effrayés de la figure de ſon habit que de la vûe d'un monſtre. A ſon retour, il trouva que le jardin du Couvent avoit pris une nouvelle forme. Angelo l'avoit orné à la maniere d'Italie. Les vignes & les orangers y formoient des berceaux & des allées fort agréables.

Sorciers de Congo.

Dans le Royaume de Congo, dit l'Auteur, il ſe trouve encore un grand nombre d'Enchanteurs & de Sorciers, qui *ne cauſent pas moins de mal que les Hérétiques en Europe.* Ils font la ruine d'un Peuple, qui ſeroit fort docile ſans cette peſte. Le Roi n'a rien épargné pour les détruire, juſqu'à permettre aux Seigneurs de les pourſuivre au fond de leurs ténébreuſes retraites & de les brûler dans leurs cabanes. Mais ils ſont ſervis ſi fidellement par leurs eſpions, qu'il eſt difficile de les ſurprendre.

Retour du grand Duc.

Le Grand-Duc, qui étoit enfin revenu dans ſes terres, rendoit de fréquentes viſites aux deux Miſſionnaires. L'Auteur lui demanda un jour ce qu'étoit devenu ſon armée, dont on avoit fait monter le nombre à cent cinquante mille hommes. Il répondit qu'à ſon retour il les avoit renvoyés dans les Libates auxquels ils appartenoient, & qu'en arrivant à Bamba il ne lui reſtoit

que dix mille hommes d'une armée si nombreuse. Ce Prince dit un jour à Carli, qu'il avoit dépendu de lui d'être Roi ; mais qu'il avoit refusé la Couronne pour vivre plus près des Portugais, & pour avoir quelquefois le plaisir de boire de l'eau-de-vie ou du vin. Quoique les Missionnaires entendissent fort bien ce langage, ils feignoient souvent de n'y rien comprendre, pour éviter une familiarité qui pouvoit leur devenir incommode. Ils avoient dans leur Eglise une assez jolie Chapelle lambrissée, qui servoit de sépulture à sa famille. Ses ancêtres y reposoient honorablement, avec des mortiers de terre rouge sur leur tombe. Il étoit aussi richement vêtu que le Roi ; mais sa suite étoit moins nombreuse. Il portoit ordinairement un juste-au-corps noir, qui ne lui passoit pas les genoux ; & pardessus, un manteau de drap bleu. Son bonnet étoit de velours rouge, bordé d'un galon d'or. Il avoit au-tour du col deux grands colliers, d'où pendoient plus de cinquante médailles. Le fils d'un Seigneur de sa Cour portoit son chapeau ; un autre son cimetere. Un troisieme portoit ses fleches. Dans ses marches, il étoit précedé par cinquante Negres, qui jouoient de diverses sortes

CARLI. 1667.

Son caractere & ses usages.

CARLI. 1667.

d'Instrumens. Vingt cinq Seigneurs environnoient sa Personne, & cent Archers le suivoient par derriere. Il est aisé, suivant l'Auteur, d'expliquer comment le nombre des Soldats est si grand dans le Pays. Tous ses Habitans y sont oisifs, à la réserve de quelques-uns qui travaillent en fer, ou qui font des étoffes de feuilles de palmier.

Maladie & mort d'Angelo.

Le courage de Carli l'avoit soutenu jusqu'alors dans l'excès de ses fatigues; mais il approchoit d'un temps, ou il ne devoit plus rien esperer que de l'assistance du Ciel. Angelo, son fidele Compagnon, lui dit un jour qu'il se sentoit épuisé de forces. Une fievre double-tierce, dont il fut saisi presqu'aussi-tôt, jetta Carli dans un embarras d'autant plus pressant, que le Pays n'offre ni Médecins ni remedes. Comme il n'avoit point d'autre ressource que la saignée, il se servit d'un Negre du Grand-Duc, qui avoit pris quelques principes de chirurgie à Loanda. Mais le mal augmenta immédiatement, & le Malade se plaignit bien-tôt d'une douleur à l'oreille gauche, qui se communiqua au col. Carli ne doutant pas qu'elle n'eût sa source dans les glandes de l'oreille, frotta la partie d'une huile d'*angelique*, qui avoit été composée à Rome. Cette

onction ne servit qu'à faire changer de place à la douleur. Elle passa d'une oreille à l'autre, avec un redoublement d'enflure. En un mot, le vertueux Angelo mourut le quinzieme jour. Dans une si vive affliction, Carli fut un peu consolé par l'arrivée du Pere Philippe, Superieur de la Mission. Il avoit fait saigner Angelo quinze fois; & craignant d'avoir été trop loin, il consulta dans la suite un Médecin d'Angola, qui lui dit au contraire que la maladie de son Compagnon auroit eu besoin de trente saignées.

CARLI. 1667.

Arrivée du Pere Philippe.

Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il fut pris lui-même de la fievre. Le Pere Philippe, qui étoit dans les principes du Medecin d'Angola, le fit saigner deux fois par jour, & n'interrompit cette méthode qu'à la quarantieme saignée. Carli ne décide point de son utilité; mais il tomba dans une condition si miserable, qu'à peine avoit-il la force de respirer. Enfin l'ardeur de sa fievre commençant à se rallentir, le Superieur, appellé par d'autres devoirs, fut obligé de le quitter, après avoir prescrit aux Negres la maniere dont ils devoient le traiter pendant son absence. Mais comme il n'étoit pas capable de se tourner dans son lit, & que la

Carli tombé malade.

CARLI. 1667.

quantité de ſang qu'il voit perdu le rendoit preſqu'aveugle, les Negres profiterent de l'occaſion pour dérober tout ce qui tomboit entre leurs mains, & lui apportoient un bouillon lorſqu'ils s'en ſouvenoient. Il n'étoit point en état d'avaller une nourriture plus ſolide.

Viſite & préſent d'un Jeſuite.

Dans cette triſte ſituation, il reçut un jour la viſite d'un Jeſuite de St-Salvador, qui étoit en chemin pour retourner au College de Loanda, & qui lui fit préſent de trois poulets (31), après avoir paſſé deux jours avec lui.

Circonſtances de ſa ſituation.

Mais ſes forces étoient ſi éloignées de renaître, qu'il ne pouvoit s'aſſeoir ſur ſon lit ſans être ſoutenu par deux Negres. Cependant il baptiſoit, chaque jour, dix ou douze enfans. Les aumônes qu'il recevoit de leurs parens ſervoient à la ſubſiſtance de ſes domeſtiques, qui l'auroient abandonné ſi les vivres leur avoient manqué. Il marioit auſſi quelques perſonnes de diſtinction. Leur charité ne laiſſoit pas ce ſervice ſans récompenſe. Un d'entr'eux lui fit préſent d'une chevre, dont le lait paſſe dans le Pays pour un aliment fort delicat; mais elle en donnoit fort peu. Il

(31) Le prix d'un pou- coquilles, qui reviennent
let, à Congo, eſt de 3500 à la valeur d'une piſtole,

auroit avallé volontiers quelques œufs de poule, s'il n'avoit sçu qu'ils étoient mal-sains. Son bonheur, dans une si cruelle maladie, fut de dormir d'un sommeil assez tranquille, pendant toute la durée des nuits, qui sont régulierement de douze heures, sans aucune diminution dans tout le cours de l'année. CARLI. 1667.

Il est affiegé par les rats.

Il étoit seulement tourmenté par une multitude de gros rats, qui lui mordoient quelquefois les pieds; sans autre moyen pour s'en défendre, que de faire placer son lit au milieu de sa chambre & de faire coucher ses Negres sur des nattes au-tour de lui. Mais ces maudits animaux ne laissoient pas, dit-il, de l'assieger dans cette situation. Il prit la liberté de faire avertir le Grand Duc de ce qu'il avoit à souffrir de l'importunité des rats & de la puanteur des Negres. Ce généreux Seigneur lui envoya un petit singe privé, en le faisant assurer que c'étoit le remede de ses deux peines. Le singe étoit accoutumé à chasser les rats par son souffle; & l'odeur naturelle de sa peau, qui sentoit le musc, suffisoit pour dissiper celle des Negres. Il rendit en effet ces deux services au Missionnaire, avec celui de nettoyer sa tête & sa barbe, qu'il peignoit beaucoup plus adroitement que

On lui donne un singe pour sa défense.

CARLI. 1667.

les Negres. Ces singes, remarque l'Auteur, sont fort différens des chats civettes, quoiqu'ils ayent aussi l'odeur de musc. Il vit à Loanda plusieurs civettes, enchaînées dans des cages de bois. Les Portugais, qui les entretiennent, ont soin de tirer une fois chaque semaine le musc qui s'amasse dans leur petite bourse & qu'ils appellent *Angellia*.

Il est attaqué par les fourmies.

Quoique la fievre n'eût point encore abandonné Carli, il commençoit à se rétablir par degrés, lorsqu'étant dans un profond sommeil il fut reveillé par un saut que le singe fit sur sa tête. Il s'imagina que les rats l'avoient effraié; & pour l'encourager, il le caressoit de la main. Mais les Negres s'étant levés brusquement, se mirent à crier: Debout, Pere, debout. Il demanda de quoi il étoit question; les fourmies, lui répondit-on, se sont ouvert un passage, & vous n'avez pas un moment de temps à perdre. Dans l'impossibilité de se remuer, il se fit porter sur son lit au milieu du jardin. Deja les fourmies commençoient à courir sur ses jambes; & dans un instant elles couvrirent le plancher des cabanes, de l'épaisseur d'un demi pied. Le porche & l'allée du cloître n'en furent pas moins remplis. On

ne trouva pas d'autre expédient pour les chasser, que de brûler de la paille dans tous les lieux qu'elles occupoient. La flamme les détruisit, ou les fit fuir; mais elles laisserent une odeur si forte, que le Missionnaire s'étant fait reporter dans sa chambre, il fut obligé de tenir long-temps le singe contre son visage. A peine s'étoit-il rendormi, qu'il fut réveillé par un autre accident. Le feu, qui avoit été mal éteint par les Negres, s'étoit communiqué au toît de chaume, & commençoit à se repandre. Tandis qu'on travailloit à l'arrêter, Carli se vit encore dans la nécessité de retourner au jardin. Des agitations si violentes, chasserent tout-à-fait le sommeil de ses yeux, lorsqu'il fut revenu dans sa cellule. Mais il lui auroit peu servi de s'endormir, puisqu'il reçut bien tôt une troisieme allarme, qui l'obligea de retourner encore une fois au jardin. Les fourmies avoient gagné la Ville; & quelques Negres ayant employé le secours du feu pour s'en délivrer, les flammes avoient consumé une cabane & faisoient appréhender le même sort pour toutes les autres. Cependant on eut le bonheur d'arrêter l'incendie. Carli, après tant de craintes, re-

CARLI 1687.

Dangers auxquels il est exposé.

CARLI. 1667.

mercia particulierement le Ciel de l'avoir sauvé des fourmies. Dans une foiblesse qui ne lui permettoit pas de se remuer, il demeura persuadé qu'elles l'eussent devoré avant la fin de la nuit. Il apporte l'exemple de quantité de vaches qui ont le même sort dans le Royaume d'Angola, & dont on ne trouve que les os à l'arrivée du jour.

On lui fait présent d'un tigre.

On lui fit présent d'un jeune tigre; mais il prit peu de soin pour le conserver, parce que son singe ne souffroit pas volontiers la compagnie d'un animal qu'il redoutoit. Aussi, mourut-il peu de jours après; & le singe en fit éclater sa joie. Pendant tout le temps que Carli fut attaché au lit de douleur, le Grand-Duc laissa passer peu de jours sans le consoler par sa visite; & s'il étoit arrêté par ses affaires, il envoyoit au Couvent quelques-uns de ses principaux Sujets, qui passoient trois ou quatre heures sur des nattes au-tour du malade. Mais comme ils avoient sans cesse leurs pipes à la bouche, & que la fumée lui faisoit mal à la tête, il fut obligé de leur en temoigner quelque chose. Leur complaisance alloit si loin, qu'ils s'accoutumerent ensuite à laisser toujours leurs pipes à la porte. Elles ont

Consolations qu'il reçoit du Grand-Duc.

une aune de long, & la tête forme une espece de pot, qui ne se vuide jamais entierement. CARLI. 1667.

Carli n'attendant rien des remedes humains, eut recours à l'intercession de St-Antoine de Padoue. Mais le Ciel, qui vouloit mettre sa foi & son courage à l'épreuve, parut sourd à ses prieres. Il resolut enfin de se faire porter à Loanda, quoiqu'il prévît tout ce qu'il avoit à craindre de la fatigue du voyage. Le Grand-Duc lui promit une escorte nombreuse. Cependant lorsqu'il fut à la veille de son départ, il ne put trouver assez de Negres pour le transport de son bagage. Il ne prit pas le chemin par lequel il étoit venu, pour éviter le passage de la riviere de Dante. Pendant tout le cours du voyage, qui dura vingt cinq jours, sa foiblesse fut si continuelle, qu'il ne pouvoit ouvrir la bouche jusqu'à la nuit. Ses Negres le crurent plus d'une fois mort. Un jour qu'il avoit à passer une riviere, il découvrit à peu de distance vingt cinq élephans qui étoient à boire ensemble. Après avoir traversé l'eau avec quelque danger, les deux Negres qui le portoient ayant quelque peine à monter sur la rive, lâcherent la gaule, qui soutenoit le hamack, & laisserent tomber fort rude-

Il part pour Loanda.

Accidens qui lui arrivent en chemin.

CARLI. 1667.

ment leur fardeau. Il en fut incommodé, jusqu'à perdre connoissance, d'autant plus que la gaule du hamack le blessa dangereusement à la tête. S'étant relevé avec beaucoup de peine, il se banda la tête de son mouchoir, sans prononcer un seul mot. Ses plaintes auroient irrité les Negres, qui étoient capables de l'abandonner en chemin & de prendre la fuite au travers des bois.

Lorsqu'il fut arrivé au premier Libate, ils le placerent dans une cabane, sur une poignée de paillé; & le quittant, sans paroître touchés de sa situation, ils emporterent le bâton qui lui servoit à s'appuyer, & qu'il avoit apporté d'Italie. Il demeura sans secours & sans nourriture jusqu'au temps où les femmes reviennent du travail avec leurs enfans; c'est-à-dire, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. Elles eurent assez d'humanité pour faire cuire, à sa priere, un poulet qu'il avoit apporté. Il en prit le bouillon, qui n'étoit pas mal apprêté, & leur abandonna le poulet, dont elles firent entr'elles une grande fête. Son unique soutien dans le voyage fut un bouillon, qu'il prenoit tous les jours. Quelques Habitans du même Libate lui firent présent de deux *Nicostas*, espece de fruit dont il ne don-

ne pas la description, mais si délicat & si rafraîchissant, qu'il ne put se défendre d'en manger, quoiqu'avec précaution. Il fut transporté le jour suivant dans un autre Libate, dont tous les Habitans s'occupoient à faire des étoffes de feuilles de palmier. Personne ne s'offrant à lui servir de porteur, il se souvint qu'il avoit un sac de *Zimbis*, ou de petites coquilles. Il appella quelques Negres, dans l'espérance de les exciter par cette vûe. Mais ils affectoient de fermer l'oreille à ses cris, quoiqu'ils fussent assis tranquillement dans les huttes voisines, & trop près de lui pour ne pas l'entendre. Comme ils ne sortoient point de cette barbare indifference, il rappella toutes ses forces pour ramper jusqu'à la porte sur les pieds & les mains. Ayant apperçu quelques Mulêches, qui étoient à jouer ensemble, il en appella un, & le pria d'ouvrir son porte-manteau, d'où il tira les Zimbis. Le son de cette monnoie, qu'il remua dans le sac, ammollit le cœur des Negres. Ils vinrent à lui, & promirent de le conduire au Libate voisin pour une partie de la somme. Ainsi, à force de Zimbis, de chapelets & de médailles, il arriva heureusement à Bombi, qui est la premiere Place où

CARLH. 1667.

Son embarras pour trouver des porteurs.

Carli arrive dans un [illegible]

CARLA. 1667.

les Portugais soient établis. En approchant de cette Ville, il rencontra un Portugais & un Prêtre, qui le conduisirent civilement dans leur maison. Son visage étoit de la couleur du saffran; il n'avoit pas la force de parler, ni d'ouvrir les yeux. Ses Hôtes apprenant des Porteurs qu'il n'avoit pris chaque jour qu'un bouillon dans sa route, s'efforcerent de lui rendre un peu de vigueur, en lui faisant avaller de la malvoisie & des œufs frais.

Et de là à Loanda.

Après avoir passé deux jours à Bombi, il continua sa marche jusqu'à Loanda. Quoiqu'il fût alors dans l'abondance de toutes sortes de secours, il passa six mois au lit, sans pouvoir se délivrer de sa fievre. La meilleure viande lui causoit des dégouts insurmontables. Il ne pouvoit manger qu'un peu de poisson. Quelque temps après son arrivée, il devint sujet à des saignemens de nez si violens, qu'il perdoit quelquefois trois ou quatre livres de sang dans un seul jour. Jamais il n'auroit cru qu'il y eût tant de sang dans le corps humain. Le Medecin l'assura que toute l'eau qu'il buvoit tournoit en sang; & chaque jour il en buvoit cinq ou six pintes. C'est l'usage du pays de n'en jamais refuser aux malades. On ne laissa pas de le sai-

Etat de sa maladie.

gner vingt quatre fois du bras. Pendant trois ans de maladie, il essuia quatre vingt dix sept saignées, sans compter le sang qu'il rendit en abondance par le nez, la bouche & les oreilles; ce qu'il regardoit lui-même comme un prodige. CARLI. 1667.

Tandis qu'il luttoit contre la mort à Loanda, le Pere Jean-Chrysostome, Supérieur de cette Mission, envoya Pierre *Burchi* & Pierre-Joseph-Marie de *Buffelto*, deux Missionnaires Italiens, dans la Province de Massangano, une des plus considérables du Royaume. Mais le premier mourut peu de jours après, & l'autre tomba dans une maladie fort dangereuse. L'Auteur, plus sensible aux besoins de la Religion, qu'à ses propres maux, pria le Supérieur de l'envoyer à Calombo, dans l'idée que le changement d'air pourroit contribuer au rétablissement de sa santé. Ce canton n'est qu'à deux journées de Loanda, & les Capucins y ont un Couvent sur la riviere de Quansa, qui est remplie de crocodiles. Carli s'y rendit avec le Pere Jean Baptiste de Sallizan. Il admira la beauté du jardin, où les oranges, les limons & toutes sortes de fruits se trouvoient en abondance. Il y avoit aux environs du Couvent plusieurs Fermiers Portugais, qui nourrissoient un

Etat de la Mission.

Carli se rend à Calombo avec le Pere Sallizan.

CARLI. 1667.

grand nombre de porcs, de moutons & de vaches ; mais ils n'avoient point encore trouvé l'art de faire du fromage, parce qu'il eſt difficile de faire cailler le lait dans un pays ſi chaud. Carli & Sallizan prenoient ſouvent le frais ſous une belle rangée d'arbres qui s'étendoit depuis leur Egliſe juſqu'a la riviere. Ces arbres portent une ſorte de fruit qui reſſemble à nos groſſes prunes, mais âcre & coriace. Ils conſervent leurs feuilles pendant toute l'année. Sallizan fit part à l'Auteur d'une Relation de ſes voyages dans ces régions de l'Afrique, particulierement dans celle de Kaſſanſi (32). Il lui communiqua auſſi le deſſein qu'il avoit formé de ſe rendre au Royaume de Malemba (33), où regnoit, peu d'années auparavant, une Princeſſe nommée Singa, qui étoit morte dans la foi Romaine ; mais ſes peuples étoient retombés enſuite dans l'idolâtrie. Sallizan convint avec Carli de l'avertir s'il pouvoit obtenir l'entrée de ce Royaume. Il partit ; mais on n'a jamais appris dans la ſuite ce qu'il étoit devenu.

(32) C'eſt ſans doute le même lieu que Deliſle nomme, dans ſa Carte, pour Capitale du Pays des Jagas-Kaſanji. On verra ci-deſſous les Remarques du Pere Sallizan.

(33) Nommé auſſi *Matemba*.

CARLI. 1607.

Tourmens de Carli à Calombo.

La maladie de Carli recevant peu de diminution, le Superieur lui proposa de retourner à Loanda. Mais la crainte de se trouver encore plus mal du voisinage de la mer, lui fit souhaiter de demeurer à Calombo, quoiqu'il y fût seul avec deux Negres, & qu'il eût sans cesse à se défendre d'un nombre infini de mouches & de cousins, qui obscurcissoient l'air. Il n'y étoit pas moins tourmenté par la crainte des serpens, des crocodiles & des lions. Il se passoit peu de nuits, dit-il, où l'on ne trouvât du moins quelque vache ou quelque mouton, que ces horribles bêtes avoient dévorés.

Il part pour le Bresil dans un Vaisseau Portugais.

Pendant que Carli étoit indeterminé sur le lieu de son sejour, on vit arriver au Port de Loanda un Vaisseau Portugais qui devoit faire voile au Bresil. Il obtint la permission de s'y embarquer, pour retourner en Italie. Ce Bâtiment étoit chargé de dents d'élephans & d'Esclaves de toutes sortes d'âges, au nombre de six cens quatre vingt. Carli fut vivement touché de la maniere dont tous ces miserables étoient traités. Les hommes étoient liés les uns aux autres, au fond de calle, dans la crainte de quelque soulevement. Les femmes & les enfans étoient entre les ponts, mais,

Misere des Esclaves à bord.

CARLI. 1667.

serrés de si près, qu'il en sortoit une odeur insupportable. Cependant on gardoit un peu plus de ménagement pour les femmes grosses. Elle étoient ensemble dans la grande cabine. Le Capitaine fit placer sur le tillac un lit couvert de quelques nattes, pour l'usage de Carli.

Le voyage de Loanda au Bresil se fait ordinairement dans l'espace de trente ou trente cinq jours, parce que les Vaisseaux n'ayant pas besoin de monter jusqu'au Cap de Bonne Esperance pour chercher le vent, font voile en droite ligne. Mais les calmes furent si fréquens, que la navigation de Carli dura cinquante jours. Il souffrit une chaleur extrême sous l'équateur. Son zele s'exerça pendant la route à baptiser un grand nombre de Negres. Il est défendu aux Portugais, sous peine d'excommunication, de transporter au Bresil des Esclaves qui n'ayent pas reçu ce Sacrement.

Ils doivent être baptisés avant que d'entrer au Bresil.

Les Matelots de l'Equipage, effraiés de tant de calmes, dont ils connoissoient le danger, placerent une image de St-Antoine au haut du mât; & se mettant à genoux, ils lui adresserent cette étrange sorte de priere: » Notre » Saint Compatriote, ayez agréable de

Priere bisarre à St-Antoine.

» demeurer dans cette place, jusqu'à » ce que vous nous ayez accordé un bon » vent pour continuer notre voyage. Il s'éleva un petit vent, qu'ils attribuerent à l'intercession de ce Saint. Le Vaisseau passa fort près d'une Isle, qui se nomme l'Assomption; mais sans y relâcher, parce qu'on se croyoit assez fourni de provisions. Cependant elles commencerent bien-tôt à manquer, par l'imprudence du *Proveditor*, qui n'avoit point assez consideré combien il avoit de bouches à nourrir. CARLI 1567.

Carli étoit à rendre du sang, par un triste renouvellement de tous les effets de sa fievre, lorsque le Capitaine vint lui découvrir son embarras. Il lui abandonna quelques provisions que ses amis lui avoient données à son départ. Elles pouvoient servir pendant quelques jours à soutenir les Blancs du Vaisseau. Mais il ne restoit point d'autre ressource pour la conservation des Negres, que de leur fournir abondamment de l'eau. On a vérifié, par l'expérience, que dans les climats chauds ce secours les défend de la mort pendant deux jours entiers. Mais une si triste nouvelle ne fut pas plutôt répandue dans cette miserable troupe, qu'il s'éleva des gémissemens & des cris lamentables. Carli Les vivres manquent sur le Vaisseau.

CARLI. 1667.

exhorta tout le monde à la patience. Il repréſenta que c'étoit un juſte châtiment du Ciel ſur les Negres & ſur les Blancs. Les premiers s'étoient rendus coupables en négligeant les exercices de Religion ; & les autres en donnant le nom de la Vierge à la corde qu'ils employoient pour châtier les Negres. Il leur fit chanter quelques Hymnes, pour appaiſer la colere du Ciel, & promettre quarante Meſſes pour les Ames du Purgatoire, & quarante à l'honneur de St-Antoine.

Exhortation du Miſſionnaire.

Cette exhortation paroiſſant les rendre un peu tranquilles, il fit donner aux Negres chacun leur verre d'eau. Mais ces malheureux affamés, ſur-tout les enfans, recommencerent à pouſſer des cris furieux. Carli, penetré juſqu'au fond du cœur, ſe retira dans ſa cabine de nattes, & paſſa le jour entier ſans nourriture, pour encourager tant d'infortunés par ſon exemple. Tandis qu'il faiſoit des réflexions ameres ſur une ſi cruelle extrêmité, il entendit quelques Matelots Portugais qui propoſoient entr'eux de tuer des Eſclaves, & qui s'étonnoient de l'embarras du Capitaine, lorſqu'on avoit tant de chair humaine à manger. Il leur fit un ſanglant reproche de cette odieuſe idée.

Affreuſe idée de quelques Portugais.

CARL I. 1667.

Mais le malheur public n'empêchoit pas la plupart des autres de suivre leurs vicieuses inclinations. Le Pilote s'étant enivré, blessa mortellement un Matelot. On fut obligé de fermer les yeux sur ce désordre, parce que son habileté & son expérience en faisoient un homme nécessaire. L'eau devint la seule nourriture du Vaisseau pendant trois jours. Enfin, lorsqu'elle commençoit à manquer, on apperçut la terre.

Le Vaisseau arrive dans la Baye de Tous-les-Saints.

C'étoit le Cap St-Augustin. On entra le Dimanche dans la Baye *de Todos Santos*, Ville capitale du Brésil, & résidence ordinaire du Viceroi. Cette rade, qui a quatre lieues de longueur, contenoit des Vaisseaux de toutes les Nations. Le jour suivant, quantité de Particuliers, qui avoient des Esclaves à bord, y arriverent dans des Chaloupes, & furent agréablement surpris qu'après un si long & si fâcheux voyage, le nombre ne fût diminué que de trente trois; tandis qu'il en meurt souvent la moitié dans le passage.

L'Auteur descendit au rivage; mais il étoit encore si foible, qu'il ne pouvoit se servir de ses jambes. Il fut reçu au Couvent des Cordeliers, où il y avoit une Chapelle du Tiers-Ordre de St-François. On y fit une procession so-

CARLI. 1667.

lemnelle, où toutes les images des Saints du Tiers-Ordre furent portées. Trois cens Negres marchoient à la suite; les uns chargés d'arbres entiers; d'autres les mains attachés en croix à de grosses solives, ou dans d'autres attitudes, par voye d'expiation, pour avoir volé leurs Maîtres, ou commis d'autres désordres.

L'Auteur se rembarque sur un Vaisseau Génois.

Un Capitaine Genois, qui montoit un Vaisseau bien armé, & qui devoit escorter cinq Navires marchands, dans la crainte des Pirates, accorda le passage à Carli. Il le fit avertir lorsqu'il fut prêt à lever l'ancre. Le bon Missionnaire avoit accepté joieusement l'occasion de partir; mais il ne put s'embarquer sans regret, parce que le jour du départ étoit un Samedi. Le Bâtiment étoit chargé de mille caisses de sucre, & de trois mille rouleaux de tabac, avec une grosse quantité de bois précieux, de dents d'élephans, de vin, d'eau-de-vie, de moutons, de porcs & de coqs d'Inde; de differentes especes de singes & de perroquets, & quelques-uns de ces oiseaux du Bresil, qui se nomment *Arrakas*. Il portoit cinquante pieces de canon, vingt-quatre Padereros, & d'autres armes. Les Passagers étoient de differentes nations; Ita-

Cargaison du Vaisseau.

liens, Portugais, Anglois, Hollandois, Eſpagnols, Eſclaves Indiens à vendre, ou qui ſuivoient leurs Maîtres. Un riche Marchand Portugais, qui retournoit à Liſbonne avec ſa famille, avoit loué la chambre de poupe. Son nom étoit *Amaro*. Il donnoit mille écus pour ſon paſſage; & la dépenſe qu'il avoit faite pour ſes proviſions montoit à deux mille. Ayant remarqué que le Miſſionnaire étoit malade, il lui offrit ſa table & une place dans ſa chambre, qui étoit ſpacieuſe & fort ornée de dorures & de peintures. Carli accepta l'offre de ſa chambre; mais il ne s'engagea qu'à demi pour la table, parce qu'il avoit deja fait la même promeſſe au Capitaine. CARLI. 1667.

A peine étoit-on à deux lieues du rivage, que le Vaiſſeau heurta furieuſement ſix fois, contre un banc de ſable, ſur lequel il demeura fort engagé. Les Officiers & le Pilote ſe hâterent de ſauter dans la Chaloupe, pour gagner la terre; car on ſe trouvoit encore dans la rade. Pendant quelque temps, on n'entendit que des gemiſſemens & des cris. Les uns jettoient un baril dans la mer; d'autres un rouleau de tabac, ou une caiſſe de ſucre, pour ſoulager le Bâtiment; chacun cherchoit quelque

Il eſt menacé de périr à deux lieues du rivage.

CARLI. 1667.

moyen de sauver sa vie. Le Capitaine seul demeuroit assis, comme une statue, sans être capable de se remuer ou de prononcer une parole ; lui qui avoit combattu six fois les Pirates dans le même Vaisseau. Quelques-uns vouloient qu'on tirât un coup de canon, pour avertir les autres Vaisseaux de l'Escadre, & leur demander du secours; mais dans une si étrange confusion, il ne se trouvoit ni Canoniers, ni poudre, ni meche. Les animaux qui étoient à bord, effraiés du bruit qu'ils entendoient, commencerent à jouer leur rôle & redoublerent le tumulte Carli rencontra le Chapelain du Vaisseau en chemise, portant sur son visage les marques d'une mortelle frayeur, quoiqu'il passât pour un des plus braves hommes de l'équipage, & qu'il en eût donné souvent des preuves en combattant contre les Pirates. Après avoir entendu sa confession, il lui demanda ce qu'il pensoit de leur situation. » Helas ! répondit le Chapelain, je ne » pensois point à m'embarquer. Ils » m'ont trompé par de vaines promes- » ses. Carli lui représentant qu'il ne falloit encore désesperer de rien : » Si nous » échappons, reprit-il dans son trou- » ble, je suis resolu de me jetter à la

Frayeur du Chapelain.

» nage & de retourner à terre. Les autres passagers, qui entendirent ce discours, en prirent droit de renouveller leurs cris. Carli passa dans la chambre de pouppe, où il trouva la Dame Portugaise assise dans un coin, la tête tristement panchée sur un coussin, & ses quatre enfans à ses genoux, qui imploroient la miséricorde du Ciel. Le mari étoit dans un fauteuil, plus mort que vif. Carli s'efforça de leur inspirer de l'esperance & du courage, quoiqu'il ignorât lui-même à quel sort il devoit s'attendre. CARLI, 1667.

Comment le Vaisseau est dégagé.

Pendant que sa charité s'exerçoit, un Capitaine, des amis du Seigneur Amaro, vint à bord, pour le prendre, avec sa famille, & le transporter sur son Vaisseau. A la vûe du tumulte qui regnoit dans le Bâtiment Genois, il encouragea les passagers qui se présenterent, & chargea deux de ses gens de visiter la pompe & le fond de calle, pour s'assurer de la nature du peril. On ne trouva rien en désordre; point de voie d'eau, ni de fracture. Une planche qu'on voyoit en mer, n'étoit qu'une piece du doublage, qui s'étoit relâchée. Alors le même Capitaine fit jetter la sonde, qui trouva effectivement fort peu d'eau pour un si gros Bâ-

CARLI. 1667.

timent. Mais il ordonna que le gouvernail fût agité avec force; & tout le monda passa de la fraieur à la joie, en voyant le Vaisseau se mouvoir. On ne put douter, remarque l'Auteur, que si le vent eût été plus impétueux, son naufrage n'eût été certain. Ceux qui s'étoient sauvés au rivage, revinrent avec la Chaloupe, & l'on remit tranquillement à la voile pour Fernambuc, qui est à cent de lieues de la Baye de Tous-les-Saints. Il fallut y mouiller à cinq lieues de la Ville, parce que le Port n'est pas propre à recevoir de grands Vaisseaux. Après s'y être arrêté cinq jours, on leva l'ancre. Mais tandis qu'on la tiroit à force de bras, & lorsqu'elle étoit deja sur la surface de l'eau, le cable se rompit tout-d'un-coup, & quarante hommes, qui étoient occupés à ce travail, tomberent si pesamment, qu'ils se blesserent tous dans quelque partie de la tête ou du corps. Comme le fond étoit mauvais & rempli de rocs, il n'y eut aucun moyen de retrouver l'ancre.

On relâche à Fernambuc.

Occupations & amusemens du Vaisseau.

C'étoit un spectacle agréable, sur le Vaisseau, que de voir les ouvriers de chaque profession travailler comme s'ils eussent été dans leur boutique. Il s'y trouvoit des Armuriers, des Fondeurs,

des Orfevres, des Tonneliers, des Bouchers, des Cordonniers, des Tailleurs & des Cuiſiniers. D'autres s'occupoient à réparer les couleurs, qui étoient fort belles les jours de fête, & de cent ſortes differentes, ſur-tout les pendans du perroquet du grand mât. Ils étoient de taffetas couleur de chair & longs de huit aunes. Lorſque le temps le permettoit, les autres Vaiſſeaux amenoient leurs voiles, & donnoient un concert de tambours & de trompettes, mêlé de trois *Vive le Roi* des Matelots, qui recevoient le ſignal avec le ſifflet du Boſman. Le Capitaine exerçoit auſſi ſes gens à tirer. Mais ces amuſemens furent un jour interrompus par un accident tragique. Onze Anglois vinrent ſe plaindre au Capitaine qu'on ne leur donnoit point aſſez d'eau pour boire. Cet air de revolte le rendit ſi furieux, qu'il ſe jetta ſur une épée, dont il auroit fait un ſanglant uſage ſi l'on ne s'étoit efforcé de l'appaiſer. Il fit enfermer le plus mutin de la troupe, & lui donna deux ſentinelles pour le garder juſqu'à Liſbonne, dans la crainte qu'il n'excitât quelque nouvelle ſédition dans l'équipage. Cet Anglois étoit de haute taille & d'une vigueur extraordinaire. Il levoit un canon auſſi facilement

CAREL. 1667.

Mutinerie de quelques Anglois.

CARLI. 1667. qu'un autre homme leve un fusil, & l'on prétendoit que dans sa fureur il avoit fait sauter quelques Vaisseaux en mettant le feu aux poudres. Le Capitaine protesta ensuite qu'il ne s'étoit livré à cet emportement, que pour apprendre à ceux qui manquoient de quelque chose, à ne pas faire leurs plaintes en corps. Il traita de même un autre Anglois, qui s'étoit enyvré avec deux bouteilles d'eau-de-vie, & dont l'yvresse dura trois jours. Ses compagnons l'avoient nommé *Kill-Turks* ou *tueur de Turcs*. Il étoit si robuste, que d'un coup de sabre il avoit partagé un Pirate en deux; & l'on appréhendoit quelque malheur de ce furieux lorsqu'il étoit yvre.

Terreur panique d'un Capitaine.

Un jour, au matin, avant le lever du soleil, lorsqu'on approchoit des Côtes de Portugal, on entendit tirer un coup de canon, & le boulet vint tomber fort près du Vaisseau. C'étoit le Capitaine d'un autre Vaisseau du convoi, qui, ayant pris pour une armée navale quantité de Bâtimens pêcheurs qu'il avoit découverts dans l'éloignement, avoit arboré le pavillon rouge & s'étoit cru obligé d'avertir ses Compagnons par un double signal. Il y avoit effectivement plus de cinq cens pê-

cheurs

cheurs qui couvroient la Côte. Ces petits Bâtimens font voile de toutes sortes de vents; & l'on ne doit pas être surpris de leur nombre, si l'on considere que l'usage du Peuple de Lisbonne est de manger du poisson le soir, même les jours gras, & qu'au lieu de s'acheter au poids, il se vend par baril. CARLI. 1667.

Enfin la Flotte arriva devant Cascais, petite Ville hors de la barre; & & s'avança jusqu'au Fort St-Julien, où elle fit un si grand feu de son artillerie, que le bruit alla jusqu'à Lisbonne. En entrant dans l'embouchure du Tage, on vit paroître un grand nombre de Barques, chargées de Marchands Italiens & Portugais, qui étoient intéressés dans les différentes cargaisons. Le visage de Carli étoit si changé, que ses amis ne purent le reconnoître. Ils furent surpris de le revoir vivant, après avoir reçu la nouvelle de sa mort. On mouilla vis-à-vis le Palais du Prince Dom Pedro, alors Régent du Royaume, depuis que les Portugais avoient envoyé leur Roi aux Isles Terceres. Tous les Passagers s'étoient vêtus si proprement, qu'on ne les auroit pas pris pour les mêmes hommes. Tel est l'usage lorsqu'on arrive dans quelque Port, quoiqu'on porte ce qu'on a de moins précieux en ha- Carli arrive à Cascais & à Lisbonne.

CARLI. 1667.

bits pendant qu'on eſt en mer. Carli, en deſcendant au rivage, ſe rendit droit au Couvent des Capucins, pour y attendre quelque Bâtiment qui fît voile en Eſpagne. L'occaſion ne tarda point à ſe préſenter. Un Capitaine de l'Iſle de Corſe, nommé *Dominico*, qui ſouhaitoit d'avoir un Prêtre à bord, vint lui offrir ſon paſſage ſur le Vaiſſeau *le Paradis*, prêt à faire voile avec deux autres Bâtimens, *le Loretto* & *la Princeſſe*. Carli fut étonnné d'y trouver un grand nombre d'autres Religieux, Bénedictins, Cordeliers, Dominiquains, qui avoient demandé auſſi le paſſage. Au lieu d'un Chapelain, dont le Capitaine avoit apprehendé de manquer, il eut aſſez de Prêtres pour former un Clergé nombreux. Cependant cette religieuſe troupe, qui paroiſſoit craindre beaucoup la mort, ſe tint cachée ſi ſoigneuſement ſous les ponts, qu'on n'en vit paroître aucun dans tout le cours du voyage. Carli, plus accoutumé au danger, profita du temps pour convertir un Heretique Irlandois. Mais il n'oſe repondre de la ſincerité de cette converſion, parce qu'il arrive ſouvent, dit-il, que les Hérétiques retombent dans leurs erreurs, après avoir paru de fort zélés Proſelytes.

Il part pour Cadiz.

Il convertit un Irlandois.

On alla mouiller dans le Port de Cadiz, un des plus grands & des plus nobles de l'Europe. Il étoit alors rempli de Vaiſſeaux, de Galeres, de Barques, de Caravelles, de Tartanes & d'autres ſortes de Bâtimens, au nombre d'environ cent cinquante. A l'entrée du même Port, Carli en obſerva vingt cinq, d'une grandeur extraordinaire. Cadiz eſt un centre de Commerce pour toutes les parties de l'Europe & des Indes. Il eſt ordinaire, ajoute l'Auteur, d'y voir entrer & ſortir chaque jour trente ou quarante vaiſſeaux, auxquels on ne fait pas plus d'attention qu'aux Chaloupes. Etant deſcendu avec un Gentilhomme Italien & quelques Marchands Eſpagnols, ils furent arrêtés par les Officiers du Port, qui les interrogerent ſur les qualités de leurs perſonnes. Le Gentilhomme & les Marchands ſe donnerent pour des gens de guerre, au ſervice du Roi, & paſſerent à ce titre. Ils ſe flatterent qu'il ne reſtoit qu'à faire charger leur bagage, pour ſe rendre librement chez eux. Mais à l'entrée de la Ville le Chef de la Douane, accompagné de ſes ſuppôts, arrêta les porteurs, & leur donna ordre d'entrer avec leurs marchandiſes dans ſon Bureau. Les Eſpagnols l'aſſurerent que

CARLI. 1667.

Beauté du Port de Cadiz.

Combat des Paſſagers avec les Officiers de la Douane.

CARLI. 1667.

tout étoit acquitté, & qu'il n'étoit plus besoin d'interrogations ni de recherches. Sur une reponse brusque de cet Officier, les esprits s'échaufferent, & des paroles on en vint aux coups. Cent épées brillerent aussi-tôt. Mais la presse étoit si grande, que chacun étant obligé de tenir ses armes en l'air, sans pouvoir se servir de la pointe, on ne pouvoit se battre que du poing. Le bruit étoit si terrible, qu'on auroit cru la mêlée fort sanglante; & la poussiere, qui obscurcissoit l'air, augmentoit encore la confusion. Comme le lieu du combat, étoit proche du Port, la populace ne manqua point d'accourir avec de grands cris, pour séparer les combattans, & s'attendoit à trouver un grand nombre de morts ou de blessés. Mais tandis que les plus sages s'efforçoient en vain d'arrêter le désordre, quatre Matelots yvres y réussirent en un moment. Ils vouloient se rendre à leur bord; & ne pouvant s'ouvrir un passage au milieu de la foule, ils se mirent à jetter si furieusement des pierres, que les deux Partis ne penserent qu'à se retirer, chacun de son côté, pour se mettre à couvert. L'Auteur saisit l'occasion & gagna son Couvent.

Bizarre accident qui le fait finir.

La fievre, qui ne l'avoit point en-

core quitté, parut reprendre des forces dans le repos, & le tint au lit pendant plus d'un mois. On lui tira six fois du sang. Les Vaisseaux étant partis dans l'intervalle, il perdit l'occasion de repasser en Italie. La nécessité d'attendre un autre temps, lui fit naître le dessein d'un pelerinage à St-Jacques en Galice. Il s'associa pour ce voyage avec un Cordelier de Milan. S'étant embarqués pour Porto, un vent frais les y conduisit en peu d'heures. De-là, ils se rendirent par mer à Birone, d'où ils firent à pied le chemin qui reste jusqu'à Compostelle. C'est dans cette Ville que le culte de St Jacques est établi. Les Chanoines de son Eglise sont vêtus d'écarlate & portent le titre de Cardinaux. Carli se présenta pour dire la Messe sur l'Autel du Saint; mais on lui dit que cet honneur n'étoit accordé qu'aux Prélats. Le Reliquaire de St Jacques est placé sur cet Autel, & son Image dessus. Les devots montent quatre ou cinq marches, & font toucher leur tête à celle de la Statue, qui est vêtue en habits de Pelerin. L'Autel est environné d'un grand nombre de lampes d'argent, mais si noires, qu'on les croiroit de bois. Le Missionnaire étant sorti, après avoir dit un *Pater* & un *Ave Maria*, fut sur-

CARLI. 1667.

Pelerinage de Carli à St. Jacques en Galice.

Eglise & Autel de St Jacques.

CARLI. 1667. pris d'entendre dire à son Compagnon, que s'il n'avoit cru trouver que ce qu'ils avoient vû, il n'auroit pas pris la peine de venir de si loin. Ils logerent chez un Orfévre, qui les traita en vin de Florence, en saucisses de Boulogne & en fromage de Parmesan : grand sujet d'admiration pour l'Auteur, dans une contrée si éloignée de l'Italie.

Carli retourne à Cadiz sur un Vaisseau Anglois.

Ils apprirent heureusement qu'il y avoit au Cap de Finistere un Vaisseau prêt à faire voile pour Cadiz. Cet avis les fit partir immédiatement pour la Corogne, où ils arriverent dans l'instant que le Capitaine d'un Navire Anglois entroit dans sa Chaloupe pour se rendre à bord. Quoique l'Auteur n'ignorât pas que cet Anglois étoit un Heretique, il lui demanda pour l'amour de Dieu le passage jusqu'à Cadiz. Le Capitaine ne balança point à lui accorder cette faveur, & s'offrit même à le conduire jusqu'à Seville. Mais son Compagnon, qui portoit un habit different, fut obligé de payer pour la même grace. Le Navire Anglois étoit un Vaisseau de guerre de soixante dix pieces de canon & de trois cens hommes d'équipage. Il portoit des ancres & d'autres munitions de mer, avec ordre de chercher dans les Ports d'Espagne vingt quatre

Frégates Angloises, qui étoient en course contre les Corsaires de Barbarie, & de leur fournir ce qui seroit nécessaire à leurs besoins. CARLE. 1667.

Aussi-tôt que le Vaisseau fut en mer, on découvit deux Bâtimens, qui paroissoient fort éloignés. Le Capitaine, après les avoir observés avec sa lunette d'approche, entra dans sa cabine, où ses Officiers furent appellés au Conseil. Ils en sortirent bien-tôt, pour donner leurs ordres. Les tambours se firent entendre immédiatement, & tous les soldats prirent leurs postes. On porta droit aux deux Bâtimens, avec un vent de côté. Le vaisseau, qui avoit quatorze voiles, avançoit comme le vent même, & coupoit les vagues avec une impétuosité surprenante. Il découvre deux Corsaires.

Dans l'espace d'une heure on joignit les deux Bâtimens, que le Capitaine avoit pris avec raison pour un Corsaire & sa Prise. Comme ils n'avoient point arboré de pavillon, il fit tirer un coup de canon pour leur en donner l'ordre. Mais étant deux contre un & fort bien équipés, ils repondirent vigoureusement d'un coup à boulet. Alors les Anglois baissant les voiles, leur envoyerent une bordée de vingt pieces, qui fit un bruit capable d'épouvanter les plus Combat furieux.

CARLI. 1667.

fermes. Ils avoient le vent, & toute la fumée portoit sur les Corsaires. Cependant le feu ne fut pas moins terrible du côté de ces Brigands; car ils avoient eu le temps d'équiper leur Prise. Les principaux de leurs prisonniers Chrétiens avoient été chargés de fer, & les autres étoient forcés de servir à l'artillerie. Après une furieuse canonade, qui dura plus d'une heure & demie, le Capitaine Anglois jugeant que le combat pourroit traîner en longueur, fit jetter les grapins sur un des Bâtimens ennemis, pour en venir tout-d'un-coup à l'abordage. Ce fut alors qu'on entendit les cris & les gémissemens des blessés, qui tomboient l'un sur l'autre, & qui servoient comme de rampart aux combattans. L'attaque fut vive & la résistance vigoureuse. Mais l'ennemi, étant inférieur en nombre, commença bien-tôt à mollir & à se retirer. Les Anglois sauterent immédiatement à bord, mirent les Corsaires dans les chaînes & les Chrétiens en liberté. Le second Vaisseau voulut profiter de cet intervalle pour s'éloigner par la fuite, d'autant plus qu'il avoit à bord toutes les marchandises qu'il avoit enlevées aux Chrétiens, & que l'autre, qui étoit sa Prise, n'étoit plus chargé que de

Les Anglois vont à l'abordage.

Ils se rendent maîtres des deux Corsaires.

munitions & de vivres. Mais le Capitaine Anglois s'étant mis à le poursuivre, arriva bien-tôt à la portée du canon; & les Corsaires, après avoir tiré quelques coups, ne trouverent point de sûreté à resister plus long-tems. Les prisonniers qu'ils avoient à bord étoient des Espagnols, entre lesquels il se trouvoit plusieurs Italiens de Naples & de Milan, avec quelques Hollandois. Ils étoient au nombre de quatre-vingt, sans y comprendre douze Espagnols qui avoient été tués par l'artillerie. Il ne restoit que cent trente Turcs tous les autres ayant été tués ou blessés. CHAP. I. 1667.

Le Capitaine Anglois s'étant fait représenter tous les Prisonniers Chrétiens, ils se jetterent à genoux devant lui, pour le remercier de leur liberté. Il demanda quel étoit leur Capitaine; car, dépouillés comme ils étoient, il n'y avoit point de distinction à faire de leurs rangs par les habits. Un homme à demi nud répondit en Espagnol, que c'étoit lui. Ensuite, se servant de la langue Portugaise, il raconta qu'il étoit Espagnol; qu'il venoit de Magala, chargé de vins & d'autres marchandises; qu'il avoit été attaqué par les Corsaires près du Cap St-Vincent; que ces Brigands étant bien équipés, avec deux cens Prisonniers Chrétiens qu'ils remettent en liberté.

CARLI. 1667. vingt cinq hommes d'équipage, soldats & matelots, il s'étoit trouvé trop foible pour se défendre long-tems, quoiqu'il ne se fût pas rendu sans resistance. Le Capitaine Anglois leur laissa la liberté d'aller s'habiller, & les remit en possession de leur Vaisseau. Ils le remercierent avec transport, & se rendirent à Cadiz sous son escorte.

Tempête qui jette le Vaisseau sur la Côte d'Afrique.

Mais il leur restoit d'autres périls à redouter avant que d'entrer au Port. Dans le cours de leur voyage, le Ciel commença tout d'un coup à s'obscurcir. Ce changement fut regardé comme l'avant-coureur d'une tempête, & l'on amena aussi-tôt les voiles. A peine eut-on pris une précaution si nécessaire, que le vent s'étant déchaîné avec une violence extrême, les trois Vaisseaux devinrent le jouet de tous les élemens. L'image de la mort qui se présenta aux passagers avec toutes ses horreurs, leur fit pousser des cris qui augmentoient le tumulte & la confusion. Cependant le Capitaine Anglois assura Carli, que son Bâtiment étant neuf, il étoit capable de résister à toute la fureur des flots. Le Cordelier, qui croyoit les voir ouverts à chaque moment pour l'engloutir, dit à l'Auteur que c'étoit une juste vengeance du Ciel, & qu'ils avoient

bien mérité cette punition en demandant le passage à des Heretiques, qui sont habituellement excommuniés. Dans le même temps, un Matelot cria du sommet du mât, Terre, terre. Le Capitaine y étant monté, reconnut qu'on étoit sur la Côte de Barbarie, & que la tempête avoit jetté le Vaisseau fort loin dans la Méditerranée. Il ne balança point à faire porter vers Oran, Place forte qui appartient à l'Espagne, dans l'espérance d'y arriver avant que les Corsaires eussent pû le découvrir. On gagna le Port dans l'espace d'une heure, avec d'autant plus de satisfaction, que si malheureusement on l'eût manqué, il falloit s'attendre d'être poussés directement dans la rade d'Alger.

CARLI. 1667.

Il entre dans le Port d'Oran.

Le Capitaine descendit le lendemain au rivage, accompagné de quelques-uns de ses Officiers & du Capitaine Espagnol, pour y visiter le Gouverneur, qui le remercia au nom de l'Espagne, du service qu'il avoit rendu à sa Nation. La Forteresse d'Oran paroît comme imprenable. Elle est défendue par une grosse artillerie; & son Port forme une retraite extrêmement avantageuse aux Vaisseaux Chrétiens qui sont battus de la tempête, car ils n'ont pas d'autre asy-

Etat de cette Forteresse Espagnole.

CARLI. 1667. le ſur cette Côte. Le jour ſuivant on remit à la voile, d'un temps fort ſerain, & l'on arriva bien-tôt à Cadiz. Carli penſoit à gagner la terre, pour ſe rendre au Couvent des Capucins; mais le Capitaine ayant loué une Barque pour remonter juſqu'à Seville, où il étoit appellé pour quelques affaires, lui offrit encore le paſſage. Il prit trente Rameurs de ſon Vaiſſeau, pour ſuppléer au défaut du vent s'il venoit à lui manquer. On relâcha pendant quelques heures à San-Lucar; & continuant d'avancer le reſte de la nuit, on arriva heureuſement à Seville. Carli fit des remercimens fort vifs au Capitaine, en reconnoiſſant qu'il n'auroit pû eſperer plus de faveurs d'un Catholique. Sans nous apprendre quelle reponſe il en reçut, elle lui fit connoître, dit-il, que les Anglois n'ont pas beaucoup d'eſtime pour les Capucins.

Carli paſſe à San-Lucar & ſe rend à Seville.

§ III.

Suite du Voyage de Carli, au travers de l'Eſpagne & de la France.

Deſcription de Seville.

L'IMPATIENCE de ſe revoir dans ſa Patrie ne permit point à l'Auteur de prendre plus de huit jours de repos à Seville. Le Couvent des Capucins eſt fort grand & fort nombreux.

CARLI. 1667.

La Ville reſſembleroit beaucoup à celle de Milan, ſi les rues étoient plus belles & mieux percées. Mais le dôme de la Cathédrale n'eſt point inférieur à celui de Milan ; excepté qu'au lieu de marbre, il eſt d'une pierre plus tendre, qui en a pourtant quelqu'apparence. C'eſt un uſage commun dans toute l'Eſpagne, de placer le Chœur & le Maître-Autel au milieu des Egliſes, ſur-tout dans les Cathédrales ; ce que l'Auteur juge incommode dans les Villes où le Peuple eſt fort nombreux, quoique les édifices, dit-il, ſoient vaſtes & magnifiques. Le dôme de Seville eſt ſi grand & ſi bien bâti, qu'on y peut monter à cheval ou en litiere. L'Auteur, ſurpris du grand nombre de ſes cloches, ſe hâta de deſcendre, pour ſe mettre à couvert d'un bruit dont il preſſentoit la violence. En effet, les Sonneurs ayant commencé leur office lorſqu'il mettoit le pied dans la rue, il s'imagina que toutes les cloches du Royaume s'étoient reunies pour le tourmenter.

Le jardin royal ne manque point d'agrémens. On y voit des jets d'eau, des oranges & des limons. Cependant il ne s'y trouve rien qui ne ſoit commun en Italie. Le Couvent des Recollets eſt fort grand, mais d'une ancienne ſtructure.

CARLI. 1667.

Il contient plus de cent cinquante Religieux, ſans compter ceux que leurs maladies retiennent à l'infirmerie. Les Chanoines de Seville ſont fort riches, & ne ſortent que dans un caroſſe traîné par quatre mules. On attendoit alors *Monſignor Spinola*, Prélat Italien, que la Cour avoit nommé depuis peu à cet Archevêché.

L'Auteur ſe rend à Cordoue.

Embarras de ſon voyage.

Carli partit de Seville à pied, pour ſe rendre à Cordoue. Il paſſa par Carmona & par d'autres petites Villes, dans une ſi mauvaiſe route, qu'on n'y trouve point un arbre, ni une maiſon, ni même un verre d'eau pour ſe rafraîchir. Il fut obligé de ſe pourvoir d'un flacon de vin, qu'un Gentilhomme eut la charité d'acheter pour lui; car il n'avoit point de fond à faire ſur celle des Hôtelleries publiques; & ſi les Capucins, dit-il, n'étoient un peu ſoulagés par les Gens de qualité, ils ſeroient expoſés à mourir de faim en Eſpagne, tant la charité du peuple eſt refroidie. En paſſant dans une Ville où il n'y avoit point de Couvent de ſon Ordre, il demanda un morceau de pain, pour l'amour de Dieu, à la porte d'un Boulanger. Le Maître de la maiſon en parut ſi ſurpris, qu'il demeura la bouche fermée comme une ſtatue. Carli, en mendiant d'importan-

ce, le laissa lui & son pain ; dans la crainte, dit-il, que s'il demeuroit plus long-tems à sa porte, sa présence ne causât quelqu'évanouissement à cet avare Espagnol. CAPLI. 1667.

En arrivant à Cordoue, il se rendit au Couvent de son Ordre, où il fut obligé de se contenter de l'*Olla-Podrida* (34), mêt favori de l'Espagne, qui lui parut fort bien nommé, car c'est un mélange extravagant de toutes sortes de viandes & de legumes, avec assez de saffran pour lui avoir rendu la peau jaune, si la longueur de sa maladie n'eût déja produit cet effet. Les Espagnols trouvent ce ragoût fort délicat ; mais un Etranger, qui n'y est point accoumé, n'en juge pas de même. Olla-Podrida, mets Espagnol.

La Cathedrale de Cordoue paroît aussi grande à l'extérieur que le reste entier de la Ville. Les apparences ne sont pas trompeuses ; car on est surpris de la vaste étendue d'un édifice où la vûe ne peut s'étendre d'un bout à l'autre. Si la hauteur étoit proportionnée, il passeroit, avec raison, pour une des merveilles du monde. Un Chanoine assura l'Auteur, qu'on y compte trois cens soixante six Autels. Le principal est orné d'un grand Tabernacle, enrichi de pier- Singularités de la Cathédrale de Cordoue.

(34) C'est à dire, Pot-pourri.

CARLI. 1667.

res précieuſes, qui a trois mille livres de rente pour ſon entretien. La voûte de l'Egliſe eſt ſoutenue par dix rangs de piliers ou de colomnes, qui ſont au nombre de quinze ſur chaque rang. L'aîle du milieu eſt fort ſpacieuſe & bâtie à la moderne. Le grand Autel & le tour du Chœur ſont richement dorés. Chaque Chapelle a ſes ornemens particuliers pour le Service Eccleſiaſtique. On montre, dans une des plus grandes un Ciboire d'argent qui peſe quatre vingt ſeize onces. Sur une colomne ſeparée, on voit la ſtatue d'un homme à genoux, qu'on donne pour un Eſclave Chrétien du temps des Mores. Le merite qu'on lui attribue, eſt d'avoir gravé avec ſes ongles, pendant un long eſclavage, la figure d'une Croix, qui paroît auſſi belle que ſi elle étoit l'ouvrage du ciſeau, & qui doit avoir demandé beaucoup de travail, parce que la colomne eſt d'un marbre fort dur. Cordoue eſt ſituée dans une grande vallée. La riviere, qui baigne ſes murs, traverſoit autrefois la Ville, qui étoit alors d'une vaſte étendue. Mais ce n'eſt aujourd'hui qu'une Place médiocre, & qui n'a rien de remarquable.

Alcala la Real.

En partant pour *Alcala la Real*, Carli avoit entendu dire à quelques Eſpa-

gnols, que l'Andalousie étoit le jardin de l'Espagne. Mais à la vûe du Palais & de la Ville, qui est située sur une colline, il ne put s'empêcher de dire en lui-même : Dieu me garde du reste de l'Espagne, si c'en est ici le jardin. CARLI. 1667. Dépôt de l'Auteur pour ce Pays.

Grenade, où il se rendit ensuite, est une grande & belle Ville, mais inférieure neanmoins à celle de Seville. Les Capucins y ont deux Monasteres. Le Palais des anciens Rois Mores, qui se nomme *Alhambra*, est situé sur une colline, à laquelle on pourroit donner le nom de montagne, & qui, malgré sa hauteur, a de l'eau en abondance. Les appartemens sont en si grand nombre dans cet édifice, qu'on peut s'y perdre, comme dans une espece de labyrinte. On y admire encore les plafonds. Ils sont d'un plâtre coloré, qu'on prendroit pour neuf, après une si longue suite de siecles. Le temps n'a pas moins respecté deux bains, qui servoient à l'usage des Mores, l'un froid & l'autre chaud. On voit une autre colline, où ces ennemis du Christianisme faisoient souffrir le supplice & la mort aux Fidelles. Il y reste encore un grand nombre de reliques. Beauté de Grenade. Palais de l'Alhambra.

De Grenade, l'Auteur prit le chemin de *Lerenna*, canton dont le vin Lerenna.

CARLI. 1667.

passe, comme celui de Seville, pour le meilleur de l'Espagne. Mais les Habitans y parlent si mal la langue Espagnole, qu'à peine est-il possible de les entendre. Carli les appelle Biscalins. Il s'arrêta huit jours dans le Couvent d'Antequerra, grande Ville, d'où il se rendit à Malaga. Ce Port est d'une bonté médiocre; mais la Ville est fort peuplée, & riche par son commerce. L'Archevêque étoit alors un Dominicain, frere de Dom Juan d'Autriche. On assura l'Auteur que son revenu montoit à quatre vingt mille ducats de rente. Pendant qu'il attendoit l'occasion de s'embarquer, il s'abandonna aux lumieres d'un Medecin Anglois, qui retablit assez heureusement sa santé & ses forces pendant huit jours; mais ce fut pour retomber ensuite dans un aussi triste état que jamais. Enfin, six Galeres, qui étoient venu prendre des provisions à Malaga, devant aller passer l'hyver à Carthagene, le Marquis de Santa-Cruz, qui les commandoit, lui accorda, non seulement le passage sur son propre bord, mais encore la qualité de son Confesseur & de son Chapelain pendant le voyage. Ce Seigneur Espagnol, qui avoit été Général des Galeres de Naples & de Sicile, venoit

Antequerra.

Malaga & son Port.

Carli passe à Carthagene, avec le Marquis de Santa-Cruz.

de réſigner cette Dignité à ſon fils, avec ſon titre, qui étoit auparavant celui de Marquis de Bayone. Il laiſſoit ſon Chapelain ordinaire, malade à Carthegene. CARLI. 1667.

Pendant ce voyage, qui dura quinze jours, Carli regretta les commodités des grands Vaiſſeaux, qui l'emportent beaucoup ſur celles des Galeres. La clarté de la Lune fit découvrir un Vaiſſeau qui voguoit à pleines voiles. On le ſuivit à force de rames. Il arbora le Pavillon Anglois; mais les Galeres ayant tiré un coup de canon, il repondit; & le Capitaine ſe mit dans la Chaloupe, pour venir rendre ſes devoirs à l'Amiral Eſpagnol. Ce Vaiſſeau avoit l'apparence d'une montagne, pour ceux qui étoient dans les Galeres. Sa poupe étoit dorée; & ſon emploi, de croiſer contre les Turs, auſquels les Anglois portent une haine mortelle. Si tous les Princes, ajoute l'Auteur, vouloient ſuivre leur exemple, ces déteſtables Pirates ſe verroient bien-tôt reſſerrés dans leurs mers. Rencontre d'un Vaiſſeau Anglois. Haine de cette Nation contre les Turcs.

Le Marquis de Santa-Cruz s'arrêta deux jours à Almeria, pour renouveller ſes proviſions. Cette Ville n'eſt ni grande, ni bien peuplée; mais étant environnée de montagnes, & défendue Almeria.

CARLI. 1667.

par un bon Fort, elle doit avoir été considérable pendant la domination des Mores. Elle est ornée de fontaines, de la plus belle eau du monde. L'Amiral Espagnol prit, dans le cours de cette navigation, trois Brigantins Turcs, dont l'équipage fut distribué sur les Galeres. Les trois Vaisseaux furent montés par des Soldats Chrétiens, avec des Esclaves Turcs pour la manœuvre.

Prise de trois Brigantins Turcs.

Carthagene.

On arriva heureusement à Carthagene. Le Port de cette Ville ne doit sa beauté qu'à la nature. Il est fermé par de hautes montagnes, qui rendent le mouillage sûr, particulierement pour les Galeres. Carli crut s'apperçevoir que la Ville avoit été considerable ; mais c'étoit alors la plus misérable Place de toute l'Espagne. Les Habitans, après avoir lapidé leur Evêque (35), avoient été sept ans sans pluie. Mais le Ciel, remarque le bon Missionnaire, a recommencé à leur en accorder deux ou trois fois l'an ; ce qui n'empêche pas que le Pays ne soit sterile. On y apporte du biscuit d'Italie, pour la subsistance des Galeres, qui viennent ordinairement passer l'hyver dans ce Port.

Pieuse Histoire.

(35) Un fait si singulier demandoit plus d'explication. Mais on peut remarquer, dans Carli, un exemple de beaucoup de bonne foi avec peu d'exactitude.

L'Auteur passa de Carthagene à Caravaca, où il vit la sainte Croix qui fut apportée du Ciel par un Ange, & placée sur un Autel, pendant qu'un Prêtre y disoit la Messe sans croix. Il se rendit ensuite à Valence, Ville celebre par sa beauté & par ses jardins délicieux, entre lesquels Carli n'en trouva point de plus agréables que ceux de l'Archevêque. Il continua son voyage par Murcie, & par Alicante, petite Ville, mais d'un riche commerce, & distinguée par la hauteur & la beauté de ses maisons. Il gagna Tortose; & de-là Tarragonne, où il admira la beauté du dôme. Sa pieté le conduisit à Monserrat, par des chemins qu'on croiroit taillés dans les rochers & les montagnes qu'ils traversent. On voit arriver continuellement dans ce lieu un grand nombre de Pelerins. Les Chapelles y sont au même nombre que les mysteres du rosaire. Elles sont remplies de lampes d'or & d'argent, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes d'ambre. L'ornement des Autels repond à cette religieuse magnificence.

CARLI. 1667.

Caravaca. Autre pieuse Histoire.

Tortose & Tarragone.

Monserrat.

De Monserrat, Carli prit sa route par Barcelone, Capitale de la Province de Catalogne. Les Capucins y ont trois Couvens hors de la Ville. Il y a peu de

Barcelone.

CARLI. 1667.

Cités en Espagne qui ayent autant de grandeur & de beauté, & qui soient aussi-bien fournies de toutes sortes de commodités. Il ne manque à Barcelone qu'un Port sûr pour le mouillage des grands Vaisseaux. Carli trouva l'occasion d'entendre la musique que les Habitans de Barcelonne employent dans leurs réjouissances. Au lieu de violons, ils se servent de fifres & de trompettes, dont le son fait trembler l'Eglise.

Deux Capucins captifs à Alger, & leur sort.

Pendant le séjour qu'il fit dans cette Ville, il y vit arriver *Pierre de Seffari*, *Frere Lai* de son Ordre, qui avoit été pris six mois auparavant par les Corsaires, avec le Pere Louis de Palerme, & conduit à Alger. Le Pere Louis n'avoit pas eu de peine à se procurer de quoi vivre, en celebrant la Messe pour les Captifs Chretiens, en prêchant, en écoutant les confessions; & du revenu de son ministere, il tiroit par-dessus son entretien de quoi payer à son maître une somme dont ils étoient convenus. Cette raison lui avoit fait accorder la liberté d'aller indifferemment dans toute la Ville d'Alger. Mais sa rançon n'en devint que plus difficile. On demanda pour lui trois mille ducats; tandis que le Frere Lai, qui n'étoit propre que pour la rame, fut rendu pour trois cens.

Comme cette derniere somme étoit plus facile à lever que la premiere, Pierre de Sassari eut le bonheur de sortir des fers avant le Pere Louis. CARLI. 1667.

L'Auteur & lui s'embarquerent ensemble, sur un Vaisseau qui faisoit voile en Sardaigne. A l'entrée du Golfe de Lion, il essuyerent une furieuse tempête. Les vagues, suivant l'expression de Carli, secouerent le Vaisseau comme une coquille de noix; & chaque instant amenoit une montagne d'eau qui paroissoit prête à l'engloutir. Les cris des Passagers se joignant au bruit de la mer, pour augmenter la confusion, le Capitaine se vit obligé de mettre l'épée à la main, & de forcer ceux qui ne pouvoient lui être d'aucun secours à descendre sous les ponts. Tandis que les battemens des flots mettoient le Vaisseau dans le dernier danger, il reçut un ébranlement si furieux, qu'une piece de canon, échappée de ses liens, roula d'un côté à l'autre avec une affreuse violence, & faillit ouvrir le Vaisseau par son poids. La nuit étoit fort sombre. Un accident de cette nature redoubla la terreur. Enfin, les Matelots épuisés de fatigue & couverts d'eau, resolurent de s'abandonner au vent. Ils voyoient un de leurs mâts brisé, & tou-

Carli s'embarque pour la Sardaigne. Furieuse tempête qu'il essuie dans le Golfe de Lion.

CARLI. 1667.

tes leurs voiles en pieces. Jamais Carli ne s'étoit vû si près du naufrage. Cependant, vers la pointe du jour, le temps devint un peu plus doux; & lorsque les rayons du Soleil eurent commencé à blanchir l'horison, on decouvrit des montagnes, qui ne paroissoient pas éloignées d'une lieue. C'étoit la Côte d'Espagne, près du Cap Gata. Le Capitaine fit porter vers la Catalogne; & dans quelques heures on arriva heureusement à Matalone.

On est jetté à Matalone.

Carli étant descendu avec son compagnon, qu'il n'avoit pas vû pendant toute la durée de l'orage, ils se rendirent ensemble au Couvent de leur Ordre, qui est situé sur une colline hors de la Ville. Le lendemain ils retournerent à bord, & gagnerent Ablana, dont le Port est beaucoup meilleur. Les dangers de la mer ne contribuerent pas plus que les agrémens de ce lieu à faire prendre aux deux Capucins la resolution d'achever leur voyage par terre. Le Couvent d'Ablana est situé sur un rocher, dans une peninsule qui tient à la Ville par une petite langue de terre; de sorte que la mer sert d'enclos à l'édifice & aux jardins. L'air y étant d'ailleurs fort temperé, Carli declare qu'il ne connoît point de Couvent de son Ordre,

Beau Couvent d'Ablana.

CARLI. 1567.

Ordre, dont la situation soit plus agréable. Il passa huit jours dans cette délicieuse maison. Ensuite, le dessein où il étoit de traverser par terre la partie méridionale de la France, lui fit prendre sa route par Girone. Il eut ainsi l'occasion de voir toute la Catalogne, qui lui parut très fertile. De Girone, il se rendit à *Higueras*, derniere Ville d'Espagne; & traversant les montagnes, il entra dans le Comté de Roussillon. *Cerat* fut la premiere Ville de France qui se présenta sur son passage. Il se rendit ensuite à Tony, dans la vallée de Perpignan, où il passa la Riviere sur un pont qui n'a qu'une arche, & dont les deux bouts portent sur deux montagnes. On conçoit que l'espace qui les sépare est non seulement fort étroit, mais d'une profondeur effrayante. Aussi l'Auteur n'avoit il rien vû de semblable dans tous ses voyages. Le Pays, aux environs, étoit rempli de Soldats, qu'on y avoit envoyés du Languedoc, pour appaiser une sédition qui s'étoit élevée à l'occasion du sel. Perpignan, que l'Auteur vit ensuite, est un Fort Royal, situé sur un rocher fort élevé. Trois gros murs, qui lui servent de défense, avec de bons fossés & une puissante artillerie, semblent le rendre

Carli acheve son voyage par terre.

Il passe par le Roussillon.

CARLI. 1667.

imprenable. Cependant il s'étoit rendu à la France, après un siége de huit mois, sous prétexte qu'il commençoit à manquer de provisions; quoique la Place en puisse contenir pour trois ans. A la vérité, dit l'Auteur, il est voisin d'une Ville fort peuplée, qui en avoit consumé la plus grande partie. Le Couvent des Capucins est hors de la Ville.

Il entre dans le Languedoc.

Après avoir passé toutes les montagnes, Carli se rendit à Narbonne, Ville d'une grandeur médiocre, mais fort peuplée; comme sont, dit-il, toutes les Cités & les Villes de France. Elle est traversée par une riviere qui se jette dans la mer à la distance d'une lieue. Les Eglises n'y sont pas belles; mais la foule y est si grande, sur-tout les jours de fête, qu'à peine le Prêtre est-il libre à l'Autel. Les Prêtres de l'Eglise St-Just sont vêtus comme des Moines. On admire dans les deux clochers de la même Eglise, un écho qui produit un effet fort agréable. L'Auteur continua sa route par le Languedoc & la Provence; mais il parle peu des Villes qu'il trouva sur son passage. Beziers est situé sur une colline, dans une Contrée qui est arrosée par de fort belles eaux, & qui lui parut fort délicieuse. Mr de Bonzi, Florentin, en étoit alors Evêque. Carli

Ce qu'il voit dans plusieurs Villes.

remarque, que ce Prélat fut nommé ensuite à l'Archevêché de Toulouse; & qu'ayant été chargé en même-temps de l'Ambassade de Madrid, le Roi lui laissa le revenu de ces deux Siéges, pendant la vacance du premier. Il ajoute qu'on voit avec admiration, dans la Cathédrale de Beziers une très grande orgue, qui n'a sur la porte, où elle est placée, qu'un certain nombre de tuyaux de front. Tous les autres sont distribués trois à trois entre les piliers; ce qui produit un retentissement prodigieux, quoique l'Eglise soit d'une grandeur extraordinaire. Cette piece, dit-il, merite beaucoup d'admiration. CAROLI. 1667.

Toulouse est une Ville fort spacieuse & fort peuplée, où Carli vit un grand nombre de Religieux. Agde est une Ville ancienne, & célebre par la tenue d'un Concile, qui se nomme *Concilium Agatense*. Le Couvent des Capucins est situé sur le rivage. On y voit une image miraculeuse de Notre-Dame, à l'occasion du péril où la Ville avoit été plusieurs fois d'être submergée par les flots. Depuis que l'image est dans ce lieu, la mer s'est plutôt reculée qu'approchée. Arles est une Ville Archiépiscopale, que l'Auteur trouva fort bien peuplée. Celle de Martigues lui parut curieuse. Elle

CARL I. 1667.

eſt compoſée, dit-il, de quatre Hameaux, bâtis ſur le bord de la mer, & ſéparés par des ponts. Les Capucins y ont deux Couvens, aux deux extrémités de la Ville, compoſées de vingt deux Prêtres, qui entendent les confeſſions, parce que la Ville n'a point de Religieux d'aucun autre Ordre. Les Habitans, ſuivant les Obſervations de l'Auteur, tirent uniquement leur ſubſiſtance de la pêche. Ils ont, pour cet exercice, plus de huit cens Tartanes; ſans compter un ſi grand nombre de petites Barques, qu'une grande partie de la mer en eſt couverte.

Obſervations de l'Auteur à Marſeille.

De-là l'Auteur eut la curioſité de viſiter Aix, Ville conſidérable, & Capitale de la Provence. Il vit enſuite Marſeille, qui ne répondit point à l'opinion qu'il avoit de ſa grandeur; mais, dans une étendue médiocre, elle lui parut extrêmement peuplée. Le commerce y eſt très floriſſant. Son Port eſt fort beau & fort commode, quoique les grands Vaiſſeaux n'y puiſſent entrer avec leur charge. Il y avoit alors vingt cinq Galeres, rangées l'une contre l'autre. Celle du milieu étoit la Galere Royale, que tous les Bâtimens ſaluoient d'un coup de canon à leur arrivée. Elle étoit dorée à la poupe, mais moins

grande que la Galere Royale d'Espagne, que l'Auteur avoit vûe à Carthagene. Marseille a trois Forts, dont le plus neuf, qui est à l'entrée du Port, étoit environné autrefois de trois murs, dont on a détruit celui qui étoit du côté de la montagne, pour agrandir la Place; & ce changement a fait transporter le Couvent des Capucins dans la Ville. On trouve, à Marseille, des Négocians de tous les Pays du monde. Mais Carli vit, avec beaucoup plus de satisfaction, plusieurs corps de Saints, & quantité d'autres réliques, entre lesquelles il vante beaucoup la croix de l'Apôtre St André. CARLI 1667.

Ici l'Auteur s'embarqua pour la Ciotat & pour Toulon. La Ville de Toulon lui parut médiocre; mais il admira la grandeur & la beauté du Port, qui est capable de recevoir une multitude infinie des plus grands Vaisseaux. Il y vit le royal Louis, auquel on travailloit encore. Ce Bâtiment étoit percé pour cent vingt pieces de canon. Il avoit trois galeries. L'avant, l'arriere, les côtés & les cabinets étoient dorés avec tant de profusion, que, suivant le témoignage du Doreur même, on y avoit employé deja pour trois mille écus de feuilles d'or. Carli prit l'occasion d'un Il s'embarque pour Toulon. Son jugement sur cette Ville.

CARLI. 1667.

Vaisseau qui partoit pour Savone. On relâcha la nuit suivante à St-Tropez; & le jour d'après, on fut forcé, par le mauvais temps, de s'arrêter dans un lieu où l'on n'apperçut que deux maisons. Elles étoient fort éloignées de la Ville de Grasse, qui est située sur une montagne, environnée de plusieurs autres. A peine se fait-elle voir de la mer. Cependant il falloit se déterminer à s'y rendre à pied, ou s'exposer à mourir de faim.

Avanture extraordinaire qui arrive à l'Auteur.

L'Auteur raconte que sa fievre étique ne lui permettant pas d'entreprendre cette course avec les compagnons de son voyage, il se coucha sous un arbre, dans l'esperance que le sommeil suppléroit aux alimens. Mais la faim l'empêcha de fermer les yeux. Une si triste situation l'ayant forcé de se relever, sans sçavoir ce qu'il alloit devenir, il rencontra un homme, qui lui parut de quelque distinction, & qui lui demanda ce qu'il faisoit seul dans ce Pays desert. Il répondit qu'une maladie, dont il portoit des marques assez visibles, l'avoit mis dans la nécessité de s'arrêter; mais qu'il étoit actuellement plus tourmenté par la faim que par la fievre. L'Etranger lui dit qu'il avoit, assez près de là, une Felouque qui lui apparte-

noit, & qu'ayant pris quelques sardines, il étoit prêt à partager son souper avec un homme affamé. Carli ne se fit pas presser pour accepter cette offre. Ils se rendirent ensemble à la Felouque, où ils trouverent deux Matelots, qui avoient deja préparé les sardines. Comment ferons-nous ? dit l'Etranger. Au lieu de pain, nous n'avons que du biscuit. Tout est bon dans la nécessité, répondit le Voyageur; & je me suis trouvé plus d'une fois sans biscuit & sans pain. Comme l'Etranger parloit la langue Portugaise, il lui demanda s'il étoit de cette Nation. Non, lui dit l'autre; mais j'ai fait quelques voyages en Portugal. CARLI. 1767.

Ils satisfirent leur faim & leur soif, sans s'embarrasser du soleil, qui leur brûloit le visage. Après s'être rassasiés, ils se mirent à marcher sur le sable, en discourant sans aucune affectation. Tout d'un coup le mouvement d'un dauphin, qui paroissoit aux prises avec quelqu'autre poisson, fit avancer Carli sur le bord de l'eau. Il s'amusa quelques momens à lui jetter des pierres. Ensuite s'étant tourné pour rejoindre son Bienfaiteur, il fut surpris de ne plus l'appercevoir. La crainte qu'il n'eût pensé à partir sans avoir reçu ses remercimens, le fit re-

CARLI. 1667.

tourner promptement vers la Felouque. Mais il ne retrouva ni la Felouque ni l'Etranger. Cette avanture le mit comme hors de lui-même ; & plus il y faisoit réflexion, moins il trouvoit de moyens de l'expliquer. Il interrogea soigneusement quelques Matelots qui étoient restés sur son Vaisseau. Il leur demanda s'ils n'avoient pas vû du moins une Felouque & trois hommes. Leur réponse fut qu'ils n'avoient vû personne, quoiqu'ils n'eussent pas cessé de pêcher, dans cette anse, au long du rivage. Il prit le parti de se taire, en se livrant à son admiration. Rien ne pouvoit l'aider, dit-il, à découvrir s'il avoit été secouru par le Ciel ou par la main des hommes ; mais il sentit des mouvemens incroyables de joie & de consolation, qui l'auroient fait retourner à Congo, si sa maladie ne l'eût arrêté (36).

Effet que son avanture produit sur lui.

Il se rend à Genes au long de la Côte.

On remit à la voile le jour suivant ; le Port de Nice n'étant pas sûr, on alla mouiller dans celui de Villefranche. Le Couvent des Capucins se présente ici comme un Paradis, au milieu des hautes montagnes & des rochers, dont le Pays est environné. L'Auteur se mit

(36) Si ce n'est point une pieuse fiction, pour exciter la foi des Lecteurs, ou un songe, qui répondoit assez à la situation de l'Auteur, il se faut qu'il regarder cette avanture comme une faveur surnaturelle.

dans une Galere Génoise, qui le conduisit à Monaco. Il loue la force & la beauté de cette Place. De-là il partit pour Savone ; mais ayant été repoussé par des vents impétueux, qui lui firent craindre encore une fois le naufrage, il reprit la résolution de ne plus se fier à la mer. Sa route fut par Menton & San Remo, qu'il nomme le Paradis de l'Italie ; par Savone & Sestro di Ponente jusqu'à Genes. Le Couvent de son Ordre, à Genes, s'appelle la Conception. Il s'y arrêta, pour attendre les ordres de ses Superieurs. Mais une fievre violente dans il y fut saisi, & qui dura quarante jours, faillit d'achever ce que sa fievre étique avoit commencé depuis trois ans. CARLI, 1667.

Pendant le séjour qu'il fit à Genes, il y vit arriver le Pere Michel d'Orvietre, qui revenoit de Congo, chargé par le Superieur de cette Mission d'aller représenter au Pape le misérable état où elle étoit réduite. La plûpart des Missionnaires étoient morts en peu de temps. Il n'en restoit que trois dans tout le Royaume. Dom Alvaro, Roi du Pays, avoit eu le même sort, & son Successeur n'avoit pas un fond de zele pour le progrès de la Religion. Carli apprit, par la même voie, que le Pere Nouvelles qu'il y reçoit de Congo.

CARLI. 1667.

pe de Golefia, Missionnaire de la Province de *Sonde*, avoit été mangé par les Negres. On lui raconta quelques circonstances de cette funeste avanture. Les Seigneurs ayant obtenu du Roi la permission de brûler tous les Sorciers qu'ils pourroient découvrir, se rendirent dans un lieu où l'on n'ignoroit pas qu'ils s'étoient rassemblés, & mirent le feu à leurs hutes. Ceux qui échaperent aux flammes prirent la fuite ; mais en s'éloignant, ils rencontrerent dans leur chemin le Pere Philippe, le tuerent & firent un festin de sa chair. Les Negres qui les poursuivoient reconnurent la verité de cette barbare exécution, aux feux qu'ils leur virent allumer.

Capucin mangé par les Sorciers Negres.

Carli arrive dans sa Patrie.

Carli, délivré de sa fievre, quitta Genes ; & passant par Plaisance, il alla fixer son séjour au Couvent de Boulogne, où il conserva toujours quelques restes de la maladie qu'il avoit apportée de Congo. Il avoit baptisé de sa propre main, dans ce Royaume, deux mille sept cent personnes ; sans comprendre dans ce nombre trois cens soixante, qui avoient reçu le même bienfait de celle du Pere Michel Angelo.

CHAPITRE III.

Voyage de Jerôme Merolla, dans le Royaume de Congo & dans d'autres Parties méridionales de l'Afrique.

Introduction. Occasion de ce Voyage.

C'EST de l'Auteur même qu'on apprend, dans sa Préface, l'objet & l'occasion de son voyage. Il raconte que François *di-Monteleone*, Capucin de la Province de Sardaigne, ayant formé le projet d'exercer son zele dans la Mission de Congo, adressa sa demande à la Congregation *de propaganda Fide*. Il obtint en même temps la permission de prendre le Pere *Jérôme Merolla de-Sorrento*, pour lui servir de Compagnon. A son retour, Merolla publia cette Relation, qui est, dit-il, un Recueil court & imparfait de ses Remarques. Mais il assure le Lecteur qu'elles ont toujours eu la bonne foi pour guide & la vérité pour regle, sur-tout celles qu'il ne doit qu'au témoignage de ses propres yeux. Son Ouvrage est écrit en Italien. Il s'en trouve une Traduction Angloise à la suite des Voyages d'Angelo & de Carli, dans la même Collection.

Quelqu'idée qu'on doive se former de la bonne foi d'un Missionnaire, ou

INTRODUCTION.

est ici forcé, par le bon sens, d'attribuer à l'ignorance ou à la chaleur d'un zele aveugle certains détails qui regardent les Sorciers de Congo & la conduite des Capucins. Mais le plus sûr est d'en abandonner le jugement au Lecteur.

§ I.

Navigation jusqu'au Bresil, & de-là au Royaume d'Angola.

MEROLLA. 1682. Départ de Merolla.

LEs deux Voyageurs s'embarquerent le 5 de Mai 1682, dans une Felouque qui faisoit voile à la Bastie, Capitale de l'Isle de Corse. Ils y arriverent heureusement; & changeant de bord ils monterent sur un Bâtiment Genois, qui devoit se rendre aux Salines. Mais ayant bien-tôt rencontré une grande Barque Genoise qui n'avoit que trois hommes à bord & qui alloit chercher quelques-uns de leurs compagnons dans la baye d'Alghieri en Sardaigne, ils prierent le Commandant de les recevoir. La Barque côtoya l'Isle, en s'efforçant d'entrer dans cette baye; mais le vent ne cessa pas d'être si contraire, qu'elle fut poussée vers un petit Port, fort près de la pointe. Monteleone, qui connoissoit parfaitement le Pays, entreprit de grimper au long du rivage sur

Il échape aux Corsaires.

une petite montagne, où il se proposoit de demander, à titre d'aumône, un agneau ou quelqu'autre secours aux premiers bergers qu'il pourroit rencontrer. Aussi-tôt qu'il eut gagné le sommet, il excita par des signes fort pressans ses compagnons à le suivre. Ils montrerent, dans la confiance qu'ils avoient à son caractere; & du même lieu ils découvrirent un Vaisseau, que leurs lunettes leur firent reconnoître pour un Corsaire Turc. Ne pouvant douter que s'ils eussent passé la pointe ils ne fussent tombés dans le piege qui étoit visiblement rendu contre les Chrétiens, le Commandant fit des remercimens à St François *avec un déluge de larmes.* MEROLLA, 1682.

La nuit suivante ils remirent à la voile; & dans l'espace de quelques heures ils arriverent dans la baye d'Alghieri. Il s'y trouvoit plus de cent Barques Génoises, qui étoient à la pêche du corail & du thon. En débarquant, les deux Missionnaires furent surpris, qu'au lieu d'un cheval, qu'ils avoient fait demander au Superieur de leur Couvent, on leur eût amené un bœuf pour porter leur bagage. C'est la bête de charge dont on se sert ordinairement dans le Pays, parce que les chevaux y sont d'une petitesse extrême. Quelques Gentils- Baye d'Alghieri en Sardaigne.

MERGLLA. 1682.

hommes Portugais assurerent l'Auteur que les Isles du Cap-Verd sont dans le même usage; & qu'avec les bœufs, elles ont une race qui tient le milieu entre ces animaux & les ânes. Les Habitans n'en ont l'obligation qu'à leur industrie. Ils trompent les taures, en couvrant une ânesse avec la peau d'une vache.

Merolla passa un mois entier au Couvent d'Alghieri, pour attendre le retour de son Compagnon, qui étoit allé rassembler dans l'intérieur de l'Isle quelques autres Missionnaires. Cependant Montelcone n'en amena qu'un, qui se nommoit le Pere François *de-Bitti*, fort exercé au métier de la prédication. Dans le même temps, un Vaisseau de la rade étant prêt à faire voile en Provence, ils se déterminerent à s'y embarquer. Le Capitaine, qui avoit un oncle & un frere dans leur Ordre, les traita fort civilement; & pour mettre le comble à ses politesses, ayant appris qu'une flotte Portugaise attendoit le Duc de Savoye à Villefranche, pour le transporter à Lisbonne, où il alloit épouser l'Infante de Portugal, il loua une Felouque pour les conduire dans ce Port. Ils passerent trois mois, pendant lesquels ils reçurent, chaque semaine, une pro-

Merolla s'embarque pour la Provence.

vision reglée, que l'Amiral avoit la charité d'envoyer au Couvent. Une maladie du Duc de Savoye, qui paroissoit augmenter, dit l'Auteur, chaque fois qu'il se disposoit à s'embarquer, fit prendre à l'Amiral la résolution de se retirer. Quelques bons Politiques dirent aux deux Missionnaires, que ce changement étoit une disposition de la Providence pour l'avantage de l'Italie. MEROLLA. 1682.

Le 4 d'Octobre, Fête de St François, leur Patron, une troupe de Capucins rassemblée à Villefranche, s'embarqua sur la flotte Portugaise. Dans la crainte de se rendre incommodes, leur Superieur les distribua deux à deux sur chaque Vaisseau. Il se plaça lui-même, avec le Pere Monteleone, à bord de l'Amiral, qui se nommoit *le Comte de St Vincent*. Merolla & le Pere Amedeo monterent sur *le Fiscal*, commandé par le Seigneur Gonzalo de-Costa, & deux autres sur le *St Benoit*, qui avoit pour Commandant Dom Louis de-Lobo, ancien Vicerai d'Angola. La navigation fut heureuse. On entra dans le Port de Lisbonne le 2 de Novembre, à deux heures de nuit. Comme les Missionnaires ne connoissoient pas le chemin de leur Couvent, ils eurent beaucoup d'embarras à trouver un guide, quoi- Occasion qu'il trouve pour passer à Lisbonne.

MEROLLA. 1682. qu'un pieux Gentilhomme de la Flotte offrit de payer libéralement ceux qui voudroient leur rendre ce service. Enfin un Negre d'Angola promit de les conduire *gratis*, par reconnoissance, dit-il, pour les services que ses compatriotes avoient reçus des Religieux de son Ordre.

Fameuse Eglise de St-Antoine de Pade.

L'Auteur profita de son séjour à Lisbonne, pour visiter la maison où Saint Antoine de Pade reçut la naissance. On en a fait une Eglise, qui se trouve fort riche par la beauté de ses ornemens, mais qui n'en est pas plus distinguée par son architecture. Elle est basse, & sa situation est au coin d'une rue. Merolla ne manqua point de visiter aussi l'Eglise paroissiale d'*Engracha*, où est le Fond baptismal du même Saint. Cet édifice, après avoir été bâti pendant plusieurs années avec beaucoup de travail & de dépense, étoit tombé nouvellement, & l'on commençoit à le rétablir. Merolla fit aussi ses dévotions à l'Eglise des Chanoines Réguliers, parmi lesquels ce Saint avoit vécu quelque tems. Sa statue est placée sur le maître-autel, en habit de cet Ordre. La même Eglise sert de sépulture aux Rois de Portugal & à quantité de grands Hommes.

Le zele de l'Auteur commençant à lui

faire trouver les délais fort ennuyeux, il s'adreſſa au Capitaine d'un Vaiſſeau qui faiſoit voile au Breſil, pour lui demander l'Office de Chapelain ſur ſon bord, parce que des raiſons, qu'il n'explique point, avoient porté ſon Superieur à lui défendre de paſſer ſous une autre qualité. Le Capitaine lui offrit volontiers le paſſage; mais il s'étoit deja pourvu d'un Chapelain. Peu de jours après, le Commandant d'un autre Vaiſſeau, qui avoit congedié ſon Chapelain, ſe mit en mer, avec la réſolution de ne pas lui donner de ſucceſſeur. Mais après quelques jours de navigation, il eſſuya une tempête ſi violente, qu'il regarda comme une faveur du Ciel de pouvoir regagner Liſbonne, où il fit vœu de ne jamais remettre à la voile ſans être accompagné d'un guide ſpirituel. Dans cette diſpoſition, il accepta volontiers le ſervice de Merolla, qui étoit le ſeul de ſes Compagnons à qui l'occaſion manquât pour partir. Mais le premier Capitaine auquel il s'étoit adreſſé n'apprit ſon engagement que pour en faire des plaintes fort vives. Il prétendoit qu'après s'être adreſſé à lui, le Miſſionnaire ne devoit pas s'engager avec un autre. La veritable cauſe de ſon reſſentiment étoit une vûe d'interêt;

MEROLLA. 1682.

Démêlés entre deux Capitaines à l'occaſion de l'Auteur.

Etat des Chapelains Portugais.

MEROLLA. 1682.

parce que les Capucins n'exigent point d'autre salaire que leur subsistance ; au lieu que, suivant les loix du Portugal, un Prêtre séculier, ou un Religieux d'un autre Ordre, doit être non seulement nourri, mais payé régulierement ; & que dans tous les lieux où l'on débarque il doit être logé, avec trois carlinos d'appointemens par jour. La querelle fut si vive, que ce premier Capitaine auroit defié l'autre au combat, si tout le monde n'eût été d'accord à blâmer son procedé.

L'Auteur s'embarque.

Le 8 de Décembre, cinq Vaisseaux mirent ensemble à la voile. Ils tomberent immediatement dans le Golfe *des Mutes* (37), qui a tiré ce nom de la violente agitation de ses eaux. Ensuite, passant à la vûe de Madere, ils arriverent à celle de Palma, une des Canaries. Les Vaisseaux de l'Europe ne sont menacés des Pirates & n'ont besoin de convoi que depuis l'Isle de Madere jusqu'aux Canaries. Ils peuvent ensuite avancer sans crainte. Ceux qui font voile au Bresil se séparent de leur escorte vers la hauteur du Cap-Verd, qui est éloigné de Palma d'environ deux cens seize lieues.

Route du Vaisseau.

(37) C'est à dire, le Golfe des Jumens. Quelques uns disent Kuf[illegible] Mutes, ou des Jumens muettes.

MEROLLA. 1682.

Trois cens lieues plus loin, Merolla se trouva, pour la premiere fois, sous la Zone torride. La navigation n'y fut pas trop lente; mais quoiqu'on fût au milieu de l'hyver & que les vents ne manquassent point de force, la chaleur étoit assez vive pour jetter tout le monde dans une extrême langueur. Enfin l'on eut le bonheur de passer fort promptement la Ligne, sans être arrêtés par ces fâcheux calmes, qui causent quelquefois beaucoup de préjudice à la navigation. Le dernier jour de Carême, au soir, un poisson-volant d'une grosseur considérable, s'embarrassa dans les voiles & tomba sur le tillac. Le Capitaine en fit présent à Merolla, qui le reçut avec beaucoup de satisfaction, parce qu'il avoit eu quelque chose à souffrir pendant le temps de l'abstinence. Les provisions du Vaisseau ne consistant qu'en chair fraîche ou salée, il avoit été réduit à vivre de lentilles, de biscuit & d'eau puante. Il s'imagine que la difficulté qu'il eut à se procurer du poisson, ne venoit que des Matelots, qui auroient souhaité de lui faire rompre son jeûne, & qui lui répetoient continuellement, que dans les voyages de long cours personne n'est obligé à l'observation du Précepte ecclésiastique.

Un poisson-volant tombe sur le Vaisseau.

MEROLLA. 1682.

Etoile extraordinaire.

Le 6 de Janvier, à deux heures du matin, on découvrit une Etoile si grande & si lumineuse, que la description en paroîtroit incroyable. Le Capitaine, qui avoit fait quarante fois le même voyage, déclara qu'il n'avoit jamais rien vû d'approchant. Quelques-uns s'imaginerent que c'étoit l'Etoile qui avoit servi de guide le même jour aux Rois-Mages. Mais l'Auteur ne douta point que ce ne fût la Planette de Jupiter. Pendant toute la durée de cette course, on n'eut qu'un demi-jour de calme, qui fut employé à la pêche. Le Capitaine ayant fait jetter la sonde à dix degrés de la Ligne, on fut extrêmement surpris, au milieu de ce vaste Océan, de ne trouver que quatre-vingt dix pieds d'eau.

Fond au milieu de l'Océan.

On arriva le 17 de Janvier dans la baye St-Salvador, au Bresil. Sa situation est au treizieme degré de latitude du Sud. Le Port est également remarquable, par sa grandeur & par sa sûreté, que l'Auteur attribue aux deux montagnes qui en couvrent l'entrée, & à son éloignement de la haute mer. En débarquant, le premier spectacle qui s'offrit à Merolla fut un filet, traversé par un bâton, que deux Negres vêtus de noir portoient sur leurs épaules. Le filet, dit-il, étoit couvert d'une courte-poin-

L'Auteur essuye quelques railleries au Bresil.

te, aux quatre coins de laquelle marchoient quatre femmes. Il s'imagina que c'étoit un corps mort qu'on portoit au tombeau ; & la curiosité lui fit demander qui c'étoit. On lui répondit que c'étoit une Veuve Portugaise. Il demanda encore pourquoi il ne voyoit point une croix devant elle, puisqu'elle étoit chrétienne ; & ne suivant que l'inspiration de sa charité, il se mit à reciter le *De profundis*. Son erreur parut si rejouissante à tout le monde, qu'on s'assembla au-tour de lui avec de grands éclats de rire. Il reconnut enfin qu'il avoit pris pour motte une femme remplie de santé ; & sa confusion lui fit chercher promptement à se dérober aux railleries des spectateurs. MEROLLA, 1682.

Dans l'impatience qu'il avoit d'arriver à Congo, il prit le parti, avec deux de ses Compagnons, de monter sur un Brigantin qui devoit faire voile au premier vent. Le Capitaine leur avoit promis de les remettre tous trois dans le Royaume d'Angola. Mais lorsqu'ils se croyoient prêts à partir, le Gouverneur du Brésil chargea le Capitaine du transport de neuf Prisonniers enchainés, au nombre desquels étoit son propre Sécretaire, qui avoit merité sa disgrace par quelques discours indecens ou son Mai- Difficulté qu'il trouve à son départ pour Congo.

MEROLLA. 1682. tre n'avoit pas été respecté ; & pour l'humilier davantage, on l'avoit attaché par la jambe & le bras, à la chaîne d'un Esclave. Le Capitaine, après avoir reçu cet ordre, pria les Missionnaires de le dispenser de sa promesse, parce qu'il ne lui restoit point assez de place pour les recevoir dans son Vaisseau. Cependant, loin de perdre l'esperance, ils s'adresserent au Gouverneur même, pour lui demander en grace de remettre à d'autres occasions le départ d'une partie du moins des Prisonniers. Il ne leur accorda point cette faveur ; mais il donna ordre au Capitaine de prendre les trois Capucins à bord, sans s'embarrasser s'ils y seroient commodement. Ses ordres furent exécutés. On mit à la voile ; & le Capitaine n'avoit pas même ouvert la bouche pour renouveller ses objections. Mais à peine fut-il sorti du Port qu'ayant appellé tout l'Equipage en présence des Missionnaires, il demanda ce qu'on feroit de ces trois pauvres Capucins, pour lesquels il ne connoissoit aucune place à bord. Il ajouta que c'étoit le devoir de ses gens, comme le sien, de prendre soin des trois Missionnaires ; & faisant jetter aussi tôt sa Chaloupe en mer, il y mit le Secretaire & deux autres Prisonniers, qu'il

renvoya au rivage. L'Auteur eſt perſuadé qu'il y auroit auſſi envoyé tous les autres, ſi l'or ne leur eût pas manqué pour le mettre dans leurs interêts. Mais les Capucins ſe trouverent un peu plus à l'aiſe. Ils apprirent dans la ſuite que le Sécretaire avoit ſçu tirer une vengeance éclatante de ſon humiliation, en ſuſcitant contre ſon Maître une faction ſi puiſſante, qu'il l'avoit fait ſaiſir & renvoyer à Liſbonne. Ces violences ne ſont pas ſans exemple dans les Colonies Portugaiſes. Lorſqu'on y eſt mécontent d'un Gouverneur, on ne fait pas difficulté de l'embarquer ſur le premier Vaiſſeau & de le renvoyer dans ſa patrie; heureux encore s'il en eſt quitte pour un ſimple congé. Son Succeſſeur balance-t-il a ſigner le pardon des rebelles; ils lui font déclarer à ſon arrivée, que ſans cette condition il ne ſera point reçu au rivage.

MEROLLA. 1682.

Vengeance que le Sécretaire du Gouverneur tire de ſon Maître.

La navigation des Miſſionnaires dura ſoixante dix ſept jours juſqu'à la vûe de la terre, ſans qu'ils puiſſent ſe vanter d'avoir vû le ciel ni la mer; car, dans un ſi long intervalle, ils furent obligés, pour éviter la pluie & les vagues, de ſe tenir continuellement ſous les ponts. Vers le Cap de Bonne-Eſperance ils eſſuyerent une furieuſe tempê-

Navigation de Merolla juſqu'à Congo.

MEROLLA. 1682.

te, qui brisa une partie de leur proue. Enfin l'on découvrit la terre, que le Pilote s'étoit promis de voir huit jours plûtôt. On ne tarda point alors à lancer la Chaloupe. Elle revint bien-tôt, chargée d'excellent poisson. A l'entrée de la nuit, on prit le parti de la laisser en mer avec deux hommes, attachée au Brigantin d'une simple corde. L'obscurité étoit fort épaisse, lorsqu'à cinq heures du matin une baleine passant entr'elle & le Vaisseau, rompit la corde, & donna une si furieuse secousse au Brigantin, que toutes les lumieres en furent éteintes. Dans l'épaisseur des ténebres, on ne pouvoit donner de secours à la chaloupe & aux deux hommes. Le Capitaine fit amener les voiles, pour se donner le temps de jetter dans l'air quelques fusées qui leur servirent de guides. Ils se rapprocherent heureusement du bord, lorsqu'on commençoit à désesperer de leur retour.

Une baleine secoue le Vaisseau.

Les Matelots ayant pris un requin, Merolla observe que la tête de cet animal ressemble à celle d'un chien, & qu'ordinairement son corps est de la grosseur d'un bœuf. En mangeant, il ne remue que la machoire supérieure. On le prit avec une amorce de bœuf salé. Tandis qu'on le tiroit sur le Vaisseau,

Prise d'un requin.

eau, il trouva le moyen de s'échaper ; mais une seconde amorce qu'on lui jetta aussi-tôt le prit encore. On lui ouvrit le ventre, dans lequel on trouva quantité d'os qu'on avoit jettés depuis plusieurs jours ; ce qui fit juger qu'il avoit suivi long tems le Vaisseau. L'Auteur ayant observé que son cœur battoit fortement, après avoir été séparé des entrailles, le prit & le garda jusqu'au jour suivant. Son étonnement fut extrême, de le voir battre encore. Ce monstre marin ne paroît jamais sans être accompagné d'une multitude de petits poissons de differentes couleurs, dont quelques-uns ne se nourrissent que de l'écume qui sort de sa gueule. Les Portugais les appellent *Romeiros* (38), c'est-à-dire, dans leur Langue, *Pelerins*. Il y en a d'autres de la longueur d'un demi-pied, qui s'attachent à lui, le ventre en haut ; & que les Portugais appellent *Pegadores* ; nom qui exprime la qualité même qu'ils ont de s'attacher. *Gennaro* (39) en donne la même idée.

MEPOL. An. 1682.

Petits poissons qui lui servent de cortege.

La couleur de la *Bonite* est un mélan-

(38) C'est apparemment la ressemblance des noms qui les a fait confondre avec la Remore, par les Voyageurs & les Matelots des autres Nations. Voyez l'Histoire naturelle du Tome precedent.

(39) Dans l'Ouvrage intitulé : *Sav. Orient*, L. 1, chap. 7.

MEROLLA. 1682.

ge de jaune & de verd. Elle eſt agréable à la vûe, mais pernicieuſe pour ceux qui la mangent. On prétend qu'elle cauſe une mort ſubite; & les Matelots en ſont ſi perſuadés, qu'ils la rendent à la mer auſſi-tôt qu'elle eſt priſe.

La bonite & ſes propriétés.

Les oiſeaux qui volent en plus grand nombre dans ces mers, ſont les *Alcatrazes*, eſpeces de mouettes de mer, de la groſſeur d'un oye; de couleur brune avec de longs becs, qui leur ſervent à prendre le poiſſon. Ils font leur nourriture, ſoit de celui qu'ils prennent dans l'eau, ſoit du poiſſon-volant, qu'ils enlevent dans l'air. Pendant la nuit, ou lorſqu'ils ſont preſſés du ſommeil, ils prennent leur eſſor auſſi haut qu'il leur eſt poſſible; & mettant la tête ſous une de leurs aîles, ils ſe ſoutiennent quelque-temps avec l'autre, juſqu'à ce que le poids de leur corps les faiſant approcher de l'eau, ils prennent leur vol vers le ciel. Ainſi répetant pluſieurs fois la même choſe, on peut dire qu'ils dorment en volant. Quelquefois, s'obſervant peut-être moins au deſſus des Vaiſſeaux, ils s'y laiſſent tomber. L'Auteur en vit prendre deux, qui étoient tombé dans le ſien pendant la nuit. Ceux qui ont mieux étudié la nature de ces animaux, aſſurent qu'ils bâtiſſent leurs

Oiſeaux & ſignes qui annoncent la terre.

nids dans les lieux les plus hauts du rivage, pour avoir plus de facilité à prendre leur vol. Leurs jambes sont grosses & courtes, comme celles des oies. On observe que les alcatrazes qui tombent dans les Vaisseaux, ne peuvent reprendre d'essor. MEROLLA. 1682.

Avant que d'arriver à la vûe du Cap de Bonne-Esperance, Merolla vit quantité d'oiseaux, entre lesquels il nomme les *Manches-de-velours*, qui sont de la grosseur d'un oie, le bec long & le plumage d'une extrême blancheur. Ce sont comme autant de messagers, qui informent les Vaisseaux de l'approche de la terre. Les manches-de-velours voltigent sur les flots pendant tout le jour, & retournent la nuit au rivage. La vûe de ces oiseaux fait sauter les Matelots avec des transports de joie.

Un autre signe qui annonce la terre, est cette espece de roseaux, ou plutôt d'herbe, de la grosseur du doigt, qu'on a nommés caravelles de Bretagne, & qui paroissent amenés dans l'Ocean par le cours des rivieres. A quelque distance, on prendroit leur amas pour de petites Isles. Il s'en trouve quelquefois à cent milles de la terre.

Pendant que le Vaisseau côtoyoit le rivage, quelques Matelots, qui avoient Imagination des Matelots.

MERCELLA 1652.

fréquenté ces mers, s'efforcerent de faire appercevoir à l'Auteur une grande Croix; taillée, disoient-ils, dans une montagne, long-tems avant que ces régions eussent été découvertes par les Européens. Mais l'extrême célérité du Vaisseau ne lui permit point de la distinguer, avec le secours même d'une bonne lunette.

On arrive au Port de Benguela.

Après avoir suivi la terre pendant trois ou quatre jours, on entra dans le Port de *Benguela*, Royaume conquis par les Portugais. La malignité de l'air, qui infecte ici tous les alimens, donne aux Habitans du Pays une pâleur semblable à celle de la mort, & les fait parler d'une voix foible & tremblante, comme s'ils touchoient au dernier moment de leur vie. Aussi-tôt que l'arrivée des Missionnaires fut connue dans la Ville, le Vicaire général se hâta de les venir visiter à bord, & de leur faire apporter des rafraichissemens de fruits, de viande & de légumes. Ils furent surpris de cet excès de politesse & de charité; jusqu'à ce qu'ils eurent appris qu'il avoit reçû, avec quatre de ses freres, son éducation dans un de leurs Couvents. On pouvoit dire que cet Officier Ecclésiastique n'avoit d'autorité que sur lui-même, car dans tout le Pays

il n'y avoit pas d'autre Prêtre Chrétien que lui.

MEROLLA. 1682.

Merolla & ses compagnons ne passerent point ici plus d'un jour. Ayant remis à la voile, ils arriverent en quatre jours à Loanda, Port d'Angola, le 6 Mai, un an après avoir quitté Naples. Le Gouverneur, informé le premier de leur arrivée, fit avertir le Supérieur de la Mission, qui envoya au-devant d'eux les Peres Joseph de-Sestri & François de-Pavie, pour les amener au rivage. La joie de les voir parut commune à tout les Habitans. Pendant huit jours, ils reçurent les visites & les caresses des principales personnes de la Ville, auxquelles ils distribuerent, par reconnoissance, quelques reliques qu'ils avoient apportées d'Italie. Mais comme ils n'étoient que trois, on ne leur accorda point les honneurs qui sont en usage à l'arrivée d'un plus grand nombre de Missionnaires. L'Auteur explique en quoi ces honneurs consistent. Aussi-tôt que plusieurs Missionnaires Capucins sont entrés dans le Port, leurs Freres, accompagnés de toute la Noblesse & des Officiers de la Ville, vont au devant d'eux jusqu'à leurs Vaisseaux. Là les recevant dans une Barque, ils les conduisent au rivage, où ils sont

Et bien tôt à Loanda, Port d'Angola.

Honneurs que les Missionnaires reçoivent à leur arrivée.

MEROLLA. 1682.

reçus par un grand nombre de jeunes Blancs, vêtus en Capucins, qui marchent en procession devant eux, avec des chants de joie jusqu'à l'Eglise. On y chante le *Te Deum*; après quoi le Gouverneur, le Clergé & tous les Ordres de la Ville, viennent leur rendre les respects qu'ils croient devoir à des Ministres de l'Evangile.

§ II.

Voyage de l'Auteur à Sogno, & ce qui s'y passe pendant son séjour.

Mérolla est envoyé à Sogno.

QUINZE jours après son débarquement, Merolla fut obligé de quitter Loanda, avec quelques autres Missionnaires, qui étoient depuis neuf mois dans cette Ville, mais à qui l'excès de la chaleur n'avoit point encore permis de se rendre au lieu de leur Mission. Joseph-Marie de-Busserro, Capucin d'un sçavoir & d'une expérience consommés, choisit Merolla pour son compagnon dans celle de Sogno, ou *Songo*, & le demanda au Supérieur, qui se nomme Paul-François de-Porto-Maurisio. La Mission de Sogno est non seulement la plus ancienne du Pays, mais la plus douce & la meilleure, autant par la commodité de la riviere,

que par la disposition des Habitans. Les deux Missionnaires monterent sur une Chaloupe, & dans l'espace de quatre jours ils arriverent à l'embouchure de la riviere de Zaïre, qui est le Port de Sogno. En entrant dans cette riviere, ils trouverent le vent si impétueux, & les vagues si hautes, qu'ils se crurent en danger de périr. Cependant, après avoir doublé la premiere pointe, ils se trouverent un peu plus à l'abri; & par le secours de leurs rames, qu'ils apprirent eux-mêmes à manier, ils entrerent enfin dans le Canal, où ils commencerent à revivre. Ils prirent beaucoup de plaisir à promener leurs regards sur les deux bords, qui sembloient être parsemés d'émeraudes. L'eau même de la riviere avoit l'apparence d'une chaussée de cristal. En suivant la rive, qui fait quantité de détours, ils étoient continuellement à l'ombre des *mangos*, espece d'arbres qui ressemblent au franc laurier. C'est apparemment l'*arbe de Reys*, qui est fort commun dans l'Inde, ou celui qu'on a déja nommé mangle, ou peletunier. La description de l'Auteur y fait trouver du moins beaucoup de ressemblance. Les mangos, dit-il, poussent, à la jonction des branches, une sorte de racine pendante,

MERDLA. 1683.

Danger qu'il court en entrant dans la Riviere de Zaïre.

Beauté de cette riviere.

Mangos, ou *Arbe de Reys*.

MEROLLA. 1683. qui descendant enfin jusqu'à terre, s'y attache, y prend des forces & forme un nouveau scion ; de sorte qu'en peu de temps un de ces arbres produit un petit bois, dans lequel on a peine à distinguer les rejettons de la premiere plante. On fit voir à Merolla un mango flétri & presque sec, dont on lui raconta l'histoire. Un certain Evêque de Congo, ayant été maltraité par le Peuple du Pays, fit le signe de la croix sur cet arbre ; & sur le champ on le vit sécher, comme le figuier de l'Evangile.

Arrivée des deux Missionnaires à Songo.

Vers minuit, les Missionnaires arriverent à la Ville de Pinda, qui est à douze milles de la mer. En débarquant ils se rendirent à l'Eglise, la premiere que les Portugais ayent bâtie dans le Pays. Elle est dédiée à la Sainte Vierge ; & les Negres s'y rassemblent en foule tous les Dimanches pour honorer son image, qui est en bas relief. Il y avoit autrefois un Couvent de Capucins dans la même Ville, mais les mauvaises qualités de l'air, dans un lieu si proche de la riviere, ont fait prendre le parti de le placer à Sogno, qui n'en est qu'à deux milles. Les Missionnaires s'y rendirent le matin du jour suivant. Ils reçurent aussitôt la visite du Prince, ou du Seigneur de cette Contrée, célebre dans les Re-

Politesse qu'ils reçoivent du Comte.

lations des Voyageurs, sous le titre de Comte de Sogno. Il voyoit avec joie l'arrivée de deux Capucins, parce qu'il estimoit leur Ordre ; & sur-tout celle du compagnon de Merolla, qui avoit déja fait le même voyage trois ans auparavant. Aussi, leur envoya-t-il divers presens des meilleures productions du Pays. Ils trouverent dans le Couvent un seul Prêtre, nommé *Paul de-Vareſa*, qui, retournant peu de jours après à Loanda, leur laissa un vieux Frere Lai, dont le nom étoit *Leonard de Nardo*. MEROLLA An 1683.

Merolla fut chargé de dire la premiere Messe. Comme il ne sçavoit point encore la langue du Pays pour prêcher en public, il composa un sermon, à la hâte, en langue Portugaise, & le prononça dans la Chapelle de la Congrégation, qui touche à l'Eglise. Cette assemblée est composée des principales personnes de la Ville, qui entendent assez bien le Portugais. C'est entre les Freres de la Congrégation qu'on élit ordinairement les Comtes de Sogno, pourvû qu'ils soient *du ſangre de Capata* ; expression Portugaise, qui signifie la Famille regnante. Ruffetto, Compagnon de Merolla, promit de prêcher publiquement tous les Dimanches & les jours de fêtes. Le Comte avoit le défaut

Dans quel Corps on choisit ordinairement les Comtes de Sogno.

MEROLLA. 1683. de venir fort tard à la Messe ; mais cette paresse étoit justifiée par le soin qu'il prenoit d'y amener toujours une suite fort nombreuse de Courtisans Negres. Son cortege l'emportoit sur celui de tous les autres Princes de cette partie de l'Afrique.

Sermon de Merolla & ses effets. Le cinquieme Dimanche après la Pentecôte, Merolla, prêchant devant lui, prit pour texte les paroles du Commandement, *Tu ne tueras point.* Il en prit occasion de s'emporter contre les Sorciers ou les Prêtres du pays, qui conservent toujours beaucoup d'ascendant sur les Negres. Il prouva que le meurtre des ames, par les illusions diaboliques, étoit infiniment pire que celui du corps. Comme le mot de *tuer* revenoit fort souvent dans le cours de son sermon, l'assemblée fit entendre quelque murmure. Le Missionnaire n'ayant pas laissé de poursuivre avec courage, le bruit parut augmenter parmi la Peuple ; tandis que le Comte seul gardoit le silence.

Découverte qu'il fait à cette occasion. Merolla & son compagnon souhaiterent fort impatiemment d'apprendre la cause de ce murmure. Ils interrogerent tous les Negres qui se trouverent à leur rencontre, sans en pouvoir tirer aucune réponse. Tout le monde les quittoit en souriant. Enfin, lorsque la foule fut

MEROLLA, 1682.

dissipée, ils prirent un de leurs Auditeurs dans le Couvent; & l'ayant traité avec de l'eau-de vie & du tabac, ils tirerent de lui l'explication qu'ils desiroient. Il leur dit que ce qu'ils avoient pris pour un murmure, étoit une marque d'approbation, sur le rapport du sermon avec quelque chose qui étoit arrivé nouvellement; qu'il étoit défendu sous peine de mort, à tous les Habitans, d'en parler aux Missionnaires, mais qu'il ne leur en feroit pas moins le recit, parce qu'il avoit une juste confiance à leur discretion. Que pendant la Semaine sainte, les exercices de la Religion ayant amené à l'Eglise un grand nombre de Chrétiens Negres, de toutes les parties du Comté de Sogno, il étoit tombé dans l'esprit du Comte & de ses parens, qu'une grande partie de cette assemblée couvroit quelque pernicieux dessein sous des apparences de piété, que là-dessus un grand nombre d'amis & de vassaux du Comte s'étant rassemblés chez lui le jour de Pâques, sous prétexte de lui souhaiter les bonnes Fêtes, ce Prince leur avoit donné ordre de faire prendre l'engagement du *Bolungo* (40) à certaines personnes

(40) Pratique de l'idolâtrie, dont on verra bien-tôt l'explication.

MEROLLA. 1683.

dont il soupçonnoit la fidélité dans trois endroits de ses Etats : d'où il falloit conclure qu'il étoit mort quantité de personnes, dans le sens que le Pere l'avoit entendu, & qu'il en périssoit tous les jours un grand nombre par le même genre de mort. Les deux Missionnaires, consternés de cette déclaration, promirent le secret au Negre, & ne l'assurerent pas moins qu'ils trouveroient quelque moyen d'arrêter le scandale. Quelques jours après, Bussetto fit un sermon public, dans lequel il reprit le sujet de Merolla, pour se procurer l'occasion de toucher quelque chose de ce qu'il avoit découvert. Mais le mal demandant d'autres remedes, il se rendit le soir du même jour, avec son compagnon, au Palais du Comte de Sogno ; & lui ayant fait demander une audience secrette, il lui reprocha, avec beaucoup de force, d'avoir commis une action indigne de la qualité de Chrétien. Le Comte, frappé d'un discours si ferme, demeura d'abord sans réponse ; & la pâleur qui se répandit sur son visage, fit juger aux deux Missionnaires qu'il étoit tourmenté par ses remords. Bussetto crut devoir garder quelque ménagement. » Non, reprit-il, » je ne sçaurois me persuader que de

Reproches que les Missionnaires font au Comte.

Il reconnoît ses fautes.

» ſon propre mouvement *Dom Anto-* MEROLA, 1663.
» *nio Bareto da-Sylva* (c'étoit le nom
» du Prince) ait été capable de for-
» cer ſes Sujets à prendre le Bolungo,
» & j'aime mieux croire qu'il s'eſt laiſ-
» ſé entrainer par de mauvais conſeils.
Le Comte ſe jetta aux genoux des Miſſionnaires, en pleurant avec amertume : » Je reconnois, leur dit-il, que
» je ſuis extrêmement coupable d'a-
» voir exigé cette preuve barbare de la
» fidélité de mes Sujets ; mais après
» avoir péché comme David, je de-
» mande grace comme lui. Sans attendre le jour ſuivant, il révoqua ſes ordres dès la même nuit.

Le ſerment de Bolungo eſt exigé des traîtres, ou de ceux qui ſont ſoupçonnés de trahiſon, par une ſorte de Sorciers, qui ſe nomment *Kangazumbos*. On fait une compoſition de ſimples, de chair de ſerpent, de certains fruits, & de quelques autres matieres, dont le Kangazumbo fait avaller une partie à l'accuſé. Si le crime eſt réel, on prétend que cette priſe fait tomber le coupable dans un profond évanouiſſement, qu'elle lui cauſe un tremblement de tous ſes membres, & que ſa mort eſt infaillible lorſqu'on ne ſe hâte point de lui faire prendre un antidote. S'il eſt in-

Ce que c'eſt que le ſerment du Bolungo.

MEROLLA. 1683.

nocent, il ne reſſent aucun mal. L'impoſture eſt viſible, ajoute Merolla; car on connoît aiſément que ſi le Sorcier veut juſtifier quelque perſonne accuſée, il ne fait point entrer dans ſa pâte les mêmes ingrédiens qu'il donne à ceux qu'il veut perdre. Mais la méthode que le Comte avoit emploiée étoit differente, & les Miſſionnaires apprirent de pluſieurs Negres, qu'on n'en avoit jamais vû d'exemple. Il avoit ordonné que tous ſes Sujets, ſans exception, ſe rendiſſent ſucceſſivement dans un des trois endroits où les Sorciers, que l'Auteur appelle ici Miniſtres du Diable, faiſoient leur réſidence, pour y rendre témoignage de leur fidelité, dans la forme ſuivante. Chacun devoit ſe pancher ſur une grande cuve d'eau. S'il y tomboit, on lui coupoit auſſi-tôt la tête. S'il ſe ſoutenoit ferme, il étoit renvoyé, comme innocent. Le temps, dit Merolla, fera connoître pourquoi les uns ſuccomboient, & les autres réſiſtoient à l'épreuve. Mais ceux qui préſidoient à cette opération étant Sorciers & Payens, on peut ſuppoſer, ajoute-t-il, qu'ils empoiſonnoient l'eau.

Quelle preuve le Comte avoit exigée de la fidelité de ſes Sujets.

Les deux Miſſionnaires ne furent pas long tems à Sogno ſans être informés, par les remords de certains Negres, que

Zele des Miſſionnaires contre une Sorciere & ſon fils.

la sœur d'un certain Noble du Pays employoit des recettes magiques pour la guérison des malades, & que pour se faire connoître en qualité de Sorciere, elle portoit un habit extraordinaire, avec les cheveux pendans, contre l'usage du Pays. Ils apprirent aussi qu'elle se faisoit préceder d'un tambour, pour annoncer ouvertement sa profession; & qu'un de ses fils, qui faisoit sa demeure avec elle, exerçoit le même art. Leur zele s'enflammant à ce récit, ils formerent une accusation juridique contre la mere & le fils, & tous leurs soins furent employés à les faire arrêter tous deux. La mere fut assez promptement avertie, pour se sauver par la fuite. Mais le fils étant tombé entre les mains de ceux qui l'observoient, fut conduit au Palais du Comte. Les Missionnaires s'attendoient à quelqu'exemple de sévérité, qui jetteroit l'épouvante parmi les Sorciers. Cependant le Comte laissa tant de liberté au coupable, que tout lié qu'il étoit il se procura le moyen de fuir, & ses amis le firent passer dans une Isle de la riviere de Zaïre, où il trouva de la protection. Ce sujet de chagrin fut le premier qu'ils reçurent du Comte. Ils ne balançerent point à lui en faire des plaintes. Ils lui reprocherent

MERVEILLE. 1663.

Les deux coupables leur échappent.

MEROLLA. 1683. d'imiter mal son prédecesseur, le Comte Etienne, qui, après avoir employé tous ses efforts pour détruire cette détestable race, avoit donné ordre à ses Gouverneurs de faire main-basse sur ceux qui oseroient reparoître, & les avoit condamné eux-mêmes à perdre la tête s'ils executoient trop mollement ses volontés. Ce Comte entroit de si bonne grace dans les vûes des Missionnaires Capucins, qu'il faisoit avec eux le tour de ses Etats, pour s'assûrer que ses ordres étoient remplis.

Après cette réprimande, Dom Antonio Bareto da-Sylva parut plus disposé à poursuivre les Sorciers, & donna, pour excuse de son indulgence passée, la difficulté de s'en saisir dans les lieux écartés, dont ils avoient fait leur retraite. Entre ceux qui avoient favorisé la fuite du jeune Médecin, son pere même craignant d'être arrêté pour avoir rendu service à son fils, eut recours à l'artifice. Il feignit d'être malade, & fit prier Merolla de le venir confesser; parce que, suivant l'usage du Pays, celui qui a reçu l'absolution du Prêtre est déchargé de toutes sortes de crimes, & rentre dans tous les droits de la liberté. Comment la Justice humaine, disent-ils, pourroit-elle traiter de coupable ce-

Artifice d'un Negre pour éviter le châtiment.

lui que Dieu même déclare innocent ? L'Auteur ayant découvert qu'on l'avoit trompé, en fit ſes plaintes au Comte, qui lui répondit : Ne lui avez-vous pas donné l'abſolution ? N'eſt il pas libre ? De quel droit puis-je le faire arrêter ? Rien ne put le faire changer de ſentiment, parce que le coupable appartenoit à ſa famille. MEROLLA, 1683.

Dans un autre temps, il envoia un de ces Sorciers aux Miſſionnaires, en leur promettant qu'à l'avenir il n'en laiſſeroit échapper aucun. Ils firent entrer le priſonnier dans une chambre du Couvent, pour l'examiner à loiſir. Mais tandis que le Pere Joſeph Buſſetto étoit allé chercher quelques papiers dans la chambre voiſine, le Sorcier s'échappa des mains de Merolla & de l'Interprete. Un grand chien, allarmé par le bruit, ſe mit à le pourſuivre ; & Merolla, courant auſſi de toutes ſes forces, l'eut bien-tôt atteint. Il ne lui épargna pas, dit-il, les coups de cordon, en invoquant à ſon ſecours St-Michel & tous les Anges. Buſſetto, qui parut immédiatement, ne put s'empêcher de rire, en voyant avec quelle rigueur il le maltraitoit. Les Gardes qui l'avoient amené, lui lierent les pieds & les mains, d'une maniere qui le rendit immobile. Avanture d'un Sorcier.

MEROLLA. 1683. Dans cet état, on lui fit bien-tôt abjurer ses erreurs ; & sa soumission lui fit obtenir la liberté.

Autre avanture. Il arrivoit chaque jour quelqu'événement de la même nature ; mais l'Auteur ne s'arrête qu'aux principaux. On lui amena un des plus fameux Sorciers du Pays ; & l'importance du cas ne lui permettant pas de se fier au Comte, il mit son Prisonnier sous la garde du Portier de l'Eglise ; office au reste qui ne rapportoit pas moins de profit que d'honneur, & dont les Missionnaires ne revêtoient que des Negres éprouvés. Cependant celui-ci rendit la liberté au Sorcier ; & par une double trahison, il mit à sa place un miserable Esclave. Merolla étant allé, quelques jours après, pour examiner le coupable, & ne reconnoissant pas son visage, demanda au Portier ce qu'il avoit fait de son prisonnier. Non seulement cet infidele Geolier soutint que c'étoit le même, mais l'Esclave même protesta qu'il étoit le Sorcier. Alors Merolla, feignant de les croire tous deux, appella un des Esclaves qui étoient au service de l'Eglise, & lui donna ordre, en leur presence, de couper la tête au prisonnier. L'air sérieux dont cette sentence fut accompagnée, & la hache, qui

fut apportée dans le même moment, forcerent l'Esclave de changer de langage. Il s'écria qu'il n'étoit pas le Sorcier, & que le Portier l'avoit mis à sa place. Qu'avez-vous à repondre ? dit le Missionnaire au Portier. Helas ! repondit-il en tremblant, le Sorcier m'a demandé la liberté de sortir, pour chercher de quoi vivre, & m'a laissé cet Esclave pour gage de son retour. Il s'offrit là-dessus de le poursuivre, dans la confiance de le retrouver bien-tôt ; & Merolla se mit à le chercher avec lui. Mais l'adroit Sorcier étoit deja bien loin. Il en coûta son office au Portier, qui crut avoir encore beaucoup d'obligation au Missionnaire, de lui sauver la vie. Les prisons n'étant ici que de roseaux, c'est une barriere trop foible pour arrêter long-tems les coupables. Aussi les Missionnaires ne manquerent point, à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe ; d'envoier leurs prisonniers à bord & de les faire transporter dans d'autres Pays. Merolla, 1683.

Dans la seconde année de sa Mission, l'Auteur se trouva seul à Sogno, par la mort du Superieur general, dont le Pere Joseph Busserro alla remplir la place au Couvent d'Angola. Vers le même temps, les Missionnaires Capu- Merolla se trouve seul à Sogno.

MEROLLA. 1683.

Lettre du Cardinal Cibo sur la traite des Esclaves.

cins reçurent une lettre du Cardinal Cibo, au nom du sacré College. Elle contenoit des plaintes ameres sur la continuation de la vente des Esclaves, & des instances pour faire cesser enfin cet odieux usage. Mais ils virent peu d'apparence de pouvoir executer les ordres du Saint Siege, parce que le commerce du Pays consiste uniquement en ivoire, & dans la traite des Esclaves. Cependant ils s'assemblerent, pour marquer leur soumission; & s'étant adressés au Roi de Congo & au Comte de Sogno, ils obtinrent du moins que les Heretiques seroient exclus du second de ces deux commerces, sur-tout les Anglois, qui l'exerçoient en grand nombre, & qui transportoient leurs Esclaves à la Barbade, où ils ne pouvoient leur inspirer que de l'éloignement pour l'Eglise Romaine. Ensuite l'Auteur prit un jour de fête pour expliquer au Peuple les intentions du sacré College, & pour le detourner du même commerce. Il lui représenta que s'il y étoit absolument obligé par la nécessité, il valoit mieux qu'il traitât avec les Hollandois, qui s'étoient obligés à fournir chaque année un grand nombre d'Esclaves aux Espagnols; & mieux encore avec les Portugais qu'avec les Hol-

landois Mais les Habitans de Sogno fermerent l'oreille à ces instances, & se defendirent par diverses raisons : En premier lieu, parce qu'ils étoient resolus de ne pas accorder aux Portugais la liberté de s'établir dans leur Pays. Secondement, parce qu'ils n'esperoient pas que les Portugais leur vendissent jamais des armes & des munitions. Enfin, parce qu'ils n'étoient pas contens du prix que les Portugais mettoient à leurs Esclaves.

MEROLLA. 1683.

Les Habitans sont peu disposés à s'y soumettre.

Depuis plus d'une année, il n'avoit paru aucun Vaisseau sur la Côte. On vit enfin paroître un Vaisseau Anglois, & Merolla en avertit aussi tôt le Comte, en le suppliant de ne pas permettre qu'on vendît le moindre Esclave à ces ennemis du St-Siege. Le Comte lui promit de le satisfaire. Mais il fit cette promesse d'un air si froid, qu'il ne fut pas difficile de pénetrer ses intentions. En effet, ce Prince ne pouvoit renoncer sans regret à l'occasion de faire un commerce avantageux. Pendant ce temps là, le Capitaine Anglois mouilla dans la Riviere, mais sous pretexte d'y prendre des rafraichissemens, & de n'y être que trois jours. Ce terme étant passé, on ne s'apperçut point qu'il parut se disposer à partir. Un jour que l'Auteur

Arrivée d'un Vaisseau Anglois. Ce que Merolla exige du Comte.

MEROLLA. 1683.

Merolla court risque pour sa vie.

s'étoit approché du rivage, pour s'entretenir avec le Mafukka, ou le Receveur des Blancs, il vit, en entrant dans sa maison, deux Anglois, qu'il crut près de la station ordinaire de leur Bâtiment. Ils entrerent après lui ; mais craignant leur rencontre, il prit le parti de sortir aussi-tôt. A peine eut-il fait quelques pas, qu'il entendit siffler au-tour de lui plusieurs balles de pistolet. Il jetta les yeux de tous côtés, sans decouvrir personne. Cependant il retourna ensuite dans la même maison, pour se plaindre de cette perfidie, dont il croyoit pouvoir accuser les Anglois. Mais ce qui l'étonna beaucoup, le Mafukka ne fit point d'attention à ses plaintes.

Sa querelle avec un Capitaine Anglois.

Le lendemain il ne fut pas moins surpris de recevoir la visite du Capitaine Anglois, qui venoit moins, dit-il, pour conferer avec lui, que pour lui faire un affront. En effet, il commença par lui demander pourquoi il s'opposoit au commerce des Anglois dans ce Port ? Le Missionnaire repondit que suivant ses conventions avec le Comte, tous les Heretiques devoient être exclus de la traite des Esclaves dans les Etats de Sogno, quoiqu'ils fussent libres à la verité d'exercer tout autre commerce. » Qu'entendez-vous par Heretiques ?

» reprit l'Anglois. Notre Duc d'York » n'eſt-il pas Catholique Romain, & » Chef de notre Compagnie ? N'eſt-ce » pas de lui que j'ai reçu des pouvoirs » pour toute ſorte de commerce ? Le Miſſionnaire en convint ; mais il prétendit que l'intention du Duc n'étoit pas qu'on vendît des Chrétiens pour l'eſclavage ; bien moins encore, ajouta-t-il, que des gens tels que le Capitaine, euſſent la hardieſſe, non ſeulement de faire un commerce illicite, mais d'infeſter même & de piller la Côte, comme un autre Anglois n'avoit pas eu honte de le faire l'année précedente, enlevant quantité de Negres avec la derniere violence, & tuant encore plus cruellement ceux qui vouloient ſe dérober à ſes brigandages. Il le menaça d'en informer la Ducheſſe d'York, qui étoit de ſon Pays ; aſſez sûr d'ailleurs que le Duc ne ſouffriroit pas l'inſulte qu'on faiſoit à ſa réputation, & qu'il apporteroit une juſte rigueur à la punition des coupables. Ce diſcours échauffa vivement le Capitaine. Il entreprit, avec plus de bruit que de raiſon, de juſtifier ſa conduite & celle de tous les Anglois. » Enfin, dit l'Auteur, s'il n'étoit venu » quelques perſonnes à mon ſecours, » je ne ſçai quelle auroit été la fin de

MEROLLA, 1683.

MEROLLA. 1683.

» cette scene. Cependant, après s'être délivré du Capitaine, il fit declarer sur le champ au Comte de Sogno, que la porte de l'Eglise ne seroit point ouverte jusqu'au départ des ennemis du St-Siege. Ce message amena aussi-tôt le Comte au Couvent, accompagné d'un seul Negre, qui tenoit à la main un grand poignard, à demi tiré du fourreau, & qui se mit à genoux sans quitter cette arme. Pour entrer dans le sens de cette circonstance, il faut remarquer, avec l'Auteur, que dans les visites que le Comte rend aux Missionaires, il n'est permis qu'à l'Interprete d'entrer avec lui; ou que si l'occasion exige qu'il amene un homme de plus, ce survenant extraordinaire doit être à genoux pendant toute la conference, comme l'Interprete est obligé d'y être aussi. Dans quelque vûe que le Comte eut fait armer le Negre qui l'accompagnoit, il s'efforça d'abord, avec douceur, de faire comprendre à Merolla, qu'étant environné d'ennemis, il ne pouvoit se dispenser de se pourvoir d'armes & de munitions, & que pour une précaution si nécessaire, il n'avoit pas d'autre moyen que de recevoir les Vaisseaux Européens qui venoient dans son Port. Il fit valoir cette raison avec beaucoup de force & d'adresse;

Il fait fermer les portes de son Eglise.

Entretien fort vif avec le Comte de Sogno.

dresse. Mais s'appercevant qu'elle faisoit peu d'impression sur le Missionnaire, il commençoit à froncer les sourcils & à remuer vivement les levres, pour s'emporter à quelques menaces, lorsque Merolla, se hâtant de le prévenir, lui declara, d'un ton ferme, » qu'il étoit » venu en Afrique pour le service de » Dieu & pour le salut des ames; qu'il » perdroit plutôt la vie que de laisser » tomber volontairement tant de pau- » vres ames entre les mains des Héré- » tiques, c'est-à-dire, au pouvoir du » diable, dont il sembloit que le Com- » te voulût prendre le parti dans tous » ses argumens; & qu'il l'exhortoit à » considerer combien il se rendoit cou- » pable par une révolte si opiniâtre » contre l'autorité de l'Eglise. Après s'être expliqué si nettement, il se disposoit à sortir de la chambre. Mais le Comte l'arrêta par le bras, d'un air plus soumis, en le conjurant du moins d'écouter ses raisons. Il le força de s'asseoir près de lui sur un banc. Là il commença un long discours, dans lequel il rassembla tout ce qu'il put imaginer de plus spécieux pour sa défense. Mais le Missionnaire n'en paroissant pas plus satisfait, & ne faisant pas même difficulté de l'interrompre, il tomba dans un ta-

MEROLLA. 1683.

Emportement du Comte.

MEROLLA. 1683.

rieux accès de colere, jusqu'à déclarer qu'il se croyoit Chef de l'Eglise dans ses Etats, & que sans sa permission les Missionnaires n'y pouvoient pas baptiser même un enfant. Ce langage fit aisément comprendre à Merolla qu'il étoit gagné par les Anglois. Il n'en put rester le moindre doute à personne, lorsqu'on entendit publier une proclamation qui défendoit à tous les Negres du *Banza* d'aller désormais à l'Eglise. Cependant, comme cette loi ne portoit aucune peine pour ceux qui refuseroient de s'y soumettre, la plûpart des Fidèles continuerent d'assister à la Messe. Mais la crainte de quelqu'outrage personnel n'empêcha point Merolla d'excommunier le Comte, en vertu de l'autorité dont il étoit revêtu par l'Evêque d'Angola. Il eut même la fermeté d'attacher sa Sentence d'excommunication à la porte de l'Eglise. Les Negres qui servoient à l'Eglise & au Couvent en prirent occasion de se retirer; & Merolla ne douta point que ce ne fût à l'instigation de leur Souverain.

Il défend à ses Sujets d'aller à l'Eglise.

Merolla l'excommunie.

Occasion qui appaise un peu le bruit.

Pendant qu'on attendoit les suites de ce démêlé, un Vaisseau de Hollande entra dans le Port. Le Secretaire du Comte amena, suivant l'usage, le Capitaine de ce Bâtiment au Missionnaire, pour

recevoir sa bénédiction ; formalité que le Capitaine Anglois avoit négligée. Merolla ne balança point à suivre l'ordre établi ; & sa facilité diminua beaucoup l'esprit de révolte que les Sorciers, dit-il, avoient inspiré au peuple, en publiant qu'il ne s'opposoit à l'execution des contrats avec les Européens, que pour ôter à la Nation le moyen d'acheter des armes, & la livrer sans défense aux Portugais. L'arrivée du Vaisseau Hollandois causa bien-tôt le départ de l'autre. Mais les Anglois ne laisserent pas d'emmener quinze ou seize Esclaves Chrétiens de Sogno, outre une centaine qu'ils prétendirent avoir achetés des Payens du Pays. MEROLLA, 1683.

Merolla écrivit successivement deux lettres au Supérieur de la Mission, pour l'informer de ce qui s'étoit passé dans l'Eglise confiée à ses soins ; mais elles furent interceptées par l'ordre du Comte. Il en écrivit trois autres, avec la précaution d'en faire partir une en secret, par un Negre, auquel il promit une récompense considérable. Les deux autres, qui furent envoiées publiquement, eurent le sort des premieres. De son côté le Comte écrivit à l'Evêque de Loanda, pour se plaindre de la conduite du Missionnaire, qui refusoit d'ouvrir l'Eglise Merolla a recours à son Superieur.

MJ ROLLA. 1683. & d'administrer les Sacremens, & qui avoit porté publiquement une Sentence de mort contre les Sorciers. L'Evêque ne fit point de réponse à cette lettre. Mais il envoia peu de temps après, à Sogno, le Supérieur de la Mission, accompagné du Pere Benoît de-Belvedere. Tandis que le Comte persistoit dans son obstination, la petite verole, que les Portugais appellent *Bexigas*, se répandit dans ses Etats, & fit beaucoup de ravage parmi ses Sujets. Ce fleau du Ciel fut regardé par le Peuple comme un châtiment sensible de la révolte du Prince contre l'autorité Ecclésiastique. Il se forma des assemblées, qui représenterent au Comte le triste état de la Nation, & qui le presserent d'expier ses emportemens. La crainte d'une sedition lui fit répondre, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attirer sur eux les maux dont ils se plaignoient, & qu'en publiant sa proclamation, il n'avoit pensé qu'à faire prendre au Missionnaire des sentimens plus moderés; mais que s'ils regardoient leurs maladies comme l'effet de son Ordonnance, il la retracteroit volontiers, pour les satisfaire. Cette promesse fut executée presqu'immédiatement. Mais le Missionnaire n'ayant pas jugé que ce fût assez pour lui faire lever l'excom-

La petite vérole se répand dans le Comté de Sogno.

Les Negres armés font leur jeu

munication, les Negres recommencerent leurs plaintes, en protestant qu'ils ne vouloient pas mourir sans le secours de l'Eglise, & qu'étant nés Chrétiens, ils vouloient se reconcilier avec leurs Superieurs Spirituels. Enfin, ils demanderent que le Comte se présentât au Missionnaire, pour implorer le pardon de son crime, & pour obtenir que la porte de l'Eglise fut ouverte. Merolla n'ose décider si la soumission du Comte fut sincere; mais elle fut éclatante. Tous ses Courtisans reçurent ordre de se revêtir de leurs meilleurs habits, pour l'accompagner dans le même appareil qu'ils affectent à l'entrée des Ambassadeurs. Pour lui, couvert d'un sac, nuds pieds, une couronne d'épines sur la tête, un crucifix dans les mains, & la corde au cou, il s'avança au milieu de son cortége jusqu'à la porte du Couvent. Là, il se prosterna humblement, pour attendre les ordres du Missionnaire. Cependant lorsqu'il le vit paroître il lui adressa une petite harangue, dans laquelle il confessa qu'il s'étoit conduit avec une témerité inexcusable. Il l'assura qu'il venoit lui offrir toutes sortes de satisfactions pour sa désobéissance; & citant l'exemple de David, il ajouta qu'après avoir péché comme lui, il espéroit d'ob-

MEROLLA 168[illegible] Le Prince à se reconcilier avec l'Eglise. Il demande pardon au Missionnaire.

MEROLLA. 1683. tenir le même pardon. Enſuite aiant remis ſon crucifix entre les mains d'un de ſes gens, il baiſa reſpectueuſement les pieds du Miſſionnaire. Auſſi-tôt Merolla s'empreſſa de le relever, lui ôta ſa couronne d'épines & la corde qu'il portoit au cou, l'embraſſa, & lui répeta les termes dont le Pere Joſeph de-Buſſetto s'étoit ſervi dans un autre occaſion : » Si vous avez peché comme Da» vid, imitez-le auſſi dans ſon repen» tir. Après cette céremonie, il le reconduiſit juſqu'à l'entrée de la rue.

L'excommunication eſt levée. Le Comte revint une autre fois dans la même parure, pour demander que l'excommunication fût levée formellement. Le Miſſionnaire ne fit pas difficulté d'abſoudre la Nation & les Complices particuliers du crime; mais il remit l'abſolution du Prince à l'arrivée du Superieur de la Miſſion. En effet, le Superieur parut quelques jours après, & donna l'abſolution au Pénitent. Merolla écrivit à l'Evêque de Loanda, pour le remercier de l'approbation qu'il avoit donnée à ſa conduite, & lui expliquer les raiſons qui l'avoient porté à menacer les Sorciers du dernier ſupplice.

Pendant ce temps-là, les Hollandois pouſſoient vivement leur commerce. Les Eſclaves qu'ils achetoient devant

passer entre les mains des Espagnols, ce motif suffisoit à Merolla pour rassurer son zele. Mais il n'auroit point été si tranquille s'il eût appris, avant leur départ, qu'il s'efforçoient de semer l'ivraye de l'hérésie parmi le véritable bled de l'Evangile. Un certain Cornelius Glas, qui s'étoit fait de la réputation dans le Pays par ses subtilités, entreprit de mettre les Habitans dans le goût d'une Religion plus libre. Il les assuroit qu'ils n'avoient pas besoin d'autres Sacremens que le Baptême; & que si leur dévotion les portoit à communier, ils en étoient les maîtres; mais que sur sa parole, ils pouvoient se passer hardiment de la confession. Il osa même nier ouvertement la presence réelle dans l'Eucharistie; avec la précaution, dit Merolla, d'invoquer les Saints, & sur-tout St Antoine de Pade, pour ne pas trop révolter les Negres par des erreurs si opposées à leurs principes. Quelques-uns de ces foibles Catholiques se laisserent séduire par ses raisonnemens. Avec quelle chaleur le Missionnaire ne les auroit-il pas combattus, s'il eût pû former le moindre soupçon de cette perfidie!

MEROLLA. 1683.

Un Hollandois veut pervertir les Negres.

Dans la cinquieme année de sa Mission, il vit arriver un second Vaisseau

MEROLLA. 1683. Arrivée d'un Vaisseau Anglois.

Anglois, qui n'attendit la permission de personne pour jetter l'ancre dans la Riviere. Il se hâta de prévenir le Comte, en le conjurant, s'il vouloit éviter les malheurs passés, de ne pas permettre que les Anglois descendissent au rivage. Le Comte parut entrer volontiers dans ses vûes, & s'engagea même à les suivre par une promesse formelle. Cependant il reçut les présens des Anglois, & leur permit d'exercer le commerce dans ses Etats; assez justifié, dans ses idées, parce qu'il n'avoit pas fait une mention expresse du commerce des Esclaves. Le Capitaine Anglois se rendit au Couvent avec sa permission; mais loin d'y trouver Merolla, il apprit bientôt qu'il s'occupoit à préparer un Manifeste, par lequel il défendoit, sous peine d'excommunication, de vendre des Esclaves aux Anglois, en accordant néanmoins la liberté du commerce pour les autres marchandises. Le Capitaine ressentit l'effet de cette menace, car il ne put se procurer que cinq Esclaves, qu'il avoit achetés avant la publication de ce Manifeste. Il retourna au Couvent, accompagné d'un Capitaine Hollandois; & prenant un ton fort soumis, il dit au Missionnaire » Quelles peu-» vent être vos raisons, mon Pere,

Visite que Merolla reçoit du Capitaine.

Leurs discours mutuels.

» pour vous oppoſer à la liberté de » mon commerce, lorſque vous n'ignorez pas combien j'ai eſſuié de fatigues & de périls pour me rendre ici ? La réponſe de Merolla fut civile. Il aſſura le Capitaine qu'il étoit diſpoſé à ne rien épargner pour rendre ſervice à tous les Chrétiens, & ſur-tout à lui, dont le diſcours & les manieres lui paroiſſoient dignes d'un honnête homme ; mais que pour le commerce dont il étoit queſtion, il ne pouvoit conſentir à rien ſans la permiſſion de ſes Superieurs. Il ajouta que s'il ne pouvoit exercer le commerce à terre, parce qu'il en étoit exclus par ſa qualité d'Hérétique, il étoit libre de l'exercer ſur mer, ſuppoſé qu'il trouvât quelqu'un diſpoſé à le ſuivre. Le Capitaine comprit fort bien le ſens de cette politeſſe. Cependant il proteſta qu'il auroit mieux aimé le commerce ſur mer ; n'eût-ce été, dit-il, que pour épargner ſes preſens, qu'il ſe reprochoit d'avoir donnés, ſans eſperance d'en tirer aucun avantage. Ces » bêtes brutes, continua-t-il, en parlant des Negres, ont toujours les » mains ouvertes pour recevoir ; mais « attend-on d'eux quelques ſervices ? » ils donnent auſſi-tôt pour excuſe, » qu'ils n'ont pas la permiſſion des Miſ- MEROLLA. 1683.

MEROLLA. 1683.

» sionnaires. Pourquoi ne s'expliquent-
» ils pas d'abord ? J'aurois épargné mes
» presens, & tourné mes voiles d'un
» autre côté. Il y aura bien du malheur,
» ajouta-t-il, si je ne trouve pas l'occa-
» sion de leur marquer mon ressenti-
» ment. Ensuite se tournant vers le
» Missionnaire, il lui dit : Pour vous,
» mon Pere, je ne puis que vous re-
» mercier de m'avoir dit nettement la
» verité. Faites-moi rendre seulement
» ce que j'ai donné à votre Comte,
» & je ne tarderai point à partir.
» Mais permettez-moi d'abord de vous
» faire present d'un baril de farine,
» pour faire vos hosties ; & d'un flacon
» d'eau-de-vie, avec d'autres bagatel-
» les, qui pourront vous être de quel-
» que usage. Merolla le remercia beau-
coup de ses offres ; mais quelque besoin
qu'il eût de farine, il refusa de l'accep-
ter ; & touché de la politesse du Capi-
taine, il le força lui-même de recevoir
un panier de fruit.

Le Capitaine part mécontent, & menace le Pays.

Le Comte ne put restituer les presens, parce qu'il en avoit déja disposé. La crainte de l'excommunication ne lui permettant pas non plus de livrer des Esclaves, rien ne peut exprimer la mauvaise humeur des Anglois, qui se voyoient trompés dans toutes leurs se-

pérances. Le Capitaine quitta sa maison pendant la nuit, & retourna sur son Vaisseau avec deux Esclaves & quelques dents d'élephans qu'il avoit achetées pendant les premiers jours. Son Hote ne se fut pas plutôt apperçu de son évasion, qu'il se hâta de le suivre, pour lui demander le prix de son logement. Mais le fier Anglois ayant fait tourner la pointe de son canon vers le rivage, lui cria, d'un ton menaçant : Approche, approche, Esclave, & tu seras payé de la monnoie que tu mérites. Ensuite, laissant pour adieux un grand nombre d'imprécations, il leva l'ancre & sortit de la Riviere. Au reste, le Comte de Sogno n'en fut pas moins excommunié, pour avoir consenti secretement à la vente des deux Esclaves ; mais la Sentence Ecclésiastique ne fut point attachée à la porte de l'Eglise.

Mesmes. 1. 2.

Avant le départ du Vaisseau Anglois, il en étoit arrivé un de la Compagnie de Hollande ; & le Pere Benoit de-Belvedere, que le Superieur général avoit laissé à Merolla pour compagnon, n'avoit pas permis que le Capitaine débarquât un seul homme de l'Equipage. Il apportoit pour raison, que les Hollandois n'étoient pas moins Hérétiques que les Anglois, & qu'ils joignoient à cette

Les Mis... ... des Hol... landois.

MEROLLA. 1683. qualité celle d'Apôtres de l'erreur, comme on l'avoit éprouvé par l'exemple de Cornelius Glas. Merolla n'étoit pas d'une opinion differente. Cependant, pour l'interêt de la paix, il representa qu'après s'être heureusement délivré des Anglois, il ne falloit pas pousser la rigueur si loin contre les Hollandois; qu'il étoit à craindre que la soumission des Habitans ne resistât point à cet excès de séverité; que ne voulant point de commerce avec les Portugais, il ne leur restoit aucun moien de se défaire de leurs marchandises, & que la Religion n'en souffriroit pas moins que l'Etat. Le zele du Pere Benoît ne se rendit point à des raisons si fortes, & l'emporta dans la suite à quelques excès, dont il se repentit trop tard.

1687. Embarras où ils se jettent par un excès de zele.

Le jour de Pâques de l'année 1687, tous les Electeurs & les Gouverneurs du Pays s'assemblerent à la Cour du Comte, pour lui renouveller les témoignages de leur fidélité & de leur obéissance. Cette cérémonie est d'un ancien usage. Ceux qui manquent volontairement de se rendre à l'assemblée, passent pour rebelles; & le Comte est obligé de traiter pendant les trois fêtes tous ceux qui se rendent à leur devoir. Belvedere ayant entendu le bruit confus

des instrumens & des acclamations du peuple, apporta toute sa diligence à prévenir une solemnité qui ne devoit pas être célébrée à Sogno, tandis que le Comte étoit excommunié. Merolla ne pénetra point ses intentions, quoiqu'il l'eût vû sortir avec tant d'empressement. Mais le zelé Missionnaire se rendit au lieu de l'assemblée, & reçut froidement les politesses des Seigneurs, qui s'avancerent au-devant de lui pour le saluer. Il ne leur répondit que par des plaintes & des reproches. Il les accusa non seulement d'avoir blessé leur conscience, en recevant les Heretiques, mais de manquer de respect pour l'Eglise, en célébrant une fête qui ne convenoit point aux circonstances. Ce discours irrita si vivement le Chef des Electeurs, qu'il s'écria, dans un transport de colere : Que veut-on nous dire par les distinctions de Chrétiens, de Catholiques, d'Heretiques ? Ne sommes-nous pas tous sauvés par le seul Baptême ? Belvedere perdit patience à son tour, & ne pouvant souffrir que la Religion fût insultée avec cette audace, il donna un soufflet à l'Electeur. Un affront de cette nature, causa beaucoup de mouvement parmi le peuple. On s'assembla au-tour du Missionnaire. Le

MEROLLA. 1687.

Belvedere interrompt une fête des Negres.

Il donne un soufflet au Chef des Electeurs.

MEROLLA. 1687. Comte, le Capitaine géneral & le grand Capitaine, apprenant ce qui venoit d'arriver, se hâterent de paroître pour arrêter les plus furieux, & le conduisirent en sûreté jusqu'à son Couvent.

Méthode employée pour la reconciliation.

Merolla sentit de quelle importance il étoit, pour le soutien de la Mission, de se reconcilier promptement avec l'Electeur; mais il apprehendoit de commettre l'autorité de l'Eglise. Dans ce partage de sentimens, il imagina un moien de concilier tous les droits. Après avoir laissé passer quelques jours, il fit prier l'Electeur de se rendre au Couvent. Il lui fit un accueil fort civil, & lui offrit de l'absoudre, à condition qu'il retractât le langage qu'il avoit tenu publiquement, & qu'il demandât pardon à Belvedere. L'Electeur lui répondit: » Votre proposition n'est-elle » pas singuliere? Je suis offensé, & vous » vous voulez que je me reconnoisse » coupable. Qui a reçu le soufflet, de » votre Compagnon, ou de moi? Le Missionnaire répliqua, que ce qui ne se faisoit pas dans l'intention d'offenser, ne devoit pas être regardé comme une offense; que loin de donner le nom d'insulte au soufflet qu'il avoit reçu, il avoit dû le prendre pour une salutaire exhortation à ne plus prêter l'oreille

aux séductions des Hérétiques ; & qu'il devoit apprendre à distinguer ce qui venoit d'une affection véritablement paternelle de la part de son Superieur Ecclésiastique (41). Enfin, ne devez-vous pas reconnoître, ajouta-t-il, que vous méritiez quelque punition, pour avoir osé publier une opinion pernicieuse dans une assemblée Catholique ? Toutes ces raisons firent tant d'impression sur l'Electeur, qu'après s'être reconnu coupable, il consentit à retracter ses erreurs, après la Messe, à la porte de l'Eglise. On lui permit néanmoins, pour adoucir un peu son humiliation, d'ajouter qu'il n'avoit peché que par un emportement de colere, & que dans le fond du cœur il n'en avoit pas eu moins de soumission pour l'Eglise. Ensuite, après avoir demandé pardon au Pere Benoît de-Belvedere, & lui avoir baisé les pieds, il fut rétabli dans la Communion Ecclésiastique. Merolla exigea aussi qu'il fit des excuses au Comte, pour avoir tenté d'exciter ses Sujets à la révolte, par un discours impie & séditieux.

MEROLLA. 1687.

Le Chef des Electeurs se soumet à l'Eglise.

A cette correction spirituelle, les

(41) On retranche du texte ces deux lignes suivantes : *Et se souvenir que le sacrifice qu'on reçut de la main d'un Evêque, dans le Sacrement de la Confirmation, fut le moins pour une tache que pour un honneur.*

MEROLLA. 1687. Missionnaires joignirent un sermon, où, pour humilier les Negres & les munir contre l'orgueil & l'impureté, ils les comparerent aux porcs & aux singes du Pays.

Occasion que le Comte prend pour se reconcilier avec le Missionnaire.

Quoique le Comte fût excommunié pour la seconde fois, un leger incident l'avoit disposé à supporter cette disgrace avec soumission. La Comtesse son épouse, allarmée d'une infirmité passagere, fit demander à l'Auteur quelques secours contre sa maladie. Il s'empressa de la visiter, accompagné du Pere Etienne Romano, autre Capucin de la Mission, qui avoit quelque connoissance de la Médecine. Leurs remedes & leurs soins rétablirent bien-tôt la Comtesse; & ce zele à la servir, que le Comte avoit observé secretement, lui fit ouvrir les yeux sur les véritables intentions des Missionnaires. Il comprit que la charité seule les animoit dans leurs corrections spirituelles, comme dans les secours désintéressés qu'ils avoient offerts à sa femme. Merolla, informé de ce changement, saisit une si favorable occasion pour se rendre au Palais. Il pria le Comte de faire réflexion qu'en l'excommuniant il n'avoit suivi que son devoir; & que si les Fideles prétendoient n'être assujettis qu'à leurs pro-

pres inclinations, ils devoient renoncer à la qualité de Chrétiens, & rentrer ouvertement dans le paganisme. Il le pressa de se soumettre aux censures de l'Eglise ; enfin, pour adoucir ses instances & ses reproches, il lui representa les dangers & les peines où les Missionnaires ne craignoient pas de s'engager, dans la seule vûe de se rendre utiles au salut des Negres ; & l'ayant attendri par cette peinture, il lui demanda s'il ne devoit pas la reconnoissance & l'affection d'un fils à des Peres si génereux & si tendres. MEROLLA. 1687.

Il y avoit plus d'un mois que le Comte n'étoit entré dans l'Eglise qu'à la dérobée & sans s'approcher de l'Autel. Quelques jours après, il envoya prier l'Auteur de l'absoudre. Merolla y auroit consenti volontiers ; mais Belvedere jugea qu'il falloit attendre le départ des Hollandois. Cependant, le Comte renouvella sa priere, en faisant entendre que ses Sujets, qui ne le verroient pas à l'Eglise, en pourroient prendre occasion de se soulever. Merolla crut qu'il étoit temps de le satisfaire. Il lui fit dire de se rendre le lendemain à la messe, vêtu en pénitent, & de se faire accompagner de tous les Seigneurs de sa Cour. A leur arrivée, Formalités de la reconciliation.

MEROLLA. 1687. il adreſſa au Comte un diſcours mêlé de tendreſſe & de force, dans lequel il lui repréſenta le tort qu'il faiſoit à ſon Peuple, & qu'il ſe faiſoit à lui-même, en accordant l'entrée de ſes Etats aux Heretiques. Enſuite, prenant le Miſſel, il exigea de lui & de toute l'Aſſemblée un ſerment ſolemnel, par lequel ils s'engageoient tous à ne recevoir aucun Vaiſſeau Anglois dans leurs Ports. Ce ſerment, remarque l'Auteur, n'a jamais été violé. Pour penitence Eccléſiaſtique, il fit promettre au Comte d'employer ſon autorité pour faire recevoir le Sacrement de Mariage à trois cens de ſes Sujets, qui vivoient dans un commerce libre avec leurs femmes. Cette condition fut acceptée avec joie. Le Comte entra dans l'Égliſe d'un air de triomphe; & ſa reconciliation fut ſi ſincere, qu'il ne donna jamais dans la ſuite aucun ſujet de plainte aux Miſſionnaires.

Serment que Merolla exige des Negres.

Querelle des Princes neveux du Comte.

Mais l'humeur bouillante des jeunes Seigneurs Negres leur cauſoit quelquefois d'autres embarras. Un jour, le Capitaine géneral, qui étoit fils d'un frere du Comte, prit querelle avec un autre neveu du Comte par ſa ſœur. Après s'être échauffés mutuellement par quantité d'injures, celui-ci tomba brut-

quement sur l'autre, & le maltraita de plusieurs coups. Le Comte, à qui l'offensé porta ses plaintes, lui repondit qu'il ne voyoit aucun moyen de faire justice entre deux ennemis qui étoient si proches parens. Ce n'étoit pas le premier affront que le Capitaine géneral eût reçu du même côté. Le frere de la Comtesse l'avoit outragé dans quelques occasions. Il se ressentit si vivement de la froideur du Comte, qu'étant sorti, avec ses trois freres, il rassembla un grand nombre de leurs Partisans, & fit proposer le combat à ses ennemis. Mais ils trouverent si peu de personnes qui voulussent entrer dans leur querelle, qu'ils ne parurent point au lieu marqué pour la décision. MEXICO. 1687.

Revolte du Capitaine géneral.

Quelques jours après deux Electeurs, dont l'un nommé *Mani Enquella*, étoit cousin du Comte, se rendirent auprès du Capitaine géneral, pour lui proposer un accommodement. Ils le trouverent majestueusement assis sous un parasol, qui avoit l'apparence d'un dais. A leur approche, il leur déclara, d'un air fier, que ceux qui desiroient de lui parler devoient se prosterner devant lui. Sur le refus qu'ils firent de lui rendre un honneur qui n'appartenoit qu'au Comte, il entra dans un transport de colere; &

MEROLLA. 1687. levant l'étendard de la revolte, il alla camper à deux journées de la Ville, avec tous ses Partisans. Ses freres se rendirent immédiatement dans sa Province, pour y lever d'autres Troupes. C'étoit un vaste canton des Etats de Sogno, dont il avoit obtenu le Gouvernement, pour recompense d'avoir éteint dans sa source un rebellion dangereuse. Il devoit y suivre ses freres, avec plusieurs petites pieces de campagne, trois cens mousquets, trente barrils de poudre, un grand nombre d'arcs, & quantité d'autres munitions. Des préparatifs si redoutables avoient jetté l'allarme à la Cour de Sogno, lorsque les Missionnaires entreprirent d'arrêter les suites de cette guerre.

Merolla entreprend de retablir la paix.

Cependant ils avoient attendu que le Comte fût venu leur representer ses inquiétudes, & solliciter leur secours. Alors Merolla lui offrit de se rendre auprès du Capitaine géneral, & d'employer tout son crédit pour le faire rentrer dans la soumission. En effet, il partit dans son hamack. Mais à peine eut il fait deux ou trois milles, qu'il fut arrêté par une garde de Soldats, qui lui défendirent d'aller plus loin. Il vouloit passer, malgré cet ordre, lorsqu'il fut surpris de voir le Commandant des Ne-

gres à genoux, pour l'arrêter par d'humbles prieres. C'eſt la poſture que les Negres de Sogno prennent en parlant aux Miſſionnaires & à leurs Princes. Mais comme l'Auteur ne s'étoit point attendu à trouver tant de reſpect dans une Troupe de rebelles, il s'imagina que c'étoit une marque de repentir & de ſoumiſſion. Dans cette idée, il crut pouvoir continuer ſa marche. Quelle fut ſa frayeur de ſentir auſſi-tôt le bout d'un fuſil appuié ſur ſes épaules, & d'entendre le Commandant qui, ſans quitter ſa poſture reſpectueuſe, le menaça de lâcher le coup s'il faiſoit un pas de plus! Après quelques remontrances inutiles, il prit le parti de mettre ſon crucifix entre les mains d'un Negre, en lui ordonnant au nom de Dieu, de le porter au Capitaine général, pour faire foi de ſa marche & des pieuſes intentions qui l'amenoient. Ses ordres furent executés; mais il n'en fut pas moins obligé de prendre un autre chemin, par lequel il arriva, le ſoir du même jour, dans le Pays de Khitombo. Le Capitaine général s'y étoit arrêté avec ſes Troupes, parce que portant le nom de cette Province, il ſe flatoit que les Habitans ſe ſouleveroient d'eux-mêmes en ſa faveur. Il fit dire au Miſſionnaire,

MEROLLA. 1687.

Etrange priere d'un Commandant Negre.

MEROLLA. 1687.

qu'il le prioit de ne pas avancer plus loin, & que son dessein étoit d'aller lui-même au devant de lui. Cette civilité augmenta les esperances & le courage de Merolla. Il fit répondre au Prince, que s'il vouloit remplir le devoir d'un Chrétien fidele & soumis à l'autorité de l'Eglise, non seulement il abandonneroit les armes, qu'il avoit prises contre son oncle & son Souverain, mais que sans quitter le lieu où il étoit, il attendroit respectueusement les ordres du Comte. Cependant comme une proposition si vague pouvoit lui laisser quelque sujet de défiance, il ajouta qu'il lui donnoit sa parole d'obtenir de la Cour des conditions favorables; & ne demandant que de la sûreté pour le passage de ses lettres, il lui proposa de les faire porter au sommet d'une pique, pour donner, suivant l'usage du Pays, plus d'éclat & d'autorité à sa négociation.

Negociation de Merolla.

Le Capitaine général consentit à toutes ces propositions; mais il fit repeter au Missionnaire, qu'en attendant la réponse du Comte, il lui paroissoit inutile qu'il prît la peine de venir dans son camp. Sa crainte étoit sans doute que la presence de Merolla ne refroidit le zele & l'attachement de ses Troupes. Le

Missionnaire ne voyant aucune utilité à demeurer plus long-tems dans la Province de Khitombo, prit le parti de retourner à son Couvent, & se hâta d'envoier son Interprete au Comte, pour lui communiquer l'effet de son voyage. La joie du Comte fut si vive, que ne se fiant point assez au récit de l'Interprete, il voulut, dit l'Auteur, que cette heureuse nouvelle lui fût confirmée par la bouche d'un Prêtre. Toutes ces dispositions paroissoient lui faire souhaiter la paix. Cependant il pria le Missionnaire de répondre à deux questions; la premier, pourquoi il n'avoit pas excommunié le grand Capitaine, qui avoit eu l'audace de prendre les armes contre son Souverain? La seconde, quel châtiment mériteroit une si grande offense? Merolla ne marqua point d'incertitude sur le premier de ces deux points. Il justifia sa conduite par deux raisons. L'offense du grand Capitaine ne regardoit point l'Eglise, & d'ailleurs, il s'étoit rendu à ses premieres sollicitations. Mais à l'égard du second article, il fut d'autant plus embarrassé, qu'il crut decouvrir dans les yeux du Comte une envie secrete de faire déclarer son neveu rebelle, pour se mettre en droit de le punir lorsqu'il se seroit livré entre ses

MEROLLA. 1687.

Il retourne à Sogno.

Joie du Comte. Deux questions captieuses qu'il fait à Merolla.

MEROLLA. 1687. mains. Il évita le piege par une plaisanterie dont l'effet surpassa ses esperances. Les Missionnaires avoient au Couvent un jeune Negre, qu'ils élevoient avec soin, & pour qui le Comte avoit conçu beaucoup d'affection. Pour la seconde question, lui dit Merolla, votre Excellence permettra que j'en laisse la réponse à notre éleve. Toute l'assemblée applaudit au Missionnaire par un éclat de rire, & le Comte n'insista point sur sa question.

L'incident qui allume la guerre.

Mais lorsqu'on croyoit la reconciliation certaine, le Gouverneur de Khiova fils aîné du Comte, parut avec une armée nombreuse, qu'il venoit de lever pour la défense de son pere. D'un autre côté, le Capitaine géneral, qui avoit promis de se présenter au Comte sans autre escorte que ses trois freres, arriva suivi de toutes ses Troupes; & les ayant rangées en bataille devant l'Eglise, il attendit dans cette situation que le Comte vînt recevoir ses excuses & lui promettre l'oubli de son crime. Les deux armées se trouverent à la vûe l'une de l'autre. Merolla, effraié d'un contretemps si terrible, n'osoit se promettre d'arrêter des furieux, qui sembloient n'attendre que le signal pour en venir aux mains. Il dit au second fils du Comte:

te, qui se trouvoit dans le Couvent, que si le Comte son pere prenoit un peu de confiance à ses conseils, il se garderoit bien d'écouter son ressentiment dans cette conjoncture. » Des rebelles, » repondit ce jeune Prince, qui vien- » nent demander grace avec cet appa- » reil, méritent d'être reçus à coups » de balles & de sabres. Ce langage ne faisant que redoubler les allarmes du Missionnaire, il alla trouver sur le champ un des freres du Capitaine général, qui faisoit sous lui l'office de Sécretaire, & qui passoit pour un esprit sage & moderé. Il lui expliqua ses sentimens sur ces apparences d'hostilité. On lui repondit que tous les soldats qu'il voyoit au tour de lui seroient congediés avant le soir. En effet, l'execution suivit de près cette promesse. MEROLLA. 1687.

Merolla fit avertir aussi tôt le Comte de l'heureuse disposition de ses quatre neveux. On convint qu'ils paroîtroient le lendemain devant lui, sans aucune suite. Ils vinrent ensemble devant la porte de l'Eglise, où l'on avoit pris soin de preparer trois fauteuils de cuir; l'un pour le Comte, l'autre pour Merolla, & le troisieme pour le Capitaine général. Le Comte prit la gauche, avec sa modestie ordinaire. Après un moment Elle est appaisée par Merolla.

MEROLLA. 1687.

de silence, le Capitaine général se leva, fit trois profondes reverences, & reconnoissant sa faute, en demanda humblement pardon. Le Comte, qui avoit affecté jusqu'alors un air pensif, prit tout-d'un-coup une contenance fiere, secoua la tête, & se tournant vers Merolla : » Est-ce-là, lui dit-il, ce que » vous me demandiez ? Etes-vous sa- » tisfait, mon Pere ? Etes-vous content ? Ensuite s'étant levé brusquement, il se retira sans ajouter un seul mot. On eut beaucoup de peine ensuite à le faire consentir au retablissement de ses neveux dans leurs emplois. Il saisit les premieres occasions pour dépouiller de leurs Gouvernemens plusieurs Manis qui étoient attachés au Capitaine général, sur-tout ceux qui étoient voisins de sa Province. Il leur donna pour successeurs ses propres créatures ; & par dégrés il affoiblit beaucoup un pouvoir qu'il avoit appris à redouter.

Entrevûe du Comte & de ses neveux.

Avantures dont on laisse le jugement au Lecteur.

Après cette Relation, qui jette quelque lumiere sur les affaires & les usages du Pays, l'Auteur termine la premiere Partie de son Ouvrage par deux ou trois Histoires, dont on laisse le jugement au Lecteur. Un Soldat Portugais de Loanda, qui avoit été réprimandé plusieurs fois par son pere, lâcha sur lui un

coup de pistolet. La balle frappa le front du pere ; mais au lieu d'y entrer, elle rejaillit sur le front de ce fils dénaturé & lui fit une blessure dangereuse. Il se jetta aussi-tôt dans l'Eglise, comme dans un asyle dont sa dépravation ne l'empêchoit pas de reconnoître la sainteté. Mais n'en jugeant point d'assez sûr pour un si grand crime, il s'embarqua dans l'esperance de passer au Royaume de Loango, & de-là en Europe. Les Hollandois, qui s'étoient chargés de lui, l'abandonnerent au Cap *Padron*, à l'embouchure de la Riviere de Zaïre. Il y demeura quelque temps sans secours. La nécessité le forçant de chercher une autre retraite, il resolut de passer dans le Royaume d'*Anguay* ; & l'Auteur le vit en chemin, se servant de son épée au lieu de canne, pour s'appuyer. Quelques Matelots Anglois, dont il implora le secours, ne sentirent aucun mouvement de compassion pour un parricide & un deserteur. L'Auteur ajoute que tout l'art des Chirurgiens ne parvint jamais à fermer sa blessure, & que pendant tout le reste de sa vie il porta la marque de son crime imprimée sur le front. Une autre avanture, qui méritoit encore moins d'entrer dans un Ouvrage serieux, c'est celle d'un Ne-

MERCLLAN 1007.

MEROLLA. 1687.

gre, qui, s'étant moqué plusieurs fois des avis d'un Missionnaire, fut enlevé par une main invisible, laissa pour adieu un grand coup de pied à son compagnon qui s'efforçoit de le retenir, & disparut au milieu des airs. Les témoins de cet évenement, ajoute l'Auteur, sont encore pleins de vie au Royaume de Congo. Il parle avec la même admiration de quelques naissances monstreuses, qui arriverent de son temps. Un enfant vint au monde avec de la barbe & toutes ses dents. On vit naître d'une seule couche un enfant noir & un blanc. Une Negresse devint mere d'un enfant blanc.

Naissances monstrueuses.

§ III.

Voyage de l'Auteur au Royaume de Kakongo.

Maladies & difficulté de se rétablir.

DANS la seconde année de sa Mission Merolla fut attaqué d'une fievre violente, qui le conduisit au bord du tombeau. L'unique remede que les Européens du Pays puissent employer, est de se faire tirer tout le sang qu'ils ont dans les veines, & de s'en former un nouveau avec les nourritures du Pays. Ceux qui survivent à cette espece de métempsycose, éprouvent de longues douleurs & se rétablissent lentement. Il ne faut, suivant l'Auteur, que qua-

tre mois & quatre jours, pour accoutumer le corps à des alimens étrangers ; mais deux ou trois années de soins & d'attention suffisent à peine pour le rétablissement de la santé. On peut consulter *Cavazzi de Montecucullo*, qui a traité cette matiere dans sa Description historique du Royaume de Congo (42). MEROLLA 1687.

Tandis que Merolla étoit dans la langueur de sa maladie, incertain de sa vie ou de sa mort, il reçut un Envoyé du Roi de Kakongo, avec une Lettre de ce Prince, qui lui marquoit de la disposition à recevoir la Foi Chrétienne dans ses Etats, & qui le pressoit de lui apporter un si genereux present. Il paroit que le Comte de Sogno lui avoit donné sa sœur en mariage, à condition qu'il embrasseroit le Christianisme. Merolla se vit dans la nécessité de s'excuser sur sa maladie. Il n'y avoit point alors d'autre Missionnaire que lui dans les Etats du Comte ; mais promettant de se rendre à Kakongo dès qu'il seroit rétabli, il demanda deux graces au Roi dans l'intervalle ; l'une, d'ordonner au Gouverneur d'une Isle, nommée *Kairakakongo*, dans la Riviere de Zaïre, de laisser planter une Croix dans cette Isle ; l'autre, d'assigner d'avance un lieu Le Roi de Kakongo demande des Missionnaires.

(42) Livre I, page 146 ; & Livre III, page 300.

MEROLLA. 1687.

dans ses Etats pour y bâtir une Eglise.

Sa mort produit un changement,

Ces deux faveurs furent accordées. Bien-tôt un Missionnaire, arrivé de Loanda, partit de Sogno pour suppléer au défaut de Merolla. Mais en arrivant à *Bomankoy*, Capitale du Royaume d'Angoy, il apprit que l'ancien Roi de Kakongo étoit mort, & qu'on doutoit des intentions de son Successeur. Cette nouvelle refroidit le Missionnaire, jusqu'à lui faire reprendre immédiatement le chemin de Sogno. Cependant il s'employa, dans son retour, à l'instruction de quelques Isles sur la Riviere de Zaïre. Il passa même dans celle de Kairakakongo, pour y sonder les dispositions des Habitans. Une croix, qu'il y trouva plantée, lui donna occasion de leur demander s'ils vouloient recevoir l'Evangile. Les Gouverneurs lui repondirent que sans le consentement du nouveau Monarque ils ne pouvoient accepter une Religion étrangere ; mais qu'ils étoient prêts à l'embrasser avec la permission de leur Maitre. Le Missionnaire, n'esperant rien de ses instances, prit le parti d'attendre une occasion plus favorable.

Trois ans après, on vit arriver au Couvent de Sogno deux Missionnaires, le Pere André de-Pavie, qui avoit été

nommé Superieur à la place de Merolla, & le Pere Ange-François de-Milan, avec un Frere Lay, nommé Giulio d'Orsa. L'Auteur, qui commençoit à reprendre ses forces, resolut sérieusement d'entreprendre la Mission de Kakongo; mais il ignoroit par quels lieux il devoit commencer. Il voyoit peu d'apparence de réussir à Kiovakianza. Les Habitans n'avoient pas vû de Prêtres depuis plusieurs années. D'ailleurs, il se souvenoit d'y avoir été maltraité, dans un voyage qu'il y avoit fait autrefois. Ce Pays, qui est à quatre ou cinq journées de Sogno, étoit alors en guerre avec le Comte; & l'arrivée du Missionnaire ayant paru suspecte, il avoit été renfermé dans une étroite prison, où il couroit risque de languir longtems, si l'avarice, dit-il, n'eût eu plus de part à sa liberté que la charité & la justice.

MDCLXXXVIII.

Départ de Merolla pour la même entreprise.

Ces obstacles n'étant pas capables de l'arrêter, il se procura des interpretes ou des guides d'un rang distingué, tels que le fils de Dom Stephano & deux neveux du Comte de Sogno. Mais lorsqu'il ne manquoit plus rien à ses préparatifs, il vit son projet renversé par le Comte, qui refusa de consentir au départ des deux Princes ses neveux. Ce

Il se rend à Kaindu, Port d'Angoy.

MEROLLA. 1687.

contre-tems le fit changer de réſolution. Il prit celle de s'embarquer pour Angoy, dans l'eſperance de gagner de-là le Royaume de Kakongo. Cependant le regret qu'il avoit d'abandonner ſes premieres vûes, lui fit envoyer à Kiovakianza un Negre, qui avoit reçu ſon éducation au Couvent, & qui baptiſa plus de cinq mille enfans dans cette Ville. L'Evêque de Loanda récompenſa dans la ſuite cet Apôtre Negre, en le nommant Chanoine de ſon Egliſe.

Le premier Port où Merolla deſcendit fut celui de Kapinda, dans le Roiaume d'Angoy. Les Portugais & les Hollandois y font le Commerce pendant toute l'année; mais avec ſi peu d'ardeur pour le progrès de la Religion, que le Miſſionnaire n'y trouva qu'un ſeul Habitant diſpoſé à l'écouter. Il ne laiſſa point de s'y arrêter quelque tems.

Il eſt preſſé de ſe rendre à Congo.

Un jour le Mafukka, ou le Chef de la Ville, vint lui declarer qu'il avoit ordre du Roi de Congo d'envoyer à la Cour de ce Prince tous les Capucins qui paroîtroient dans le Pays. Merolla lui repondit que venant de Sogno, il n'étoit pas sûr d'être vû de bon œil à la Cour de Congo. Le Mafukka ſe chargea d'écrire au Roi, pour conſulter ſes volontés. Enſuite il pria le Miſſionnaire d'é-

Comment il s'en diſpenſe.

crire lui-même. Merolla y consentit d'autant plus volontiers, que la Cour de Congo étant éloignée de trois journées par eau & de quatre par terre, il ne vouloit pas risquer un voyage pénible, sans être assuré d'un favorable accueil. MEROLLA, 1687.

Quelques jours après, s'étant rendu dans un autre Port du Royaume d'Angoy, il écrivit au Roi du Pays, pour lui donner avis de son arrivée. Quoiqu'il eût choisi, pour presenter sa Lettre, un Portugais, nommé *Ferdinand Gomez*, qui s'étoit établi depuis quelques années dans cette Nation, il le connoissoit si avare, que n'osant lui donner toute sa confiance, il crut lui devoir associer dans cette commission un Negre, parent du Roi. Il les chargea de ses presens, qui consistoient en deux couronnes; l'une de cristal, pour le Roi, & l'autre de verre bleu, pour la Reine. Elles furent reçues si favorablement, que le Roi se mit la sienne aussi-tôt sur la tête & pressa la Reine de suivre son exemple. Toute l'Assemblée en marqua de l'étonnement, parce qu'il est défendu aux Monarques d'Angoy, par une loi du Pays, nommée *Kegilla*, d'employer à leur parure aucun ornement de l'Europe. Mais ce Prince affecte de paroître supérieur aux superstiIl envoye des presens au Roi d'Angoy.

MEROLLA 167. tions de ſes Sujets. Il traita pendant huit jours les Envoyés du Miſſionnaire, avec beaucoup d'honneurs & de careſſes. En les congediant, il lui écrivit pour le remercier de ſes bonnes intentions. Il lui promit de le recevoir honorablement; mais il lui conſeilla de ſe faire accompagner de quelque riche Négociant Portugais, & d'apporter des marchandiſes pour ſatisfaire le Peuple.

Sort de deux Rois Chrétiens. Quelques années auparavant, un autre Roi du même Pays ayant reçu le Baptême, ordonna, par une proclamation publique, que tous les Sorciers qui ne ſeroient pas ſortis de ſes Etats dans un certain temps fuſſent conduits au ſupplice. Une loi ſi ſevere excita tous ſes Peuples à la revolte. Ils l'attaquerent dans ſon Palais, & le forcerent de ſe retirer ſous la protection de ſon fils, qui regnoit dans un Pays voiſin. Mais la crainte des rebelles, qui formoient une armée nombreuſe, l'emporta dans le cœur du fils ſur la tendreſſe qu'il devoit à ſon pere. Il eut la cruauté de le livrer à ſes ennemis, & ce malheureux Prince perdit la vie par la main d'un bourreau. La même diſgrace arriva au Roi de Loango, pour s'être efforcé de répandre le Chriſtianiſme dans ſes Etats. Entre les motifs qui conduiſoient l'Auteur

dans le Royaume de Kakongo, il se proposoit de visiter le tombeau du premier de ces deux Princes. MEROLLA. 1687.

Gomez le pressoit beaucoup d'écrire en sa faveur au Roi d'Angoy, pour lui faire accorder la permission de se rendre à la Cour en qualité de Marchand, & d'y porter une grande variété de marchandises. Mais le dessein de ce Portugais étoit fort different des apparences. Il cherchoit au contraire à se procurer, sous le titre de Marchand du Roi, plus de facilité pour vendre ses marchandises à bord, résolu de partir aussi-tôt, sans avoir rien exposé aux risques du débarquement. Les Negres pénetrerent ses vûes, & lui déclarerent que s'il pensoit à faire la traite des Esclaves dans le Pays, il devoit commencer par débarquer ses marchandises. Merolla, fâché qu'un Marchand voulût le faire servir de voile à ses artifices, & craignant qu'on ne le soupçonnât d'intelligence, prit la résolution de se rendre à la Cour & de s'expliquer avec le Roi. Gomez le voyant disposé à partir, se mit dans un hamack pour l'accompagner. Quoique la distance ne fût que de neuf milles, ils trouverent le voyage extrémement difficile. Il falloit monter beaucoup, en quittant le rivage. Merolla fut obligé

Artifice d'un Marchand Portugais.

Merolla s'y oppose.

MEROLLA. 1688. de faire à pied une grande partie du chemin ; & sa foiblesse l'ayant forcé de rentrer dans sa voiture, il eut beaucoup de peine à gagner le sommet de la montagne.

Il arrive chez le Mafukka d'Angoy. Il arriva le soir au logement du Mafukka, qui étoit proche parent du Roi, & qui faisoit sa demeure à un mille de la Cour. Il le prit à l'écart, pour lui découvrir naturellement les intentions de Gomez. Cette déclaration mit le Mafukka fort en colere. Cependant Merolla l'ayant appaisé par d'autres explications, lui demanda serieusement s'il croyoit qu'en se rendant à la Cour il pût disposer le Roi à recevoir le Baptême. Le Mafukka repondit qu'il n'en doutoit pas, mais à condition que le Commerce fût etabli solidement avec les Européens. Cette reponse fit changer les résolutions du Missionnaire. Il pria le Mafukka d'assurer le Roi, qu'il feroit exprès le voyage de Loanda pour regler l'affaire du Commerce avec le Gouverneur Portugais ; & que s'il ne revenoit pas lui-même, il engageroit le Superieur de la Mission à venir baptiser ce Prince. Ensuite se tournant vers Gomez, dans la presence du Seigneur Negre, il le pria de renoncer à ses intentions, & de ne pas faire servir son

MEROLLA. 1687.

esprit & son adresse à tromper de pauvres Negres. Ce grave avertissement ne laissa plus d'autre soin au Marchand Portugais que celui de lever l'ancre.

Il y reçoit un Ambassadeur du Roi de Congo.

Le même soir Merolla reçut, dans la maison du Mafukka, un Ambassadeur du Roi de Congo, avec des Lettres de ce Prince, qui le conjuroient au nom de Dieu de se rendre à sa Cour. Depuis plusieurs années il n'avoit pas vû de Capucins dans ses Etats, & Dona Potentiana sa mere avoit des choses importantes à communiquer au Missionnaire pour l'utilité de la Religion. Le Roi envoyoit un present de deux Esclaves, l'un pour le Missionnaire, l'autre pour le Mafukka, qui lui avoit rendu plusieurs services. Merolla refusa d'abord une liberalité qui ne convenoit point à sa profession. Mais considerant ensuite que s'il ne l'acceptoit pas, le Mafukka auroit deux Esclaves à vendre aux Heretiques, il donna le sien à Gomez, pour un flacon de vin, qu'il destina au service de l'Autel. Ensuite prenant congé du Mafukka, il lui recommanda encore d'assurer son Maître qu'il feroit le voyage de Loanda pour entrer dans ses intentions. Quelques petits presens qu'il fit à cet Officier, lui firent obtenir des provisions

Il part pour Congo.

MEROLLA. 1688. pour sa route, & quelques guides, qui, joints aux Negres de Congo, lui composerent une escorte de douze Negres.

Le 7 de Mars 1688 il se mit en chemin pour Congo, après avoir imploré l'assistance du Ciel. Deux jours de marche par terre le firent arriver au Banza de Bomangoy, où il fut reçu fort civilement par un ami du Mafukka & par le Gouverneur. On lui procura un Canot, pour remonter la Riviere. Ce voyage lui fut extrêmement penible. La chaleur étoit insupportable pendant le jour. A l'entrée de la nuit il étoit obligé de descendre sur la rive, & d'y prendre pour lit un terrain humide, parce qu'on étoit dans la saison des pluies, tourmenté par une espece de mouches qui s'appellent Melgos, & qui ne quittent prise qu'après s'être enyvrées de sang. Il auroit encore été plus dangereux de demeurer exposé à l'air dans le Canot. Pour mettre le comble à ses peines, les Negres qui avoient la conduite des provisions ayant été payés d'avance, ne lui donnerent des vivres que pour quatre jours; tandis que les autres, après avoir ramé à leur tour, descendirent à terre pour se rejouir & ne rejoignirent le Canot qu'à Boma. Il n'eut point d'autre ressource, dans cet

Difficultés de sa route.

intervalle, que le flacon de vin qu'il avoit reçu de Gomez. L'Ambaſſadeur de Congo & ſes gens, qui n'étoient pas plus ménagés, l'exhorterent à la patience juſqu'à l'entrée de leur Pays, où les moyens ne leur manqueroient pas pour ſe venger de leurs Negres infideles. MEROLLA, 1688.

L'Iſle de Boma eſt dans une ſituation fort agréable. Elle eſt grande, bien peuplée, & fournie très abondamment de tous les vivres qui ſont propres au climat. Elle eſt tributaire du Roi de Congo; mais pluſieurs petites Iſles, qui n'en ſont pas éloignées, appartiennent au Comte de Sogno. Les Habitans n'ont pas l'uſage de la circonciſion, comme d'autres Payens leurs voiſins, qui la reçoivent huit jours après leur naiſſance. Lorſque les Miſſionnaires paſſent dans les Iſles de Sogno pour y exercer leurs fonctions, les Inſulaires de Boma leur portent leurs enfans & demandent pour eux le Baptême. Mais à l'exception de ce Sacrement, ils vivent ſans aucun exercice de religion; ce que Merolla n'attribue qu'au malheur qu'ils ont d'être ſans Miſſionnaires & ſans Prêtres. A ſon arrivée les femmes accouroient au-devant de lui avec leurs enfans; mais le Mani ne lui permit point de les

Iſle de Boma.

Iſles de Sogno.

Chrétiens abandonnés.

MEROLLA. 1688.

baptiſer ſans une permiſſion expreſſe du Seigneur de l'Iſle. Tandis que le Canot continuoit d'avancer dans le canal, ce Seigneur fit dire à Merolla qu'il ſouhaitoit de lui parler; mais il le fit avertir de ſe bien garder de le toucher, parce qu'il étoit inviolablement attaché à l'ancienne religion de ſon Pays. Ses bras étoient couverts de fers enchantés & de pluſieurs cercles de cuivre, dont il craignoit que l'attouchement du Miſſionnaire ne diminuât la vertu. Il étoit aſſis dans un fauteuil de cuir, ſous un paraſol. Un pagne de toile lui couvroit le devant du corps en forme de tablier, & le reſte de ſon corps étoit enveloppé d'une ſorte de drap écarlate, qui avoit perdu ſa couleur. Merolla s'aſſit auſſi ſur une petite chaiſe de cuir, qu'il portoit dans tous ſes voyages, pour entendre les confeſſions. Après quelques diſcours, il fit un petit preſent au Seigneur Negre; condition toujours néceſſaire pour aſſurer le ſuccès d'une Miſſion.

Crainte plaiſante d'un Payen.

Merolla refuſe de baptiſer une femme.

Ce Prince, lui fit préparer une maiſon près de la ſienne, & le pria de baptiſer une femme qui étoit ſon eſclave. Mais le Miſſionnaire apprenant qu'elle vivoit avec lui dans un commerce libre, & ne lui voyant aucune diſpoſi-

tion à se soumettre aux loix de l'Eglise, refusa constamment de lui donner le Baptême. Cependant il accorda cette grace à quantité d'autres, qui lui marquerent leur reconnoissance par des presens. A cette vûe, Merolla se tournant vers les Negres qui l'avoient forcé au jeune sur la Riviere, leur dit d'un air gai : » Apprenez à mettre de la difference entre votre Religion & la » mienne. La vôtre vous permet d'être » ingrats. La mienne m'oblige de faire » du bien à ceux mêmes qui m'ont fait » du mal. Je vous abandonne tous ces » presens, & je n'en demande que ce » qui m'est necessaire pour soutenir ma » vie jusqu'à demain. Le genereux Missionnaire se vit mal recompensé. Les Negres lui laisserent en effet de quoi souper. Mais à peine eut-il achevé ce funeste repas, qu'il ressentit des douleurs fort vives. La crainte d'avoir été empoisonné le fit recourir à quelques antidotes, dont il n'étoit jamais dépourvu. Ses douleurs ne firent qu'augmenter. Il sentit branler toutes ses dents, & sa vûe se racourcissoit sensiblement. Enfin, se voyant sans ressource, il pressa un limon dans ses mains, & s'efforça d'en avaller quelques goutes. Dès la premiere, il se trouva un peu

MEROLLA. 1688.

Générosité mal recompensée.

Le Missionnaire est empoisonné.

MEROLLA. 1688.

soulagé. Mais lorsqu'il eut le reste du jus dans l'estomach, il tomba dans un profond assoupissement, qui fut suivi d'un long sommeil. Les Negres le crurent mort. Il fut réveillé par le bruit qu'ils firent à leur retour, & le premier mouvement de son cœur fut de prier le Ciel de leur pardonner. Les secours qu'il se procura pendant sept ou huit jours, acheverent sa guérison. Mais il demeura persuadé, par l'experience, que le jus de limon est un puissant antidote : quoique personne, dit-il, n'en connoisse la vertu. Il raconte à cette occasion la malheureuse catastrophe de sept Religieux, qui périrent en differens lieux par le poison des Negres. Ces recits ne peuvent interesser que les Missionnaires du même Ordre. Mais il y a plus d'utilité à tirer de l'avanture suivante, pour la connoissance du miserable état de la Religion dans un Pays où la rareté des Prêtres Européens oblige de confier les dignités de l'Eglise à des Mulâtres sans mœurs & sans lumieres. Un Capucin de la Mission de Sogno, nommé Joseph-Marie de-Sestri, fut envoyé par ses Superieurs à *Inkusso*, Ville Chrétienne du Royaume de Congo. Il étoit prévenu sur le danger du poison parmi les Negres ; & cet avis lui fit prendre de justes

Empoisonnemens fréquens à Congo.

précautions. Pendant près d'un an qu'il passa dans cette Contrée, il eut soin de recueillir, après la mort de quelques Missionnaires, les vases sacrés qui avoient servi à leur ministere; & le temps de sa Mission étant fini, il se disposoit à partir pour Loanda, avec ces précieuses dépouilles. Dom Michel de-Castro, Prêtre Mulâtre & Grand Vicaire d'Inkusso, le pria de lui administrer les Sacremens avant son départ, parce qu'étant fort âgé & n'ayant point d'autre Ecclésiastique dans le Pays, il ne vouloit pas s'exposer à mourir sans les consolations du Christianisme. Le Pere de-Sestri se crut trop heureux d'être emploié à ce pieux office. Il étoit en bonne santé lorsqu'il entra dans la maison du Grand Vicaire; mais après y avoir pris quelques rafraîchissemens, il se sentit attaqué par des douleurs si vives, qu'il mourut avant la nuit. Aussi-tôt qu'il fut expiré, le Mulâtre fit écarter tous les témoins, & se saisit des vases d'argent, des encensoirs & de plusieurs autres instrumens Ecclésiastiques, qui ne sortirent jamais de ses mains. L'Evêque & le Chapitre de Loanda le poursuivirent en vain par des menaces & par les foudres mêmes de l'Eglise. Il ne parut pas plus sensible à la crainte de l'autorité

MEROLLA. 1688.

MEROLLA. 1688.

Ecclésiastique, qu'à celle des jugemens de Dieu, qui ne pouvoient être retardés long-temps à l'égard d'un homme de son âge.

Tyrannie avec laquelle Merolla est traité.

Merolla ne fut pas plutôt rétabli, qu'il s'informa si son escorte étoit disposée à partir. On lui répondit que son Canot avoit disparu pendant sa maladie, avec tous les Negres qui l'avoient conduit jusqu'à l'Isle de Boma. Il s'adressa au Prince de l'Isle, pour obtenir un Canot & quelques Rameurs. Mais il fut extrémement surpris de sa réponse: Si vous avez besoin de Canot, lui dit le Prince, j'ai besoin d'un habit. Le Missionnaire entendit ce langage. Il avoit deux pieces d'étoffes de coton, qu'il réservoit pour des usages inconnus. Il se hâta d'en envoier une au Prince. Mais on lui fit entendre qu'il falloit les sacrifier toutes deux; & lorsqu'il représenta que la seconde étoit destinée pour le service de Dieu, on lui répondit que le Canot qu'il vouloit obtenir du Prince, ayant sans doute la même destination, il étoit juste que le plus important des deux services fût préferé à l'autre. Il obtint, à ce prix, un Canot & des Rameurs.

Cependant il ne s'en servit que pour traverser le Canal qui sépare l'Isle de

Boma du bord de la Riviere de Zaïre. Après avoir pris terre, il fut obligé de monter, dans son hamack, une montagne fort escarpée. Elle le conduisit dans un Village nommé *Bungu*, où il fut surpris d'appercevoir des *choux verts*, plantés à la maniere de l'Europe. Il jugea qu'ils y avoient été apportés par quelques Missionnaires. On en trouve beaucoup dans le Royaume d'Angola; mais ils ne produisent point de semence, & la maniere de les faire multiplier est de planter les rejettons, qui s'élevent ordinairement fort haut.

MEROLLA, 1688.

Village de Bungu.

Lorsqu'il fut question de partir de Bungu, après avoir renvoié les premiers porteurs, Merolla se vit fort embarrassé par le caprice de ceux qui devoient leur succeder, suivant l'usage du Pays. Ils refuserent de se charger du fardeau s'ils n'étoient paiés d'avance, quoique le droit des Missionnaires Capucins, dans le Royaume de Congo, comme dans les Pays Catholiques de l'Europe, soit de voyager aux frais du public. Merolla leur dit en-vain qu'il se rendoit à la Cour par l'ordre du Roi, & pour des affaires importantes. Ils lui répondirent, d'un air absolu, qu'ils vouloient être paiés. Ils frappoient des mains & des pieds, comme une troupe de furieux. Merolla

Querelle de Merolla avec ses porteurs.

MEROLLA. 1688.

prit le parti de rire de leur emportement, & leur dit que s'ils vouloient recommencer trois fois la même comédie, ils ne manqueroient pas d'être paiés. Cette plaisanterie les fit rire aussi. Ils se retirerent un moment pour déliberer ensemble, & le résultat de leur conseil fut de se charger aussi-tôt du hamack.

Suite du voyage. Ville de Norkia.

Le Missionnaire arriva le second jour à *Norkia*, où dans l'espace d'un jour & demi il baptisa cent vingt six personnes. Quoique cette Ville soit une des mieux situées qu'il eût vûes dans toutes ces régions, il n'y étoit jamais venu de Prêtres, parce qu'elle est un peu détournée des grandes routes. Le Habitans portoient leurs enfans, pour le Baptême, dans une autre Ville, éloignée de six journées, où les Missionnaires faisoient leur résidence. Comme la foule devint fort grande, & que la cour où Merolla exerçoit ses fonctions lui parut trop petite, il déclara qu'il alloit se rendre au Marché; lorsque le Mani, observant son embarras, lui proposa d'aller à l'Eglise, & lui dit qu'elle n'étoit pas éloignée. Il fut charmé d'entendre parler d'une Eglise, & s'y rendit aussi-tôt. Il la trouva plus grande qu'il ne s'y étoit attendu, avec une croix de bois devant

Merolla prend un Temple pour une Eglise.

la porte. Mais il remarqua que la porte même ne ressembloit point à celle des Eglises ordinaires du Pays. Là-dessus, ayant pressé le Mani de l'ouvrir, il fut extrémement surpris qu'au lieu d'executer sa priere, le Mani & toute l'assemblée prirent aussi-tôt la fuite. Il ne balança point à renverser la porte de plusieurs coups de pieds. En entrant, il découvrit, au lieu d'Autel, un grand monceau de sable, au sommet duquel étoit une corne de trois ou quatre pieds de long; & des deux côtés, plusieurs autres de moindre grandeur. Contre le mur, il vit deux chemises de toile grossiere, suspendues, comme il en avoit deja vû dans les Temples payens du Royanme d'Angoy. Ce spectacle le fit frémir. Ses cheveux se dresserent, dit-il, & sa langue demeura quelque temps comme clouée à son palais. Enfin, il se mit à pousser des cris & des plaintes. Il auroit brûlé sur le champ ce lieu détestable, s'il n'eût été retenu par deux craintes; celle de reduire toute la Ville en cendres par la communication des flammes, & celle de voir bien-tôt la timidité des Habitans changée en fureur. Mais il résolut d'executer ce dessein avec plus de précaution, à son retour, & lorsqu'il seroit plus assuré de la faveur

MEROLLA. 1688.

Transp de son a

MEROLLA. 1688. du Roi. Entre plusieurs exemples de la vengeance des Payens contre les Missionnaires, il rapporte celui du Pere Bernard de-Savone, qui fut abandonné par ses guides au milieu d'une forêt, d'où il n'eut pas peu de peine à regagner le bord de la mer, après s'être vû exposé pendant plusieurs jours à la fureur des bêtes feroces. Merolla devoit s'attendre au même sort, s'il n'eût consulté que l'ardeur impétueuse de son zele. Mais l'arrivée d'un autre Prince, fils du Roi de Congo, qui lui faisoit l'honneur de venir exprès au-devant de lui, le délivra de ses allarmes. Il marcha l'espace d'un jour & demi sous une si noble escorte. Ensuite il rencontra l'oncle du Roi, avec quelques autres Seigneurs, accompagnés de leurs instrumens de musique & d'un nombreux cortege. Etant arrivé à un demi-mille de Banza de *Lemba*, où le Roi tenoit alors sa Cour, on lui declara qu'il ne devoit pas aller plus loin sans avoir reçu de nouveaux ordres. Il demeura seul jusqu'au lendemain, avec son Interprete. Vers midi, il vit paroître plusieurs personnes, qui étoient chargées de le conduire à la Ville. Un Secretaire d'Etat le reçut à quelque distance des murs, & le conduisit à la place publique, où le Peuple,

Le Prince de Congo vient au-devant de lui.

Il arrive à la Cour. Accueil qu'il y reçoit.

ple, divisé en chœur, chantoit les prieres du Rosaire en langue du Pays. Le Roi étoit assis lui-même au fond de cette place; son habillement étoit un beau pagne, à la mode du Pays; une veste de satin, galonnée d'argent, & un grand manteau d'écarlate. Ce Prince, voyant approcher le Missionnaire, tira un grand crucifix d'ivoire, qu'il lui offrit à baiser. Ensuite s'étant mis à genoux, il lui demanda humblement sa bénediction. Le Peuple marcha aussi-tôt vers l'Eglise, en fort bel ordre. On y fit une courte priere; & Merolla montant à l'Autel, satisfit, par un long sermon, l'avidité d'une troupe innombrable de Chrétiens, qui étoient comme affamés de la parole de Dieu. MEROLLA. 1688.

Après avoir rempli les devoirs de la Religion, il eut l'honneur d'accompagner le Roi au Palais, & d'y être traité par ce Prince. Les principaux Seigneurs de la Cour reçurent ordre de le conduire dans une maison qui appartenoit à l'oncle du Roi, où chaque jour au matin ils vinrent le prendre, en robbes longues, pour le conduire à l'Eglise.

Merolla souhaitoit impatiemment d'apprendre les raisons qui avoient porté le Roi de Congo à le solliciter de ve- Le Roi de Congo veut être couronné.

MEROLLA, 1688. nir à sa Cour. Il le pressa un jour de s'expliquer. Le Roi lui répondit, qu'il étoit bien-aise d'avoir un Prêtre dans ses Etats. Votre Majesté me cache une partie de ses vûes, reprit le Missionnaire; & voyant en effet que ce Prince l'écoutoit avec un sourire, il ne fit pas difficulté d'ajouter : Si votre Majesté me permet de deviner ses intentions, je m'imagine qu'Elle a besoin de mon ministere pour la cérémonie de son couronnement. Ce discours, qui fut entendu de toute l'assemblée, excita de grands applaudissemens. Tous les Seigneurs battirent des mains, suivant l'usage du Pays, pour témoigner la joie publique. Les tambours, les trompettes & tous les instrumens de la musique royale se firent entendre dans toute l'étendue du Palais.

Couronne envoyée à Congo par le St Siege. Les Rois de Congo ont obtenu du Pape Urbain VIII, une Bulle, qui leur permet de se faire couronner par un Missionnaire Capucin, avec les cérémonies de l'Eglise Romaine; & jusqu'alors ils avoient profité de cette faveur avec autant de respect que de magnificence. Le Roi fit voir à Merolla le droit qu'il avoit au Thrône, par le suffrage unanime de tous les Electeurs. Mais il étoit question de se procurer la Cou-

ronne Royale, qui avoit été envoiée à Congo par le St Siége, & qui se trouvoit alors à Loanda, entre les mains des Portugais. Merolla remonte ici à la cause de cet événement. Dom Garcie II, dix-septieme Roi Chrétien de Congo, s'étant proposé d'assurer l'héritage du Thrône à sa famille, commença par la ruine de plusieurs Maisons puissantes, dont il craignoit les oppositions. Ensuite, renonçant au Christianisme vers la fin de sa vie, il donna toute sa confiance aux Prêtres Payens, que l'Auteur honore toujours du nom de Sorciers. Ces ennemis de la foi Chrétienne n'ignoroient pas que Dom Alphonse, fils aîné du Roi, détestoit l'idolâtrie. Ils se flatoient au contraire de trouver un appui dans les inclinations déréglées du second Prince, qui se nommoit Dom Antoine. Ce double motif leur fit emploier toute leur adresse pour persuader à Dom Garcie que son fils aîné avoit formé le dessein de l'empoisonner. Un tyran soupçonneux & cruel n'est pas difficile sur les preuves. Il déclara le Prince Alphonse indigne du Thrône, il le fit assassiner; & rendant son ame impure, après un regne de vingt & un ans, il nomma Dom Antoine pour son successeur. il est facheux que l'Auteur ait né-

MEROLLA. 1688.

Histoire de cette couronne & revolution de Congo.

MEROLLA. 1658. gligé l'ordre des années. Avec la Couronne de son pere, Dom Antoine hérita de tous ses vices, à l'exception néanmoins de l'idolâtrie, sur laquelle il trompa heureusement l'espérance des Sorciers. Mais outre le meurtre de son frere, dont il avoit été complice, sa qualité de Chrétien ne l'empêcha point de souiller ses mains dans le sang de ses plus proches parens. Il donna la mort à sa femme, sous prétexte d'adultere, pour en épouser une autre, dont il étoit amoureux depuis long temps. Cette tirannie l'ayant rendu fort odieux aux Portugais & à tous les Blancs, il fit vœu, en apprenant leurs indispositions, de les persécuter sans relâche & de les bannir de ses Etats. Dans cette résolution, il leva une armée de neuf cens mille hommes; nombre, dit Merolla, qui ne paroitra point incroyable, si l'on considere combien ce Pays est peuplé, & que tous les Sujets du Roi sont obligés de le suivre à la guerre. Avant qu'il parût en campagne, François de San-Salvador, son parent & son Aumônier, lui conseilla de ne pas mettre au hasard sa Couronne & la vie de tant d'innocens, contre une nation aussi belliqueuse que les Portugais. Il ferma l'oreille à ce conseil. Le premier jour de sa marche, il fut arrêté

Prodigieuse armée.

Avis qu'il devoient ne chercher la guerre.

par un déluge de pluie ; & San-Salvador en prit occasion de renouveller ses instances. Mais elles ne firent pas sur lui plus d'impression. Un autre jour, tandis qu'il étoit à se reposer avec un petit nombre de Soldats, à quelque distance de son armée, un tigre sorti d'une forêt voisine, s'avança furieusement jusqu'à lui. San Salvador, qui ne le quittoit jamais, coupa le monstre en deux, d'un coup de cimeterre ; nouvel avertissement, dit l'Auteur, que son obstination lui fit mépriser. Mdccxxx. 1608.

Courage merveilleux des Portugais.

Les Portugais, loin de paroître allarmés de ses préparatifs, ne furent point fâchés d'avoir trouvé l'occasion de pénétrer jusqu'aux mines d'or, que la Cour de Congo leur promettoit depuis longtemps, & qu'elle différoit toujours de leur découvrir. Ils s'assemblerent au nombre de quatre cens, soutenus par deux mille Negres, dont la plûpart étoient leurs Esclaves. Toute leur artillerie se réduisoit à deux pieces de canon. Mais connoissant le caractere de leurs ennemis, ils ne balancerent point, avec si peu de force, à pénetrer dans le canton de Pemba. Bien tôt ils s'y virent environnés de cent mille Negres. Les Missionnaires se placerent entre les deux armées, le crucifix à la main, dans l'es-

MEROLLA. 1688. perance de faire écouter des propositions de paix. Mais le Roi, poussé par sa haine, & comptant sur la victoire, donna lui-même le signal du combat.

Ils remportent la victoire. Les Portugais demeurerent fermes dans leurs rangs, & firent une exécution si terrible avec leurs armes à feu, qu'une partie des Negres ayant commencé à plier, tous les autres suivirent aussi-tôt cet exemple. Le Roi, qui se vit presque seul, crut trouver asyle derriere un rocher, qui le déroboit à la vûe des vainqueurs; mais un boulet de canon, que le hasard dirigea vers sa retraite, fracassa le rocher & l'ensevelit sous ses ruines. Les Portugais, avertis de son malheur, trouverent le corps, avec ce-

Monument de cette bataille. lui du fidele Chapelain. Ils lui couperent la tête & l'emporterent à Loanda, où elle fut enterrée solemnellement dans l'Eglise de Notre-Dame de Nazareth. Le succès de cette bataille fut attribué à l'assistance du Ciel. L'Auteur en vit une peinture dans la même Eglise, & s'en fit expliquer les circonstances par un Capitaine Portugais, qui avoit eu part à l'action. Cet Officier lui raconta aussi qu'étant à poursuivre les fuyards, il étoit entré dans une maison, où la vûe de deux pieces de chair qui rotissoient au feu lui avoient fait espe-

rer de pouvoir rassasier sa faim. Mais en les observant de plus près, il les avoit reconnues pour deux pieces de chair humaine ; d'où l'Auteur conclut que si les Negres de Congo ne sont point anthropophages, ils peuvent être quelquefois portés à d'étranges excès par les necessités de la guerre. MEROLLA. 1683.

A l'égard de la Couronne, les Portugais avoient déclaré qu'ils étoient prêts à la restituer lorsqu'elle leur seroit demandée. Comme la mort de Dom Antoine avoit jetté les affaires dans une grande confusion, Merolla proposa au Roi de se rendre à San-Salvador, ancienne Capitale du Royaume, & résidence ordinaire des Rois, pour envoier de cette Ville un Ambassadeur au Gouverneur Portugais. Il promit de se rendre lui-même à Loanda, & d'y attendre l'Ambassadeur jusqu'au mois d'Août. Le Gouverneur Portugais approchoit de son terme. Un present mediocre l'engageroit infailliblement à rendre le Sceptre & la Couronne ; & Merolla s'empressant de venir couronner Sa Majesté, avec le Superieur de la Mission, il n'y auroit personne qui pût revoquer son élection en doute, lorsqu'elle paroîtroit revêtue du consentement & de l'autorité des Portu- Conseils que Merolla donne au Roi de Congo pour se faire couronner.

MEROLLA. 1688.

gais. Le Roi goûta toutes ces propositions; mais trouvant de la difficulté à les executer avant la moisson, il remit à partir pour San-Salvador aussi-tôt que le travail des champs seroit achevé.

Il obtient de lui plusieurs graces.

Après l'avoir confirmé dans ces dispositions, il ne fut pas difficile à Merolla d'obtenir grace pour un Seigneur du Royaume, nommé Dom Garcie, qui, s'étant fait proclamer Roi de Congo, avoit été vaincu par les Troupes royales & contraint de chercher une retraite dans le Comté de Sogno. En pardonnant au Rebelle, le Roi lui accorda le Gouvernement d'une Ville. Les sollicitations du Missionnaire le firent aussi consentir à restituer le Pays de *Kiovakianſa* au Comte de Sogno, dans la vûe de s'en faire un ami, & d'assurer la tranquillité de son regne, lorsque ce Prince & les Portugais vivroient en bonne intelligence avec lui. L'Auteur lui fit remarquer qu'il étoit moins obligé que personne à parler en faveur de Dom Garcie, parce que ce Seigneur Negre avoit fait brûler une Eglise dans la Ville de Kussu. Un Missionnaire, nommé le Pere Michel de Turin l'avoit excommunié pour cet attentat. Mais il s'étoit reconcilié avec l'Eglise au Couvent de Sogno.

Merolla passa trois semaines à la Cour de Congo. Les Chretiens du Royaume avoient avancé de quinze jours le carême de cette année, parce que n'ayant point de calendrier ecclesiastique, ils s'étoient reglés par le cours de la Lune. Ils n'en firent rien connoître au Missionnaire, dans la crainte qu'il ne fît durer leur jeune quinze jours de plus. La même nuit qu'il étoit arrivé à la Cour, le Marquis de Mattari avoit fait dans la Ville une entrée triomphante, pour avoir subjugué deux Princes dont les Etats bordoient le Royaume de Mokokko.

Merolla passa trois semaines à la Cour de Congo.

Les Chrétiens de Congo regloient leur Carême par le cours de la Lune.

Ce Royaume fait rappeller à l'Auteur une histoire mémorable, qui lui avoit été racontée par le Pere Thomas de-Sestola, Superieur de la Mission. Un Missionnaire du même Ordre, qui avoit exercé son ministere avec tant de succès qu'on comptoit plus de cinquante mille ames baptisées de sa main, pénetra dans le Royaume de Mokokko, & proposa au Roi de recevoir la foi Chretienne. Ce Prince reconnut facilement la sainteté du Christianisme. Il demanda le Baptême avec empressement. Mais lorsqu'il étoit prêt à le recevoir, il lui tomba dans l'esprit des idées fort étranges, qu'il communiqua

Histoire singuliere.

MEROLLA. 1688. au Missionnaire dans ces termes : » Mon » Pere, avant que d'embrasser votre » Religion, je vous demande deux gra- » ces, qu'il ne faut pas que vous me re- » fusiez. La premiere, de me donner la » moitié de votre barbe. La seconde, » de m'accorder un successeur qui vien- » ne de vous. Je ferai paroître devant » vous toutes mes femmes, & vous » choisirez celle qui vous plaira le plus. » Vous sçavez, continua-t-il, que nous » sommes tous mortels. Si vous venez » à mourir, ou si vous prenez la reso- » lution de nous quitter, qui soutien- » dra la nouvelle Religion, que vous » voulez établir parmi nous ? Que me » serviroit-il de recevoir une nouvelle » Loi, si je n'ai pas l'esperance qu'elle » puisse se maintenir. Laissez-moi donc » un fils, qui, possedant les rares qua- » lités de son pere, transmette ici vo- » tre Doctrine à la posterité. Le Mis- sionnaire, fort surpris de ces deux de- mandes, repondit en souriant, qu'il » ne pouvoit accorder ni l'une ni l'au- » tre. Mais ayant voulu sçavoir pour- quoi le Roi demandoit la moitié de sa barbe, il apprit que le dessein de ce Prince, étoit de la conserver pré- cieusement, pour la montrer comme une relique du Fondateur de la Reli-

gion dans ſes Etats. Et qui ſçait, ajoute Merolla, ſi la ſimplicité des Negres ne les eût pas portés quelque jour à l'adorer ?

MEROLLA. 1688.

Dans le ſejour que l'Auteur fit à Lemba, il fut attaqué d'une fievre double-tierce, qui affoiblit bien-tôt ſes forces. Pendant ſa maladie, le Roi lui rendit de frequentes viſites. La Reine & l'Infante Donna Monica s'informoient ſouvent de ſa ſituation, & lui envoyoient des rafraîchiſſemens. Il eut beſoin de ſe faire ſaigner. L'oncle du Roi ne voulut ſe fier de cette operation qu'à ſes propres mains, & le ſaigna effectivement avec autant d'habileté que le meilleur Chirurgien de l'Europe. Auſſi-tôt qu'il ſe crut capable de ſoutenir la fatigue du voyage, il ne penſa qu'à partir pour Sogno ; & la ſeule faveur qu'il demanda au Roi, fut de le faire conduire juſqu'à *Kiova*, Pays de la dépendance de Sogno, ou dans l'Iſle de *Zariambala*, qui eſt de la même domination. Ce Prince lui accorda ce qu'il deſiroit. Mais il parut fort ſurpris d'un départ ſi précipité. Le même jour étant allé prendre congé de la Reine mere, il fut reçu à la porte de ſon appartement par deux de ſes Officiers. Comme il étoit nuit, chaque chambre étoit éclai-

Maladie de l'Auteur. Il eſt ſaigné par l'oncle du Roi.

Son entretien avec la Reine mere.

MEROLLA. 1688.

rée par deux flambeaux, & gardée par un grand nombre de domestiques. Il trouva la Reine assise, avec sa fille, sur un fort beau tapis. Cette Princesse avoit les épaules couvertes d'une piece d'étoffe, qui venoit lui passer sous le bras, en forme de mantille, & le reste du corps enveloppé d'une espece de chemise. Lorsqu'elle eut entendu le compliment du Missionnaire, elle prit un visage chagrin; & s'appuiant les deux mains sur les côtés, elle lui demanda ce que penseroit le monde de lui voir quitter si brusquement la Cour de Congo, après s'être fait presser si long-temps pour y venir. Non, non, lui dit-elle, ne comptez pas de partir si-tôt. Je représenterai à mon fils que son honneur ne lui permet pas d'y consentir. Merolla lui répondit avec un sourire: » Si » Votre Majesté m'a fait l'honneur de » m'acheter, qu'Elle me fasse la grace » de m'apprendre à quel prix & dans » quel marché, afin que je lui paie ma » rançon, avec beaucoup de remercimens; car je suis force de partir. Cette réponse, dit l'Auteur, fit rire toute l'assemblée & la Reine même. » Mais il ajoûta que s'il ne lui étoit pas » permis de se rendre à Loanda, il ne » voyoit aucun moyen d'executer ce

» qu'il avoit promis & ce qu'on paroiſ- MEROLLA. 1688.
» ſoit deſirer avec tant d'impatience.
La Reine ceſſa de le preſſer. Elle ſe nom- Nom & caractere de cette Princeſſe.
moit Donna Potentiana. Merolla obſerve que ce nom répondoit fort bien à ſon caractere imperieux, & qu'aimant à jouir de l'autorité, elle faiſoit profeſſion d'une haine ouverte contre *Donna Agnès* & *Donna Anna*, deux autres femmes ambitieuſes, qui avoient eſperé de devenir Reines en faiſant couronner leurs maris. Ces trois Dames avoient répandu le feu de la diſcorde dans toutes les parties du Royaume. L'eſperance d'obtenir des Portugais la Couronne, qui étoit à Loanda, leur avoit fait emploier toutes ſortes de voies pour engager les Miſſionnaires dans leurs interêts. Il en avoit coûté la vie à pluſieurs Capucins; & de-là venoit la repugnance du Superieur à fournir des Religieux pour la Miſſion de Congo.

Au départ de Merolla, le Roi lui offrit un preſent de pluſieurs Eſclaves; mais comme il en avoit deja treize dans ſon Couvent de Sogno, il n'en accepta qu'un, pour les ſervices du voyage. L'attention qu'il devoit à ſa ſûreté ne lui permit pas de refuſer une eſcorte, que ce Prince le preſſa auſſi d'accepter. En prenant congé de lui, il obtint la per- L'Auteur part de Congo.

MEROLLA. 1688.

miſſion de faire raſer le Temple impie de Norkia.

Il eſt abandonné par ſon eſcorte.

Lorſqu'il eut gagné la riviere qui ſert de borne au Royaume de Congo, les Negres de ſon eſcorte, qui étoient, dit-il, en aſſez grand nombre, les uns armés de fuſils, & d'autres de longues piques tinrent conſeil enſemble ſur le parti qu'ils devoient prendre. Il ne ſe trouvoit point de Barques au long de la même rive; mais ſur quelques ſignes qu'ils firent aux Habitans d'une Iſle voiſine, ils en virent bien-tôt arriver trois. Ils en firent prendre une à l'Auteur, avec ſon Interprete & ſon Eſclave, en lui promettant de le ſuivre. Mais auſſi-tôt qu'il fut paſſé ſur l'autre bord, ils diſparurent de concert; apparemment, dit Merolla, parce qu'ils n'oſoient prendre confiance aux Sujets du Comte de Sogno.

Tyrannie avec laquelle il eſt forcé de payer.

Le Mani de l'Iſle fit un accueil fort civil au Miſſionnaire; mais il exigea de lui qu'il s'arrêtât juſqu'au lendemain, pour donner le Baptême à quelques enfans. Merolla employa volontiers une partie de la nuit à cette pieuſe fonction. Le lendemain, il fut réveillé par la voix bruiante du Mani, qui lui déclara qu'avant que de rentrer dans ſon Canot il falloit ouvrir ſa bourſe. Le Miſſionnaire

y consentit, & demanda quelle somme on exigeoit. Quinze *Libonkis*, repliqua le Mani. C'étoit environ dix jules romains. Tandis que l'Auteur se disposoit à les donner, le Mani, prétendant s'être trompé dans son compte, en demanda trente. Les voici, dit le Missionnaire, en les comptant. Mais un Negre de l'assemblée se mit à crier, qu'apparemment le Mani ne connoissoit rien à la navigation, puisqu'il ne demandoit que trente Libonkis pour un service qui en valoit soixante. Merolla consentit, sans replique, à payer soixante Libonkis. MEROLLA. 1688.

Vers la fin du jour, lorsqu'il se croyoit fort près des terres de Sogno, il découvrit une Isle. Ses matelots, sans le consulter, s'approcherent aussi-tôt du rivage. Un Negre, d'une monstrueuse taille, se présenta au même moment, & lui dit, d'un ton imperieux, qu'il avoit ordre du Secretaire de Congo de le faire descendre dans cette Isle. Quelle apparence, répondit le Missionnaire, lorsque j'ai laissé le Secretaire de Congo à la Cour! Le Negre répliqua, que de quelque maniere qu'il lui plût de l'entendre, le Secretaire de Congo souhaitoit de lui parler. Merolla comprit alors que le Mani de l'Isle prenoit

Il arrive dans une Isle, où il est forcé de descendre.

MEROLLA. 1688. cette qualité. Il s'excusa de descendre ; sur l'état de sa santé. Mais le Messager revint bien-tôt avec des ordres plus pressans. Il ne resta point d'autre parti à l'Auteur que d'expliquer le fond de ses affaires. Il declara qu'ayant été appellé par le Roi de Congo, il étoit revenu de Lemba avec une escorte de trois cens hommes ; qu'il étoit chargé d'une commission importante, pour le service de ce Monarque ; & que la fidelité qu'il devoit à ses engagemens ne lui permettoit pas de s'arrêter. Cette explication lui attira aussi-tôt des civilités & des excuses. Le Mani lui fit dire que malgré l'obscurité de la nuit, il étoit resolu de lui rendre visite, au rivage même, où il s'étoit arrêté. Alors Merolla se croyant obligé à quelque retour de politesse, le fit prier de s'epargner cette fatigue, & promit de l'aller voir le lendemain. Il fut reçu avec distinction. Le Mani fit tuer une chevre pour le traiter. Il lui presenta divers fruits, du vin du Pays, un flacon d'eau-de-vie ; & pour le consoler de l'injustice qu'il avoit essuiée dans l'Isle de Muscilonga, il lui rendit le double de la somme.

Aventure de l'Auteur avec une Sorciere.

En admirant la simplicité de l'Auteur dans le recit suivant, il est difficile de

prendre une idée fort avantageuse de ſes lumieres. Au moment de ſon arrivée, il avoit commencé, dit-il, à baptiſer pluſieurs enfans, près d'une maiſon dont la maîtreſſe étoit malade. L'aſſemblée, qui étoit devenue nombreuſe, ne pouvant manquer de cauſer quelque déſordre ſur le terrain de cette femme, elle ſortit en fureur & pouſſa des cris épouventables. Le Miſſionnaire, interrompu dans ſes fonctions, lui fit un ſigne de ſon bâton, dans la ſeule vûe de l'engager au ſilence. Mais elle prit ce mouvement pour une menace; & dans le tranſport de ſa rage, elle ſaiſit une beche, dont elle ſe mit à creuſer la terre au tour de l'aſſemblée. Suivant l'Auteur, c'eſt le premier ſoin des Sorciers, lorſqu'ils entreprennent leurs noires pratiques. Enſuite, elle recommença ſes cris avec un emportement extraordinaire. Merolla, qui n'avoit point encore perdu l'attention qu'il devoit à ſon miniſtere, ſe contenta de recommencer de ſon bâton le ſigne qu'il avoit deja fait. Alors cette furieuſe, perdant toute retenue, ſe mit à crier: » Quoi! un étranger oſera traiter ainſi » des Habitans? Je ſerai chaſſée de ma » maiſon par un homme que je ne con- » nois pas? Non; ſi je ne puis me

MEROLLA. 1688.

MEROLLA. 1688. » vanger par de bonnes voies, j'em-
» ploierai tout pour lui arracher l'ame
» du corps. Elle disparut dans quelque mauvaise intention; & le Missionnaire ayant achevé de baptiser, congedia l'assemblée. Mais bien-tôt il vit revenir son ennemie, qui ne s'étoit éloignée un moment que pour appeller à son secours un jeune Sorcier. Il étoit aisé, dit-il, de reconnoître leur profession à leur parure. Ils avoient tous deux, autour de la tête, un mouchoir qui leur couvroit un œil. Dans cet état, la Sorciere jetta quelque regard fixe sur Merolla, en prononçant des paroles. Ensuite elle se servit de ses ongles pour ouvrir un petit trou dans la terre. Ici le Missionnaire, rappellant son courage, donna ordre à son Interprete de s'écarter; & disposé à braver toutes les puissances de l'enfer, il commença par défendre aux esprits malins de s'approcher de lui. Ce premier ordre n'empêcha point la femme de continuer ses sortileges. Mais, à la seconde conjuration, elle donna un soufflet au jeune Sorcier, & lui commanda de la laisser seule. A la troisieme, elle se retira elle-même, avec quelques gemissemens. Cependant elle reparut le lendemain à la pointe du jour, & ses operations re-

commencerent au-tour du Missionnaire. Il ne douta point que son dessein ne fût de l'ensorceler, & que ce ne fût dans cette vûe qu'elle avoit creusé la terre. La résolution qu'il prit, pour abreger les difficultés, fut de changer de place & de se rendre de grand matin chez le Mani. Il n'ignoroit pas, dit-il, que l'usage des Sorciers, lorsqu'ils veulent faire périr quelqu'un, est de mettre dans le trou qu'ils ont creusé de leurs ongles, une composition de certaines herbes, qui épuise par degrés les forces de leur ennemi, & qui le fait tomber enfin dans une langueur mortelle. Mais après avoir rendu sa visite au Mani, il revint sur le bord de l'eau, & quel fut son chagrin d'y retrouver la Sorciere! Ses Rameurs n'étoient point encore arrivés. Il prit le parti de s'asseoir pour les attendre. Son ennemie s'étendit à terre, vis-à-vis de lui, & recommença ses détestables opérations. Quantité d'Habitans, curieux de voir la fin de cette querelle, s'étoient cachés dans un champ de millet, d'où ils pouvoient observer toutes les circonstances. Enfin Merolla, se recommandant au Ciel, souffla doucement sur la Sorciere, & lui donna ordre de se retirer. Elle se leva aussi-tôt, fit trois sauts, poussa au-

MEROLLA. 1688.

MEROLLA. 1688.

tant de cris & disparut en un clin-d'œil. Le mouvement de sa fuite parut si prompt, que tous les spectateurs, pénétrés d'étonnement, jugerent qu'il avoit surpassé le pouvoir de la nature. Aussi ne tarderent-ils point à se montrer ; & poursuivant la Sorciere avec des reproches & des injures, ils s'écrierent tous d'une voix : Le Diable est vaincu, qu'il emporte les Sorciers & la sorcellerie.

L'Auteur arrive à Zariambola.

Merolla, continuant de descendre la Riviere, arriva le soir du second jour dans l'Isle de *Zariambola*, qui appartient au Comté de Sogno. Il avoit rencontré, dans cet intervalle, un neveu du Comte, auquel il avoit appris qu'il revenoit directement de la Cour de Congo, & qu'il apportoit d'heureuses nouvelles à son oncle. Ce jeune Prince ne perdit pas un moment pour les annoncer à Sogno. Ensuite étant revenu dans l'Isle de Zariambola, avant que l'Auteur en fût parti, il tomba dans une furieuse colere, en reconnoissant de ses propres yeux que le Mani retenoit Merolla sous de vains prétextes, & qu'il négligeoit de lui procurer un Canot.

Le Mani est accusé de l'avoir retenu.

» Est-ce ainsi, lui dit-il, en présence » du Millionnaire, que vous prenez » soin des affaires de mon oncle ? Je

» rendrai compte de votre zele à So- » gno, & je vous ferai priver de votre » Gouvernement. Cette menace ayant excité la diligence du Mani, Merolla obtint sur le champ un Canot, dans lequel il arriva, vers minuit, au Port de Pinda, premiere Isle de la Riviere de Zaire. La crainte d'être châtiés pour la faute du Mani, fit prendre aussi-tôt la fuite à ses rameurs. Mais il lui étoit si facile de gagner le Continent, qu'il se rendit avant le jour au Couvent de Sogno. Dès le matin, il vit paroître le Comte, qui venoit le féliciter de son retour avec un nombreux cortege, & qui commença par lui baiser les pieds, malgré tous les efforts que la modestie fit faire au Missionnaire pour l'arrêter. Ensuite avant pris ce Prince à l'écart, il lui déclara que par son crédit à la Cour de Juan Simantamba, Roi de Congo, il avoit obtenu pour lui la restitution du Pais de Kiovakiansa. Cette nouvelle pénetra le Comte de joie & de reconnoissance. Il prit aussi-tôt la résolution de congédier Dom Garcie, à qui la seule politique lui avoit fait accorder sa protection, & pour qui l'Auteur avoit obtenu grace de son Souverain.

MEROLLA. 1688.

Retour de Merolla au Couvent de Sogno.

Dès le même jour, le Pere André de Pavie, un des deux Missionnaires qui

MEROLLA. 1688.

étoient demeurés à Sogno dans l'absence de Merolla, fut averti qu'un Vaisseau Hollandois, qui étoit à l'embouchure de la Riviere, devoit mettre immédiatement à la voile pour Loanda. Il se hâta d'apporter cette nouvelle à l'Auteur, dans l'opinion qu'il saisiroit une occasion si prompte pour executer les intentions du Roi de Congo. Mais un reste de maladie dont Merolla n'étoit pas délivré ne lui permettant point de remonter si-tôt en mer, il chargea le Pere André d'entreprendre lui-même ce voyage. Comme la plûpart des Bâtimens Hollandois sont fort bons voiliers, on ne fut pas surpris de le voir de retour en moins d'un mois. Il avoit expliqué sa commission au Gouverneur Portugais, qui avoit été charmé d'une ouverture si favorable au Commerce de Portugal. L'Auteur observe en effet que dans le dernier voyage qu'il avoit fait à Loanda, le Gouverneur l'ayant pressé, à son départ, d'obtenir du Comte de Sogno la liberté du Commerce, les Fermiers du Roi, qui se trouvoient presens, lui avoient représenté que le Commerce de Sogno étoit de peu d'importance, & ressembloit à ces grands arbres qui ne produisent que des branches & des feuilles, au lieu

Il députe à Loanda pour la Couronne de Congo.

qu'avec les feuilles, celui de Congo rapportoit des fruits. MEROLLA. 1688.

A l'arrivé du Pere André de Pavie, Dom Louis de-Lobo, alors Gouverneur de Loanda, déclara au Conseil-royal qu'il souhaitoit qu'on lui remît la couronne de Congo. On la chercha longtems sans la pouvoir trouver. Dom Louis en fit faire une d'argent à ses propres frais; & le Roi de Portugal ayant appris que l'ancienne étoit perdue, envoya ordre au Gouverneur & à l'Evêque d'approfondir entre les mains de qui elle avoit été déposée, & de faire punir rigoureusement ceux qui seroient convaincus d'avoir abusé de ce dépôt. Entre plusieurs services que Dom Louis de-Lobo rendit à sa Patrie, on compte celui d'avoir jetté les premiers fondemens du Commerce avec Congo, & d'avoir mis ce Royaume sous la dépendance du Portugal. La couronne qu'il avoit fait faire devoit être conservée précieusement pour l'arrivée de l'Ambassadeur. Mais quoique le Roi de Congo se fût engagé à faire partir son Ambassade au mois d'Août, Merolla, qui se rendit alors à Loanda, n'apprit point que cette promesse eût été remplie. Quelque temps après, il fut informé par quelques Negres, arrivés de Congo,

La couronne de Congo se trouve perdue.

Dom Louis de Lobo en fait faire une autre.

MEROLLA. 1688.

qu'ils avoient rencontré dans leur route l'Ambaſſadeur avec une ſuite nombreuſe. Sa lenteur n'en étoit que plus ſurprenante ; lorſque les Deputés de Sogno, qui étoient venus féliciter le nouvel Evêque de Loanda ſur ſa promotion, reçurent avis qu'il avoit été arrêté par l'ordre du Duc de Bamba, en traverſant les terres de ce Prince, qui étoit ennemi du Roi de Congo & qui s'attribuoit même des droits ſur ſa Couronne. Les Portugais apprirent du moins avec joie que l'Ambaſſadeur étoit parti ; & leurs projets de Commerce auroient commencé à s'executer heureuſement, s'ils n'euſſent été ſuſpendus par d'autres troubles. Le Gouverneur qui avoit ſuccedé à Dom Louis de Lobo, avoit entrepris la guerre contre la Reine de Singa, qui avoit ravagé par le fer & le feu un territoire ſoumis aux Portugais, & condamné à l'eſclavage le Seigneur Negre & ſa femme. Cependant les Miſſionnaires ne perdirent pas l'eſperance de terminer l'affaire du couronnement.

L'Ambaſſadeur de Congo eſt arrêté par le Duc de Bamba.

Pendant qu'ils employoient tout leur crédit & tous leurs ſoins, le Superieur de la Miſſion ſe propoſa de retablir la Foi Chrétienne dans le Royaume de Kakongo. Le Gouverneur de Loanda lui

lui avoit offert de seconder une si belle entreprise, & s'étoit engagé à lui prêter les premiers Vaisseaux qui n'auroient pas de commission plus pressante. Mais cette entreprise échoua, par la discorde de quelques Missionnaires Italiens & Portugais de differens Ordres. MEROLLA. 1688.

D'un autre côté, la Congrégation *de Propaganda Fide* employa le Pere de-Monteleone, ancien Compagnon de l'Auteur, à fonder un Couvent dans l'Isle de St-Thomas, pour servir comme d'entrepôt aux Missionnaires qui se destineroient au service de la Religion dans le Royaume de Congo. Les conversions augmentoient de jour en jour, & de si beaux champs ne manquoient que d'ouvriers pour leur culture. L'Auteur rend témoignage qu'il avoit baptisé environ treize mille personnes de sa propre main, & qu'il en avoit fait entrer un grand nombre dans les liens d'un mariage légitime. On a remarqué, dans un autre lieu, qu'un Religieux du même Ordre en avoit baptisé plus de cinquante mille. Le Pere Jerôme de-Montesarchio assura l'Auteur, que dans l'espace de vingt ans il avoit conferé le Baptême à plus de cent mille ames, entre lesquelles il nommoit le Roi, ou plutôt, dit l'Auteur, le Duc de *Kongo*- Conversions innombrables.

MEROLLA. 1688.

bella, tributaire du Roi de Mikokko, le neveu du même Prince, & plusieurs autres personnes de la plus haute distinction. Un argument fort bisarre, que les Negres incrédules emploient contre le Baptême, c'est que l'élephant, qui n'est pas baptisé, ne laisse pas de devenir fort gros & fort gras, & vit fort long-tems. Le Baptême, dans leur Langue, s'appelle *Minemungu*; terme qui signifie proprement, *assaisonner avec du sel béni*. Leur demande-t-on s'ils sont Chrétiens? Ceux qui ont reçu effectivement le Baptême, repondent qu'ils le sont, parce qu'ils ont goûté le sel qui a été beni par le Prêtre. S'ils n'ont été baptisés qu'avec de l'eau, il semble qu'il manque quelque chose à leur satisfaction. Un Negre obstiné, qui s'étoit toujours défendu d'embrasser le Christianisme par des raisons de cette nature, reçut le Baptême au lit de la mort, fut marié immédiatement avec une femme Chrétienne, & mourut trois jours après.

Argument des Negres contre le Baptême.

La Reine de Singa & la plus grande partie de ses Sujets avoient été convertis par le Pere Antoine *Laudati* de Gaëte. L'Auteur apprit d'un Capitaine Portugais, qui étoit alors à la Cour de cette puissante Reine, quelle voie le Mission-

Comment la Reine de Singa fut convertie.

naire avoit employée pour toucher son cœur. Après mille instances inutiles, un jour qu'il étoit à s'entretenir avec elle, il lui tint ce discours : » Quand je » vois des vallées si belles & si fertiles, » ornées d'un si grand nombre de Ri- » vieres, & défendues contre les injures » de l'air par des montagnes si hautes & si agréables, je ne puis m'empêcher de demander respectueuse- » ment à votre Majesté, qui est l'auteur » de tant de merveilles ? Qui rend la » terre féconde ? Qui donne la matu- » rité aux fruits ? La Reine repondit : Ce sont mes ancêtres. Votre Majesté, répliqua le Capucin, jouit sans doute de tout le pouvoir de ses ancêtres ? Oui, lui dit-elle, & ma puissance surpasse même la leur ; car je suis Maîtresse absolue du Royaume de Matamba. Là-dessus, Laudati prit la premiere paille qui s'offrit à terre : Madame, dit-il à la Reine, faites-moi la grace d'ordonner à cette paille de se soutenir en l'air. La Reine détourna la tête, & parut entendre cette proposition avec dédain. Le Missionnaire renouvella sa demande, & lui mit dans la main cette paille, qu'elle laissa tomber aussi-tôt. Il feignit de vouloir la reprendre ; mais elle fut plus prompte que lui à s'en saisir. La

MEROLLA, 1688.

MIROLLA. 1688.

raison, lui dit-il, pour laquelle cette paille est tombée, n'est pas que Votre Majesté lui ait ordonné de tomber. Mais peut-être se soutiendra-t-elle en l'air si Votre Majesté lui en donne l'ordre. Enfin la Reine voulut bien en faire l'épreuve; & la paille n'ayant pas laissé de tomber aussi-tôt: » Que Votre Ma» jesté apprenne, lui dit le Mission» naire, que ses ancêtres n'ont pas été » plus capables de produire ces belles » campagnes & ces Rivieres, qu'elle » ne l'est elle-même d'obliger cette » paille à se soutenir en l'air. Ce raisonnement devint une conviction, qui porta la lumiere dans l'esprit de cette Princesse. Après avoir reconnu un Créateur tout-puissant, il fut aisé, dit l'Auteur, de lui faire embrasser la Foi Chrétienne.

Histoire singuliere d'un Capitaine François.

Il joint à ce recit une histoire fort singuliere, qui lui fut racontée à Mina par un Capitaine François, & confirmée par un Portugais, qui en avoit été témoin oculaire. Le François, faisant voile au long de la Côte d'or, fut pris par les Hollandois, chargé de fers & gardé par trente Negres vigoureux, avec la mort pour unique perspective. Le Chef de ces Negres, charmé de la constance de son prisonnier, & jugeant à sa physionomie, qu'il étoit capable de difere-

Comment il est delivré d'une étroite prison par quelques Negres.

tion, lui dit un jour : » Je sçai que vous » n'avez commis aucun mal, & je vois » que vos ennemis poussent la rigueur » trop loin. Voulez-vous m'avoir obli- » gation de votre liberté ? Je me sens » porté à vous rendre ce service, par » l'aversion que j'ai pour l'injustice & » la violence. Cette proposition ranima le Capitaine. Il prit le Ciel à témoin, que celui qui auroit assez de générosité & de courage pour le délivrer, acquereroit des droits immortels sur sa reconnoissance. Mais il parut douter de la possibilité de cette entreprise. Le Negre lui expliqua ses vûes. Il avoit déja gagné six de ses compagnons. Il se proposoit d'enivrer les autres. Le reste dépendoit d'un peu de hardiesse & de bonheur. Peu de jours après, il executa heureusement la premiere partie de son dessein. Ayant ouvert au François les portes de sa prison, il lui fit traverser pendant la nuit des bois fort épais ; & le lendemain ils arriverent au Port où le Vaisseau du Capitaine étoit gardé. Les Hollandois de la garde furent surpris de les voir ; mais le Negre, qui passoit parmi eux pour homme de confiance, leur ayant dit que le Gouverneur avoit rendu la liberté au François, & leur envoyoit ordre de lui restituer

MERVELLA. 1 88.

MEROLLA. 1688.

son Vaisseau, ils ne firent pas difficulté de le croire & d'ôter les fers à tout l'Equipage. Aussi-tôt qu'ils furent partis, le Capitaine ouvrit toutes ses caisses, & n'excepta rien des offres qu'il fit à ses liberateurs. Mais ils refuserent ses presens, parce que l'interêt, lui dirent-ils, n'avoit point eu de part à leur resolution, & qu'ils n'avoient suivi que le mouvement d'une juste compassion. Ils lui offrirent même de s'embarquer avec lui, s'il vouloit accepter leurs services. Le François saisit volontiers l'occasion de leur marquer sa reconnoissance; & ne perdant point un moment pour lever l'ancre, il retourna droit en France, dans la crainte de retomber entre les mains de ses ennemis. Pendant le voyage, il s'efforça de faire connoître aux sept Negres, par des caresses & des civilités continuelles, qu'ils n'avoient rien perdu au changement de leur condition. Les Matelots même entrerent dans les sentimens de leur Chef. Enfin, lorsque le Vaisseau fut arrivé en France, tous les amis & les parens du Capitaine s'unirent à lui pour rendre les Negres contens de leur sort.

Il emmene ses Liberateurs en France & les comble de bienfaits.

Après avoir passé trois mois dans l'abondance, leur Chef lui proposa d'équiper un Vaisseau plus considerable,

Il retourne avec eux en Afrique.

& de le charger de marchandiſes pré- MEROLLA, 1688.
cieuſes. Il lui promit de le conduire dans un Port de Guinée, qui ne dépendoit pas des Hollandois, & de lui faire tirer un immenſe profit de ſon voyage. Comment ſe défier de ſept hommes à qui l'on a l'obligation de la vie ? Le Capitaine ne balança point à ſe remettre en mer, avec ſes bienfaiteurs. Sa navigation fut heureuſe. Il prit des rafraîchiſſemens dans l'Iſle St-Thomas; & voulant tourner ſes voiles vers la Guinée, il fut bien-tôt obligé d'attendre le vent de commerce, que les Portugais appellent *viracao*. Comme ce vent ſe leve de ſix en ſix heures avec la marée, tous les Matelots s'endormirent, à l'exception du Pilote & de deux autres. Les ſept Negres, qui méditoient un noir deſſein, demeurerent éveillés. Un d'entr'eux ſe mit à couper du bois avec une hache, dans l'eſperance que le bruit favoriſeroit l'entrepriſe de ſes compagnons. Ils prirent ce temps en effet pour ſurprendre le Pilote & les deux autres Matelots, qu'ils égorgerent facilement. Le reſte devoit leur coûter beaucoup moins, puiſqu'ils ſuppoſoient que tout le monde étoit endormi. Mais un Mouſſe, qui ſe réveilla heureuſement, donna l'allarme au Capitaine. Elle ſe ré-

Leur trahiſon.

Vengeance qu'il en tire.

MEROLLA. 1688. pandit auſſi-tôt dans toutes les parties du Vaiſſeau. Les premiers Matelots qui monterent ſur les ponts virent le commencement du carnage ; & penſoient à ſe défendre, lorſque le Capitaine arrivant bien armé, avec la plûpart de ſes gens, fit main-baſſe ſur les perfides. Il en tua quatre, entre leſquels étoit le Chef. Les trois autres, ſe voyant arrêtés, confeſſerent que leur deſſein avoit été de maſſacrer tout l'Equipage, & de retourner dans leur Patrie avec le Vaiſſeau. Ils furent pendus ſur le champ au grand mât. Cette étrange avanture étant arrivée à la vûe de l'Iſle St-Thomas, les Habitans tirerent un coup de canon du rivage, pour demander quelque éclairciſſement ſur la cauſe du deſordre. Le Capitaine fit arborer pavillon blanc, & leur envoya des informations par ſa chaloupe. S'ils admirerent la perfidie des Negres, ils ne furent pas moins ſurpris de leur adreſſe, & & ſur-tout de la conſtance avec laquelle il falloit ſuppoſer que ces miſerables avoient nourri ſi long-tems leur déteſtable projet.

Il ſe rend dans la Riviere de Zaire.

Après s'être ſauvé d'un ſi grand danger, le même Capitaine avoit entrepris de ſe rendre à Sogno, pour voir la fameuſe Riviere de Zaire, & tenter par

cette voie de pénetrer dans le Royaume des Abyſſins (43); quoiqu'il n'ignorât point, dit-il à l'Auteur, que le grand nombre d'Iſles, qui bouchent le canal de cette Riviere, rend la navigation fort difficile aux grands Vaiſſeaux. Les Negres du Royaume d'Angoy, dont il fut obligé de ſuivre les Côtes, lui envoyerent un Canot pour l'inviter à venir jetter l'ancre dans leur Port de Kapinda. Enſuite, apprenant que ſon deſſein étoit de faire des découvertes dans la Riviere, ils lui offrirent des guides pour cette expédition. Mais ils lui conſeillerent de ne pas toucher à Sogno, en l'aſſurant que les Habitans de cette Contrée haiſſoient mortellement les Européens, & que depuis peu d'années ils avoient eu la cruauté d'en maſſacrer un grand nombre. Quoiqu'il eût appris à ſe défier de tous leurs diſcours, il conſentit à leur envoyer deux Matelots dans ſa Chaloupe, avec une certaine quantité de marchandiſes. Quinze jours ſe paſſerent ſans qu'il entendit parler de ſes gens. Mais les Negres ne laiſſoient pas, dans cet intervalle, de venir chaque jour à bord, ſous pretexte d'entretenir la bonne intelligence, &

MIROLLA. 1688.

Il eſt encore trompé par les Negres.

(43) Ouverra dans la ſuite les fondemens de cette penſée.

MEROLLA. 1688.

de s'y réjouir aux dépens de ſes liqueurs & de ſes proviſions. Enfin, commençant à craindre pour le ſort de ſa Chaloupe, il reſolut d'éclaircir les raiſons de cette lenteur par un coup de fermeté.

Comment il ſe venge.

Un jour que le Mani de Kapinda étoit venu ſur le Vaiſſeau avec ſept des principaux Habitans, il le fit arrêter, lui & toute ſa ſuite ; & les ayant chargés de fers, il leur déclara que ſi ſes deux Matelots & ſes marchandiſes ne reparoiſſoient pas immédiatement, non ſeulement il les emmeneroit pour l'eſclavage, mais qu'il enleveroit autant de Negres qu'il en pourroit prendre dans leur Pays.

Telle étoit la ſituation de ſes affaires, lorſqu'il prit le parti de mouiller au Port de Sogno. Les Capucins de la Miſſion preſſerent le Comte d'employer ſon autorité pour lui faire retrouver ſes deux Matelots & ſes marchandiſes. Il vit reparoître en effet ſa Chaloupe & ſes Matelots ; mais la plus grande partie des marchandiſes avoit été pillée par les Negres. Le Comte de Sogno decida que pour dédommagement, les Habitans d'Angoy devoient lui fournir douze Eſclaves. Ils reconnurent la juſtice de cette Sentence. Cependant, comme ils ne ſe hâtoient pas de l'executer, le

Capitaine se contenta de mettre à terre un de ses huit prisonniers, pour servir de guide aux douze Esclaves qui devoient lui être amenés à bord ; & pendant qu'il les attendoit à Sogno, il fit le commerce avec tant d'avantage, que dans peu de temps il se vit une cargaison de trois cens Negres, qu'il se proposoit d'aller vendre dans l'Isle Hispaniola. Les Habitans d'Angoy négligeant de le satisfaire, il paroissoit fort content, dit l'Auteur, d'avoir entre les mains le Gouverneur de Kapinda ; & sa résolution étoit de le mener en France, pour le presenter au Roi, dans l'habillement de son Pays.

MEROLLA. 1688.

Il emmene en France le Gouverneur de Kapinda.

Merolla ne s'est étendu sur ces évenemens, que pour faire connoître la subtilité & la malice des Negres. Il ajoute qu'ils employent tout leur temps à chercher les moyens de tromper ; mais que si l'on parvient néanmoins à leur faire abandonner ces vicieux principes, il est rare qu'ils y retombent jamais.

Caractere artificieux des Negres.

La maladie de l'Auteur n'ayant point diminué depuis cinq ou six mois, il se vit dans la nécessité de quitter l'Afrique ; resolu, s'il se retablissoit au Bresil, de retourner sur le champ dans le Royaume de Congo. Il s'embarqua sur un Vaisseau Portugais, qui le transporta

L'Auteur retourne en Europe par le Bresil.

MEROLLA. 1688. heureusement à Baia, principale Ville du Brésil. Les soins qu'on prit de sa santé dans les Couvens de son Ordre, eurent peu d'effet pour sa guérison. Il saisit l'occasion d'un Vaisseau arrivé d'Angola, qui conduisoit à Lisbone le Gouverneur Portugais de Massangano. Après une navigation de trois mois, il entra dans le Tage, avec une flotte de dix huit Vaisseaux, chargée de sucre & de tabac.

Perte d'un Vaisseau François dans le Port de Lisbonne. Le jour touchoit à sa fin lorsque cette Flotte arriva au Port. De tant de Vaisseaux, il n'y en eut que trois qui purent y entrer avant la nuit, entre lesquels étoit un Bâtiment François, qui avoit fait une partie du voyage sous le convoi des Portugais. A la pointe du jour, un Médecin de Lisbonne s'en approcha dans une Chaloupe, pour s'informer, suivant l'usage, s'il n'y avoit point de maladie contagieuse à bord. Le Capitaine François s'étant imaginé que c'étoient les Officiers de la Douane, se hâta de cacher dans sa chambre des poudres, une grosse quantité de tabac. Mais dans la précipitation de ses mouvemens, il laissa tomber quelques étincelles, qui mirent le feu aux poudres, & firent sauter une partie du Vaisseau. L'eau pénétrant aussi tôt par une ini-

nité d'ouvertures, on ne put sauver de l'Equipage que ceux qui sçavoient nager & qui furent reçus dans des Barques. L'Auteur remarque pieusement que le Public attribua cette disgrace à l'irreligion du Capitaine, qui n'avoit point de Chapelain à bord. MEROLLA. 1688.

En descendant au rivage, Merolla se rendit à la Cour, où il reçut un accueil si gracieux du Roi de Portugal, que ce Prince lui fit l'honneur de baiser sa robbe & de se tenir debout, la tête découverte, pendant tout le temps qu'il s'entretint avec lui. Il lui parla de l'état des Missions, du zele de son Ordre, & surtout de la merveilleuse charité des Missionnaires Italiens, pour lesquels il déclara qu'il avoit tant de respect, qu'ayant défendu l'entrée des Pays de sa dépendance en Afrique, à tous les Prêtres étrangers, il ne prétendoit pas que les Capucins Italiens fussent compris dans cette loi. Accueil que le Roi de Portugal fait à l'Auteur.

De Lisbonne, l'Auteur fit voile à Genes sur un Vaisseau Genois, nommé *la Sainte Rose*. Au moment qu'on se croyoit prêt d'entrer dans le Port, un vent furieux repoussa le Bâtiment vers la mer. On se rapprochoit le matin de la Côte, lorsqu'un Vaisseau de guerre François, s'avançant à pleines voiles, L'Auteur se rend à Genes. Son Bâtiment est arrêté par un Vaisseau de guerre François.

MEROLLA. 1688. donna ordre au Capitaine de lui envoyer sa Chaloupe. Les Genois continuerent leur route, sans faire beaucoup d'attention à cet ordre. Mais le Capitaine François leur fit entendre que leur Bâtiment étant un Vaisseau de guerre, il étoit obligé par sa commission, de faire venir leur Commandant sur son bord ou de les couler à fond. Ils furent d'autant plus consternés de cette menace, que le jour précedent ils avoient déchargé leur artillerie à la vûe de Genes. Leurs mousquets avoient été portés dans la chambre d'armes, & les Matelots s'étoient déja revêtus de leurs meilleurs habits pour entrer dans le Port. Cependant l'importance de leur cargaison les faisoit balancer à se soumettre ; & les Officiers, desesperés de cette rencontre, parloient de tout mettre au hazard pour gagner l'entrée du Port en se défendant. Heureusement le Capitaine François, surpris de leur lenteur, eut assez de modération pour leur envoyer demander de plus près qui ils étoient. Son frere, qu'il chargea de ses ordres, reconnut en approchant qu'ils étoient Genois, & leur reprocha le danger auquel ils s'étoient expoiés sans raison, puisque Genes étoit en paix avec la France. Ils repondirent que sur un

Eclaircissement qui le met hors de danger.

on devoit être en garde contre toutes sortes d'accidens, & qu'on voyoit tous les jours des Pirates arborer un faux pavillon. L'Officier François leur déclara qu'ils n'avoient rien à redouter de leurs amis, mais que le Capitaine son frere étoit en course pour enlever les Matelots de sa Nation sur tous les Vaisseaux qu'il pourroit rencontrer, & que s'ils en avoient à bord il leur conseilloit de les rendre de bonne grace. Ils souffrirent sans peine qu'on en fît la recherche, & ceux qui se trouvoient parmi eux furent rendus immédiatement; après quoi le Vaisseau François ne tarda point à s'éloigner. Il auroit été fâcheux pour les Genois de rencontrer un Vaisseau de cette grandeur qui eût été moins disposé à les épargner. Outre quantité de marchandises précieuses, ils avoient à bord plus d'un million & demi pour le compte de divers Marchands, & beaucoup d'argent en lingots. Ils portoient d'ailleurs de grosses sommes qui avoient été levées en Espagne, & qui devoient être transportées à Rome pour la canonisation de deux Saints Espagnols.

MEROLLA. 1688.

Richesse du Vaisseau Genois.

L'Auteur conclut son Ouvrage par une Relation des souffrances du Pere André de-Butti & du Pere Pierre de-

Conclusion de l'Ouvrage de Merolla.

MIROLLA. 1688

Pluie miraculeuse.

Sestola, deux Missionnaires Capucins; qui avoient rendu de longs services à la Religion dans le Comté de Sogno. Dom Pedro, qui regnoit alors dans cette contrée, les fit un jour appeller, & leur demanda pourquoi les Payens avoient de la pluie de reste dans les Pays voisins, tandis que ses Etats, où le Christianisme étoit florissant, *n'en recevoient pas une goutte.* Les Negres idolâtres en attribuoient la cause à quelques Reliques que le Pere André portoit sur lui, & publioient qu'aussi long-tems qu'on lui permettroit de les conserver, il ne falloit s'attendre qu'à des années steriles. Enfin le Comte ébranlé par ces vains discours ordonna au Pere André de s'en défaire, & lui déclara que si le jour suivant se passoit sans pluie, tous les Missionnaires devoient craindre sa vengeance. Le Ciel étoit alors extrêmement clair, & ne le fut pas moins jusqu'à minuit. Mais les ferventes prieres des Missionnaires en firent descendre une pluie abondante. Malgré cette faveur miraculeuse, le Comte refroidi pour la Religion, les accusa de mediter des projets pernicieux, & leur proposa de purger leur innocence par le ferment du Khilomba. La juste horreur qu'ils témoignerent pour ces pratiques infernales,

les fit chaſſer du Pays, avec des violences ſi barbares, qu'elles coûterent la vie au Pere André de-Butti. L'Auteur cite, pour témoin de tous ces évenemens, Cornelius Van Wouters, Capitaine Hollandois. MEROLLAS 1688.

CHAPITRE IV.

Voyage de Jacques Barbot le jeune & de Jean Caſeneuve à la Riviere de Congo & de Kapinda.

LE nom de Barbot, quoique François dans ſon origine, tient un rang diſtingué entre les Voyageurs Anglois. On a vû paroître ſucceſſivement les Relations de Jean & de Jacques Barbot, deux freres, que les troubles de la Religion avoient fait paſſer en Angleterre, & qui s'y étoient procuré des établiſſemens conſiderables par leur habilité dans le Commerce. Jacques Barbot *le jeune*, fils de Jacques & neveu de Jean, ne fut pas plutôt ſorti de l'enfance, qu'ouvrant les yeux ſur ces deux exemples domeſtiques, il ſe propoſa la gloire & la fortune par les mêmes voies. Il s'embarqua ſur le *Dom Carlos de Londres*, en qualité de Supercargo. Jean Caſeneuve, dont le nom ſe trou- BARBOT LE JEUNE. 1700. Introduction. Qualité de l'Auteur.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

ve associé au sien, étoit Contre-Maître du même Vaisseau. A leur retour, Jean, oncle du jeune Barbot, se chargea de mettre en ordre le Journal de leur navigation, & le publia dans l'Histoire de ses propres voyages. Cette Relation contient un grand nombre de remarques utiles, sur le Commerce & la Navigation de l'Afrique. On conserve ici l'orthographe de Barbot pour les noms Afriquains, parce qu'on n'a point d'autre regle pour les vérifier; quoiqu'il paroisse qu'en écrivant en Anglois, l'Auteur s'est attaché à la prononciation Françoise.

Son départ.

Il partit des Dunes le 8 d'Avril 1700. En arrivant le 11 de Mai à la vûe de Madere, où le Vaisseau relâcha pour se procurer des rafraîchissemens, Barbot leva le plan de la Ville de *Funchal*. On trouva ici la variation de trois degrés trente minutes Ouest. Le 14 de Mai on eut la vûe de Palma & de Ferro, deux des Isles Canaries. On découvrit aussi le Pic de Ténérife, qui se présentoit à l'Est-Nord-Est, au-dessus de l'Isle de Gomere.

Evénemens de sa navigation.

Le 18, à minuit, une baleine passant sous le Vaisseau, heurta fort rudement contre le milieu de la quille. Le Pilote, qui étoit alors au gouvernail, assura

qu'il avoit été plus d'une minute sans aucun mouvement. Le 23 on prit une grosse dorade; & le 24, à douze degrés cinq minutes de latitude du Nord, on découvrit deux Bâtimens qui paroissoient faire voile avec différents vents, à deux ou trois milles de distance. Le 29, à neuf degrés trente minutes du Nord, on se vit environné d'une multitude de Marsouins, dont on ne prit qu'un seul, avec un croc de fer. A peine fut-il blessé que tous les autres prirent la fuite. BARBOT LE JEUNE. 1700.

On passa la Ligne le 19 de Juin, & le 24 on se trouva vers quatre degrés cinquante six minutes du Sud, c'est-à-dire, à la hauteur de Kapinda, qui étoit le terme du voyage. Mais on en étoit à plus de six cens lieues à l'Oueſt, avec le chagrin de ne pouvoir resister aux vents Est-Sud-Est & Sud-Est, qui devenoient plus impétueux de jour en jour. Le 3 de Juillet, à dix sept degrés quarante six minutes du Sud, on crut être fort près des basses qui partent du Cap-Abrolho au Brésil, & qui s'étendent dans la mer l'espace de cinquante lieues à l'Est. L'attention du Pilote redoubla, parce qu'il connoissoit la grandeur du danger. Les vents changeant chaque jour du Sud à l'Est & quelque- Basses d'Abrolho.

BARBOT LE JEUNE. 1709.

fois au Nord-Oueſt, on porta au Sud. Le 24 on étoit à trente un degrés vingt minutes de latitude du Sud, & à quinze degrés cinquante ſept minutes de longitude Eſt de Ferro.

Le 9 d'Août on ſe trouva comme environné d'une multitude d'oiſeaux, qui avoient le ventre blanc, les aîles longues & pointues, de la groſſeur d'un pigeon, blancs ſur le dos, qui voloient ou nâgeoient fort près du Vaiſſeau, & qui prirent enfin la fuite. L'obſervation fit trouver vingt trois degrés vingt ſept minutes de latitude du Sud, & trente un degrés cinquante quatre minutes de longitude de Ferro. On paſſa le Tropique du Capricorne avec un vent frais, ſans ſe croire à plus de quinze lieues de la Côte d'Afrique. Le 10 on apperçut un palmier flotant, & quantité des mêmes oiſeaux. On eut le même ſpectacle le jour ſuivant. L'eau de la mer parut avoir changé de couleur. Le 13, l'obſervation donna ſeize degrés cinq minutes de latitude. On découvrit un grand nombre de certains oiſeaux, que les François nomment Gornets, & qui ne s'écartent jamais de la terre; ce qui fit juger qu'on n'en étoit pas fort loin. Le 14, vers une heure & demie, on eut la vûe des terres d'Afrique, qui s'éten-

Oiſeaux nommés Gornets.

doient du Sud-Eſt quart de Sud au Nord-Eſt quart de Nord, à cinq ou ſix lieues du Vaiſſeau. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Cette partie de l'Afrique porte le nom de *Mataman* ou *Cimbebas*. On y découvre, par intervalle, des montagnes blanches. On jugea, faute d'obſervation, qu'on étoit à quinze lieues au Sud du Cap-Negre, qui, ſuivant l'opinion la plus commune, eſt à ſeize degrés trente minutes de latitude du Sud. Cependant les Cartes different ſur cette poſition. Quelques-unes la placent à quinze degrés quinze minutes, & d'autres à ſeize degrés. Poſition du Cap Negre.

Pendant les deux ou trois derniers jours on avoit eu quantité de baleines & de ſouffleurs au-tour du Bâtiment; ſur-tout la nuit du quatorze au quinze, qu'on en vit trois ou quatre à fort peu de diſtance, s'agitant avec un bruit prodigieux. On ſuppoſa que ces terribles animaux étoient attaqués par d'autres poiſſons auſſi monſtrueux, qui ſe nomment *Epées* ou *Empereurs*, & qui ſont leurs mortels ennemis. Divers animaux.

Le 15 au matin on ne ſe trouvoit plus qu'à deux lieues & demie ou trois lieues de la terre. Elle eſt aſſez haute au rivage, & double en pluſieurs endroits, avec quantité de petits monts pointus On arrive à la vûe de la terre. Ses apparences.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

qui s'élevent un peu au-dessus de la seconde terre. On n'avoit pas trouvé de fond pendant la nuit, avec une sonde de soixante dix brasses.

Vers midi, on découvrit une assez haute montagne, noire & ronde, environ trois lieues au Sud-Est, qu'on prit pour le Cap Negre. La hauteur de la terre en cet endroit est à peu près la même qu'entre Torbay & Plymouth, quoique plus basse au rivage même, mais fort escarpée & de couleur rougeâtre. On fit voile au long de la Côte, vers le Nord-Nord-Est, & pendant l'espace de quatre lieues elle parut coupée par quantité de petites bayes bordées de sable. La terre est plate aux environs, seche, stérile, & n'offre que des ronces dispersées.

Le 16, ayant tenu la même route, on continua de découvrir une terre fort stérile, sans aucune apparence d'arbre ou de buisson. Dans le cours de la nuit on avoit rencontré pendant deux lieues une multitude infinie de marsouins. La nuit d'auparavant on avoit pris, sur le Vaisseau un oiseau nommé le *Faucon mosquite*, de la grosseur d'une allouette & de la couleur d'une bécasse, qui a les yeux grands, le bec court & fort large, les pieds d'un moineau, & qui

Multitude de marsouins.

Faucon mosquite.

tire son nom des mosquites, espece de cousins dont il fait sa nourriture. On trouve un grand nombre de ces oiseaux dans la Nouvelle Angleterre. La terre, qu'on continuoit de côtoyer, ne parut pas si haute ce jour-là que le jour précedent. BARBOT LE JEUNE, 1700.

Le 17, on trouva, par observation, douze degrés quinze minutes de latitude du Sud. La course fut au Nord-Nord-Est, à six ou sept lieues de la terre, avec une nombreuse escorte de baleines & de souffleurs. Vers le soir, on tua d'un coup de croc un gros & hideux poisson, nommé *le Soleil*, dont Barbot crayona aussi-tôt la figure. Il étoit long d'un pied, large de trois, & presqu'ovale. Sa tête étoit petite, & couverte d'une petite peau très dure, couleur de chagrin brun. Il avoit, des deux côtés, deux nageoires, qui se remuoient avec beaucoup de lenteur. Les Matelots en firent cuire à l'eau les meilleures parties & les trouverent excellentes. La chair est d'un blanc de lait. Elle se leve en écailles, comme celle de la morue, & ressemble à la raye pour le goût. Le foie, qu'on fit bouillir, rendit environ trois pintes d'huile. Les Matelots firent cuire aussi les entrailles, & les vanterent comme un mets délicieux.

Poisson nommé le Soleil de mer.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Le 18, vers midi, on découvrit une petite baye sabloneuse, à la distance d'environ quatre milles. Comme on avoit remarqué, pendant les deux ou trois nuits précedentes, que les Negres allumoient du feu sur le rivage, on jugea que c'étoient des signaux par lesquels ils invitoient le Bâtiment à s'arrêter. Quelques Matelots furent envoyés dans la Pinace, pour observer les proprietés du Pays. Mais l'agitation des flots étoit si violente au long du rivage, qu'il leur fut impossible d'en approcher. Cependant trois d'entr'eux gagnerent la Côte à la nâge & s'avancerent un peu dans les terres. Ils y découvrirent cinq ou six petites hutes, mais sans Habitans; & pour toutes richesses, quelques pieces de requin seché, avec des crocs ou des hameçons pour la pêche. Ils jugerent que la crainte avoit fait prendre la fuite aux pêcheurs Negres, lorsqu'ils avoient apperçu la Pinace. Le hasard leur ayant offert quelques petits Canots, que les Anglois appellent *Barklogs*, c'est-à-dire, *Pieces d'écorce*, ils s'en servirent pour retourner à la Pinace, qui s'étoit arrêtée au-de-là des plus grosses vagues. Ils rapporterent que le Pays leur avoit paru stérile & pierreux, & qu'on y voyoit à peine quelques petits

Quelques Matelots tentent de descendre au rivage.

Leur recit.

tits arbres & quelques ronces. La terre étoit sabloneuse vers la mer, & le rivage coupé par de petits monts blancs assez escarpés, entre lesquels on découvroit de petites bayes sabloneuses. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Le 19, vers midi, on découvrit au Nord-Est une pointe haute & escarpée, qui s'abbaisse à l'Est dans l'interieur des terres, & qui ne ressembleroit pas mal à la Pointe de Portland en Angleterre si elle ne s'étendoit moins dans la mer. On continua d'avancer l'espace de plusieurs lieues au Nord-Nord-Est, à deux milles du rivage. La terre, au Nord, forme trois Pointes ou trois Caps, dont l'un se présente au Nord-Nord-Est demi-Nord, celui du milieu au Nord-Nord-Est, & le troisieme au Nord-Est quart de Nord. Celui qu'on a comparé à la Pointe de Portland, faisoit face à l'Est-Sud-Est dans le Royaume de Benguela. Il a du côté du Sud une baye sabloneuse, & des basses pierreuses sur lesquelles la mer se brise avec un bruit terrible. Au Nord du même Cap est une autre baye, dont l'accès est plus facile; mais le Pays aux environs paroit sterile & desert. On y mouilla vers le soir, sur un fond de douze brasses, dans la resolution de ne pas pénetrer plus loin sans avoir acquis plus de connoissance du

Trois Caps & leur position.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Pays. L'observation fit trouver onze degrés trente neuf minutes du Sud.

Le Capitaine descend au rivage.

A six heures du matin, le Capitaine se rendit au rivage, dans la Barque longue, accompagné de vingt deux hommes armés. L'agitation de la mer, au long de la Côte, l'ayant forcé de jetter lancre au-dessous des vagues, quelques Matelots gagnerent la terre à la nâge. Ils y trouverent deux Canots, d'un bois nommé *Mapou*, ou plutôt deux radeaux, composés de petites pieces de ce bois jointes ensemble, terminées en pointe, & relevées sur les aîles par d'autres pieces. Ils les amenerent à la Barque, pour transporter leurs compagnons au rivage. Ce ne fut pas sans peine & sans danger. La plûpart furent renversés dans les flots; mais ils en furent quittes pour faire secher leurs habits. Ils s'avancerent dans les terres, l'espace d'environ trois milles, sans découvrir aucune apparence de maisons ni d'Habitans. Ils observerent seulement quelques pieces de terres qui paroissoient avoir été brûlées nouvellement & qui conservoient encore un reste de chaleur. Ils virent aussi plusieurs petits sentiers, dans lesquels Barbot, qui étoit de la troupe, distingua pendant plus d'un mille & demi des traces de

Il marche dans les terres. Ce qu'il y rencontre.

pied d'homme. Enſuite ils arriverent près d'un gros rocher, qui formoit une caverne en forme de voute. Ils y entrerent tous; mais ils n'y trouverent que des pierres. Le Capitaine auroit ſouhaité de penetrer plus loin, s'ils n'avoit eu parmi ſes gens un ſcorbutique, qui, n'ayant pas la force de ſoutenir une ſi longue marche, vouloit retourner ſeul au rivage. Les autres prirent le parti de l'accompagner, dans la crainte qu'il ne rencontrât quelques Sauvages, qui pouvoient s'être cachés à la vûe de tant d'Etrangers. Ils ne découvrirent dans leur voyage qu'un petit nombre d'arbres diſperſés, les uns couverts de quelques feuilles, d'autres entierement nuds. En arrivant au rivage, où la Barque longue étoit demeurée à l'ancre, ils apperçurent à peu de diſtance un Etang d'eau ſaumache, qui leur parut fort riche en poiſſon. Ils ſe firent apporter auſſi-tôt du Vaiſſeau leur grand filet, avec lequel ils prirent trois douzaines d'aſſez gros mulets, & quantité de chevretes d'un goût fort agréable. Ils voyoient en même tems un grand nombre d'oiſeaux de couleur griſe, le col, les jambes & le bec fort longs, de même eſpece que ceux qu'ils avoient obſervés en ſuivant les Côtes de Benguela

BARBOT LE JEUNE. 1700.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

& de Mataman, c'eſt-à-dire, une ſorte de mouettes.

Son embarras pour retourner à bord

Dans l'intervalle, il s'étoit élevé un vent de mer, qui, joint au flux de la marée, augmentoit ſi furieuſement l'agitation des vagues, qu'il devint fort difficile de retourner à la Barque longue. Les Canots furent renverſés pluſieurs fois. Barbot tomba quatre fois dans les flots; & ne ſçachant point nâger, il y auroit infailliblement péri s'il n'eût été ſecouru par quelques Matelots. Cependant ils arriverent tous à bord. On remit à la voile vers ſix heures du ſoir, & l'on porta droit au Nord, en ſuivant le rivage, qu'on ne perdit point de vûe pendant toute la nuit, ſans avoir moins de douze braſſes d'eau.

Côte qui s'offre à la vûe.

Le 21, à huit heures du matin, on découvrit une pointe fort eſcarpée, à la diſtance d'environ ſept lieues. Vers midi, ce Cap, ou cette Pointe, faiſoit face au Nord-Nord-Eſt, à trois ou quatre lieues du Vaiſſeau. Toute cette Côte forme une eſpece de table, peu couverte de verdure. On apperçut au Nord-Eſt-quart-de-Nord une épaiſſe fumée, entre des monts blancs d'une hauteur médiocre, & une ſorte de baye ou d'anſe, qui, joint aux obſervations, fit conclure que c'étoit le Cap de *Tres-Puntas*, ou

Cap Tres-Puntas.

des trois Pointes, dans le Royaume de Benguela. Le Cap *Falet*, ou plutôt *Falſe*, ſe préſentoit le ſoir au Sud-Eſt-quart-de-Sud, à ſix lieues du Vaiſſeau. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Le 22 à midi, on eut le Cap *Ledo* à l'Eſt, ſans en être à plus de cinq lieues. Sa hauteur eſt médiocre. On étoit alors, par eſtimation, à neuf degrés cinquante trois minutes de latitude du Sud. Le 23, un temps de brume ne permit pas d'obſerver la terre; mais on ſe crut à l'Oueſt de la pointe Sud de l'Iſle de St-Paul de Loanda, Ville du Royaume d'Angola qui appartient aux Portugais; & par calcul on trouva neuf degrés onze minutes de latitude du Sud. Le 24, à midi, on étoit à neuf lieues au Nord de la même Iſle; & ſuivant les conjectures du Pilote, à onze lieues du Cap *Palmarino*, dans le Royaume de Congo. Le Vaiſſeau ſe trouva eſcorté d'un grand nombre de baleines & de ſouffleurs. Depuis le 23 juſqu'au 24 à midi, le temps avoit continué d'être ſi épais, qu'on n'avoit pû découvrir la terre. Mais l'après-midi on l'apperçut à ſix lieues, en portant au Nord-Nord-Eſt, & quelquefois au Nord juſqu'au 25. Pendant le reſte de la navigation, juſqu'au 28, on ne découvrit que diverſes parties de la Côte, telles que les deux

Cap Ledo.

Cap Palmarino.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

montagnes rouges, nommées *Barreirds* par les Portugais, qui se presenterent le 26, & la belle Côte qui les suit, dont on eut la vûe le jour suivant. Elle est ornée d'un grand bois & d'un beau rivage de sable. Ce fut le même jour au soir, qu'ayant mouillé sur six brasses, on apperçut, à la distance de cinq lieues vers le Nord, une Pointe assez courte, qu'on prit pour le Cap *Padrone*, Pointe Sud de la Riviere de Congo. L'observation s'accorda exactement avec les Cartes, qui mettent ce Cap à six degrés de latitude du Sud.

Cap Padrone.

Le 28, étant à deux lieues du Cap Padrone, qui se presentoit au Nord-Est-quart-d'Est, on découvrit sur le rivage un grand nombre de Negres & quantité de Canots, dont ils lancerent vingt cinq ou trente en mer, pour leur pêche ordinaire. Mais tous les signes par lesquels on s'efforça de les faire approcher, ne purent les attirer à bord.

La Côte qu'on avoit suivie le matin est plus couverte de bois que toutes celles qui s'etoient présentées jusqu'alors. Le Cap Padrone forme une pointe de sable, basse & plate, couverte d'arbres à peu de distance du rivage, sur lequel on voit un palmiste seul, qui rend encore le Cap plus facile à reconnoître du

côté de la mer. Lope-Gonzalez ayant découvert la Riviere de Zaïre, érigea sur cette Pointe, par l'ordre du Roi de Portugal, une pyramide de pierre, pour servir de témoignage qu'il avoit pris possession de toutes les Côtes qu'il avoit laissées derriere lui. C'est de lui, dit Barbot, que la Riviere prit le nom de *Padrone*, comme elle fut nommée *Riviere de Congo*, parce qu'elle traverse ce Royaume.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

l'pyramide élevée par Lope-Gonzalez.

Dans le cours de l'après-midi, on s'avança d'un mille au long du rivage, & doublant le Cap de Padrone, on trouva douze, treize, quatorze & quinze brasses d'eau. Mais tout d'un coup, à la vûe du Cap Palmarino, qui fait la pointe Nord de la Riviere de Congo & qui se presentoit au Nord-Nord-Oüest, on manqua de fond avec une sonde de vingt cinq brasses. Ce Cap est dans le territoire de Goy, au Sud de la Baye de Kapinda.

Le Vaisseau entre dans la Riviere de Congo.

A l'Est-Nord-Est du Cap Padrone, on passa devant une autre pointe, à demi-lieu de distance; & l'on en découvrit bien-tôt une troisieme, après avoir retrouvé le fond avec la sonde de vingt cinq brasses. Mais étant bien-tôt tombé sur cinq brasses, dans une marée violente qui se précipitoit vers le ri-

BARBOT LE JEUNE. 1700.

vage, on prit le parti de jetter l'ancre. La troiſieme Pointe de la Riviere de Congo, dont on n'étoit point à plus d'une demi-lieue, eſt celle de Sogno. On y apperçut un grand nombre de Negres, dont la vûe détermina le Capitaine à ſe rendre à terre dans la Pinace.

Eclairciſſemens qu'il reçoit des Negres.

Il revint bien-tôt à bord, avec deux Negres du Pays, qui parloient un peu de Portugais. On apprit d'eux qu'ils avoient quantité d'Eſclaves dans la Ville même de Sogno, réſidence ordinaire du Prince ou du Comte de ce nom; que cette Ville n'étoit qu'à cinq lieues de la Pointe, & qu'il n'y avoit alors à Kapinda que deux Vaiſſeaux, l'un Anglois, l'autre Hollandois, qui avoient deja preſqu'achevé leur cargaiſon.

Tous les Negres, à l'embouchure de cette Riviere, ſont Catholiques Romains. Quelques-uns portent au col un long chapelet avec une croix, & chacun affecte de prendre un nom Portugais. On voit ſur la Pointe de Sogno, une petite Chapelle dédiée à St Antoine.

Le Capitaine ſe rend à Sogno.

Le Capitaine & le Contremaître, ayant pris pour guides deux ou trois Negres de la Pointe, s'avancerent l'eſpace de douze milles dans la Crique de Sogno, & deſcendant enſuite au ri-

vage, ils firent six milles par terre jusqu'à la Ville. On leur fit attendre assez long-temps l'honneur de parler au Prince. Lorsqu'ils furent introduits à l'audience, suivant l'usage du Pays, ils lui présenterent six aunes d'étoffe, qu'il reçut d'un air satisfait; & sur le champ, il leur fit apporter quelques rafraîchissemens dans un plat d'étain. Les deux Anglois lui ayant dit qu'ils étoient venus pour la traite des Esclaves, il leur demanda s'ils prendroient soin de les faire instruire dans la Foi Chretienne, & s'ils avoient parlé au Missionnaire Portugais; deux conditions sans lesquelles il ne pouvoit traiter avec eux. Ensuite leur ayant fait présent d'une chevre & de six poules, il ne tarda point à les congedier. Le Capitaine ne se hâta pas moins de retourner à bord, accompagné de trois Negres de qualité, *Manfouge*, *Manehingue* & *Manoubaka*, que le Prince avoit chargés d'examiner les marchandises du Vaisseau. Le Contremaître fut retenu à Sogno en qualité d'ôtage, pour leur sûreté. Ces trois Seigneurs portoient au col de longs chapelets, avec une croix & quelques *agnus*. Ils executerent soigneusement leur commission. A diner, ils refuserent toute autre nourriture que du pain & du froma

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Filleul des Negres Catholiques au

BARBOT LE JEUNE. 1700.

ge, parce que ce jour étant un Vendredi, la Religion catholique, dont ils faisoient profession comme leur Prince, les obligeoit à cette abstinence. Les Missionnaires, qui gouvernoient alors l'Eglise de Sogno, étoient deux Moines Portugais de l'Ordre des Bernardins.

Les Anglois sont soumis à demander la permission des Missionnaires pour le Commerce.

A trois heures après midi, les Seigneurs Negres quitterent le Vaisseau pour retourner à Sogno. Le Capitaine prit le parti de les accompagner, dans l'esperance de conclure son marché. Mais on l'assura, pour unique réponse, qu'il ne devoit esperer aucun Commerce avec le Comte & ses Sujets, s'il ne commençoit par satisfaire pleinement les Missionnaires. On ajouta même que ce Prince n'avoit pas le pouvoir de vendre des Esclaves dans son territoire sans leur permission. Le Capitaine, forcé d'obéir, malgré sa répugnance, se rendit chez eux & leur expliqua ses intentions. Ils y opposerent d'abord quelques difficultés. La principale regardoit la Religion. Vendre des Esclaves pour la Barbade, c'étoit les livrer à des Heretiques, qui négligeroient infailliblement de les instruire dans la Foi Chretienne. Le Capitaine leur montra ses instructions; & les deux Peres n'entendant point la langue An-

Ils l'obtiennent.

gloise, il demanda qu'elles fussent traduites en Portugais ou en Latin. Mais personne ne pouvant lui rendre ce service, ces Peres lui accorderent enfin la permission du Commerce. Alors le Prince donna ordre aux trois mêmes Seigneurs de retourner à bord avec lui, pour recommencer la visite des marchandises. Il les fit accompagner d'un Sécretaire Negre, qui sçavoit écrire & parler la langue Portugaise, & qui devoit lui apporter un compte exact de leurs observations. En arrivant au Vaisseau, ils furent traités avec toute la bonne chere possible. On but la santé du Prince, celle des Missionnaires, & successivement celle des quatre Députés. Chaque santé fut accompagné d'une décharge de cinq pieces d'artillerie. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Ils demeurerent à bord jusqu'au 2 de Septembre. Ensuite, retournant à Sogno avec une certaine quantité de marchandises Angloises, pour fournir le Comptoir qui devoit être établi dans cette Ville, ils assurerent le Capitaine, que dans l'espace de deux mois & demi, au plus tard, il pouvoit compter sur une cargaison de cinq cens Esclaves. On ne pensa plus qu'à regler l'état du Comptoir. Les Anglois s'applaudirent beaucoup d'avoir obtenu une maison dans On leur accorde un Comptoir à Sogno.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

la Ville, malgré l'usage du Pays, qui n'accordoit de logement aux Marchands étrangers que sur le bord de la Crique ou de la Riviere de Sogno. Cependant le Contremaître, qui fut établi dans le Comptoir avec la qualité de Facteur, donna bien-tôt avis au Capitaine que l'ouverture du commerce demeuroit suspendue, parce qu'on n'étoit pas encore convenu du prix des Esclaves, & que les droits du Prince n'avoient point été payés.

Difficultés que les Anglois surmontent par leurs presens.

Caseneuve fut obligé de se rendre le 15 à Sogno. S'étant adressé d'abord au Superieur de la Mission, il lui présenta quelques rafraîchissemens de l'Europe, tels qu'il pouvoit avoir en reste sur le Vaisseau après un voyage de cinq mois. Cependant ils furent reçus avec beaucoup de satisfaction, & le Pere s'acquitta de cette politesse par un présent d'oranges & de bananes fraîches. Le Capitaine fit demander ensuite une audience au Prince. Il le trouva dans son fauteuil, la tête nue, parce qu'il venoit de la faire raser, les épaules couvertes d'un manteau noir fort court, les jambes nues & des pantoufles aux pieds. En voyant entrer Caseneuve, il lui fit signe de s'asseoir vis à-vis de lui. Après quelques discours sur le commerce, il fit

apporter un grand flacon de vin de palmier, qu'il lui fit préſenter gracieuſement, tandis qu'il en buvoit lui-même dans une grande taſſe d'argent. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Les appartemens de ce Prince ſont diviſés par des cloiſons de planches en pluſieurs chambres baſſes, dont quelques-unes ſont peintes de diverſes figures, en differentes couleurs. La maiſon des Miſſionnaires eſt beaucoup plus grande & plus belle. Elle eſt accompagnée d'un jardin, curieuſement planté de toutes ſortes d'arbres de l'Afrique, qui forment de belles allées couvertes. Il y a trois cloches dans la Chapelle. Logement du Comte de Sogno & des Miſſionnaires

Le prix des Eſclaves fut reglé à huit pieces pour les hommes, & ſept pour les femmes. A l'égard des étoffes Angloiſes, on convint que la meſure ſeroit de ſix pieds deux pouces pour le Prince, & de cinq pieds ſeulement pour le Peuple; car l'uſage du Comte de Sogno étoit toujours de faire pour lui-même un marché plus avantageux que pour ſes Sujets. Ma'gré ce traité, les Anglois compterent peu ſur le ſuccès de leur commerce à Sogno. Leur défiance venoit des diſcours qu'on ne ceſſoit de leur repéter. Les Negres du Pays ne les croyoient pas Chrétiens. Ils les accuſoient de tranſporter les Eſclaves aux Accuſations qui rebutent les Anglois.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Caseneuve va s'établir à Gitar.

Turcs, ou à d'autres Peuples qui n'avoient pas reçu le Baptême. Caseneuve prit enfin la résolution de chercher un Canton plus favorable sur la Riviere de Congo; sur-tout lorsqu'il eut appris que sur la rive Nord, près d'une Pointe nommée *Gitar*, qui est dix huit ou vingt lieues plus loin, il pouvoit établir un nouveau Comptoir & faire la traite des Esclaves avec les Habitans du Pays voisin, qui se nomme Zaïry ou Serry. Il s'y rendit, le 21 de Septembre, dans la Pinace. En descendant au rivage, il fut reçu fort civilement par le Chef du Village de *Gitar*, qui est situé du côté Sud-Oüest d'une Crique, un peu au Nord de la pointe où la Riviere de Zaïre se joint à celle de Congo. Cet honnête Negre après lui avoir procuré une maison commode, pour deux pieces de loyer par mois, lui conseilla de rendre ses devoirs au Roi de Zaire, & de lui demander la permission du commerce. C'étoit, lui dit-il, un usage établi, qui avoit pris la force d'une loi. Caseneuve y ayant consenti, ce vieux Chef Negre dépêcha lui-même à la Cour, pendant la nuit *Menlonbele*; beau-frere du Roi, pour l'informer du dessein des Anglois & le prier d'envoyer à Gitar quelques-uns de ses Officiers, qui ser-

viſſent de *Gardes* au Comptoir Européen.

Visite qu'il reçoit des Officiers du Roi.

Le 23, Caſeneuve étant dans le Comptoir avec le Chef de Gitar, entendit un bruit extraordinaire & le ſon d'une trompette & d'un rambour. C'étoit Menlonbele, qui revenoit avec les Officiers du Roi. *Mangove*, un des principaux Seigneurs de la Cour, marchoit à la tête des autres, ſous un paraſol qui étoit porté ſur ſa tête par un Negre de ſa ſuite, eſcorté de trente autres Negres, outre les Officiers du Roi. Caſeneuve les fit ſaluer, à leur arrivée, d'une décharge de ſa mouſqueterie. Ils s'aſſirent ſur des nattes, à la mode du Pays, pour boire quelques verres de liqueurs fortes. Leur viſite ayant été fort courte, parce qu'elle étoit de pure cérémonie, ils ſe retirerent dans le Village, avec un flacon d'eau-de-vie, dont les Anglois firent préſent à Mangove.

Le lendemain ils revinrent au Comptoir, pour y preſenter eux-mêmes à Caſeneuve un porc & deux grappes de bananes. Après s'être arrêtés deux jours, ils retournerent à la Cour ſans lui avoir parlé de commerce. Le génie de ces Peuples eſt plein de cérémonies & de formalités. Quelques jours après, on vit revenir Mangove au Comptoir avec les

Il obtient la liberté du Commerce.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

mêmes Officiers, & des préſens de la part du Roi. Il dit à Caſeneuve que ce Prince étoit charmé de l'arrivée des Anglois. Enſuite il declara aux Habitans de Gitar qu'ils pouvoient commercer librement avec eux, & leur recommanda de ne leur cauſer aucun trouble.

Conditions qu'on lui impoſe.

Cependant les Officiers exigerent du Facteur qu'il prît à ſes gages cinq domeſtiques Negres, pour le ſervice du Comptoir & pour la garde des Eſclaves qu'il devoit acheter. Leur ſalaire fut reglé, ſans aucune obligation de les nourrir. Ils répondirent de tout ce qui ſeroit confié à leurs ſoins, c'eſt-à-dire, qu'ils s'engagerent à payer ce qui diſparoîtroit par le vol, & à demeurer Eſclaves à la place de ceux qu'ils laiſſeroient échapper. Mais ces engagemens n'empêchent pas qu'on n'ait beſoin de veiller ſans ceſſe ſur leur conduite. Ils ſe laiſſent emporter par leur inclination au larcin ; & s'ils peuvent mettre la main ſur quelque choſe ſans être apperçus, ils prennent la fuite & ne reparoiſſent plus au Comptoir.

Il ſe rend à la Cour de Zanc.

Caſeneuve promit aux Officiers Negres de ſe rendre le jour ſuivant à la Cour, avec des préſens pour le Roi. Il partit en effet le 25, ſous leur eſcorte. Le voyage ſe fit par eau dans des canots.

On lui fit prendre terre environ quatre milles au-dessus de la pointe de Gitar. Il y trouva des hamacks, & Mangove le pressa d'en prendre un, pour se faire porter à la mode du Pays. Mais la distance n'étant que de sept ou huit milles par terre, il aima mieux les faire à pied. En arrivant à la Ville de *Zaïre*, il se reposa quelques momens chez un des Officiers du Roi, où plusieurs Grands de la Nation s'assemblerent aussi-tôt pour le feliciter de son arrivée, & pour lui faire aussi des plaintes de ce qu'il étoit entré dans la Ville sans avoir fait, suivant l'usage, une décharge de ses armes à feu. Il apporta pour excuses, non seulement son ignorance, en qualité d'Etranger, mais encore le chagrin qu'il ressentoit de la maladie de quelques-uns de ses gens. Cette réponse parut les satisfaire.

Il est conduit au Palais.

Il fut conduit au Palais Royal, à deux heures après midi. Dans sa marche, Mangove lui donna la droite, & le fit suivre par un Esclave, qui soutenoit un parasol sur sa tête. Ils étoient précédés de quatre Nobles. Les autres Officiers marchoient dans leur rang derriere Mangove, avec quantité de Negres d'une condition inferieure. Tout ce cortege reçut ordre de s'arrêter près

BARBOT LE JEUNE. 1700.

du Palais, parce que le Roi étoit occupé de quelques dévotions qu'il rendoit à ſes Idoles. Enfin, l'on fit paſſer Caſeneuve, par deux enclos ou deux cours, dans une grande eſplanade, où il trouva plus de trois cens Negres aſſis ſur le ſable. C'étoient ou les domeſtiques du Roi, ou les principaux Habitans de la Ville, que la curioſité attiroit pour voir les Blancs.

Situation dans laquelle il trouve le Roi.

Le Roi étoit aſſis à l'extrêmité de cette ſpacieuſe cour, ſur un ſiege d'environ quinze pouces de hauteur, le dos appuyé contre le mur. Il avoit ſous ſes pieds une peau de gazelle, en forme de tapis. Son habit étoit un long manteau d'écarlate, qu'il avoit reçu depuis peu d'un Capitaine Anglois nommé *Moncrif*. Il avoit la tête, les jambes & les pieds nuds. Un pagne d'écorce de *Matomba* lui couvroit la ceinture. Sa lance étoit plantée devant lui dans le ſable. Ce Prince paroiſſoit fort âgé & d'une figure médiocre. Une femme, qui étoit debout devant lui, tenoit un gros flacon de vin de palmier. Dix pas plus loin, on voyoit dix ou douze Negres armés de mouſquets, mais aſſis, au milieu deſquels on en diſtinguoit un qui étoit couvert d'un manteau d'écarlate, bordé d'une frange d'or.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Audience qu'il reçoit de ce Prince.

Caseneuve s'étant assis vis-à-vis du Roi, à neuf ou dix pas de distance, la femme offrit à Sa Majesté une tasse de vin de palmier. Tous les Negres de l'assemblée battirent des mains pendant que leur Prince avalloit cette liqueur.

On fit avancer l'Interprete Royal entre Caseneuve & le Roi, mais beaucoup plus près du Thrône. Il se mit à genoux, pour faire le serment de fidelité, dont l'Auteur rapporte la forme. Après avoir frotté plusieurs fois la terre d'une main, dont il se frottoit chaque fois le front, il prit dans ses deux mains un des pieds du Roi, cracha sur la plante, & le lécha respectueusement avec sa langue. Ensuite, se tournant vers Caseneuve, il le pria de lui déclarer ses intentions, qu'il expliqua au Roi dans la langue du Pays. On convint du prix des Esclaves. Le Roi, satisfait des conditions, témoigna aux Anglois la joie qu'il ressentoit de l'établissement d'un Comptoir. Caseneuve lui fit présent de quelques aunes d'étoffe noire & de quelques flacons d'eau-de-vie, qu'il parut charmé de recevoir. Il chanta dans sa langue quelques paroles, ou quelques vers. Il les répeta trois fois, & les Negres battirent des mains à chaque repétition, pour applaudir à la beauté du

BARBOT LE JEUNE. 1700.

chant. Enſuite il engagea Caſeneuve à goûter devant lui de chaque flacon qu'il lui avoit préſenté. C'eſt l'uſage conſtant du Pays, lorſqu'on reçoit ou qu'on achete quelque liqueur, pour ſe précautionner contre toutes les craintes de poiſon.

Grandes routes du Pays.

Après l'audience, Caſeneuve ſortit immédiatement de la Ville, avec quelques Officiers du Roi. Ils lui montrerent neuf ou dix routes, qui conduiſent à pluſieurs grandes Villes, & celle qui mene au Royaume de Congo, par leſquelles ils lui firent entendre qu'il arrivoit tous les ans à Kapinda une prodigieuſe quantité d'Eſclaves. Ils ajouterent que Congo n'étant pas fort éloigné de leur Riviere, les Habitans de ce Royaume n'auroient pas plutôt appris l'établiſſement d'un Facteur Anglois à Gitar, qu'on les verroit arriver en grand nombre pour la traite, dans la vûe de lui épargner le voyage de Kapinda, qui en eſt éloigné de vingt cinq ou trente lieues vers la mer.

Caſeneuve retourne à Gitar.

Caſeneuve ayant trouvé le chemin de Zaïre fort incommode à pied, prit un hamack, pour retourner au canot qui l'avoit apporté de Gitar. Le Roi lui avoit confié à ſon départ quatre Eſclaves, dont le prix ne devoit être

payé qu'au Comptoir. Il les fit conduire par quelques Negres, tandis qu'escorté de trois Officiers de la Cour, il se fit porter jusqu'à la riviere dans son hamack. Mais en arrivant à Gitar, il apprit avec chagrin que pendant son absence on n'avoit pû se procurer que deux Esclaves. C'est l'usage des Européens, qui font ce commerce en Afrique, d'examiner fort soigneusement tous les membres de leurs Negres, pour s'assurer qu'ils n'ont pas d'infirmité. Caseneuve en ayant acheté quelques-uns, qu'il visitoit avec beaucoup d'attention, fut étonné d'entendre les Officiers du Roi qui éclatoient de rire. Il voulut sçavoir ce qui leur causoit tant de joie. L'Interprete lui répondit qu'elle venoit de l'excès de sa curiosité. En effet, le Roi lui fit ordonner, quelques jours après, de menager un peu plus la modestie de ses Peuples, & de faire du moins ses observations à l'écart : leçon assez remarquable pour les Européens.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Exemple singulier de la modestie des Negres.

Les Anglois du Comptoir s'appercevant bien-tôt que le commerce répondoit mal à leurs esperances, prirent la resolution de retourner au Vaisseau, & n'en remirent pas l'execution plus loin qu'à la nuit suivante. Vers minuit, ils transporterent toutes leurs marchandi-

Les Anglois quittent Gitar à la dérobée.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

ſes dans la Pinace, qui étoit demeurée à l'ancre près la pointe de Gitar. Mais ce mouvement ne put être dérobé à la connoiſſance de leurs Domeſtiques Negres. Les Habitans allarmés s'aſſemblerent au Comptoir. Il falloit beaucoup d'adreſſe pour les appaiſer, en les aſſurant que le deſſein du Facteur n'étoit pas de les abandonner ſi-tôt. Cependant auſſi-tôt qu'ils ſe furent retirés dans cette confiance, on acheva de porter les marchandiſes à la Pinace; & l'on eut ſeulement la fidelité de laiſſer dans le Comptoir le prix du loyer & les gages des Domeſtiques pour un mois, quoique leur ſervice n'eût pas duré plus de huit jours. On laiſſa auſſi les quatre Eſclaves que Caſeneuve avoit amenés de Zaïre, parce qu'ils n'avoient point été payés au Roi. Comme deux Blancs ſuffiſoient pour conduire la Pinace hors de l'anſe du Village, la crainte d'être ſalués, à bord, de quelques coups de fuſil que les Negres pouvoient tirer au travers des buiſſons, détermina le reſte des Anglois à prendre leur route au long de l'anſe juſqu'à la Riviere. Ils arriverent heureuſement à la pointe, qui eſt toujours à ſec après la marée; & paſſant tous dans la Pinace, ils arriverent au Vaiſſeau vers le milieu du

Précautions qu'ils prennent pour leur fuite.

jour, à la satisfaction extrême de tous leurs compagnons, qui avoient tremblé pour le succès de leur entreprise. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Caseneuve, qui n'a pas moins de part que Barbot à ce Journal, joint ici quelques observations sur les usages du Pays de Zaïre. Mais comme elles sont réservées, suivant la méthode de ce Recueil, pour l'article général des *Mosicongos*, on se contente de remarquer après lui qu'il ne quitta point Gitar sans regret, parce qu'il y avoit reçu beaucoup de civilités des Habitans, & que l'avenir auroit pû faire prendre une meilleure face à son commerce. Ce fut lui qui dans la vûe de rendre service à ceux qui feront le même voyage, engagea Barbot à composer une carte de la Riviere de Zaïre, telle qu'on la joint ici. Cette Riviere a plus de six lieues de largeur entre ses deux pointes. Elle se rétrecit par dégrés jusqu'à la moitié de cet espace devant la pointe de Gitar, à la jonction d'une autre riviere qui vient de la Ville Royale. La situation de cette Ville est à quelques milles de la rive, du côté de l'Ouest. Sa grandeur est médiocre & le nombre de ses maisons ne monte point à plus de sept ou huit cens. La route qui conduit de Gitar à Zaire est coupée par quantité

Carte de la Riviere de Zaïre, composée par Barbot.

Situation & grandeur de la Ville de Zaire.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

de marais & de ruisseaux, qui la rendent fort incommode. On rencontre dans l'intervalle quelques Hameaux, ou quelques Villages, aux deux côtés & fort près du chemin, dans un terrain ouvert, sec, & sterile. Le Roi de Congo entretient au Village de Gitar un Receveur, pour le tribut que le Pays lui doit sur le poisson qu'on pêche dans la Riviere.

Projet des Anglois.

Après avoir renoncé successivement à deux Comptoirs, les Anglois resolurent de faire un troisieme essai à Bomangoy, sur l'autre bord de la même Riviere, pour se rendre ensuite à Kapinda, où ils se croyoient plus sûrs de leur cargaison. Ils embarquerent tout ce qui leur restoit de marchandises à Sogno, sans faire attention à la mauvaise humeur du Comte & de ses Sujets, qui leur firent payer double droit pour le mouillage, & qui affecterent de les mortifier par d'autres extorsions.

Etat de la Ville de Sogno & de son Commerce.

La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la maniere du Pays, c'est-à-dire, à tant de distance & dans un ordre si peu régulier, qu'elles occupent un assez grand espace. Elle est située à plus d'un mille dans les terres, au fond d'une anse fort étroite, dont les bords sont couverts de petits

petits arbres, & des ronces si épaisses, qu'une Chaloupe ne peut pénetrer jusqu'à la Ville. Le Comptoir Anglois en étoit fort près, sur une petite élevation. Malgré les scrupules de Religion que les Missionnaires s'efforcent d'inspirer aux Habitans, on y voit souvent arriver des Bâtimens Anglois & Hollandois, pour le commerce des Esclaves & de l'ivoire. Les marchandises qu'on y recherchoit alors étoient des étoffes noires, du papier, des bassins de cuivre, de la poudre à tirer, des mousquets, du corail, &c. Nos Marchands y ont répandu tant de couteaux, qu'ils ne s'y acherent plus avec cette chaleur qui leur faisoit échanger anciennement pour de l'ivoire, quelque nombre qu'on en pût apporter. Les Negres du Pays font aussi moins de cas des liqueurs fortes, qu'ils demandoient autrefois avec passion.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Vers le Cap Padrone, sur le bord Sud de la grande Riviere de Zaïre, on trouve une grande saline, où les femmes d'un Village voisin, situé au milieu d'une Forêt, s'occupent continuellement à faire du sel. C'est la principale richesse de ce Canton, d'où les Habitans le transportent dans les Pays interieurs.

Saline du Cap Padrone.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Danger auquel la curiosité expose Caseneuve.

Un jour que les deux Auteurs de ce Journal étoient au rivage avec neuf hommes, sur la pointe de la Chapelle, pour chercher des rafraîchissemens, Caseneuve s'éloigna de la troupe, accompagné de deux autres Blancs & d'un Interprete Negre, natif de Zaïre. Après avoir fait environ deux milles au long de la Riviere, il decouvrit un sentier qui conduisoit dans la forêt, & qu'il prit le parti de suivre l'espace d'un autre mille. Tout d'un coup il fut surpris de se trouver près de la saline, & d'y voir une centaine de femmes qui travailloient à faire du sel. A peine l'eurent-elles apperçu, qu'elles pousserent des cris; & ce bruit redoubla beaucoup lorsqu'elles lui virent prendre avec ses gens le chemin du Village, qui se presentoit au bout de la saline. Mais sa curiosité fut refroidie par la vûe de deux cens Negres qu'il vit paroître, les uns avec leurs arcs & leurs fleches, d'autres avec des bâtons, & quelques-uns avec des mousquets & des sabres. Les Mousquetaires appuyerent le bout de leurs armes sur l'estomac des Anglois, & les menacerent de les tuer. En vain Caseneuve leur offrit-il quelques bijoux, tels que les Européens n'oublient jamais d'en porter parmi les Ne-

gres. Ils enleverent l'Interprete, pour le punir d'avoir amené des Etrangers dans ce lieu. Ainſi, les trois Blancs ſe virent forcés de retourner ſur leurs pas, & ſe crurent trop heureux de pouvoir rejoindre leurs compagnons. BARBOT LE JEUNE. 1700.

En arrivant à la Pointe, où leur Pinace les attendoit, ils furent ſurpris d'y voir cinquante des mêmes Negres armés, qui leur avoient cauſé tant de frayeur dans la forêt. Ces Brigands avoient pris le court chemin pour ſe rendre au rivage, dans l'eſperance d'enlever les armes qu'ils trouveroient dans la Pinace. N'en ayant pas trouvé, ils avoient maltraité les Matelots qui étoient à la garder. Le Capitaine les menaça de porter ſes plaintes au Comte de Sogno. Mais ce Prince & le Miſſionnaire Portugais lui dirent le lendemain que ces Negres étoient une ſorte de Sauvages qui ne pouvoient ſouffrir les Blancs, depuis qu'un Vaiſſeau de l'Europe avoit enlevé quelques hommes de leur Nation; & qu'ils étoient d'ailleurs extrêmement jaloux de leurs femmes. Cependant le Comte promit d'emploier ſon autorité pour faire reſtituer l'Interprete Negre. Les Anglois ſont maltraités par des Negres.

Le 28, après le retour de Caſeneuve qui n'avoit pû ſe procurer que deux Tentative à Bomangoy.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Esclaves dans la Riviere, on prit la résolution, avant que de se rendre dans la baye de Kapinda, de faire quelques tentatives de Commerce a Bomangoy, principale Ville du Royaume d'Angoy, au Nord de la Riviere de Zaïre. Cette entreprise se fit à la priere des Negres, qui venoient souvent à bord, pour solliciter le Capitaine d'établir un Comptoir dans leur Pays. Caseneuve s'y rendit, avec un autre Officier du Vaisseau. Ils furent reçus fort civilement par le Chef de la Ville, qui les conduisit au *Mangove*. La conférence dura plus d'une heure, sans aucune conclusion. Le Mangove insista sur des droits exorbitans, & sur un prix qui ne l'étoit pas moins pour les Esclaves. Les Anglois se tournerent à bord le jour suivant.

Le Vaisseau se rend a Kapinda.

Le 30 de Septembre, à six heures du matin, ils tournerent enfin leurs voiles vers Kapinda. Le vent étant Sud-Sud-Oüest, ils porterent au Nord & au Nord Est-quart-de-Nord, en louvoyant avec beaucoup de difficulté. Le cours de la marée étoit si rapide, qu'on ne pouvoit faire usage du gouvernail à l'entrée de la Riviere. Cet embarras n'ayant pas cessé jusqu'à midi, on tomba bien-tôt à la vûe des écueils qui sont au Nord de la Riviere; & quoiqu'on

en fût à plus de deux milles, on n'avança plus que la sonde à la main. Le fond est d'un sable dur, depuis huit jusqu'à quinze brasses. Vers le soir, on prit le parti de jetter l'ancre, dans la crainte de manquer Kapinda pendant la nuit. BARBOT LE JEUNE. 1700.

Il arrive dans la baye.

Toute la Côte, depuis Kapinda jusqu'à Bomangoy, est remplie de bancs de sable, dont quelques-uns s'étendent jusqu'à trois lieues dans la mer, & laissent entr'eux & la terre un canal, qui ne peut recevoir que les Canots & les Chaloupes. Le lendemain, à la pointe du jour, on remit à la voile avec un vent Sud-Ouest-quart-de-Sud, en observant de ne pas s'approcher des écueils sur moins de six brasses, jusqu'à la pointe Sud de la baye de Kapinda. Mais pour entrer dans la baye, ils rangerent la rive du Sud sur cinq, quatre & trois brasses. Enfin, vers onze heures, étant tombés sur quinze brasses, ils y jetterent l'ancre. Dans cette situation, la pointe de la baye paroît à l'Ouest; & la terre, du côté de Malimba, au Nord, à six ou sept lieues de distance. On tira cinq coups de canon, suivant l'usage, pour saluer le Roi d'Angoy. Ce Prince envoya aussi-tôt quelques Officiers à bord avec ordre de s'informer si c'étoit le même Vaisseau qui avoit été

BARBOT LE JEUNE. 1700.

à Sogno, & d'apprendre au Capitaine, non seulement qu'il trouveroit dans le Pays un grand nombre d'Esclaves, mais qu'on lui permettoit volontiers d'y établir un Comptoir. Les Officiers du Vaisseau repondirent qu'ils acceptoient cette proposition, & que leur Capitaine se seroit empressé d'aller rendre ses devoirs au Roi s'il n'eût été retenu par une dangereuse maladie.

Ils trouverent dans la baye de Kapinda un petit Bâtiment Anglois, qui avoit déja cent vingt Esclaves à bord, & qui comptoit de faire monter sa cargaison à deux cens cinquante. Un Interlopier Hollandois, qui s'étoit trouvé dans la même rade à l'arrivée du Capitaine, avoit été saisi & ses marchandises confisquées par un Vaisseau de la Compagnie de Hollande.

Etat du Commerce dans ce Pays.

Les étoffes de l'Europe se vendent ici à la piece, à la brasse & à l'aune : trois aunes font une brasse du Pays, & quatre brasses une piece. Les autres marchandises recherchées par les Habitans, sont des *Annabasses*, des chaudrons de cuivre, des mousquets, de la poudre, des *Basis* noirs, des *Tapseils*, des *Pintados*, des étoffes de Guinée, du papier, des Nicanis, des couteaux, du drap écarlate, du corail, des liqueurs

fortes, des bayes blanches, des colliers noirs, de la vaiſſelle & des cuillieres d'étain.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

Le 3 d'Octobre, les Facteurs Anglois reglerent avec les Officiers du Roi tout ce qui concernoit les droits & les preſens. On convint de quarante ſept pieces pour le Roi, trente une pour le *Maſukka*, dix ſept pour le *Manchin*, dix ſept pour le *Maſukka-Mabouka*, & dix ſept pour le *Manabela*. Le jour ſuivant, les Facteurs commencerent à faire tranſporter leurs marchandiſes au rivage, après avoir payé d'avance cinq pieces, pour le loyer d'une maiſon qui devoit ſervir de Comptoir & de Magaſin. Barbot & deux autres Officiers aſſiſterent conſtamment à ce travail. Outre les domeſtiques Negres qu'ils avoient loués pour le ſervice du Comptoir, le Roi leur en donna deux des ſiens; & les quatre Officiers qu'on a nommés s'aſſocierent pour leur en donner quatre. Ils virent ainſi leur maiſon compoſée d'onze Gromettes, dont les gages devoient monter enſemble à deux braſſes chaque ſemaine, pour les frais de leur ſubſiſtance; ſans compter trois pieces, que chacun devoit recevoir à la cloture du Commerce. Un d'entr'eux, revêtu de la qualité d'Interprete, n'avoit point

Etabliſſement d'un Comptoir Anglois.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

d'autre occupation que d'écarter le Peuple, dans la crainte de quelqu'insulte.

Traite des Esclaves.

Le tarif des Esclaves ne fut pas reglé à Kapinda, comme il l'est ordinairement dans les contrées de Sogno & de Zairy. Chaque jour il falloit recommencer de nouveaux marchés, soit au Comptoir ou sur le Vaisseau. Souvent les Facteurs étoient obligés d'envoyer leur Chaloupe avec quelques marchandises, pour inviter les Habitans au Commerce dans les Villages voisins. Caseneuve, qui fut chargé de cette partie, ne put acheter plus de quarante cinq Esclaves depuis le 7 d'Octobre jusqu'au 16 de Novembre. Le 29, il fut obligé de prendre la direction du Comptoir, pour suppléer à Barbot, qui étoit malade. Dans ce nouvel office, il s'en procura quarante huit jusqu'au 16 de Décembre. C'étoit quatre vingt trois, entre lesquels il y avoit seize femmes, neuf jeunes garçons & trois filles. Ce nombre revenoit en marchandises à quatre livres sterling par tête.

Raison qui diminue les avantages du Commerce.

Mais le Commerce devint bien-tôt moins avantageux, par l'arrivée de cinq autres Vaisseaux Anglois, qui entrerent successivement dans la baye. Comme ils venoient acheter des Esclaves & de l'ivoire à Kapinda, les Ha-

bitans cesserent d'apporter leurs marchandises au Comptoir, & ne manquerent point d'en augmenter le prix. Il ne s'en falloit heureusement que de vingt cinq ou trente Esclaves pour rendre la cargaison de Barbot complette ; car les autres Facteurs avoient travaillé avec plus de succès dans quelques lieux voisins. On avoit à bord quatre cens dix sept Negres, hommes, femmes & enfans. Le reste fut bien-tôt rempli jusqu'à cinquante. L'Auteur fait conclure de-là que la traite des Esclaves est incertaine dans la Riviere de Zaire, & qu'elle dépend aussi du nombre des Vaisseaux marchands. BARBOT LE JUNE. 1700.

Caseneuve étant tombé malade avant que Barbot fût rétabli, leur Journal contient peu d'observations sur les propriétés du Pays. Les Negres de Kapinda qui habitent les bords de la riviere parlent quelques mots d'Anglois, & sont connus sous le nom de *Portadors*. C'est une sorte de Courtiers, qui avertissent les Habitans de l'interieur des terres à l'arrivée des Vaisseaux, & qui amenent des Marchands aux Comptoirs. Ils font le Commerce pour eux; & prenant quelquefois avantage de leur expérience, ils font payer à ces Negres simples & ignorans une piece ou- Observations de l'Auteur sur ce Pays.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

deux au-dessus du prix réel. Les Facteurs Européens sont obligés de favoriser cette friponnerie, pour l'interêt de leur propre Commerce.

Triste état de son Vaisseau en partant pour la Jamaïque.

On quitta la baye de Kapinda le premier de Février, & l'on mit à la voile pour la Jamaïque. Barbot, Caseneuve, le Capitaine & plusieurs Matelots étoient dans une langueur qui leur causoit plus de chagrin & d'impatience qu'une véritable maladie. Les mauvaises qualités du climat leur avoient emporté six hommes de l'Equipage; & dans la situation où la plûpart des autres étoient réduits, personne n'osoit se promettre de resister aux difficultés d'une si longue navigation. Il fut impossible de déguiser cet excès de misere aux Esclaves. D'ailleurs la garde se faisoit avec négligence; & l'on se flattoit mal-à-propos que l'indulgence auroit plus d'effet pour les contenir, qu'une rigueur imparfaite & mal soutenue. Ils en prirent occasion de se révolter. Un jour, qu'aprés leur avoir servi à dîner on les faisoit descendre entre les ponts, l'un aprés l'autre, pour leur donner leur portion d'eau, suivant l'usage, le plus grand nombre, qui étoit encore sur le tillac, commença une scene des plus tragiques. Quelques-uns

Révolte des Esclaves Negres.

étoient armés de couteaux, qu'on avoit eu l'imprudence de leur laisser. D'autres s'étoient saisis de plusieurs morceaux de fer qu'ils avoient trouvés sans usage. Leurs chaines mêmes, dont ils avoient eu l'adresse de se défaire depuis plusieurs jours qu'ils méditoient leur complot, devinrent des armes redoutables entre leurs mains. Enfin le seul desir de la liberté suffisant pour animer leur audace naturelle, ils se jetterent sur les Anglois qui se trouvoient au-tour d'eux, & le premier qu'ils attaquerent expira sur le champ de quinze ou seize blessures. Ils firent le même traitement à deux ou trois autres, qui furent surpris avec aussi peu de défense. Un Matelot poursuivi se jetta dans la mer; mais avec une presence d'esprit aussi surprenante que la vigueur de ses bras & de ses mains, il s'étoit saisi d'un cordage de la voile d'avant, qui lui servit à se soutenir, & par le moyen duquel il demeura ferme contre le flanc du Vaisseau jusqu'à la fin de la mêlée. Cependant les sains & les malades ayant retrouvé des forces dans un péril si pressant firent un feu terrible sur les rebelles & n'en tuerent pas moins de vingt huit dès les premiers coups. Quelques-uns, plus matins, se précipitrent dans les Eaux,

PARROT LE JEUNE. 1700.

BARBOT LE JEUNE. 1700.

mais les autres, épouvantés d'un execution si brusque, prirent le parti d'implorer la clémence de leurs Maîtres. En les remettant aux fers, on eut soin de les encourager par l'esperance du pardon. Le lendemain ayant reçu ordre de paroître sur le tillac, ils déclarerent unanimement que les Esclaves de Manombo avoient été les auteurs de la conspiration; & quoique le grand nombre des morts parût une expiation suffisante, on se crut obligé, pour l'exemple, d'en faire fouetter rigoureusement trente des plus coupables.

Mort de l'Auteur.

Jean Barbot ne donne pas plus d'étendue à cette Relation. Mais avec la fermeté d'un Voyageur, que le changement continuel de Pays & de liaisons rend comme insensible aux impressions de la Nature, il ajoute froidement que son Neuve, jeune homme d'une grande esperance, mourut ensuite à la Barbade.

CARTE DES ROYAUMES DE CONGO ANGOLA et BENGUELA Avec les Pays Voisins

Tiré de l'Anglois.

Equateur ou Ligne Equinoctiale

ROY.E DE GABON ou PONGO

Cap de Lope Gonsalvo

Gobby

PAYS DES AMBOES

les Jaggas

LOANGO

Sette

Piri

Mayumba

Loango Mongo

Kilongo

Boari ou Loango

Iaconga

R.de Congo ou de Zaire

Grd Duché de Bamba

I.Loanda

R. Koanza ou Quanza

Cap Ledo

Sette Port

Vieux Benguela

S. Philippe de Benguela

Baye des Vaches

Angra S. Maria

les Quimbondos

les Jagga Kalemba

Baye Tortuga

Angra de Negros ou Port des Negres

Grande Baye des Pescheurs

Cap Negro

Kassanji

S. Kalemba

Jagga Kanhika

S. Guitata

Sauvages

qui n'ont encore point l'usage de la parole

Angra Erin R.

Echelle

Lieues Marines de France.

10 20 40 60 80 100

Bokkameala

POMBE

ANZICOS

Sundi D.

S. SALVADOR

Batta D.

CONGO

Pemba M.

Dembo

Ambula

Ovando D.

Dambi

Angonga

Kavanga

Dembo Quinjengo

Lac Akalunda

Isles de Quitonga où il y a une Garnison de Noirs

Kabasa

ROY.E DE DONGO

Embaka

Hamba

Mass inganoR.

Apobo

Dembo

S. Ginza Anhamba

R. Kuban

Libolo et Ayo

S. Karia

les Sumbis

S. Philippe de Benguela

S. Nanboa Angonga

S. Tende

Province de Jenje ou les Quilenjes

S. Quilemba

les Muzumbos

BENGUELA

Prov. de Bembe ou les Guimbundos

S. Angola

Zambagande

Petit Bembe

S. Lafeque

Paralanka

Jagga Kakoquo

PROVINCE D'OHILA

Terres de Muzumbo Akalunga qui sont les plus proches de la Mer.

ROYAUME D'ABUTUA ou TOROA

Riche en Mines d'Argent

PAYS DES JAGGA KASSANJI

Monsol

ROY.E D'ANZIKO ou DE MAKOKO

Monfongo

Vamba

Mopenda

Pango

Kamgoa M.

Kondi M.

Pango M.

MONSOLES

R.E DE FUNJENO

d'où les Portugais apportent des Toiles faites d'Ecorce d'Arbre.

ou METIKAS

Dembo

Amulaza

LES JAGGAS

R. Quanza ou Koanza

ROY.E DE MATAMBA

Fondé par Anne Shingua

PARTIE DU ROYAUME DE NIM.E AMAYA

Ces Cantons dont le terroir est fertile mais fort mal cultivé sont ravagés par les Jaggas.

MONO-EMUJI

Kafsanji

Pemeure de Jagga Kassanji

R. Kuanza ou Koanza

Les Sources de cette Riviere sont peu connues

PAYS DES MUNBOS

R. Maroanni

ROY.E DE CHICOVA

Plein de Mines d'Argent

ROY.E DE SAKOMBE

Chikarongo

Allies des Portugais

Montagnes appellées l'Epine du dos du Monde

Chikova

Tete ou S. Xiao

PARTIE DU MONOMOTAPA

R. Zambeze Empongo ou

REMARQUE

B..... Baye.
C..... Cap.
Cap.... Capitainerie.
D..... Duché.
M..... Marquisat.
P..... Port.
R..... Riviere.
S..... Seigneurie.

Longitude de 30 l'Isle de Fer

25 30 35 40 45 50

Tome IV. N.o 15.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE TREIZIE'ME

DESCRIPTION DES ROYAUMES de Loango, de Congo, d'Angola, de Benguela & des Pays voisins (1).

CHAPITRE PREMIER.

Royaume de Loango.

SI l'on considere, avec les Géographes, le Royaume de Congo dans toute son étendue, il est situé entre

INTRODUCTION. Etendue & situation de Congo.

(1) On ne cesse point d'avertir que c'est la rédaction ou l'incorporation de toutes les remarques des Voyageurs précédens, suivant la méthode qu'on s'est proposée dans la Préface de cet Ouvrage, & qu'on a suivie jusqu'à present pour les autres voyages.

INTRODUCTION.

vingt huit degrés trente minutes,& quarante degrés dix minutes de longitude Eſt. Sa latitude comprend depuis l'Equateur juſqu'au ſeizieme degré du Sud. On lui donne environ neuf cens cinquante milles de longueur du Nord au Sud, & ſept cens de largeur de l'Oueſt à l'Eſt.

Ses bornes au Nord ſont les Contrées de Gabon & de Pongo ; à l'Eſt, le Royaume de Mokokos, ou d'Anzibo, celui de Matamba, & le territoire des Jaggas Kaſangis ; au Sud, le même territoire, le Pays de Muzumbo, Akalunga & celui de Mataman, dans la région des Caffres ; à l'Oueſt, l'Océan occidental ou Atlantique. Mais ſes côtes forment un arc, dont les deux extrêmités ſont le Cap de Ste Catherine & le Cap Negre, l'un au Nord, & l'autre au Sud, tous deux célebres parmi les gens de mer.

Sa diviſion en 4 grands Royaumes.

Sous cette idée, Congo peut être diviſé en quatre principales parties, qui ſont autant de grands Royaumes : 1. Loango. 2. Congo, proprement dit. 3. Angola, & Bengola. Ces quatre Royaumes s'étendent du Nord au Sud. Celui de Loango, qui eſt le plus ſeptentrional, a le Pays de Gabon au Nord ; Mokoko, ou Anzibo, à l'Eſt ; & la

riviere de Zaïre au Sud. Sa longueur eſt de quatre cens trente milles de l'Oueſt à l'Eſt ; & ſa largeur d'environ trois cens vingt du Nord au Sud. INTRODUCTION.

Lopez prétend (2) que le Royaume de Loango, habité par les Bramas, commence du côté du Nord à l'équateur, & s'étend de la Côte dans l'interieur des terres, l'eſpace de deux cens milles, en comprenant dans ſes bornes le golfe de Lopez-Conſalvo. Ce Pays eſt peu connu des Européens, à l'exception de quelques Places au long de la Côte. De tous les Voyageurs, dont les Relations ont été publiées, *Battel*, (3) eſt celui qui traite l'article de Loango avec plus d'étendue. Il s'accorde même fort exactement avec Bruno & Drapper, quoiqu'il faſſe profeſſion de ne les avoir jamais lûs. Drapper a publié dans ſon Afrique une ample deſcription de Loango, qu'il appelle *Loang. go*, mais ſans faire connoître de quelle ſource il avoit tiré ſes lumieres. Il obſerve que ſuivant le récit des Negres les plus vieux & les plus expérimentés, Loango étoit autrefois diviſé en divers territoires, tels que *Mayomba*, *Kilongo*, Qui en a traité avec le plus d'étendue. Provinces de Loango.

(2) Voyez ci-deſſus la Relation de Pigafetta.

(3) Samuel Brunо étoit un Cîtergien de Bâle, qui fit en 1611 un Voyage à Congo. Il ſe trouve au premier Tome de l'*Indiæ Orientalis*.

INTRODUCTION. *Piri*, *Wanſi* & Loango, habités par differens peuples, chacun ſous le gouvernement de ſon propre Chef. A preſent que ce Royaume eſt réuni ſous un même Maître, il contient pluſieurs Provinces, dont les principales, ſuivant le même Geographe, ſont Loangiri, Loangomongo, Kilongo & Piri.

Loangiri. Celle de *Loangiri* eſt arroſée par quantité de petites Rivieres, qui la rendent extrêmement fertile. Elle eſt fort peuplée. Ses Habitans vivent de la fabrique des étoffes, de la pêche & de la guerre.

Loango-Congo. *Loangomongo* eſt une Province grande & montagneuſe, mais remplie de beſtiaux & de palmiers. L'huile, qu'on tire abondamment de ces arbres, y eſt toujours à bon marché. Ses Habitans ſont livrés au commerce. C'eſt de cette Contrée que la Maiſon Royale de Loango tire ſon origine. *Kilongo*, ou Kikongo, ſurpaſſe toutes les autres Provinces en grandeur, la multitude de ſes Habitans répond à ſon étendue. Dans quelques endroits elle eſt montagneuſe. Dans d'autres elle offre de vaſtes plaines & des vallées délicieuſes. Ses Peuples ſont farouches & groſſiers. On en tire une groſſe quantité de dents d'élephans. Le *Manibelor*, ou le Gou-

Kilongo.

verneur de Kilongo, jouit d'une autorité absolue; & quoiqu'il reconnoisse le Roi de Loango pour son Souverain, ce Prince n'a point de part à son élection. INTRODUCTION.

Le Cap, ou la pointe de *Kilongo* (4), qui tire aussi le nom de *Salage* d'une Ville voisine, est situé à trente cinq milles de Mayomba, du côté du Sud (5). Cap de Kilongo ou de Salage.

La Province de *Piri* n'a point de montagnes. Les terres sont unies, couvertes de bois, fertiles en toutes sortes de fruits, & peuplées d'une prodigieuse quantité de bestiaux & de volaille. Ses Habitans, qui sont aussi en fort grand nombre, forment une Nation riche & tranquille, qui tire néanmoins toute sa subsistance de ses pâturages & de la chasse. Ils portent le nom de *Mouviriſſers*, ou *Mouviris*, mot composé de *Mourſi*, & de *Piri*, qui signifie *Peuple*. Loangiri n'est aussi qu'un composé de Loango & de Piri. Piri.

Les principales Villes de Loango se nomment *Kape*, *Boke*, *Solanſa*, *Mokanda*, où réside la Reine mere; *Sotu*, *Katta*, qui est la résidence des sœurs du Roi; *Loango*, où le Roi tient sa Villes principales de Loango.

(4) De-l'Isle fait de *Cylongo* une Province, & de *Kalongo* un Port, comme si ces deux noms étoient différens.

(5) Afrique d'Ogilby, page 493.

INTRODUCTION.

Cour; *Kango*, *Piri*, les deux Kilongos, *Jamba*, *Roti*, *Seni*, *Gommo* & *Lanzi* (6).

A cette légere description des Provinces de Loango, on va joindre ici, suivant le plan de ce Recueil, tout ce qui se trouve d'utile & d'interessant dans les differentes Relations, dont on a déja lû le Journal.

§ I.

Provinces de Mayomba & de Kalongo.

ROYAUME DE LOANGO.

Situation & proprietés de Mayomba.

SUIVANT les observations de Battel, la Province de Mayomba (7) est à dix neuf lieues de Loango du côté du Nord. Elle est si couverte de bois, qu'on peut y voyager à l'ombre, sans être jamais incommodé par la chaleur du Soleil. On n'y trouve ni bled, ni aucune sorte de grain. Les Habitans se nourrissent de plantains, de racines & de noix. N'étant pas mieux fournis de volaille & de bestiaux que de bled, ils ne connoissent point d'autre chair que celle des éléphans & des bêtes féroces. Mais leurs rivieres fournissent du poisson en abondance.

Leurs bois sont si remplis de singes

(6) *Ibid.* page 490.

(7) Battel écrit *Mayomba*; d'autres *Majumba*.

de toutes sortes d'especes, & de grands perroquets, que le voyageur le plus intrépide n'oseroit y passer sans escorte. On y trouve sur-tout une multitude de ces dangereux singes (8), dont la grande espece se nomme *Pango*, & la petite *Empko*. Le Port de Mayomba est à deux lieues au Sud du Cap Negre, qui a tiré ce nom de la noirceur apparente de ses arbres. La baye, qui est grande & sabloneuse, reçoit une riviere nommée *Banna*, sans barre en hyver, parce que les vents du commerce y rendent la mer fort grosse. Mais lorsque le Soleil est au Sud de la Ligne, les pluies y apportent une tranquillité qui permet aux Chaloupes d'y entrer. Cette Riviere est fort large, mais elle est bouchée par plusieurs Isles inhabitées. Les Portugais y viennent charger du bois de teinture. La longeur de la baye, depuis le Cap Negre jusqu'à la pointe du Sud, est d'environ deux milles, Côte basse & couverte d'arbres. On découvre dans les terres une montagne rouge, que les Habitans nomment *Metute*, près de laquelle est un grand Lac salé, large de trois milles, d'où il s'échappe quelques eaux qui viennent tomber dans la mer à deux

ROYAUME DE LOANGO

Riviere de Banna.

(8) Voyez ci-dessous l'Histoire Naturelle.

ROYAUME DE LOANGO. milles au Nord du Cap Negre. Mais les passages sont quelquefois fermés par de grosses vagues, qui battent avec beaucoup de violence.

Ville de Mayomba. La Ville de Mayomba consiste dans une longue rue, si proche de la mer, que les flots forcent quelquefois les Habitans d'abandonner leurs maisons. Elle a du côté du Nord une Riviere pleine d'huitres, dont la largeur est médiocre à son embouchure, & n'a pas plus de trois ou quatre pieds d'eau. Plus loin dans les terres, on est surpris de la trouver fort large & fort profonde pendant l'espace de cinquante milles; ce qui est extrêmement commode pour ceux qui vont prendre du bois rouge à Sette. Mayomba est sans grains; mais le Pays produit beaucoup de palmiers & de bananes, & ses rivieres sont remplies de poisson. Le commerce de l'ivoire est réduit presqu'à rien sur cette Côte, après avoir été autrefois très florissant. Les femmes prennent des huitres dans la Riviere, qui est au Nord de la Ville, les ouvrent & les font secher à la fumée: méthode simple qui les conserve pendant plusieurs mois, comme tout autre poisson.

Usage des Habitans. Le territoire de Mayomba est gouverné par un Conseiller d'Etat de Loan-

go, qui porte le titre de Manibomma, & qui ne rend compte au Roi que du bois rouge. Les Habitans se nomment *Morombas*, & sont circoncis, comme les Negres d'Angola. Leurs chasses se font avec des chiens du Pays, qui n'aboient point, mais qui portent au cou des crelles de bois, dont le bruit guide les Chasseurs. Ils font tant de cas des chiens de l'Europe, à cause de leur aboiement, que Battel leur en vit acheter un trente livres sterling. Entre plusieurs sortes de gibier, le Pays est rempli de Faisans, qu'ils tuent avec beaucoup d'adresse.

ROYAUME DE LOANGO

Chiens qui n'aboient pas.

On voit dans la Ville de Mayomba une Idole, que les Habitans nomment Maramba. Elle est placée dans un grand panier, de la forme d'une ruche, au milieu d'une grande maison qui sert de Temple. La plûpart des Negres du Pays sont livrés aux pratiques de la sorcellerie. Ils y ont recours pour le succès de leurs chasses & de leur pêche, pour la guérison des maladies & pour la sûreté de leurs entreprises. L'Idole Maramba sert à découvrir les vols & meurtres. Au moindre sujet de haine, les Habitans exercent leurs sortileges l'un contre l'autre, & sont si persuadés de la vertu de ces opérations, que si quel-

Idole du Pays.

Sorciers & leur épreuve.

ROYAUME DE LOANGO.

qu'un meurt, tous les voisins sont obligés de jurer par le Maramba, qu'ils n'ont point eut de part à sa mort. S'il est question d'une personne distinguée, toute la Ville fait le même serment. Battel en rapporte la méthode. Ils se mettent à genoux, dit-il, ils prennent l'Idole entre leurs bras, & prononcent ces quatre mots : *Emeno cyge Bembes ô Maramba*, qui signifient : Je viens m'exposer à l'épreuve, ô Maramba. Les coupables, ajoute l'Auteur, tombent morts sur le champ, quand il y auroit trente ans que le crime est commis. Il assure qu'ayant passé une année entiere dans le Pays, il en vit périr (9) plusieurs dans cette épreuve. La même superstition regne depuis Maramba jusqu'au Cap Lopez.

On consacre particulierement au culte de Maramba, des hommes, des femmes & des enfans de l'âge de douze ans. Battel nous apprend aussi les formalités de cette consécration. Ceux qui se destinent au service de l'Idole, s'adressent au Chef des Prêtres, qui portent le nom de *Ganzas*. Il les enferme dans une chambre obscure, où il les fait jeûner long-tems. Ensuite il leur laisse la liberté de sortir, avec ordre de

Prêtres de l'Idole.

Cérémonies religieuses.

(9) Il en vit mourir six ou sept.

garder le silence pendant quelques jours, malgré tout ce qu'on entreprend pour les faire parler. Cette loi les expose à toutes sortes de souffrances. Enfin, le Prêtre les conduit devant l'Idole, & leur ayant fait sur les épaules deux marques en forme de croissant, il les fait jurer par le sang qui coule de ces incisions, qu'ils seront fideles à Maramba. Il leur défend l'usage de certaines viandes, & leur impose d'autres devoirs, auxquels ils sont attachés scrupuleusement. Ceux qui les négligent, dit l'Auteur, sont attaqués de diverses maladies, & ne réussissent dans aucune entreprise. Il veut dire apparemment que telle est l'opinion des Negres. La marque de leur initiation est une petite boete qu'ils portent suspendue au cou, & qui contient quelque relique de Maramba. Le Chef du Pays ne marche jamais sans être précedé d'une grande statue, qui représente l'Idole. S'il boit du vin de palmier, la premiere tasse est répandue aux pieds de cette statue, que les Habitans nomment *Nokiso*. Le premier morceau de ses alimens est offert de même; mais de la main gauche, avec quelques paroles magiques.

ROYAUME DE LOANGO.

Suivant Drapper, le territoire de

ROYAUME DE LOANGO.

Sette est situé à cinquante cinq milles de la Riviere de Mayomba, du côté du Nord, & s'étend jusquà Gobbi. Ce Pays, qui est arrosé par une Riviere du même nom, produit une abondance extraordinaire de bois rouges & de plusieurs autres sortes de bois. On en distingue deux, l'un nommé *quines*, que les Portugais achetent, mais qui n'est pas estimé à Loango : l'autre, qui s'appelle *bifesse*, est plus pésant & plus rouge ; & les Habitans le vendent plus cher. La Racine se nomme *anganfi abifessó*. Il n'y point de bois plus dur, ni d'une couleur si foncée. Les Habitans en font un grand commerce sur toute la Côte d'Angola & dans le Royaume de Loango ; mais ils ne traitent qu'avec les Negres, & le droit de leur Gouverneur est de dix pour cent.

Deux bois de teinture.

Le Pays de Gobbi est situé entre Sette & le Cap Lopez-Consalvo. Il est plein de rivieres, de marais & de lacs, que les Habitans traversent dans des Canots. Leur Ville capitale est éloignée d'une journée de la mer. Ils ont dans leurs rivieres un grand nombre d'éléphans d'eau, & quantité d'autres poissons monstrueux ; mais la terre nourrit peu de bestiaux, & n'offre que des ani-

Pays de Gobbi & ses propriétés.

Un Habitant qui reçoit

la

la visite d'un ami, commence par lui offrir l'usage d'une de ses femmes; & dans les autres occasions, une femme surprise en adultere reçoit moins de reproches que d'éloges. Cependant l'empire des hommes est si absolu, qu'ils maltraitent leurs femmes avec une rigueur sans exemple; & cette pratique leur étant devenue comme naturelle, une femme se plaint de n'être pas aimée lorsqu'elle n'est pas assez souvent battue par son mari. La langue du Pays a beaucoup de ressemblance avec celle de Loango.

A l'Est du Cap Negre, Battel se fit conduire chez un Seigneur nommé *Mani Kesèck*, éloigné de Mayomba d'environ huit journées. Il y acheta une grosse quantité de dents & de queues d'élephans, qu'il revendit aux Portugais pour trente Esclaves. De la résidence de Mani Kesèck, il envoya, par un de ses gens, un miroir à Mani Sette, qui lui fit présent à son tour de quatre belles dents d'élephans, en le faisant prier de lui adresser les Vaisseaux Européens qui viendroient au Nord du Cap Negre, parce qu'on voyoit peu de Blancs dans cette Contrée.

On trouve au Nord-Est de Mani Ke-

ROYAUME DE LOANGO.

Nation de Pygmées, nommée Matimbas.

seck (10) une Nation de Pigmées, qui se nomment *Matimbas*, de la hauteur d'un garçon de douze ans ; mais tous d'une grosseur extraordinaire. Leur nourriture est la chair des animaux qu'ils tuent de leurs fleches. Ils payent à Mani Kesecck un tribut de dents & de queues d'élephans. Quoiqu'ils n'ayent rien de farouche dans le caractere, ils ne veulent point entrer dans les maisons des Marambas, ni les recevoir dans leurs Villes. Si le hasard y en amene un, c'est assez pour leur faire abandonner leurs plus anciennes demeures; mais l'Auteur n'explique point les raisons de cette antipathie. Leurs femmes se servent de l'arc & des fleches avec autant d'habileté que les hommes. Elles ne craignent point de pénetrer seules dans les bois, sans autre défense contre les Panges que leurs fleches empoisonnées.

Leur haine pour les Marambas.

Province de Kalongo.

La Province de Kalongo (11) est située au Sud de Mayomba, & ses bornes du même côté sont les bords de la riviere de Quelles. Les terres y sont fertiles, sur-tout en bled. On y recueille une prodigieuse quantité de miel. Deux

(10) Dapper les appelle *Lanjenaken*.

(11) Purchas écrit toujours Calongo.

petits Villages, qui se font voir de la mer, servent de marques au Port de Loango. Quinze milles plus loin, du côté du Nord, on rencontre la Riviere de Nombo, qui n'a point assez de profondeur pour recevoir une Barque médiocre. Cette Province borde à l'Est celle de Bongo (12). ROYAUME DE LOANGO.

Kalongo forme un territoire considerable au Nord de *Quilla*. De Royaume libre qu'il étoit, il est devenu Province du Royaume de Loango; mais en payant un tribut, ses Habitans conservent leurs usages & jouissent encore de leurs anciens privileges.

Le Pays, qui porte proprement le nom de Loango, est situé au Sud de Kalongo. Sa principale Ville est connue sous le même nom, & sert de résidence au Roi du Pays. Elle est à trois milles de la mer, dans une vaste plaine. Les palmiers & les platanes, sous lesquels les maisons sont bâties, y entretiennent une fraîcheur continuelle. Ses rues sont fort longues & fort larges. Le Palais du Roi occupe le côté de l'Ouest, & sa porte donne sur une belle place, où ce Prince tient ses Conseils de guerre & célebre les fêtes publiques. Une grande rue, qui part de cette Province de Loango. Beauté de sa Capitale.

(12) Bastel, *ubi sup.*

ROYAUME DE LOANGO.

place, rassemble tous les jours à dix heures du matin, quantité de Marchands, soit de la Ville ou des lieux voisins Ils y exposent en vente des étoffes de palmier de toutes les especes, de la volaille, du poisson, du vin, du bled & de l'huile. Mais quoique les dents d'élephans soient fort communes dans le Pays, l'usage ne permet point qu'on en apporte au marché. On y voit une fameuse Idole, qui porte le nom de *Mokisso à Loango* (13). Dapper s'accorde avec ce recit; mais il donne plus d'étendue à quelques circonstances.

Il observe que la Capitale de Loango porte, entre les Negres, le nom de Banza *Loangiri*, qui est une contraction de Loango & de *Buri* ou *Piri*. Il lui donne une grandeur considerable; ses rues, dit-il, sont d'une forme irréguliere; les unes larges & droites, d'autres étroites, tortues; mais toutes d'une netteté admirable, & plantées de palmiers, de bananiers & de bakoros. Les maisons étant environnées de ces arbres en reçoivent autant de fraicheur que d'ornement. Au centre de la Ville, Dapper place le grand marché, dont le Palais du Roi forme un côté. Cette demeure Royale contient autant d'espace

(13) Ogilby, *ubi sup.* page 491.

que les Villes ordinaires du Pays. Elle est embellie de plusieurs édifices séparés, qui servent de logement aux femmes. ROYAUME DE LOANGO.

Toutes les maisons de la Ville sont à peu-près de la même grandeur, & cette uniformité rend le point de vûe fort agréable. Leurs distances ne sont pas moins égales. Chacune est composée de deux ou trois chambres. Celles des Grands sont environnées d'une haie de branches de palmiers & de roseaux, qui renferme sept ou huit bâtimens dans le même enclos. Les meubles du commun des Habitans consistent dans quelques pots & quelques calebasses, des nattes pour la nuit, avec un bloc qui leur sert de chevet; de grands & de petits paniers, où leurs habits sont renfermés; & d'autres ustenciles d'aussi peu de valeur. Le même Ecrivain ne compte que dix bâtimens dans l'enclos Royal; mais beaucoup plus spacieux que les maisons de la Ville. Il place au Sud du Palais un autre enclos, qui contient les logemens des femmes, & dont l'entrée est interdite aux hommes, sous peine de mort. Le nombre des femmes du Roi n'est que de cent cinquante. Un homme qui auroit la témérité de parler à quelque femme dans cet enclos, Sa description. Nombre des femmes du Roi & de ses enfans.

ROYAUME DE LOANGO.

feroit conduit ſur le champ à la place publique avec ſa complice, pour y perdre la vie par un ſupplice cruel. La juſtice du Roi ſe borne ordinairement à leur faire trancher la tête. Mais leurs corps ſont partagés en pluſieurs parties, & demeurent expoſés un jour entier dans les rues de la Ville. Le Prince qui regnoit alors avoit eu quatre cens enfans de ſes femmes (14).

Port de Loango, nommé Konga.

Le Port de Loango ſe nomme Konga. Il eſt à deux lieues de la baye des *Almadies*, qui tire ce nom de la multitude de Canots & de Pêcheurs qu'on y voit continuellement, parce que la mer y eſt beaucoup plus tranquille qu'au long de la Côte. Cette baye eſt ſabloneuſe. Le mouillage y eſt commode, ſur quatre ou cinq braſſes, à cent pas du rivage. Battel vit dans le Port de Konga une Idole, nommée *Chikokko*. C'eſt une petite ſtatue noire, qui a pour Temple une petite maiſon, à l'entrée du chemin qui conduit à la mer. Tous les Negres qui paſſent devant elle la ſaluent en battant des mains; & les ouvriers de toutes ſortes de profeſſions lui offrent des préſens, pour attirer ſes faveurs ſur leur commerce. Cette Idole, ſuivant le recit de

Idole de ce lieu.

(14) Battel, *ubi ſup.*

Battel, tourmente souvent les Negres pendant la nuit, & les jette dans une espece de délire, qui dure trois heures. Chaque mot qu'ils prononcent dans cet intervalle, passe pour une inspiration du *Chikokko*. On habille fort proprement ceux qui sont saisis de cette religieuse fureur. Les Prêtres ou les Devots enduisent soigneusement l'Idole de *tekkola*, c'est-à-dire, d'une couleur rouge, qu'ils expriment d'un certain bois (15), en le broiant entre des pierres, avec un mélange d'eau. L'usage des Habitans est de s'en peindre aussi le corps depuis la tête jusqu'à la ceinture. Le tekkola se transporte dans le Royaume d'Angola pour le même usage.

Le Roi de Loango n'avoit pas moins de veneration pour l'Idole de Konga, que pour le Mokisso de sa Capitale. Mais Battel assure que ce Prince étoit Sorcier lui-même, c'est-à-dire, Prêtre, comme il l'explique dans un autre lieu. Les Habitans de Konga ont une seconde Idole, dont le nom est feminin. Son Temple s'appelle *Musa Gomberi*; & sa Prêtresse est une vieille femme, qui est distinguée dans toute la Nation par le titre de *Ganga*, ou Prê-

Idole feminine, nommée Gomberi.

(15) C'est le même bois que les Portugais achetent & dont on a parlé ci-dessus.

ROYAUME DE LOANGO.

treſſe de Gomberi. On célebre à l'honneur de cette Divinité une fête annuelle, au ſon des tambours & des trompettes. Mais les ſacrifices ne conſiſtent qu'à boire exceſſivement. La Prêtreſſe fait entendre une voix ſouterraine, que les Habitans prennent pour celle de l'Idole. Ils racontèrent à Battel que Gomberi étoit venue d'elle-même dans leur Ville, pour habiter avec Chikokko.

Longeri, ſépulture des Rois de Loango.

A deux lieues de Loango, du côté de l'Eſt, on trouve une autre Ville nommée *Longeri*, où les Rois du Pays ont leur ſépulture. Ce lieu funebre eſt environné de dents d'élephans, fichées en terre comme autant de piliers. A l'Eſt de Longeri eſt la Province de Bongo, qui borde le Royaume de Mokokko, dont le Roi porte le titre de *Grand Angeka*. Bongo produit beaucoup de fer, d'étoffes de palmier & d'ivoire. Au Nord-Eſt ſe préſente la Province de Kango, à quatorze journées de la Ville de Loango. Elle eſt remplie de montagnes & de rochers, où l'on trouve des mines d'excellent cuivre. Les éléphans y ſont plus grands que dans les Contrées voiſines, & ſont en ſi grand nombre, que les Negres de Loango en tirent la meilleure partie de l'ivoire qu'ils

vendent aux Européens dans leur Port.

ROYAUME DE LOANGO.

La Ville de Loango est située au centre de quatre Seigneuries, que Battel nomme *Kabango*, *Salage*, *Bok* & *Kaye*. Ces quatre territoires forment un Pays plat, également fertile en fruits & en bled. On y fabrique, avec beaucoup d'art, quantité d'étoffes de palmiers de diverses especes. Les Habitans ont tant de goût pour le travail, qu'ils ont sans cesse l'éguille à la main.

Situation de la Ville de Loango.

La Ville de Kaye (16) sert de résidence à l'héritier présomptif de la Couronne de Loango. La riviere du même nom, qu'on appelle *Loango Lenyes*, est à quatre lieues de celle de Kakongo du côté du Nord.

Ville & Riviere de Kaye.

Battel place la Province, ou le Royaume de Kakongo, au Sud du Royaume de Loango. De toutes les Contrées que Merolla vit en Afrique, il n'en trouva point de plus agréable que Kakongo, & tous les Etrangers en portent le même jugement. Le profit & la commodité s'y trouvent réunis. On fait consister sa commodité dans sa situation, entre trois Ports qui sont extrêmement fré-

Royaume de Kakongo & ses propriétés.

(16) Cette Ville est située sans doute sur la Riviere de Kaye. Cependant Dapper, dans la Carte de Congo, la place sur la Riviere de Quille, à seize milles de son embouchure.

ROYAUME DE LOANGO.

quentés. Le premier & le plus célebre est celui de Loango; le second, celui de Kapinda; & le troisieme, celui de Kakongo même, quoiqu'il soit le moins sûr.

La plus grande partie du Royaume est un Pays plat, dont l'air est moins dangereux que celui des régions voisines, & le terrain assez fertile. Les pluies y sont fréquentes. La terre y est noirâtre, au lieu que dans la plûpart des autres Pays elle est sabloneuse, ou de nature de chaux. Les Habitans sont plus civils & plus humains que le commun des Negres. Merolla raconte, qu'après avoir inutilement invoqué leurs Dieux dans un temps de peste, ils les brûlerent, en disant: S'ils ne nous servent à rien dans l'infortune, quand nous serviront-ils?

Comment les Habitans traitent leurs Dieux.

Suivant Battel, la riviere de Kakongo est à quatre lieues de celle de Kaye du côté du Sud, comme elle est à sept de Kapinda du côté du Nord. Elle reçoit des Barques de dix tonneaux. Ses bords sont rians & fertiles. Les Mombales y font un grand commerce; mais ils sont obligés de prendre le temps de la nuit pour traverser la riviere de Zaire, parce qu'elle est alors fort calme. Ils

Commerce des Mombales.

transportent de-là quantité d'ivoire à la Ville de *Mani Sonna* (17), où les Portugais & les autres Blancs qui touchent au Port viennent l'acheter.

ROYAUME DE LOANGO.

Angoy porte le titre de Royaume, & le merite peu par son étendue. Il étoit autrefois soumis au Roi de Kakongo. Mais un Mani du Pays ayant épousé une Mulâtre, fille d'un riche Portugais, profita des richesses & du credit de son beau-pere pour se revolter contre son Souverain. Ensuite la guerre s'étant allumée entre Loango & Kongo, il eut l'adresse de se rendre tranquille sur le thrône, en prenant le parti de la neutralité dans cette querelle. Battel dit que le Pays d'Angoy est couvert de bois. Sa Capitale, qui se nomme Bomangoy, est située sur la rive Nord de la riviere de Zaïre, assez près de son embouchure; mais on ne trouve la véritable distance ni dans Merolla, ni dans les autres Voyageurs. Ce Missionnaire ne fut pas peu surpris en voyant à quelque distance le Palais du Mani ou du Gouverneur, qu'il prit d'abord pour une Citadelle réguliere, environnée d'excellens murs, & d'une fabrique superieure aux ouvrages ordinaires des Negres. Mais s'étant approché, il ne les trouva com-

Royaume d'Angoy.

Comment il s'est formé.

Palais du Gouverneur de Bomangoy.

17) C'est vraisemblablement *Segno* ou *Senbo*.

ROYAUME DE LOANGO.

posés que de piliers fort épais & fort ferrés, avec d'autres solives de traverse qui les bordent au sommet. L'espace interieur est divisé en plusieurs rues. Les édifices n'étant que de bois, de paille & d'osiers, l'Auteur trouva fort ridicule qu'ils fussent défendus par des canons de fonte. Toutes les chambres étoient proprement tendues de nattes d'osier de diverses couleurs (18).

Kapinda, Port d'Angoy, & sa situation.

Le principal Port d'Angoy se nomme *Kapinda* ou *Kabenda*. Il est situé, suivant Battel, à cinq lieues au Nord du Cap *Palmar*, sur la rive Nord de la riviere de Zaïre. La rade ou la baye de Kapinda est également commode pour l'eau, pour le bois & pour le commerce. Le Pays au long des Côtes est dans quelques endroits plat & marecageux; mais à trois milles dans les terres, (19) il s'éleve par degrés & se termine par une chaîne de montagnes, sur la pente desquelles on decouvre une Ville qui sert de résidence au pere du Roi. Les lieux voisins sont remplis de bois coupé, qu'il tient en reserve pour l'arrivée des Vaisseaux, & qu'il donne à fort bon marché. Depuis cet amas de bois vers le Sud-Oueſt, au long de la baye, on

(18) Relation de Merolla, page 653.
(19) Voyez la Carte.

voit plusieurs cabanes disperſées, dont la plûpart bordent de chaque côté un petit ruiſſeau d'eau fraîche, qui tombe dans la baye. C'eſt de-là que les Européens tirent leur eau, en faiſant rouler les barils ſur le bord du ruiſſeau juſqu'à l'embouchure; car, en pleine marée même, on n'y peut faire entrer qu'un radeau, qui porte à peine un ou deux barils. VOYAGES DE LOANGO.

La Ville de Kapinda eſt ſituée ſur la pointe ronde de la baye. Elle regarde l'Oueſt; mais le Comptoir Anglois du temps de Barbot (20), étoit au Sud-Oueſt de la rade à quelque diſtance du rivage, & au Nord de la Ville. Le Port de Kapinda eſt frequenté par les Portugais & les Hollandois (21), que le beſoin d'eau fraîche ou le commerce y amene. Ville de Kapinda.

Les maiſons de la Ville ſont de roſeaux, les unes rondes, d'autres quarrées; mais la plûpart ſi miſerables, qu'elles ſont plus propres à ſervir de retraite aux inſectes, dont le Pays abonde, que de logement à des hommes. Cependant celle du Mafukka, ou Receveur des Blancs, quoique bâtie de la même matiere, eſt fort ſpacieuſe & Maiſons. Beauté de celle du Mafukka.

(20) Deſcription de la Guinée par Barbot, p. 511.

(21) Merolla & Battel, *ubi ſup.*

ROYAUME DE LOANGO.

fort commode. Elle eſt compoſée de pluſieurs chambres voutées, dont chacune eſt défendue par deux petites pieces de canon de fonte. On en compte dix huit, en y comprenant deux groſſes pieces, qui ſont à la porte. Toute cette artillerie vient des Européens, dans les échanges qu'ils font pour de l'ivoire ou des Eſclaves.

Le Pays eſt peu cultivé au-tour de la rade; mais il ſeroit aſſez fertile ſi l'indolence des Habitans ne leur faiſoit négliger l'agriculture. On n'y voit point d'autres beſtiaux qu'un petit nombre de porcs. La volaille y eſt plus commune. Les perroquets & les ſinges y ſont en abondance. Caſeneuve vit à Kapinda une ſorte de *Babon*, ou de ſinge, qu'on avoit amené de plus de cent lieues dans l'interieur des terres, & qui avoit beaucoup de reſſemblance avec la figure humaine. Son viſage étoit celui d'une vieille femme. Il avoit le poil du dos fort long; mais il n'en avoit point aux mains & aux pieds; & l'on auroit eu peine à diſtinguer ſes cris de ceux d'un enfant (22).

Singe de forme humaine.

Merolla vit dans la même Ville un chat civette, que les Habitans appellent *Nzime*. Il s'en trouve d'une autre

Deux ſortes de civettes.

(22) Barbot le jeune, *ubi ſup.* page 311 & ſuiv.

espece, qui portent le nom de *Nzfusi*. Le Pays en produit un grand nombre, que les Européens achetent volontiers. Toutes les Côtes de cette baye sont couvertes d'huitres. On les trouve entassées les unes sur les autres, en si grande quantité, qu'on les prendroit pour de petits rochers. Les Habitans s'exercent à la pêche sur le rivage & dans leurs Canots. Ils ont de grands filets, composés d'une racine, qui, étant battue, se file aussi proprement (23) que le chanvre. Au lieu de liege, ils y mettent, à certaines distances, de longues cannes, dont le mouvement leur fait connoître que le poisson est pris.

Pêche des Habitans.

L'habit le plus décent des Negres de Kapinda est une petite piece de coton, dont ils se couvrent les épaules, & une autre piece qu'ils se passent au-tour des reins. Mais la plûpart se contentent d'un petit pagne, en forme de tablier. Ils portent au cou une petite corne, qui leur pend sur la poitrine. Au temps de la pleine Lune, ils oignent cette corne d'une huile qu'ils reçoivent de leurs Sorciers. La forme de leur chevelure est proportionnée à leur rang. Celle de la Reine est rasée en forme de couronne, avec de petites touffes menagées dans

Leurs habits & leur chevelure.

(23) Merolla, *ubi sup.* page 652.

ROYAUME DE LOANGO.

le cercle. La plûpart des gens de distinction sont tonsurés comme les Moines de l'Europe. D'autres néanmoins ont les cheveux rangés en pointe, vers le front & derriere le cou, avec un soin extrême de n'en laisser sortir aucun de cette forme; le reste de la tête est rasé de fort près.

Polygamie. Comment exercée dans le Pays.

Quoique la polygamie soit en usage ici comme dans les autres regions de l'Afrique, les loix en sont differentes. De plusieurs femmes, dont le nombre n'est borné pour personne, c'est celle que le mari aime le plus qui porte proprement le nom d'épouse, & qui commande à toutes les autres. Cependant il est libre de s'en défaire, comme de toutes les autres, lorsque son affection se refroidit. Les Princesses du sang ont la liberté de choisir l'homme qui leur plait, sans égard pour sa naissance ou sa condition; mais elles ont sur lui un pouvoir absolu de vie ou de mort. Pendant que Merolla se trouvoit dans le Pays, une Dame de ce rang, sur le simple soupçon que son mari vivoit librement avec une autre femme, fit vendre sa maîtresse aux Portugais; & loin d'oser s'en plaindre, il se crut fort heureux d'une vengeance si moderée. Les femmes qui reçoivent des étrangers dans

leurs maisons sont obligées de leur accorder leurs faveurs pendant les deux premieres nuits. Aussi-tôt qu'un Missionnaire Capucin arrive dans le Pays, ses Interpretes avertissent le Public que l'entrée de sa chambre est interdite aux femmes. ROYAUME DE LOANGO.

La superstition passe ici toutes sortes de bornes. Quoique le Roi n'eut pas fait difficulté de recevoir des présens de l'Auteur, il refusa de le voir, parce qu'ayant des bracelets enchantés & d'autres charmes magiques au-tour de lui, il s'imagina que la vûe d'un Prêtre Européen pourroit en diminuer la vertu. Les Sorciers du Pays avertissent quelquefois le Public, par une proclamation, que les voleurs ayent à restituer ce qu'ils ont dérobé; sans quoi, ils les menacent d'emploier leur art pour les découvrir. Un jour le hasard conduisit Merolla dans une Assemblée où l'on se disposoit à faire prêter un serment devant l'Idole. Il vit, sur une table, la figure d'un petit homme, revêtue d'une veste de diverses couleurs, avec un chapeau rouge sur la tête. Les Negres étoient rangés en cercle au-tour de la table. Mais lorsqu'ils eurent vû paroître l'Auteur, ils se disperserent, & cacherent soigneusement leur Idole, par- La superstition est excessive dans le Pays d'Angoy.

ROYAUME DE LOANGO.

ce qu'ils sont persuadés, suivant l'Auteur, que la présence d'un Prêtre Chrétien détruit toute la vertu de leurs charmes. Il y a peu d'Habitans qui n'ayent devant leur porte une ou plusieurs de ces figures. On en voit de cinq ou six pieds de haut. Mais, grandes ou petites, elles sont fort grossierement travaillées. L'usage géneral est de les colorer d'une poudre rouge, au premier jour de la Lune. Le même jour, à la premiere vûe du croissant, le Peuple tombe à genoux; & frappant des mains, chacun s'écrie: »Puisse ma vie se renou» veller comme tu te renouvelles. S'il arrive que la Lune soit cachée par quelque nuage, ils ne lui adressent aucune priere, parce qu'ils s'imaginent qu'elle a perdu sa vertu. Cependant l'Auteur ajoute que cette dévotion est particuliérement propre aux femmes (24).

Priere qu'on y fait à la nouvelle Lune.

§ II.

Végétaux & Animaux du Royaume de Loango.

AVEC une culture exacte, la terre produit ici trois moissons. Les Habitans n'y emploient point d'autre instrument qu'une sorte de truelle, mais

(24) Merolla, *ubi sup.* page 693.

ROYAUME DE LOANGO.

plus large & plus creuſe que celle de nos maçons (25).

Quatre ſortes de bled.

On diſtingue dans le Royaume de Loango quatre ſortes de bled. Le premier, qui ſe nomme *maſſanga* (26), croît ſur une tige de la grandeur d'un roſeau, & dans un épi long d'un pied. Sa forme eſt celle de la graine de chanvre. Le ſecond ſe nomme *meſſambala* (27). Il rend avec tant d'abondance, qu'un ſeul grain produit quatre ou cinq cannes, chacune de la hauteur de dix pieds, & portant une demi-pinte de bled dans ſon épi. Le grain eſt de la groſſeur de notre ivroie, mais d'une fort bonne qualité. La troiſieme ſorte de bled croît en forme d'herbe, & porte un grain qui reſſemble à la ſemence de la moutarde. C'eſt la meilleure des quatre eſpeces. La quatrieme eſt le bled de Guinée; mais c'eſt celle dont les Habitans font le moins de cas.

Différens pois de Loango.

Leurs pois ſont fort bons, & plus gros que les nôtres; mais ils croiſſent différemment. Les coſſes viennent ſous terre (28), & c'eſt à leurs feuilles qu'on reconnoît leur maturité. Ils en ont une

(25) Ogilby, *ubi ſup.* page 495.

(26) Merolla donne au *Maſſanga* le nom d'herbe.

(27) Merolla écrit *Maſſamballa.*

(28) Voyez les Relations du ſecond & du troiſieme Tome.

ROYAUME DE LOANGO.

autre espece, qu'ils appellent *wandor*, & qui croissent sur un petit arbre. La premiere année, ils ne rapportent rien; mais ils portent ensuite sans interruption pendant trois ans; à la fin desquels il faut les couper. C'est vraisemblablement la seconde des trois especes dont on lit la description dans Dapper. Il la représente de la grosseur de nos feves. Elle croît, dit-il, sur des arbres de huit ou neuf pieds de hauteur, dans des cosses assez épaisses; & elle se mange avec de l'enganga. Le même Ecrivain parle d'une troisieme sorte, qui est de la forme des haricots, & qui croît en rampant à terre, dans des rangées de cosses blanches. Enfin, le Pays d'Angoy a deux autres especes de pois, qui ne sont qu'à l'usage des personnes riches: toutes deux blanches, mais de differentes formes.

Autres especes de légumes & de fruits.

Les patates, les inagmes, les rompions ou les courges, la racine de *melando*, dont les feuilles s'attachent & montent, comme le houblon, au tronc des arbres; le manioke, dont les Negres font leur pain, le tabac, les bananes, le *milanga*, qui est un fruit rempli de jus, le coton & le poivre du Bresil, croissent ici fort abondamment. On y trouve de la cochenille.

mais en petite quantité. Les oranges, les limons & les cocos n'y sont pas non plus fort communs. Mais les noix de *kola*, les cannes de sucre & la casse y viennent sans aucun soin.

Trois arbres extraordinaires.

Entre les arbres extraordinaires, on vante l'*enzanda* (29), le *metombas* & l'*alikondi*, qui servent tous trois à faire des étoffes. Il n'y a point de canton dans le Royaume de Loango, qui ne produise en abondance l'arbre nommé *metamba*, & qui n'en tire beaucoup d'utilité. Le tronc fournit d'assez bon vin, quoique moins fort que le vin de palmier. De ses branches on fait des solives & des lattes pour les maisons, & des bois de lit. Les feuilles servent à couvrir les toits, & resistent aux plus fortes pluies. Mais leur grand usage est pour la fabrique d'une espece d'étoffe, dont tout le monde est vêtu dans le Royaume. Cette étoffe y tient aussi lieu de monnoie courante (30).

Le Metamba.

L'*alikondi* ou l'alekonde est d'une hauteur & d'une grosseur singulieres. On en voit de si gros, que douze hommes n'en embrasseroient pas le tronc. Ses branches s'écartent comme celles

L'Alikondi.

(29) On verra la description de cet arbre dans le tome. page 494 & suiv.

(30) Oldfly, *ubi sup.* de Congo.

ROYAUME DE LOANGO.

du chêne. Il s'en trouve de creux, qui contiennent une prodigieuse quantité d'eau : l'Auteur ne craint pas, dit-il, de la faire monter jusqu'à trente ou quarante tonneaux ; & s'il faut l'en croire, elle a servi pendant vingt-quatre heures à désalterer trois ou quatre cens Negres, sans être entierement épuisée. Ils emploient, pour monter sur l'arbre, des coins de bois dur, qui s'enfoncent aisement dans un tronc dont la substance est fort tendre (31).

Merolla observe que ces arbres étant fort communs, & la plûpart creux par le pied, on y fait entrer des troupeaux de porcs, pour les garantir des ardeurs du Soleil. Le fruit ressemble beaucoup à la courge. Sa queue est de la grosseur du doigt, & sa longueur d'environ trois pieds. On emploie l'écaille à faire des vases ou des bouteilles. L'écorce intérieure de l'alikondi, bien abreuvée & bien battue, forme une matiere propre à filer, qui est plus fine & plus durable que le chanvre (32).

Les Habitans du Pays ont l'usage de suspendre au sommet de cet arbre, une caisse, ou une piece de bois creux, qui se remplit de miel tous les ans, &

(31) Battel, *ubi sup.*

(32) Voyage de Merolla, page 635.

qu'ils vuident avec de grands cris de joie, après en avoir délogé les abeilles (33). ROYAUME DE LOANGO.

Lopez rapporte, sur le témoignage de ses propres yeux, que le Royaume de Loango est rempli d'élephans (34), & que les Negres échangent volontiers l'ivoire pour du fer, dont ils composent les pointes de leurs fleches, leurs couteaux & d'autres instrumens. Battel assure qu'on trouve ici le fameux animal nommé *Zebra* ou Zevera (35); mais que le Pays n'a pour animaux privés que des boucs & des chevres (36). Les vaches qu'on s'est efforcé d'y nourrir y ont peu vêcu. La volaille au contraire y est en si grande abondance, qu'on y achete trente poulets pour quelques colliers de la valeur de six sols. Les perdrix, les faisans & les autres oiseaux de table y sont aussi fort communs. Animaux du Pays.

On y voit un oiseau plus gros que le cigne, d'une forme assez semblable à celle du heron, avec de longues jambes & le cou fort long. Son plumage est noir & blanc. Il a toujours au milieu de Véritable pelican.

(33) Ils emploient de la fumée, Battel: *ubi sup.*

(34) Voyage de Pigafetta, page 31.

(35) Voyez les Figures.

(36) Dapper dit au contraire que les vaches & les moutons sont aussi communs ici que la volaille.

ROYAUME DE LOANGO.

l'estomac une tache, ou plutôt une place sans plumes, & l'on suppose qu'il les arrache de son propre bec. Suivant Pigafetta (37), c'est le veritable pelilan; & les Portugais se trompent lorsqu'ils donnent ce nom à certains oiseaux blancs, de la grosseur d'une oie, qui sont ici fort communs.

Differentes pêches de Loango.

Sur la Côte de Loango, la pêche la plus ordinaire se fait avec des crocs de toutes sortes de longueur, que les Negres manient avec beaucoup d'adresse. Ils veillent soigneusement pour observer un monstre marin, qui ressemble au grampus ou au souffleur, & qui est toujours précedé d'un grand nombre de petits poissons. Ils prennent les petits, mais ils respectent le monstre; & s'il arrive quelquefois qu'il échoue sur le rivage, ils l'aident avec beaucoup de peine à regagner la mer. Ils lui donnent le nom d'*Emboa*, qui signifie *Chien* dans leur langue; & leur plus grande crainte est de lui nuire. Dans les Bayes & les Rivieres, où l'eau a moins de profondeur, ils emploient, pour filets, des nattes de roseaux, qui ont jusqu'à cent brasses de longueur. Ces nattes surnagent; mais elles ont d'un côté de longues cannes, qui pendent dans l'eau,

(37) Hauel, *ubi sup.*

&

& qui effraiant le poisson par leur mouvement continuel, le font sauter sur les nattes lorsqu'elles approchent de la rive. Alors on le pousse dans quelque endroit reservé, où la pêche devient facile (38). ROYAUME DE LOANGO.

Les Peuples qui habitent le Royaume de Loango portent le nom de *Bramas*. Ils ont beaucoup de ressemblance avec les Negres de Congo. Ils sont soumis comme eux à la rigoureuse pratique de la circoncision. Ils exercent le commerce entr'eux. Ils sont vigoureux & de haute taille; civils, quoiqu'anciennement leur ferocité les ait fait passer pour anthropophages; délicats sur la conduite de leurs femmes, & livrés eux-mêmes à tous les excès du libertinage; avides de s'enrichir, mais genereux & liberaux les uns à l'égard des autres; passionnés pour le vin de palmier, sans aucun goût pour celui de la vigne; peu zelés pour la Religion, & sans cesse entraînés par leurs superstitions. Ressemblance des Negres de Loango avec ceux de Congo.

Les hommes portent de longs pagnes, qui leur tombent depuis le milieu du corps jusqu'aux pieds, & dont le bas est ordinairement bordé d'une frange. Le Roi & les Seigneurs en ont de très riches & fort curieusement tra- Habits du Roi & des Seigneurs.

(38) Le même, *ibid.*

ROYAUME DE LOANGO.

Habits communs.

vaillés. Ceux du Peuple ne passent pas les genoux ; mais ils sont ou mouchetés, ou flambés, ou découpés. Tout le monde est obligé de porter une piece de pelleterie par-dessus ses habits. Les peaux blanches ou tachetées de noir, qui s'appellent *enkini*, se vendent fort cher, & ne servent qu'à l'usage du Roi. Quelques Seigneurs portent jusqu'à sept ou huit peaux dans leurs voyages. Le Roi & les Grands du premier ordre les entrelacent de queues d'enkini. Ils placent au milieu une touffe ronde de plumes de perroquets ; & sur les bords, une frange de poil d'élephant. On ne voit personne sans une ceinture au milieu du corps. Les ceintures ordinaires sont de feuilles de matomba. Mais outre la principale, l'usage des plus galans est d'en porter deux autres, larges de trois ou quatre pouces ; l'une d'un beau drap rouge ou noir, ornée d'une broderie légere ; la seconde de laine filée, à fleurs, qui se place entre les deux autres, & qui se lie par-devant avec deux cordons. Quelques-uns portent des ceintures de joncs ou de jeunes branches de palmier, ou de l'écorce de katta & de l'ensamda, deux sortes d'arbres communs dans le Pays. Les ornemens du cou sont, ou des colliers

ou des chaînes triangulaires qui pendent sur la poitrine & qui viennent de l'Europe, ou diverses sortes de coquilles & de pieces d'ivoire. Aux bras & aux jambes, ils mettent des cercles de cuivre ou de fer, de la grosseur d'un tuyau de plume, parsemés de grains de verre noirs & blancs. Ils ont sur les épaules un sac long de trois quarts d'aune, avec une petite ouverture pour y faire entrer la main. Sur la tête, ils portent un bonnet serré, & dans les mains, un grand couteau, ou leur arc, ou leur épée; car ils ne paroissent jamais sans armes. ROYAUME DE LOANGO.

Les pagnes des femmes descendent un peu au-dessous du genou. Elle sont quelquefois, par-dessus, une piece de toile, ou quelque belle étoffe de l'Europe, mais sans ceinture. Toutes les parties superieures & la tête demeurent nues, ou n'ont pas d'autre ornement que des colliers, des brasselets & d'autres bijoux. Les jambes sont ornées de la même parure. L'usage général, pour les deux sexes, est de se peindre le corps avec le jus d'un bois nommé *Takol*, qu'on broie facilement entre deux pierres. Habits des femmes.

La sobrieté dans les alimens est le partage général de tous les Pays chauds. Alimens du Pays.

ROYAUME DE LOANGO.

A l'exception de certains jours de fête & de rejouiſſance, où l'on fait tuer des beſtiaux & de la volaille, les Negres de Loango n'ont pas d'autre nourriture que du poiſſon frais ou fumé, ſur-tout des ſardines, qu'ils font bouillir avec differentes herbes & du poivre de Breſil (39). Les perſonnes diſtinguées par leur rang ou par leurs richeſſes, mangent leur poiſſon avec du miſſanga ou du petit millet (40) broyé dans un mortier & cuit à l'eau. Le plus agréable de leurs mets eſt un compoſé de poiſſon fumé avec des feuilles de *Majara* (41), d'huile de palmier, de ſel & d'akky; mais le plus commun eſt le *Fondi*, qui n'eſt que de la farine de millet (42).

Mariages.

Le mariage, dans le Royaume de Loango, eſt ſi déchargé de céremonies & de formalités, qu'à peine ſe ſoumet-on à demander le conſentement des peres. On jette ſes vûes ſur une fille dès l'âge de ſix ou ſept ans (43), & lorſqu'elle en a dix on l'attire chez ſoi par des careſſes ou des préſens. Cependant il ſe trouve des peres qui veillent ſoigneuſement ſur leurs filles juſqu'à l'âge

(39) Les Negres le nomment Akki.

(40) Afrique de Dapper, dans Ogilby, page 497.

(41) *Ibid.* page 494.

(42) *Ibid.* page 499.

(43) *Ibid.* page 501.

nubile, & qui les vendent alors à ceux qui se présentent pour les épouser. Mais une fille qui se laisse séduire avant le mariage, doit paroître à la Cour avec son amant, declarer sa faute & demander pardon au Roi. Cette absolution n'a rien d'humiliant; mais elle est si nécessaire, qu'on croiroit le Pays menacé de sa ruine par une éternelle sécheresse si quelque fille coupable refusoit de se soumettre à la loi. Quoique le nombre des femmes ne soit pas borné & que plusieurs en ayent huit ou dix, le commun des Negres n'en prend que deux ou trois (44). ROYAUME DE LOANGO.

Les femmes sont ici chargées de tous les ouvrages serviles, exterieurs & domestiques. Pendant que le mari prend ses repas, elles se tiennent à l'écart & mangent ensuite ses restes. Leur soumission va si loin, qu'elles ne leur parlent qu'à genoux, & qu'à son arrivée elles doivent se prosterner pour le recevoir. Soumission des femmes.

L'aîné d'une famille en est l'unique heritier; mais il est obligé d'élever ses freres & ses sœurs, jusqu'à l'âge où l'on suppose qu'ils peuvent se pourvoir eux-mêmes. Les enfans naissent esclaves, Succession.

(44) *Ibidem.*

ROYAUME DE LOANGO.

lorsque leur pere ou leur mere sont dans cette condition (45).

Les Negres naissent blancs.

Tous les enfans, suivant l'observation particuliere de l'Auteur, naissent blancs, & dans l'espace de deux jours ils deviennent parfaitement noirs (46). Les Portugais qui prennent des femmes dans ces régions y sont souvent trompés. A la naissance d'un enfant ils se croient sûrs d'en être les peres, parce qu'ils le voient de leur couleur; mais deux jours après ils sont obligés de le reconnoître pour l'ouvrage d'un Negre. Cependant ils ne se rebutent point de ces épreuves, parce que leur passion, dit le même Auteur, est d'avoir un fils mulâtre à toutes sortes de prix. On voit quelquefois naître, d'un pere & d'une mere Negres, des enfans aussi blancs que les Européens. L'usage est de les présenter au Roi. On les nomme *Dondos* (47). Ils sont élevés dans les pratiques de la sorcellerie; & servant de Sorciers au Roi, ils l'accompagnent sans cesse. Leur état les fait respecter de tout le monde. S'ils vont au Marché, ils peuvent prendre tout ce qui convient à

Negres nommés *Dondos*, qui sont aussi blancs que les Européens.

(45) *Ibidem.*

(46) On a vû quelque chose d'approchant dans la Relation de Merolla.

(47) Battel, *ubi supra*.

leurs besoins. Battel en vit quatre à la Cour de Loango (48).

ROYAUME DE LOANGO.

Dapper s'étend un peu plus sur la nature de ces Negres blancs. Il observe (49) qu'à quelque distance ils ont une parfaite ressemblance avec les Européens. Leurs yeux sont gris, & leur chevelure blonde ou rousse. Mais en les considerant de plus près, on leur trouve la couleur d'un cadavre, & leurs yeux paroissent postiches. Ils ont la vûe très foible pendant le jour, & la prunelle tournée comme s'ils étoient bigles. La nuit, au contraire, ils ont le regard très ferme, sur-tout à la clarté de la Lune. Quelques Européens, ajoute l'Auteur, ont cru que la blancheur de ces Negres est un effet de l'imagination des meres, comme on prétend que plusieurs femmes blanches ont mis des enfans noirs au monde après avoir vû des Negres. » Qui se flattera, dit-il, de » pénetrer les secrets de la Nature ? » Quelque jugement qu'on en doive » porter, il est certain que ces Blancs » de l'un & de l'autre sexe sont incapables de génération, & qu'ils doivent être mis par conséquent au rang » des monstres. Vossius s'est imaginé

Explication de ce phenomene.

(48) *Ibidem.*
(49) Dans Ogilby, page 508.

ROYAUME DE LOANGO.

que ce sont des lépreux, comme on en voit, dit-il, assez communement parmi les Mores, qui habitent des lieux chauds & secs, & qu'à force d'onctions les Negres empêchent que leur maladie ne se déclare plus visiblement par des taches. Il ajoute que les Portugais donnent à ces Mores blancs le nom d'*Albinos*, & qu'ils cherchent l'occasion de les enlever pour les transporter au Bresil. On prétend qu'ils sont d'une force extraordinaire, & par conséquent très propres au travail ; mais que leur paresse est extrême, & qu'ils préferent la mort aux exercices pénibles. Les Hollandois ont trouvé des hommes de la même espece, non seulement en Afrique, mais aux Indes Orientales, dans l'Isle de Borneo & dans la Nouvelle Guinée, qui s'appelle aussi le Pays des Papos (50). Les Negres blancs du Royaume de Loango ont le privilege d'être assis devant le Roi. Ils présidents à quantité de céremonies religieuses, sur tout à la composition des *Mokissos*, qui sont les Idoles du Pays (51).

OUVRIERS DE LOANGO.

Le Pays de Loango est rempli de plusieurs sortes d'ouvriers, tels que des Tisserands, des Forgerons, des Bonne-

(50) Vossius, *De origine Nili & aliorum fluminum.*

(51) Ogilbi, *ubi sup.* page 508.

ROYAUME DE LOANGO.

tiers, des Potiers, des Charpentiers, des Vignerons (52) & des Pêcheurs. On y fait plusieurs sortes de fil, de la peau des feuilles du matomba ; l'un nommé *Poësana*, dont on fabrique des étoffes grossieres ; l'autre, beaucoup plus fin, qui se nomme *Poësampana* (53). Battel dit que l'*Alikonde* donne aussi la matiere d'un fil dont on fait des étoffes ; mais qu'il n'est pas si fin que celui de l'arbre nommé *Ensanda* (54).

Differentes étoffes du pays.

De plusieurs sortes de fil qu'on tire de ces arbres, on en distingue quatre, qui servent à faire autant d'especes d'étoffes. La plus fine est reservée pour le Roi & pour ceux qui obtiennent de lui, comme une faveur spéciale, la permission d'en porter. Elle se nomme *Libongo*, & quelquefois *Bondo*. Il est défendu aux Tisserands, sous peine de mort, d'en vendre aux Particuliers. La seconde espece est de deux sortes ; l'une, qui se nomme *Kimbas*, & qui ne sert qu'à l'usage des Grands. Elle est d'un fort beau grain, embellie & variée d'un grand nombre de fleurs & de figures. Chaque piece a deux empans & demi de largeur, & demande quinze ou seize jours de travail. La seconde sorte, nom-

(52) *Ibid.* page 501.
(53) Battel, page 598.
(54) Ogilby, page 496.

ROYAUME DE LOANGO.

mée *Sokka*, est plus petite de la moitié que le kimbos; mais elle en est d'ailleurs si peu differente, qu'il est aisé de les confondre. Six pieces de kimbos suffisent pour un habit complet. On les teint ordinairement en rouge, en noir ou en verd. Les deux autres especes de drap ou d'étoffe ne servent qu'au Peuple. Elles sont unies & sans figures; mais l'une est plus forte que l'autre (55).

Elles tiennent lieu de monnoie.

Les Portugais portent ces étoffes à Loanda, où elles passent pour monnoie courante. Chaque pagne, que les Portugais nomment *Panos fambos*, & qui s'appelle en langue du Pays *Mollolevierri*, consiste en quatre pieces cousues ensemble, & porte à Loanda le nom de *Libongo*. Une livre d'ivoire vaut cinq libongos (56).

Soie de palmier.

Battel observe que des feuilles du palmier qui porte le vin, on fait des velours, des satins, des taffetas, des damas, des sarcenets, & d'autres étoffes qui ont l'apparence de soie, en rendant le fil aussi long & aussi uni qu'il est besoin (57). Les Negres de Loango, dit-il encore, emploient pour monnoie de petites étoffes composées de quatre pieces, chacune d'un empan & demi

(55) *Ibid. pag.* 502.
(56) Battel, *ubi sup.*
(57) Ogilby, *ubi sup.*

quarré. La valeur de chacune eſt d'un ſol. Mais l'uſage en eſt fort diminué depuis que les principales richeſſes des Habitans conſiſtent en Eſclaves. Les autres marchandiſes qu'ils vendent aux Blancs ſont des dents d'élephans, du cuivre, de l'étain, du plomb & du fer. Les mines ſont ſi éloignées, que la difficulté du tranſport rend ces métaux aſſez rares. La plus grande partie du cuivre vient d'un lieu nommé *Sondi*, qui n'eſt pas loin d'*Abiſſina*. Les Forgerons Negres s'y rendent en foule vers le mois de Septembre, & s'occupent à le fondre juſqu'au mois de Mai. ROYAUME DE LOANGO.

Les Européens tirent du même Pays un grand nombre de queues d'élephans, qui ſe vendent fort bien à Loanda. Les Negres en font de fort belles treſſes, qu'ils portent au-tour du cou. Les plus longues leur ſervent de ceintures. L'ivoire étoit autrefois fort commun dans le Royaume de Loango; mais il devient plus rare de jour en jour, parce que les Negres ſont obligés de l'apporter de fort loin ſur la tête. Leur principal Marché, pour les dents d'élephans, eſt à *Bakkamele*; qui, n'étant pas à moins de trois cens milles de la Côte, demande l'eſpace de trois mois pour aller & revenir. Les marchandiſes Commerce de queues d'élephans. L'ivoire devient rare à Loango, & pourquoi. Bakkamele, le plus grand Commerce.

ROYAUME DE LOANGO.

qu'ils y portent ordinairement sont du sel, de l'huile de palmier, des couteaux à lames larges, de leur propre fabrique; des toiles grossieres de Silesie, des miroirs & d'autres bagatelles. Les chemins de Loango à *Bombo*, à *Sondi*, à Mousel, au Grand-Mokokko & vers quantité d'autres lieux, sont infestés continuellement par les Jaggas (58); ce qui met toujours les Marchands dans la necessité de partir en troupe.

Cérémonies funèbres du Pays.

Les céremonies funebres du Royaume de Loango n'ont rien de plus remarquable que les cris & les lamentations des Habitans. On les croiroit attaqués des plus vives douleurs, ou menacés des plus cruelles infortunes. Après cette comédie, les amis du Mort portent le corps dans la rue, le lavent & le nétoyent publiquement, & ne se lassent point de lui demander pendant deux ou trois heures, pourquoi il s'est laissé mourir. Ensuite ses parens apportent quelque partie de leurs meubles & de leurs ustenciles, pour les jetter dans la fosse avec tous les siens. Alors on enleve le corps, avec autant de précipitation que si l'on avoit quelque péril à redouter. On jette la moitié des usten-

(58) Afrique de Dapper, donnée par Ogilby, page 502 & suiv.

ciles dans la fosse, & le reste demeure exposé sur des pieux ; mais avec la précaution de les couper en pieces, pour ôter l'envie de les dérober. Le soir, tous les parens & les amis se rassemblent & recommencent leurs cris. Cette assemblée se renouvelle soir & matin sans interruption, pendant l'espace de six semaines. ROYAUME DE LOANGO.

S'il est question d'une personne de qualité, les cris sont encore plus furieux. Parens, amis, étrangers, tous ceux qui se rencontrent dans les rues, s'abordent avec un ruisseau de larmes, mettent les deux mains sur leur tête & se rendent à la maison du Mort. Ils y trouvent le corps assis sur une natte ou sur un bloc, & soutenu par quelques appuis de bois. Ils lui coupent les ongles, lui rasent les cheveux & l'oignent de takol. Pendant qu'ils lui rendent cet office, les femmes s'agitent, s'empressent de courir de tous côtés, pour vanter la noblesse de son origine, exagerent son opulence, l'air de grandeur qui regnoit dans sa maison ; nomment ses amis & n'oublient pas ses ennemis. Le nom d'ennemis paroît échauffer aussitôt les hommes de l'assemblée. Ils commencent à s'informer de la cause de sa mort. Toutes leurs questions ne pou- Funérailles des Grands.

ROYAUME DE LOANGO.

vant leur procurer la certitude qu'ils desirent, ils prennent la résolution d'aller consulter les Mokissos, & chacun donne une partie de ses habits pour les frais de cette information. Deux ou trois jours après, ils prennent la suite avec le corps, & l'enterrent comme on l'a rapporté, soit dans les champs, soit dans le *Chienga*, qui est la demeure de plusieurs Sorciers rassemblés. On place sur lui un de ses Mokissos, avec un pot & une pelle de bois, une fleche, une calebasse, une tasse pour boire, du tabac, une pipe, un bâton, une zagaie & d'autres ustenciles. Les lamentations continuent aussi pendant deux ou trois mois.

Recherches qui se font à l'occasion des Morts.

Les recherches, pour connoître la cause de sa mort, consistent à se rendre chez un Sorcier célebre qui, s'attendant à cette consultation, est assis à terre derriere sa hute, avec un grand couteau devant lui. Il le touche & le remue souvent, sans prononcer un seul mot. Ensuite il frotte ses mains l'une après l'autre, avec beaucoup de gravité. Alors, les amis du Mort lui disent : » Un tel est mort. Est-ce un sortilege » qui a fini ses jours ? ou sont-ce les » Mokissos qui ont redemandé sa vie ? Si le Sorcier cesse de frotter ses mains

& les frappe l'une contre l'autre, ils se croient certains que leur Ami est mort par l'ordre des Mokissos. Mais si le frottement continue, ils recommencent leurs questions : » Un tel est mort. » Est-ce par un sortilege ou par la vo- » lonté des Mokissos ? Qui a fait le » coup ? Où demeure-t-il ? Etoit-il des » amis du Mort ? Est-ce un homme ? » Est-ce une femme ? Quelle raison l'a » pû porter à cet attentat ? S'ils ne voient point de changement dans les mouvemens du Sorcier, ils passent quelquefois deux ou trois mois à courir d'une Ville à l'autre, ils interrogent tous les Mokissos, jusqu'à ce qu'ils croyent avoir découvert la demeure du coupable. S'ils n'osent la nommer, ils prennent à partie toute la Ville. Ils obtiennent du Chef la permission de faire leurs informations. Ils s'établissent dans la plus grande rue de la Ville ou dans le principal Hameau du canton, & leur premier soin est de trouver quelque Ministre qui sçache composer le breuvage qu'ils appellent *Bonde*. Ensuite tous les Habitans sont obligés de s'assembler dans la grande rue, si c'est une Ville ; ou dans le principal Hameau, si les Habitations sont dispersées. Le Prêtre choisit un homme de chaque

ROYAUME DE LOANGO.

rue ou de chaque Hameau, qui avalle la liqueur pour tous ſes voiſins. Si quelqu'un d'entr'eux ſe laiſſe tomber, tous ſes voiſins, c'eſt-à-dire, tous les Habitans de la même rue ou du même Hameau doivent prendre la coupe l'un après l'autre, parce qu'il ne paroît plus douteux que le coupable ne ſoit de ce nombre. Tous les hommes échapent-ils à cette épreuve? les femmes ſont forcées de boire après eux. Enfin, celui ou celle qui tombe, paſſe pour l'auteur du meurtre & reçoit auſſi tôt la mort (59).

Les Etrangers ne peuvent être enterrés dans le Royaume de Loango.

Il eſt fort remarquable, ſuivant Battel, que les Negres de Loango ne permettent jamais qu'un Etranger ſoit enterré dans leur Pays. Qu'un Européen meure, on eſt obligé, pour les ſatisfaire, de porter ſon corps dans une Chaloupe à deux milles du rivage, & de le jetter dans la mer. Un Négociant Portugais étant mort dans une de leurs Villes, ne laiſſa pas d'y être enterré, par le credit de ſes amis, & demeura tranquille pendant quatre mois dans ſa ſépulture. Mais il arriva, cette année, que les pluies, qui commencent ordinairement au mois de Décembre, retarderent de deux mois entiers. Les Mokiſſos ne manquerent point d'attribuer

(59) Ogilby, page 501.

cet évenement au mépris qu'on avoit fait des loix en faveur des Portugais. Son corps fut exhumé avec diverses cérémonies & précipité dans les flots. Trois jours après, suivant l'Auteur, on vit tomber la pluie en abondance (60).

ROYAUME DE LOANGO.

§ III.

Gouvernement de Loango & Cour du Roi.

ON a deja remarqué, sur le témoignage de Dapper, que le Pays de Loango étoit anciennement divisé en plusieurs territoires, gouvernés chacun par leurs propres Chefs. Dans la suite des temps, s'étant divisés par des motifs & des interêts convenables à leurs idées, un d'entr'eux, qui se vantoit de tirer son origine de Lexi, dans le Pays de Kakongo, eut l'habileté de se lier avec quelques-uns des plus puissans pour fondre sur les autres. Ensuite cherchant querelle à ceux qui lui avoient prêté leurs secours pour détruire les premiers, il parvint à les mettre successivement sous le joug. Lorsqu'il crut son autorité bien établie, il divisa ses Etats en plusieurs Provinces, dont il donna le Gouvernement à ses Conseillers, & choisit pour centre de sa puis-

Ancien état du Pays, & comment il a changé.

(60) Battel, *ubi sup.* page 281.

ROYAUME DE LOANGO.

sance la Canton de Piri, où il fit quelque temps sa résidence. Mais sur quelque dégoût qu'il prit pour cette demeure, il transporta sa Cour à Loango, dans la même Province (61).

Merolla observe que Loango étoit autrefois soumis au Roi de Congo (62); mais qu'un Gouverneur du Pays s'étant fait proclamer Roi, envahit une si grande partie des Etats de son Souverain, que le Royaume de Loango est aujourd'hui fort étendu (63) & tout-à-fait indépendant.

Les Rois de Loango sont respectés comme des Dieux.

Battel nous apprend que les Rois de Loango sont respectés comme des Dieux, & qu'ils portent le titre de *Samba* & de *Pango*, qui signifie dans la langue du Pays, *Dieu* ou *Divinité*. Ses Sujets sont persuadés qu'il a le pouvoir de faire tomber la pluie du Ciel. Ils s'assemblent au mois de Decembre, pour l'avertir que c'est le temps où les terres en ont besoin. Ils le supplient de ne pas differer cette faveur, & chacun lui apporte un present dans cette vûe. Le Monarque indique un jour, auquel tous ses Nobles doivent se présen-

Cérémonies qu'ils observent pour accorder de la pluie à leurs Sujets.

(61) Ogilby, *ubi sup.* page 490

(62) Du tems de Lopez, le Roi de Loango étoit un du Roi de Congo, quelqu'un assûre qu'il avoit été autrefois son Sujet. *Voyage de Pigafetta*, page 31.

(63) Voyage de Merolla, page 651.

ter devant lui, armés comme en guerre, avec tous leurs gens. Ils commencent les cérémonies de cette fête par des exercices militaires, & rendent à genoux leur hommage au Roi, qui les remercie de leur soumission & de leur fidelité. Ensuite on étend à terre un tapis d'*enfanda*, d'environ quinze brasses de circuit, sur lequel il s'assied dans son thrône. Alors il commande à ses *Dembes* & à ses *Pongos* de faire entendre leurs tambours & leurs trompettes. Les tambours sont si gros, qu'un homme seul ne suffit pas pour les porter. Les trompettes sont des dents d'éléphans d'une grandeur extraordinaire, creusées & polies avec beaucoup d'art. Le bruit de cette musique est effroiable. Après ce concert barbare, le Roi se leve, sans quitter son thrône, & lance une fleche vers le Ciel. S'il pleut le même jour, les rejouissances & les acclamations sont poussées jusqu'à l'extravagance. Le jour que Battel fut témoin de cette cérémonie, il tomba une pluie fort abondante, & le Peuple fut plus confirmé que jamais dans sa superstition (64).

ROYAUME DE LOANGO.

Entre les principaux Officiers du Royaume de Loango, Dapper nomme

Grands Officiers du Royaume.

(64) Battel, *ubi sup.*

ROYAUME DE LOANGO.

Mani Bomma, *Mani Mamba*, *Mani Belor*, *Mani Belullo*, *Mani Kinga* & *Mani Matta*.

Le titre de *Mani Bomma* signifie Seigneur Amiral. C'eſt le premier Officier de la Cour ; & ſon emploi renferme le Gouvernement particulier de *Loangiri*. Mani Mamba eſt Gouverneur de *Loango Mongo*, mais il a quelques Adjoints dans cette commiſſion. Mani Belor gouverne la Province de Kilongo. Il eſt chargé auſſi du Département de la Religion, c'eſt-à-dire, de tout ce qui regarde les Sorciers & les liqueurs d'épreuve. Mani Belullo commande dans la grande Province de *Kilongatiamo Kango*, mais avec la qualité de Seigneur libre & ſans aucune dépendance du Roi dans ſon adminiſtration. Mani Kinga eſt Lieutenant général de la Province de Piri, où le Roi tient ſa Cour. Mani Matta commande la Garde Royale ; & le nom même de *Matta* ſignifie *Arc*. Ces premiers Nobles du Royaume compoſent le Conſeil du Roi ; mais il y a quantité d'Officiers ſubordonnés, qui ſont chargés du détail des affaires, entre leſquels le grand Maître d'Hôtel tient un rang diſtingué. Chaque canton des Provinces a ſon Chef ou ſon Mani particulier,

Officiers ſubalternes.

qui administre la justice au nom du Roi (65). ROYAUME DE LOANGO.

Les Troupes du Roi de Loango sont si nombreuses, que l'opinion de sa puissance le fait respecter des Rois d'Angoy & de Kalongo. Pigafetta donne pour armes à ses soldats de grandes targettes, d'une peau fort dure, qui leur couvrent presqu'entierement le corps; des zagaies garnies de fer, & une sorte de poignée au milieu du manche, qui sert à les lancer avec beaucoup de force; une espece de poignards, qui ressemblent beaucoup pour la forme à la tête des zagaies, & des sabres fort tranchans (66). La discipline n'est pas plus exacte à Loango que dans la plûpart des autres Pays Negres, quoique le nom du Roi soit si respecté qu'on l'atteste dans les sermens. La formule consiste dans ces deux mots : *Figa Maniloanga.* Mais l'engagement le plus solemnel se fait, comme l'épreuve, en avalant la liqueur de *Bonda.* Forces militaires de Loango. Armes des Soldats.

Cette liqueur, qui se nomme aussi *Imbonda*, est le jus d'une racine de la grosseur de la cuisse d'un homme, quoiqu'elle ne soit longue que d'environ six pouces. On rape la racine dans de Ce que c'est que la liqueur Bonda, qui sert aux preuves.

(65) Ogilby, *ubi sup.* page 503.

(66) Voyage de Pigafetta, page 31.

ROYAUME DE LOANGO.

l'eau. Après y avoir long-temps fermenté, elle forme une liqueur auſſi amere que le fiel. L'Auteur eut la curioſité d'en gouter, & la trouva ſi forte, qu'il ne fut pas ſurpris qu'une ſeule racine puiſſe ſervir à l'épreuve de cent perſonnes. Si l'on en rape trop dans une petite quantité d'eau, elle cauſe une ſuppreſſion d'urine; & gagnant la tête, elle y répand des vapeurs ſi puiſſantes, qu'elle renverſe infailliblement celui qui l'avalle. C'eſt le cas où il eſt déclaré coupable (67). Dapper dit que cette racine eſt de couleur rougeâtre; qu'elle eſt amere, adſtringente, & qu'elle acquiert une nouvelle vertu par les enchantemens des Sorciers. La portion qu'on fait avaller pour l'épreuve, eſt une pinte & demie.

Battel raconte que ſur le ſoupçon d'un crime on conduit l'Accuſé devant le Roi, ou devant Mani-Bomma, qui exerce la Juſtice après lui. Si l'accuſation ne peut être prouvée par les voies ordinaires, on le condamne à l'épreuve du Bonda (68). Dapper fait le même recit, en appliquant particulierement l'épreuve aux cas de vol, & d'empoiſonnement ou de ſortilege (69).

(67) Ogilby, *ubi ſup.* chas, Vol. II, page 983.
(68) Battel, dans Purchas, Vol. II, page 983.
(69) *Ubi ſupra.*

ROYAUME DE LOANGO.

Elle sert aussi à découvrir la cause des accidens.

La liqueur de Bonda sert aussi à découvrir la cause des évenemens. Les Negres de Loango s'imaginent que peu de personnes finissent leur vie par une mort naturelle. Ils croient que tout le monde meurt par sa faute, ou par celle d'autrui. Si quelqu'un tombe dans l'eau & se noie, ils en accusent quelque sortilege. S'ils apprenent qu'un tigre ait dévoré quelqu'un, ils assurent que c'est un Dakkin ou un Sorcier qui s'est revêtu de la peau de cet animal. Lorsqu'une maison est consumée par une incendie, ils racontent gravement que quelque Mokisso y a mis le feu. Ils ne sont pas moins persuadés, lorsque la saison des pluies arrive trop tard, que c'est l'effet du mécontentement de quelque Mokisso, qu'on laisse manquer de quelque chose d'utile ou d'agréable. Comme il paroit important de découvrir la verité, on a recours à la liqueur Bonda. Les personnes interessées s'adressent au Roi, pour le prier de nommer un Ministre, & cette faveur coute une certaine somme. Les Ministres de Bonda sont au nombre de neuf ou dix, qui se tiennent ordinairement assis dans les grandes rues. Vers trois heures après midi, l'accusateur leur apporte les noms de ceux qu'il soupçon-

Formalités de cette operation.

ROYAUME DE LOANGO.

ne, & jure, par les Mokiſſos, que ſes dépoſitions ſont ſinceres. Les accuſés ſont cités avec toute leur famille; car il arrive rarement que l'accuſation tombe ſur un ſeul; & ſouvent tout le voiſinage (70) y eſt compris. Ils ſe rangent ſur une ou pluſieurs lignes, pour s'approcher ſucceſſivement du Miniſtre, qui ne ceſſe point, pendant ces préparatifs, de battre ſur un petit tambour. Chacun reçoit ſa portion de liqueur, l'avalle & reprend ſa place (71).

Alors le Miniſtre ſe leve, & lance ſur eux de petits bâtons de bananier, en les ſommant de tomber s'ils ſont coupables, ou de ſe ſoutenir ſur leurs jambes & de piſſer librement s'ils n'ont rien à ſe reprocher. Il coupe enſuite une des mêmes racines dont la liqueur eſt compoſée (72), & jette les pieces devant lui. Tous les accuſés ſont obligés de marcher deſſus d'un pas ferme. Si quelqu'un a le malheur de tomber, l'aſſemblée pouſſe un grand cri, & remercie les Mokiſſos de l'éclairciſſement qu'ils accordent à la verité. En effet, dit l'Auteur, le coupable, étour-

(70) Battel dit qu'il a vû quelquefois paroître juſqu'à cinq cens Accuſés, qui avalloient la liqueur. *Liv. ſup.* page 583.

(71) Ogilby, page 587.

(72) Battel dit ſimplement que le Miniſtre frappe chacun, avec une baguette de bananier.

di

di par les vapeurs qui lui montent au cerveau, garde le silence & paroît agité par d'affreuses convulsions. Ces signes achevent de le convaincre. Si le crime est grave, ou si le coupable a beaucoup d'ennemis, ses accusateurs le conduisent devant le Roi, après l'avoir dépouillé de ses habits, qui sont l'unique salaire du Ministre. La Sentence est prononcée aussi-tôt, & le condamne ordinairement au supplice. On le mene à quelque distance de la Ville, où son sort est d'être coupé en pieces (73), au milieu d'un grand chemin. Mais s'il est question d'une faute legere, ou si l'on veut traiter le coupable avec indulgence, on lui compose un antidote de fiente humaine & de quelques herbes mêlées d'eau, qu'on lui fait avaller promptement pour arrêter les effets du poison. Les innocens sont reconduits jusqu'à leurs hutes avec de grandes acclamations. On accorde aux personnes riches la liberté de faire avaller la liqueur par un de leurs Esclaves. Si l'Esclave tombe, le Maître est obligé d'avaller la liqueur à son tour. On donne l'antidote à l'Esclave; & si le Maître tombe, ses richesses ne le garantissent

Sentence & supplice des coupables.

Privilege des personnes riches.

(73) Battel dit que le peuple fait justice sur le champ à coups de couteau, sur le lieu même de l'épreuve.

ROYAUME DE LOANGO.

point de la mort. Cependant lorsque le crime est leger, il achete sa grace, en donnant quelques Esclaves. Au reste, tous les Voyageurs reconnoissent que cette pratique est mêlée de beaucoup d'artifice & d'imposture. Les Ministres font tomber l'effet du poison sur leurs ennemis, ou sur ceux dont la ruine peut leur être de quelque utilité. Ils se laissent gagner par des presens, pour noircir l'innocence, ou pour sauver les coupables. Si les accusés sont des étrangers, à l'egard desquels ils soient sans prévention, c'est ordinairement sur le plus pauvre (74) qu'ils font tomber la peine du crime, par une fausse conviction. Il ne faut pas douter, dit Battel, que le Sorcier ne soit partial dans la distribution de sa liqueur, & qu'il ne donne la plus forte dose à ceux qu'il veut perdre, quoique cette odieuse supposition se faise avec tant d'adresse, que personne ne s'en apperçoit. Le même Auteur ajoute qu'il ne se passe point de semaine où la ceremonie de l'épreuve ne se renouvelle à Loango, & qu'elle y fait perir un grand nombre d'innocens (75).

Impostures de cette pratique.

Les femmes du Roi n'en sont point

(74) Ogilby, *ubi sup.* page 499.

(75) Battel, dans Purchas, Vol. II, page 968.

exemptes, sur-tout dans le cas où leur fidelité paroit suspecte. La grossesse en est un qui ouvre la porte aux soupçons. Lorsqu'une femme du Roi devient grosse, toute la sagesse de sa conduite n'empêche pas qu'on ne fasse avaller le Bonda pour elle à quelque Esclave. S'il tombe, elle est condamnée au feu, & l'adultere est enterré vif. Suivant le recit des Negres de Loango, leur Roi n'a pas moins de sept mille femmes. Il nomme entr'elles une des plus graves & des plus experimentées, qu'il honore du titre de sa mere, & qui est plus respectée que celle à qui cette qualité appartient par le droit de la nature. Cette Matrone, que le Peuple appelle *Makonda*, jouit d'une autorité si distinguée, que dans toutes les affaires d'importance le Roi est obligé de prendre ses conseils. S'il l'offense, ou s'il lui refuse ce qu'elle desire, elle a le droit de lui ôter la vie de ses propres mains. Lorsque son âge lui laisse du goût pour le plaisir, elle peut choisir l'homme qui lui plaît; & ses enfans sont comptés parmi ceux du sang Royal. L'amant sur lequel tombe son choix est puni de mort s'il est surpris avec une autre femme.

ROYAUME DE LOANGO.

Les femmes du Roi y sont soumises dans leur grossesse.

Makonda, ou principale femme du Royaume.

Après la mort du Roi, la Couronne

ROYAUME DE LOANGO.

ne passe point à ses enfans, mais à l'aîné de ses freres; & s'il n'a point de freres, elle passe aux enfans de ses sœurs.

Ordre de la succession.

Ceux qui ont de justes prétentions à la succession Royale ont leur demeure fixée dans differentes Villes, plus ou moins éloignées de la Cour, suivant le degré de leur droit. L'heritier présomptif fait sa résidence à Kay, grande Ville, à cinq milles de Loango, au Nord-Nord-Oueſt, & porte le titre de *Mani Kay*. Le second se nomme Mani *Bocke*, du nom de la Ville qu'il habite, à quatorze ou quinze milles dans l'intérieur des terres. Mani *Sallaga* ou *Sallage*, qui est le troisieme, demeure à Sallage, Ville d'assez bonne grandeur, à trente cinq milles de Loango, du côté du Nord. *Mani Kat*, le quatriéme, habite le Village de Kat, à cinquante milles de Loango. Le cinquieme, nommé *Mani Inguni* (76), est fixé dans le Village de son nom, au Sud du Royaume, vers Kalongo. A la mort du Roi, Mani Kay étant appellé au thrône par le droit de sa naissance, Mani Bocke prend son titre & sa demeure; comme Mani Sallage succede à la demeure & au titre de Mani Bocke, & les autres

(76) Ogilby écrit *Ingami*, & fait demeurer le plus jeune des freres à Khilafia.

ſuivant l'ordre de leurs degrés. Mais quoique Mani Kay entre auſſi-tôt en poſſeſſion du Gouvernement, il attend que le deuil ſoit fini pour quitter ſa Ville & ſe rendre à la Cour. ROYAUME DE LOANGO.

Du temps de Battel, la ſucceſſion à la Couronne ne rouloit que ſur quatre Princes, fils d'une ſœur du Roi, qui faiſoient leur demeure à Kay, à Bocke, à Sallage & à Kabango. Mani Kay, heritier préſomptif, avoit une Cour digne de ſes eſperances. Battel ajoute qu'à la mort du Roi, Mani Bocke devant prendre la place de Mani Kay, Mani Sallage celle de Mani Bocke, & Mani Kabango celle de Mani Sallage, Kabango attendoit alors un nouveau Seigneur. La mere de ces quatre Princes étoit la Makonda, ou la premiere Dame du Royaume. Mais ils étoient de differens peres, parce que cette Princeſſe s'étoit laſſée de ſes amans ou de ſes maris, & qu'elle les avoit chaſſés ſucceſſivement pour en prendre d'autres. Les quatre Princes étoient ſi reſpectés, qu'à leur paſſage tous les Negres flechiſſoient le genou & battoient des mains (77). Quels étoient les Succeſſeurs de la Couronne du temps de Battel.

L'habit ordinaire du Roi eſt de quelqu'étoffe Européenne, qu'il achete des

(77) Battel, dans Purchas, Vol. II, pag. 981.

ROYAUME DE LOANGO.

Portugais ou des autres Blancs. Ce Prince & tous les autres Grands de la Cour, à son exemple, portent à la main gauche une peau de chat sauvage, cousue en forme de manchon, mais fermée par le bout. Dans son Palais même il y a deux logemens; l'un pour boire, & l'autre pour manger. Il passe la nuit dans les appartemens des femmes. On lui sert à manger deux fois le jour. Le temps de son premier repas, ou de son dîner, est vers dix heures du matin. Ses mets sont apportés dans des paniers couverts, précedés d'une cloche qui avertit de leur arrivée. Il quitte alors sa compagnie; & sans être suivi lui-même de ses Officiers domestiques, il s'enferme dans la salle où son dîner l'attend. La Loi défend, sous peine de mort, de le voir boire ou manger (78). Un enfant de sept ou huit ans, fils d'un Noble du premier ordre, eut un jour le malheur de s'endormir dans la salle du festin, & de s'éveiller pendant que le Roi portoit le verre à sa bouche. Il fut condamné à la mort, avec un delai de six ou sept jours en faveur du pere. Après ce terme, on lui cassa la tête d'un

Regime du Roi pour sa nourriture.

Il mange & boit seul. Exemples de plusieurs punitions cruelles pour l'avoir vû boire.

(78) Battel ajoute que les mets sont placés sur une table, & que le Roi appelle ses Officiers lorsqu'il a cessé de manger.

coup de marteau sur le nez, & les Prêtres firent tomber son sang, avec beaucoup de soin, sur les Mokissos du Roi. Ensuite on lui mit une corde au cou, pour le traîner sur un grand chemin qui sert aux exécutions publiques (79). Battel rapporte un exemple, encore plus étrange, de la même rigueur. Un fils du Roi, âgé d'onze ou douze ans, étant entré dans le salle tandis que son pere buvoit, fut saisi par l'ordre de ce Prince, revêtu sur le champ d'un habit fort riche & traité avec toutes sortes de liqueurs & d'alimens. Mais aussi-tôt qu'il eut achevé ce funeste repas, il fut coupé en quatre quartiers, qui furent portés dans toutes les Villes, avec un proclamation, qui apprenoit au Public la cause de son supplice (80). Ce trait odieux est confirmé par une barbarie de la même nature, dont Bruno fut témoin (81). Un autre fils du Roi, mais plus jeune, ayant couru vers son pere pour l'embrasser, dans les mêmes circonstances, le Grand Prêtre demanda qu'il fût puni de mort. Le Roi y consentit; & sur le champ ce malheureux enfant eut la tête fendue d'un coup de

ROYAUME DE LOANGO.

(79) Ogilby, page 505.
(80) Battel, *ubi sup.* page 980.
(81) On a vû le même usage dans le Royaume d'Ardra.

ROYAUME DE LOANGO.

hache. Le Grand Prêtre recueillit quelques goûtes de son sang, dont il frotta les bras du Roi, pour détourner les malheurs d'un tel présage. Cette loi s'étend jusqu'aux bêtes. Les Portugais de Loanda avoient fait présent au Roi d'un fort beau chien de l'Europe, qui n'étant pas bien gardé, entra dans la salle du festin pour caresser son Maître. Il fut massacré sur le champ.

Raisons de cet usage.

Cet usage vient d'une opinion superstitieuse & généralement établie dans la Nation, que le Roi mourroit subitement si quelqu'un l'avoit vû boire ou manger. On croit détourner le malheur dont il est menacé, en faisant mourir le coupable à sa place. Quoiqu'il mange toujours seul, il lui arrive quelquefois de boire en compagnie. Mais ceux qui lui présentent la coupe, tournent aussi-tôt le visage, & sonnent une cloche, au bruit de laquelle toute l'assemblée se prosterne le visage contre terre, jusqu'à ce qu'il ait cessé de boire (82). Si ses Courtisans boivent dans la même salle, ils sont obligés de tourner le dos pendant qu'ils ont le verre à la bouche. Il n'est permis à personne de boire dans le verre dont le Roi s'est servi, ni de toucher aux alimens dont il a goûté.

(82) Battel, dans Purchas, *ubi sup.*

Tout ce qui sort de sa table doit être enterré sur le champ (83). ROYAUME DE LOANGO.

Après le repas du matin, il se rend dans la salle d'audience, accompagné d'une Cour nombreuse de ses Officiers & de ses Nobles. Cette salle est le plus grand & le plus bel édifice du Palais. Elle est située au milieu d'une vaste cour. Le front en est ouvert, pour la commodité de la fraîcheur. Elle est divisée vers le fond par une cloison revêtue de nattes, qui cache un autre espace où le vin de palmier est derobé à la vûe du Peuple. Le *Tial*, ou le tronc, est contre la cloison. Il est orné de plusieurs petites colomnes de branches de palmiers. Sa longueur est de quatre pieds, sa hauteur d'un pied & demi, & sa largeur de deux. Il a des deux côtés un panier d'osier rouge & noir, dans lequel les Negres sont persuadés que le Roi entretient des esprits familiers pour sa garde. Salle d'audience & sa forme.

C'est dans ce lieu que le Peuple apporte ses plaintes ou ses demandes. Toutes les causes publiques y sont décidées en présence du Roi. Battel dit que cette salle est extrêmement longue; qu'à midi elle est remplie de Seigneurs, assis à terre sur des tapis de nattes, & qu'elle Son usage.

(83) Ogilby, *ubi sup.* page 406.

ROYAUME DE LOANGO.

ne cesse point d'être pleine jusqu'à minuit. Le Roi *Jamba* (84), prédecesseur de celui qui regnoit alors, ne donnoit pas volontiers ses audiences pendant le jour. Mais celui, dont Battel eut l'honneur d'approcher, écoutoit tout le monde sans distinction de temps, quoiqu'il passât la plus grande partie du jour avec ses femmes. Lorsqu'il paroissoit sur son Thrône, toute l'assemblée battoit des mains, en prononçant cinq mots, dont l'Auteur n'explique pas le sens; *Biani Pemba*, *Ampola*, *Moneya Quesinga* (85).

Souper du Roi.

Une heure après le coucher du Soleil, le Roi se retire dans sa salle à manger, pour y prendre son second repas, avec les mêmes formalités que le premier. Ensuite il retourne ordinairement à la salle d'audience, d'où il ne sort que pour se rendre au quartier de ses femmes. Pendant la nuit il marche précedé de quelques flambeaux.

Occasions dans lesquelles il sort du Palais.

On le voit rarement sortir du Palais. Cependant Battel nomme trois occasions où jamais il ne se dispense de paroître: l'arrivée d'un Ambassadeur; la chasse ou la prise de quelque leopard qui se sera fait voir près de la Ville; &

(84) Purchas, écrit *Gimbe*.

(85) Battel *ubi sup.* page 980.

Royaume de Loango.

Assemblée annuelle.

le temps de la culture des terres, qui est le même auquel il reçoit le tribut de sa Noblesse. Le lieu qu'il choisit alors pour se montrer au Public, est une grande place au centre de la Ville, vis-à-vis son Palais. On lui éleve un Thrône, orné de divers tissus d'osier blanc & noir, derriere lequel on plante un pilier, d'où pend sa Targette, sous une piece de quelque belle étoffe de l'Europe. Près du Thrône on dispose sept ou huit éventails, qui se nomment *Pos* ou *Manis*. Leur forme est un demi-cercle. Ils sont ornés de petites cornes, entremêlées de plumes de perroquets. En les agitant avec beaucoup de force, ils répandent dans l'air une fraîcheur agréable. Devant le Thrône, on étend un grand tapis de feuilles de palmier, long de vingt brasses, & large de douze, sur lequel il n'est permis de marcher qu'au Roi & aux Princes de son sang. Entre les bords de ce tapis & les rangs de la Noblesse, on menage un chemin, par lequel deux ou trois personnes peuvent passer de front. Tous les Nobles sont assis des deux côtés en lignes, les uns à plate terre, d'autres sur des nattes, chacun tenant à la main une queue de bufle, qu'ils font voltiger au tour d'eux. Le Peuple est débout par derriere; &

ROYAUME DE LOANGO.

tous les Officiers du Roi, qui ſont en fort grand nombre, ſe tiennent debout derriere le Thrône.

Trois ſortes d'inſtrumens de muſique.

Les inſtrumens de muſique, qui ſont l'ame de ces aſſemblées, ſont de trois eſpeces à Loango. 1. Les cornets, ou les trompettes d'ivoire, que Battel nomme *Rongos*. La forme de ces inſtrumens eſt à peu-près celle de nos anciens cors de chaſſe. Ils ſont d'ivoire. Leur ouverture à l'extrêmité eſt d'un pouce & demi ou deux pouces de largeur. On en voit de pluſieurs ſortes, dont le ſon réuni forme un bruit aſſez mélodieux (86). 2. Les tambours, que Battel appelle *Dembes*, ſont des troncs d'arbres creuſés, couverts par un bout, de cuir, ou de quelque peau de bête ſauvage, avec une ouverture de deux doigts à l'autre bout. On n'emploie d'ordinaire que quatre de ces inſtrumens dans les fêtes. La maniere de battre eſt avec une baguette de la main droite & le poing gauche, ou ſimplement du plat des deux mains. 3. Le troiſieme inſtrument eſt une eſpece de caſſerole, d'un bois épais, au-tour de laquelle on a creuſé, deux à deux, des trous de la longueur du doigt, par leſquels on fait paſſer deux plaques de cuivre, attachées avec

(86) Ogilby, *ubi ſup.* page 508.

des pointes du même métal. Cet inſtrument, lorſqu'on l'agite, rend un bruit ſemblable à celui de pluſieurs petites cloches qui ſeroient au-tour d'une (87) roue. ROYAUME DE LOANGO.

Lorſque le Roi s'eſt placé ſur ſon Thrône, quantité de Nobles s'empreſſent de le ſaluer, en ſecouant les bras & faiſant deux ou trois grands ſauts en avant & en arriere. Ils s'approchent du Thrône, avec cette réverence qu'ils appellent (88) *Kilomba*. Le Roi & les Grands de ſon cortege étendent les bras, comme pour les recevoir; mais ils ſe jettent aux pieds de Sa Majeſté, & ſe roulent pluſieurs fois dans le ſable, pour témoignage de leur ſoumiſſion. Ceux qui ont une part diſtinguée à la faveur, n'ont pas plutôt fini cet exercice, que ſe relevant, ils poſent les deux mains ſur les genoux du Roi & la tête ſur ſon ſein. Les Grands du premier ordre ont des ſieges à quelque diſtance du Thrône, & reçoivent le Kilomba de leurs inférieurs. On voit des Nobles qui ſe rendent auſſi cette marque d'honneur les uns aux autres; & quelquefois, mais rarement, le Roi ne Salutation que les Nobles font au Roi.

(87) Battel, dans Purchas, page 770.

(88) *Kilomba* ſignifie ſalutation ou réverence ſautante.

ROYAUME DE LOANGO.

dédaigne point de faire cette galanterie à ſes principaux Courtiſans.

Sonnettes & leur uſage.

Dans les paſſages qui ſont entre la natte Royale & les rangs des Nobles, on voit trois ou quatre Crieurs publics, une ſonnette de fer à la main, de la forme de celles qu'on ſuſpend au cou des moutons, mais épaiſſes & peſantes, dont ils tirent avec un bâton un ſon ſourd & lugubre, pour impoſer ſilence à l'aſſemblée. L'office de ces Crieurs eſt auſſi de proclamer les ordres du Roi dans la Ville, & de publier ce qu'on a perdu ou trouvé. Battel parle d'une ſonnette du Roi, qui reſſemble à celle des vaches de l'Europe (89), & dont le ſon eſt ſi redoutable aux voleurs, qu'ils n'oſent garder un moment leurs vols après l'avoir entendue. Ce Voyageur, étant logé dans une petite maiſon à la mode du Pays, avoit ſuſpendu ſon fuſil au mur. Il fut enlevé dans ſon abſence. Sur ſes plaintes, le Roi fit ſonner ſa cloche; & dès le matin du jour ſuivant, le fuſil ſe trouva devant la porte de l'Auteur (90).

Nains & Negres blancs du Roi.

Vis-à-vis le Thrône du Roi ſont aſſis quelques Nains, le dos tourné vers lui. Ils ont la tête d'une prodigieuſe groſ-

(89) Battel, *ibid.*
(90) Battel, *ubi ſup.* page 770.

ROYAUME DE LOANGO.

seur ; & pour se rendre encore plus difformes, ils sont enveloppés dans une peau de quelque bête feroce. Les Negres du Pays assurent qu'il y a dans l'intérieur des terres une grande Contrée, qui n'est habitée que par des hommes de cette taille, & que leur unique occupation est de tuer des élephans. Le nom commun de ces Pygmées est *Backebacke*, mais leur Nation se nomme *Mimos* (91). Près d'eux, vis-à-vis du Thrône, on voit aussi quelques-uns des Negres Blancs dont on a deja fait la description. L'assemblée commence ordinairement vers trois heures après midi, & finit à quatre ou cinq.

Maniere dont les femmes cultivent la terre.

Le temps d'ensemencer les terres arrivant au commencement de Janvier, c'est depuis le premier de ce mois jusqu'au quatre que les femmes cultivent celles du Roi. Une grande partie des hommes paroît armée au-tour d elles, soit pour les exciter au travail, ou pour les garantir de toutes sortes de violences. Le Roi se montre aussi, avec beaucoup de pompe, dans le cours de l'après-midi. Il les encourage par sa présence & par ses regards. Le soir il les traite à ses frais ; & les jours les plus la-

(91) Ce sont apparemment les mêmes que Battel appelle Matimbas.

ROYAUME DE LOANGO.

borieux se changent ainsi en jours de fêtes. Les terres de chaque Seigneur sont cultivées de même par les femmes de leurs propres Sujets. Lorsqu'elles ont satisfait à ce devoir public, elles ont la liberté de travailler pour elles-mêmes.

Maniere dont on demande l'audience.

Un Seigneur, ou son Deputé, qui souhaite de parler au Roi dans ces assemblées, déclare ses intentions en s'approchant du Thrône & frappant deux ou trois fois des mains. Tous les Assistans lui répondent de la même maniere. Alors il prononce, d'une voix fort haute, ces quatre mots : *Empou lasan bia Pongo*, qui signifient, *Ecoutez-moi au nom de Dieu.* Les Assistans répondent *Tlesambikinga*, c'est-à-dire : Que Dieu vive long-temps. Ensuite le Suppliant commence son discours par le mot *Wag*, dont l'usage est fort commun dans la Nation, & finit par les trois mots, *In mama wag*, qui signifient : *C'est ainsi que je conclus.* Ceux qui ont quelque objection à faire contre ses demandes, commencent & finissent de même. Cette formule est emploiée dans toutes sortes de suppliques ou de plaidoyers, & dans les Ordonnances mêmes du (92) Roi.

(92) Ogilby, *ubi sup.*

Un Seigneur Negre qui a tué un Leopard, apporte sa queue au Roi sur la pointe d'une branche de palmier, plante la branche en terre, & se retire, sans aucune autre cérémonie. Mais si l'on apprend qu'il y ait un leopard dans quelque bois voisin de la Ville, on avertit aussi-tôt le Peuple par le son des trompettes, & chacun se dispose à la chasse. Le Roi ne manque jamais de prendre part à cet amusement. Si l'ennemi public est loin du Palais, ce Monarque se fait porter dans un fauteuil sur les épaules de quatre hommes. En arrivant à la retraite du leopard, le Peuple, armé de fleches, de lances & de dards, forme un grand cercle, avec la précaution d'étendre & de soutenir devant le Roi un grand filet qui le met à couvert de toutes sortes d'accidens. Chacun s'efforce, par des cris affreux, & par le bruit des trompettes, des tambours & de la mousqueterie, d'effraier l'animal & de le faire sortir de sa retraite. Il est aussi-tôt accablé par la multitude. On l'apporte en triomphe dans la grande place qui est devant le Palais. Tous les Chasseurs passent le reste du jour & la nuit suivante à se rejouir autour de la carcasse, par des sauts, des chants & des danses. Enfin, le Roi don-

ROYAUME DE LOANGO. Chasse du léopard.

ROYAUME DE LOANGO.

ne à quelques Seigneurs la commiſſion de faire écorcher le leopard & de lui en apporter la peau. On enterre la chair & les inteſtins dans une foſſe aſſez profonde, pour ôter au Peuple l'eſperance d'en faire ſa proie. Le fiel, qui paſſe pour un poiſon fort dangereux, eſt coupé en pieces devant quantité de témoins, & jetté dans la riviere, afin qu'il ne puiſſe jamais nuire à perſonne.

Trois circonſtances des funérailles des Rois.

Les céremonies qui s'obſervent aux funerailles des Rois ne different de l'uſage populaire que par trois circonſtances remarquables. 1. On conſtruit ſous terre une voute en forme de caveau, ſous laquelle on place le corps dans ſes plus riches habits, aſſis ſur une ſellette de bois, avec quantité de meubles & d'uſtenciles au-tour de lui. 2. On arrange, au long des murs, de petites ſtatues de bois & de terre rouge, qui repréſentent les Dieux domeſtiques & les Officiers du Roi mort. 3. On met, en partie dans le même lieu, & dans un caveau voiſin, les corps d'un grand nombre d'Eſclaves, qu'on ne manque point de ſacrifier, pour le ſervice du Roi dans un autre monde, & pour y rendre témoignage de la conduite qu'il a tenue pendant ſa vie.

La ſoumiſſion du Peuple pour la No-

bleſſe eſt pouſſée ſi loin, que les Negres du commun ſe jettent à genoux lorſqu'ils rencontrent un Noble dans les rues, & détournent la tête, comme s'ils ne ſe croyoient pas dignes de le regarder. Cependant, s'il leur parle, ils lui répondent; mais dans la même poſture, & ſans fixer la vûe ſur lui. Ils ne ſont differens des Eſclaves que par la liberté qu'ils ont toujours de paſſer dans une autre Contrée, lorſqu'ils ſe laſſent de leur Patrie. Les principaux Seigneurs ont, comme le Roi, une ſalle d'audience, qui leur ſert auſſi de cellier pour le vin. Ils y paſſent une partie du jour à ſe reiouir avec leurs amis; & la partie du Peuple qui reſſortit à leur Tribunal y vient à certaines heures, pour la déciſion des moindres differends. Le vin des Seigneurs monte chaque jour à ſept ou huit calebaſſes, dont ils envoient une partie à leurs femmes. Le reſte eſt emploié à leurs plaiſirs (93).

ROYAUME DE LOANGO. Privileges de la Nobleſſe.

§ IV.

Religion, Mokiſſos, & Prêtres de Loango.

LEs Habitans des Royaumes de Loango, de Kakongo & d'Angoy n'ont aucune notion d'un Dieu ſuprê-

Idées de Dieu & d'une autre vie.

(93) Ogilby, page 510.

ROYAUME DE LOANGO.

me, quoiqu'ils en ayent le nom dans leur langage, & qu'ils l'emploient souvent. Ils l'appellent *Sambian Pongo*; mais ils ne cherchent point à le connoître mieux (94). Cependant ils croient l'exiſtence d'un autre monde, dans lequel ils doivent paſſer après cette vie. Leurs idées ne ſont pas mieux éclaircies ſur la nature de ce changement. Lorſqu'on leur parle de la reſurrection des morts, ils traitent cette opinion d'impoſſible & de ridicule. Toutes leurs pratiques de Religion ſe bornent aux Temples de leurs Idoles. Ils en ont un grand nombre, qui ſont diſtinguées par differens noms, ſuivant leur office & leur juriſdiction. Aux unes, ils attribuent l'empire ſur les éclairs & ſur les vents. Elles ſervent comme d'épouventail dans leurs champs, pour la conſervation des grains, contre les injures de l'air, & contre les oiſeaux & la vermine. D'autres préſident aux poiſſons de la mer; d'autres à ceux des rivieres, aux beſtiaux, à la ſanté, à la bonne fortune, à la clarté des yeux, à la fermeté des jambes, à la connoiſſance des ſciences occultes. Enfin, chaque Idole jouit du

Idoles & leurs offices.

(94) Ils doivent néanmoins le reſpecter, puiſqu'on vient de lire que leurs Rois doivent lui rendre compte de leur vie. Barbot écrit Farabe & Pongo.

pouvoir qui lui eſt propre, & dans les limites d'un certain lieu. ROYAUME DE LOANGO

Ces images ou ces ſtatues s'appellent *Mokiſſos*. Elles ont peu de reſſemblance dans leurs formes. Les unes repréſentent la figure humaine ; d'autres ne ſont que des bâtons, garnis de fer par le bout, ou decorés d'un peu de ſculpture ; des roſeaux, qui ſe portent au-tour des bras & du cou ; des cordes ornées de petites plumes & de deux ou trois petites cornes, qui ſervent de ceinture ; des pots remplis de terre blanche ; des cornes de bufles, revêtues de la même terre, & garnies d'un anneau de fer à l'extrêmité. La plus ridicule eſpece de ces Divinités, eſt le pot, qui eſt rond & ſans pieds. Ils mouillent ſoigneuſement la terre dont il eſt rempli, & lui font ſurpaſſer les bords de quelques pouces. Les dehors ſont peints de diverſes couleurs. Ces Mokiſſos, dans l'opinion de leurs Adorateurs, ſont jaloux les uns des autres ; & ſi l'on ne veut point s'expoſer au reſſentiment de ceux qui ſe croiroient négligés, il faut leur rendre à tous les mêmes adorations.

Les Negres ſe font inſtruire dans l'art de faire des Mokiſſos. Ils ont des maîtres, nommés *Engangas Mokiſſos*, dont Maniere de faire des Mokiſſos.

ROYAUME DE LOANGO.

ils admirent beaucoup l'habileté. Lorſqu'un Particulier ſe croit obligé de créer une douvelle Divinité, il aſſemble tous ſes amis & ſes voiſins. Il demande leur aſſiſtance pour bâtir une hute de branches de palmier, dans laquelle il ſe renferme pendant quinze jours, dont il doit paſſer neuf ſans parler. Il eſt aidé à garder le ſilence par deux plumes de perroquet, qu'il porte aux deux coins de la bouche. Si quelqu'un le ſalue, au lieu de battre des mains, ſuivant l'uſage, il frappe d'un petit bâton ſur un bloc qu'il tient ſur ſes genoux, & ſur lequel eſt gravée la figure d'une tête d'homme. Les Enganga ont des blocs de trois ſortes : les uns grands, d'autres moyens, & les troiſiemes fort petits, qui ont chacun leur vertu, ſuivant les vûes de l'Adorateur.

Céremonies terribles.

A la fin des quinze jours toute l'aſſemblée ſe rend dans un lieu plat & uni, où il ne croiſſe aucun arbre, avec un *Dembe* ou un tambour, au-tour duquel on trace un cercle (95). Le tambour commence à battre & à chanter. Lorſqu'il paroît bien échauffé de cet exercice, l'Enganga donne le ſignal de

(95) Ogilby, *ubi ſup.* page 511 & ſuiv. Comme l'Auteur ne parle que ſur le témoignage des Negres, on conçoit qu'il faut rabatre quelque choſe de tout ce qu'on va lire.

la danſe ; & tout le monde à ſon exemple ſe met à danſer, en chantant les louanges des Mokiſſos. L'adorateur entre en danſe auſſi-tôt que les autres ont fini, & continue pendant deux ou trois jours, au ſon du même tambour, ſans autre interruption que celle des beſoins indiſpenſables de la nature, tels que la nourriture & le ſommeil. Enfin, l'Enganga reparoît au bout du terme ; & pouſſant des cris furieux, il frappe ſur differens blocs, il prononce des paroles myſterieuſes, il fait de temps en temps des raies blanches & rouges ſur les temples de l'adorateur, ſur les paupieres & ſur l'eſtomac, & ſucceſſivement ſur chaque membre, pour le rendre capable de recevoir le Mokiſſo. Quelqu'explication qu'on veuille donner à l'effet de ces conjurations, l'adorateur eſt agité tout d'un coup par des convulſions violentes, ſe donne mille mouvemens extraordinaires, fait d'affreuſes grimaces, jette des cris horribles, prend du feu dans ſes mains & le mord en grinçant les dents, mais ſans en reſſentir aucun mal. Quelquefois, dit l'Auteur, il eſt entraîné, comme malgré lui, dans des lieux deſerts, où il ſe couvre le corps de feuilles vertes. Ses amis le cherchent, battent le tambour pour le

ROYAUME DE LOANGO.

retrouver, & passent quelquefois plusieurs jours sans le decouvrir. Cependant, s'il entend le bruit du tambour, il revient volontairement. On le transporte à sa maison, où il demeure couché pendant quelques jours, sans mouvement & comme mort. L'Enganga choisit un moment pour lui demander quel engagement il veut prendre avec son Mokisso. L'esprit qui le possede répond par sa bouche, mais avec des flots d'écume & des marques d'une extrême agitation. Alors on recommence à chanter & à danser au-tour de lui, jusqu'à ce que le diable, dit nettement l'Auteur, juge à propos de sortir de son corps. Enfin, l'Enganga lui met un anneau de fer au-tour du bras, pour lui rappeller constamment la mémoire de ses promesses. Cet anneau devient si sacré pour les Negres qui ont essuié la céremonie du Mokisso, que dans les occasions importantes ils jurent par leur anneau; & tous les jours on reconnoît qu'ils perdroient plutôt la vie que de violer ce ferment.

Anneau qui en devient le gage.

Autres méthodes.

Il y a d'autres méthodes pour la composition des Mokissos; mais l'Auteur s'est attaché à la plus mysterieuse & la plus solemnelle. Lorsqu'un Negre est attaqué de quelque maladie, l'Enganga

ga vient implorer ſes Mokiſſos. Il leur demande pourquoi leur adorateur eſt malade : & s'il a manqué de fidelité pour quelqu'un de ſes engagemens. L'eſprit répond par la bouche du malade : Sur quoi l'Enganga ordonne quelques préſens pour ſa gueriſon (96). ROYAUME DE LOANGO.

Les opinions des Negres s'accordent peu ſur la nature & le ſort des ames. Dans la famille Royale on a pour principe, que l'ame d'un mort eſt regenerée dans quelque perſonne de la même famille. Quelques-uns paroiſſent perſuadés que le corps & l'ame finiſſent par une deſtruction commune. D'autres, en plus grand nombre, mettent les ames de leur famille au rang de leurs Divinités tutelaires ; d'autres leur donnent une habitation ſous la terre ; enfin, d'autres leur font une petite loge ſous le toît de leurs maiſons, devant laquelle ils ne manquent jamais d'offrir les prémices de leurs alimens. Non ſeulement ils ſont perſuadés, comme on l'a deja fait obſerver, que perſonne ne peut mourir naturellement ; mais ils croient que celui qui a cauſé la mort d'un autre, peut le forcer, par ſes conjurations, de ſortir du tombeau & de s'attacher à ſon ſervice. Opinions des Negres ſur la nature de l'ame.

(96) Ogilby, *ubi ſup.* page 512.

ROYAUME DE LOANGO.

Ces morts reſſuſcités ſont nourris, par leur maître, de viandes bouillies ſans ſel. Si l'on y mêloit du ſel, dit l'Auteur après les Negres, toute l'habileté du Sorcier n'empêcheroit pas que leurs corps ne fuſſent viſibles.

Engagemens qu'on leur impoſe à leur naiſſance.

A la naiſſance d'un enfant, on appelle un Enganga, pour impoſer au nouveau né quelque loi qu'il eſt obligé d'obſerver pendant toute ſa vie. Ces preſcriptions ne ſont pas ſeulement perſonnelles; il n'y a point de famille ni de Tribu qui ne ſoit aſſujettie à quelqu'impoſition de la même nature. Les Engangas demandent aux parens quelle eſt leur propre loi, & quelle étoit cette de leurs ancêtres. Ils reglent là-deſſus celle qu'ils impoſent aux enfans. Le ſoin des meres, dans le cours de l'éducation, eſt de leur inculquer chaque jour un devoir ſi ſacré, afin qu'ils prennent l'habitude de le reſpecter toute leur vie. Ces loix conſiſtent ordinairement à ſe priver de quelque eſpece particuliere de viande, de légume ou de fruit; à ne jamais monter ſur l'eau dans un canot, mais à traverſer les Rivieres qui ſe trouveront ſur leur paſſage, ſoit à la nage, ſoit à gué; à ſe raſer la tête ou la barbe. Il eſt permis à d'autres d'uſer de certaines viandes, ou de cer-

tains fruits, pourvû qu'ils en mangent seuls & sans témoins. A d'autres, il est ordonné de porter une ceinture de la peau d'un certain animal, & liée d'une certaine maniere au-dessous du ventre; d'avoir une corde sur la tête, au lieu de bonnet; & de ne pas emploier d'autre étoffe que le libongo. Les femmes ne sont pas moins assujetties dans leurs usages. Les unes doivent aller tête nue; d'autres, se revêtir d'une seule étoffe; d'autres, porter un pagne de quatre pieces differentes; d'autres, observer cette varieté dans leur ceinture, &c. ROYAUME DE LOANGO.

Il n'y a point d'action, de circonstance, ni même d'attitude, qui ne soit sujette à quelqu'observation superstitieuse. Un Negre entre dans une maison & se place indifferemment sur le coin d'un lit. S'il est averti qu'un homme & une femme y ayent couché la nuit précedente, il doit se rendre sur le champ chez un Forgeron, & lui apprendre sa faute. Cet artisan allume du feu, prend le coupable par le petit doigt de la main gauche, qu'il fait tourner sur sa tête, frappe ensuite de son marteau deux ou trois fois sur l'enclume; & soufflant sur les mains jointes de son Client, l'absout par quelques paroles qu'il prononce à basse Exemples de superstition.

ROYAUME DE LOANGO.

voix. Cette céremonie porte le nom de *Vampa Momba*, c'eſt-à-dire, *Bénediction* ou *Purification*.

Un homme qui a le malheur de ſe trouver pere d'un fils inſenſé, ne doit pas manger d'une certaine partie de la chair de bufle; mais s'il a dans la ſuite un enfant plus raiſonnable, il eſt délivré de cette contrainte. Rien n'approche de la ſoumiſſion des Negres de Loango pour tous ces devoirs. Ils ne doutent pas que les Mokiſſos n'aient le pouvoir de punir rigoureuſement les infractions volontaires. Leurs maladies, leurs pertes, leurs afflictions, ils ne les attribuent qu'à cette cauſe.

Ce que les Negres entendent par le nom de Mokiſſos.

Par le nom de *Mokiſſo*, ils entendent un Etre, qui a le pouvoir de faire du bien & du mal, & qui peut communiquer la connoiſſance du paſſé, du preſent & de l'avenir. L'Auteur prétend qu'il y auroit de l'injuſtice à les accuſer proprement d'idolatrie, parce qu'ils n'ont aucune connoiſſance ni de Dieu, ni du diable; & que ſans diſtinction de l'un & de l'autre, ils appellent Mokiſſo tout ce qui a la vertu de produire quelque effet. Tout ce qu'ils attribuent à ces Agens inviſibles eſt le pur ouvrage de leur imagination, ou plutôt l'action ordinaire des cauſes phyſiques.

On veut les juſtifier d'idolatrie.

Qu'un homme de bonne constitution mene une vie sobre par l'ordre du Mokisso, ils attribueront sa santé au Mokisso même, & non à son regime, quoique la santé & la force soient l'effet naturel de la sobrieté. Si l'art ou la nature rétablit un malade, ils font honneur de sa guerison au Mokisso. S'il meurt au contraire de sa maladie, ils attribuent cet accident à quelque sortilege, dont le Mokisso a permis qu'il soit devenu la victime, pour le punir de quelque transgression. Ainsi, conclut l'Auteur, le nom de Mokisso n'est qu'un vain titre, que la force de la tradition leur fait donner à des causes qu'ils ignorent (97).

L'exemple des Grands augmente leur superstition.

Ce qui augmente beaucoup la superstition, c'est que l'interêt des Grands, & celui même du Roi, s'y trouve mêlé. L'Auteur confirme cette reflexion par l'exemple de la sœur du Roi, qui n'a pas plutôt mis au monde l'heritier de la Couronne, qu'elle est obligée d'aller faire sa résidence au Village de

(97) On ne sçait ici dans quelle vûe l'Auteur veut justifier les Negres d'Idolatrie. Mais son raisonnement suppoſeroit qu'il n'y a de vrais Idolatres que ceux qui connoissant le vrai Dieu se feroient d'autres objets d'adoration; ce qui est contraire à toutes les idées reçues.

ROYAUME DE LOANGO.

Kine, & de renoncer à l'usage de la chair de porc. Lorsque l'enfant commence à marcher, on le mene chez le *Moansa*, ou le Grand Prêtre, qui l'ayant comblé de bénedictions mysterieuses, lui interdit l'usage du *Kola* en compagnie, quoiqu'il lui laisse la liberté d'en manger seul. Ensuite il est mené au *Gangasimeka*, autre Prêtre d'un rang distingué, qui lui défend de manger aucune espece de volaille, s'il ne l'a tuée ou préparée lui-même, & qui lui ordonne d'enterrer ses restes. A mesure qu'il avance en âge, & qu'il habite les Villes par lesquelles il s'approche de la Couronne, il consulte d'autres Prêtres, qui lui font faire de nouveaux progrès dans la doctrine des Mokissos. Enfin, lorsqu'il monte sur le Thrône, il passe pour consommé dans leurs mysteres, & presqu'égal à eux par la sublimité de ses connoissances.

Noms des principaux Mokissos.

Tous les Prêtres du Pays, que la plûpart des Voyageurs ne distinguent point des Sorciers, sont confondus sous le nom de *Gangas* ou d'*Engangas*. Ils y joignent le titre du Mokisso qu'ils servent particulierement. Ainsi, les plus célebres sont les Gangas *Thiriko*, *Bostbatta*, *Kikoko*, *Bombo*, *Makemba*,

Makongo, *Negmi*, *Koſſi*, *Kimaya*, *Inyami*, *Kitouba*, *Panſa Pongo*, *Manſi*, &c. (98). ROYAUME DE LOANGO.

Thiriko eſt une grande Ville, ou, ſi l'on veut, un grand Village, à quatre lieues de Boayre (99), du côté du Nord. Le Mokiſſo de ce lieu, qui eſt logé dans un Temple fort ſpacieux, a la figure humaine. Son Ganga eſt le Seigneur de la Ville. Chaque jour au matin il célebre le Service de l'Idole par des prieres & des conjurations myſterieuſes. Il ne manque point de lui recommander, à haute voix, la ſanté du Roi & de la maiſon Royale, la proſpérité de l'Etat, celle des moiſſons, le progrès du commerce & le ſuccès de la pêche. Tous les aſſiſtans battent des mains, pour joindre leurs vœux aux ſiens, & pour rendre honneur à leur Grand Mokiſſo. Thiriko.

Au Temple de *Boſibatta*, le Ganga ne paroît jamais ſans un nombreux cortege d'inſtrumens & de danſeurs. Mais ſon principal ornement conſiſte dans une grande beſace de peau de lion qu'il porte au tour du cou. Elle eſt remplie de petites cornes, de coquilles, de petites Boſibatta.

(98) Ogilby, p. 514. L'ancien nom écrit *Boare* ou *Loango*.

(99) C'eſt dans cette la Ville de Loango, dont

ROYAUME DE LOANGO.

pierres, de sonnettes, de clés, de hailons, de dents, de poils, d'ongles de daims blancs, &c. Au dehors, elle est ornée de plumes, de petites cordes & de bandelettes d'étoffe. Sur les deux épaules, elle soutient deux paniers remplis de coquilles, de plumes, de petits crochets de fer, & d'une herbe apportée de quelques montagnes éloignées, dans la tige de laquelle le Ganga fait entrer du vin, qu'il donne à boire aux femmes grosses & aux malades.

Simplicité des devots Negres.

La simplicité de quelques Negres parut fort risible à l'Auteur. En voyageant pour le commerce, ils portoient, dans une marche de quarante ou cinquante milles, un sac rempli de toutes ces miserables reliques, qui pesoit quelquefois dix ou douze livres. Quoique ce poids, joint à leur charge, fut capable d'épuiser leurs forces, ils ne vouloient pas convenir qu'ils en ressentissent la moindre fatigue. Au contraire, ils assuroient l'Auteur que ce précieux fardeau servoit à rendre l'autre beaucoup plus leger (1).

Dévotions publiques.

Leurs dévotions publiques sont également insensées & ridicules. Elles commencent toujours par l'exposition

(1) Ogilby, *ubi sup.* page 515.

d'un ſac de bijoux ſacrés, tel qu'on vient de le dépeindre. Enſuite le Ganga s'aſſied ſur une natte, ſe bat les genoux avec une petite bourſe de cuir, en faiſant ſonner quelques grelots de fer, qu'il porte toujours entre les doigts; frappe enſuite ſur ſa poitrine, ſe peint ſucceſſivement les paupieres, le viſage & d'autres parties du corps, de blanc & de rouge, avec des mouvemens & des grimaces étranges, tantôt levant, tantôt baiſſant la voix, & répetant par intervalles le mot *Mariomena*, auquel toute l'aſſemblée répond le mot *Ka*. Après cette comedie, qui dure aſſez long-temps, le Ganga paroît hors de lui-même; on eſt obligé de lui tenir les bras, pour arrêter ſes tranſports. Mais par l'aſperſion d'une eau fort aigre, qu'on exprime de quelques plantes, cette aliénation d'eſprit ceſſe. Il déclare ce qu'il vient d'apprendre du Boſibatta, c'eſt-à-dire, la réponſe qui convient aux demandes de l'adorateur. ROYAUME DE LOANGO.

Kikokko (2) eſt une ſtatue de bois noir, qui repréſente un homme aſſis. Le lieu de ſon culte eſt la Ville de *Kinga*, ſituée à quelques milles de la Côte, & célebre par un cimetiere public. On attribue mille vertus à cette Kikokko.

(2) Battel l'appelle Chikokko.

ROYAUME DE LOANGO.

Idole. Elle preserve de la mort. Elle garantit des sortileges. Elle force les morts de sortir du tombeau pendant la nuit, pour servir à la pêche & pour aider au mouvement des canots. Aussitôt que le jour paroît, elle les fait rentrer dans leurs demeures souterraines (3). Quelques Matelots Portugais eurent la hardiesse d'enlever, dans les ténebres, l'Idole Kikokko, & de la transporter sur leur Vaisseau. L'allarme & la douleur furent extrêmes dans le Canton. Son absence ou sa perte fut pleurée long temps par un deuil public. Cependant le même Vaisseau étant revenu sur la Côte, les Matelots n'oserent débarquer sans avoir restitué l'Idole. Ils prirent le temps de la nuit pour la replacer secrettement dans son Temple. Mais comme ils s'étoient fait un jeu de lui casser la tête & les bras, ils clouerent au corps les parties qui se trouvoient séparées. Le jour suivant, à la vûe du Mokisso, le bruit se répandit parmi les Negres qu'il avoit fait le voyage du Portugal, pour leur amener un Vaisseau chargé de marchandises. A la vérité ils eurent peine à comprendre pourquoi il paroissoit si maltraité dans une partie de ses membres; mais, ils

Il est enlevé par les Portugais.

(3) Ogilby, page 515.

attribuerent ce désordre aux fatigues d'un long voyage. Quelque temps après, il arriva qu'un Bâtiment Portugais heurta contre les rocs de Loango, & manqua de périr par une large voie d'eau. Ils publierent au-sſitôt que les Portugais étoient punis, pour n'avoir pas pris plus de soin de Kikokko dans leur Pays; & qu'en brisant leur Vaisſeau, il leur avoit bien rendu le clou qu'ils lui avoient enfoncé dans la tête. ROYAUME DE LOANGO.

Les fêtes qu'on célebre à l'honneur de *Bombo* sont remarquables par un grand nombre de tambours, qui demeurent placés à terre, & sur lesquels on bat des mains & des pieds. Dans ces assemblées, les filles du Canton danſent avec des mouvemens & des attitudes si extraordinaires, qu'on les croiroit folles ou furieuses. Elles chantent certains vers, qui doivent être fort obſcenes, s'ils le sont autant que leurs geſtes & leurs poſtures. Leur tête eſt couverte de plumes de toutes sortes de couleurs, & le reſte du corps biſarrement paré. Elles ont à la main une eſpece de creſſelle, peinte de rouge & de blanc, qui augmente leurs tranſports par la confuſion & par le bruit. Mokiſſo-Bombo, & ſes fêtes.

Makemba eſt un Mokiſſo fort reve-

ROYAUME DE LOANGO.

ré, parce qu'il préside à la santé du Roi. Il consiste dans une natte d'un pied & demi quarré, avec une bande au sommet, d'où pendent de petits paniers, des plumes, des coquilles, des tuyaux de casse, des os, des sonnettes & d'autres bagatelles peintes en rouge avec le jus du *Takol*. Les fêtes de cette Idole n'admettent que de petits tambours, sur lesquels des enfans battent avec les mains. Ensuite le Ganga prend avec un goupillon de l'eau colorée de Takol, dont il arrose le Roi & toute la Noblesse, en chantant une hymne convenable aux circonstances.

Mokisso Makemba.

Mokisso-Makongo.

Le Mokisso *Makongo* est honoré avec des cresselles, des tambours, de petits paniers d'osier & des hameçons de pêche, teints en rouge. Le Mokisso *Mimi* (4) est renfermé dans une petite hute, environnée de bananiers & d'autres arbres. Cette Idole n'est qu'un tronc, assez élevé, sur lequel on place un sac rempli de toutes les especes de bijoux qu'on a deja nommées. Le principal est un collier de verre, surchargé de petites coquilles, du milieu desquelles pend une piece de bois creux, sur laquelle on frappe respectueuse-

Mokisso-Mimi.

(4) Dans un autre endroit l'Auteur écrit *Nimi*.

ment. Un Negre qui a passé la nuit précédente avec une femme, n'ose toucher au Mokisso Mimi. ROYAUME DE LOANGO.

Le Mokisso *Kossi* est un sac, orné de cornes, & rempli de terre blanche. Son Service est célebré avec des cresselles, de longues gaules, des chants nocturnes, des prostrations, des bagues & des bandelettes. Il garantit de la foudre & des autres feux du Ciel. Mokisso-Kossi.

Le Mokisso de Kimaya, Ville fort proche de Loango, consiste dans une multitude de pots, & de blocs pourris qui leur servent de couvercles, avec quelques haillons dont ils sont ornés. Cette Idole fait une triste figure. Le Ganga porte dans ses mains une boete blanche, dont il fait divers tours d'adresse. Il souffle dans ses mains, il étend les bras, il s'assied sur une peau, & prescrit des remedes aux malades qui viennent le consulter. Kossi fait tomber la pluie depuis le mois de Decembre jusqu'au mois de Mai, c'est-à-dire, dans la saison où les pluies sont regulieres. Il préside à la mer, à la pêche, aux canots. Son pouvoir a tant d'étendue, qu'on ne le croit point inférieur à celui de Mikokko même. Mokisso-Kimaya.

Inyami est un grand Village, à six Mokisso-Inyami.

ROYAUME DE LOANGO.

milles au Sud de Loango. Son Mokiſſo a la figure humaine. Mais quoiqu'il ſoit placé dans un Temple, le principal lieu de ſon culte eſt une colline ronde, ſur la route de Loango, à l'Eſt. Perſonne n'a le privilege d'y paſſer en voiture. On la traverſe à pied, dans la crainte d'offenſer l'Idole par une profanation. Le Mokiſſo de *Kitouba* eſt une groſſe creſſelle de bois, ſur laquelle les Negres font ſerment de n'emploier aucun ſortilege pour cauſer des maladies ou d'autres déſordres. Celui de Panga eſt un bâton, de la forme d'une hallebarde, avec une tête de ſculpture; & peinte en rouge. Celui de Pongo eſt un panier, rempli de bagatelles, & couvert de petits ouvrages de ſculpture.

Kitouba.

Mokiſſo-Moanzi.

Enfin, le Mokiſſo de *Moanzi*, qui eſt un des plus célebres, conſiſte dans un pot enſeveli ſous terre, entre quelques arbres, & ſurmonté d'une fleche, qui ſoutient au dehors une corde tendue, d'où pendent quantité de feuilles, qu'on a ſoin de renouveller lorſqu'elles commencent à flétrir. Ceux qui obtiennent la faveur de voir ce reſpectable pot, doivent porter un bracelet de cuivre, & ne jamais manger de kola en compagnie. L'Auteur ajoute que

le nombre des Mokiſſos & des Gangas eſt infini (5).

CHAPITRE II.

Deſcription du Royaume de Congo.

§ I.

Ses Limites, ſon Etendue, ſes Rivieres & ſes Montagnes.

ROYAUME DE CONGO.

Bornes de Congo, ſuivant Lopez.

LOPEZ paroît s'être attaché ſoigneuſement à fixer les bornes du Royaume de Congo; mais s'arrêtant trop aux détails, il tombe ſouvent dans la confuſion. Le Royaume de Loango, dit-il, le borne au Nord. Cependant il lui donne en même temps, pour limite, une ligne tirée du Cap Ste-Catherine, juſqu'à la jonction de la Riviere de Vamba avec celle de Zaïre; c'eſt-à-dire, un eſpace de ſix cens milles, dans lequel Loango même eſt renfermé. Suivant le même Auteur, Congo eſt borné à l'Eſt par la montagne de cryſtal, qui s'étend au Sud depuis l'embouchure de la Vamba, juſqu'aux montagnes du Soleil, à la gauche deſquelles s'élevent celles de Nitre. Enſuite, lui faiſant traverſer la Riviere de *Berbela*, qui deſcend

(5) Ogilby, dans ſa deſcription de l'Afrique, après Dapper, page 517.

ROYAUME DE CONGO. du Lac *Akhelonda*, il fait finir ſes bornes orientales au point du Sud, dans une longueur d'environ ſix cens milles (6).

Ses bornes au Sud commencent aux montagnes de *Plata*, où finiſſent ſes limites de l'Eſt, & s'étendent juſqu'à la baye des vaches, c'eſt-à-dire l'eſpace de quatre cens cinquante milles; juſqu'à la Côte maritime. Lopez ajoute que cette ligne méridionale diviſe le Royaume d'Angola, & laiſſe au Sud les montagnes d'argent, au-delà deſquelles eſt le Royaume de *Matama* (7) ou de *Mataman*. Mais cette diviſion convient plutôt au Royaume de Benguela qu'à celui de Congo.

Depuis l'embouchure de la Riviere de *Koanza* ou *Quanza*, juſqu'à la Riviere de *Barreras Vermelhas*, on compte trois cens ſoixante quinze milles. La ſeconde de ces deux Rivieres tire ſon nom des ruines de pluſieurs rochers, qui, étant minés par la mer, laiſſent voir dans leurs débris une apparence de rougeur. De-là vers l'Eſt en ligne droite, les terres de Congo s'étendent l'eſpace de quatre cens cinquante milles. De-là au Sud, en traverſant d'autres montagnes de cryſtal que celles qu'on

(6) Dans la Relation de Pigafetta, p. 30 & ſuiv.
(7) *Ibid.* page 43.

vient de nommer, les montagnes de Nitre & la Riviere de Berbela au pied des montagnes d'argent, & montant juſqu'au Lac d'Akhelonda, on compte environ cinq cens milles. Enfin, depuis ce Lac, en ſuivant la Riviere de Koanza, qui en ſort, juſqu'à ſon embouchure, il y a trois cens ſoixante milles. Ainſi, toute la circonference de Congo eſt de dix huit cens quatre-vingt cinq milles. Sa plus grande largeur commence au Cap *Padron*, à l'embouchure de la Riviere de Zaïre, & n'a pas moins de ſix cens milles juſqu'aux montagnes de cryſtal, où elle finit (8).

ROYAUME DE CONGO.

Grandeur de ſa circonférence.

Telle eſt la deſcription de Lopez. Mais, ſuivant les meilleures idées auxquelles on s'attache aujourd'hui, le Royaume de Congo, proprement dit, eſt borné au Nord par ceux de Loango & de Makoko ou d'Ankiko, dont il eſt ſéparé par la Riviere de Zaire; à l'Eſt, par Makoko & Matamba; au Sud, par Benguela; à l'Oueſt, par l'Océan. Sa ſituation eſt entre le ſecond & l'onzieme degré de latitude du Sud, & entre le trente-deuxieme & le quarante unieme degré de longitude orientale. Du Nord au Sud, ſa longueur eſt de cinq cens ſoixante milles; & ſa lar-

Idées reçues ſur les limites & l'étendue de Congo.

(8) *Ibid.* page 58.

ROYAUME DE CONGO.

gueur de l'Oueſt à l'Eſt, d'environ quatre cens vingt milles.

Ce qu'il étoit autrefois.

Anciennement le Royaume de Congo avoit beaucoup plus d'étendue. Il comprenoit les Pays d'Abundos, de Matama, de Quizama, d'Angola, de Kakongo, de Kongere, d'Amdera, de Panpelungos, d'Anzikos (9), d'Anzikana & de Loango, qui en ont été ſéparés dans la ſuite des temps.

Montagnes de cryſtal & du Soleil.

Les montagnes de cryſtal tirent ce nom de la quantité de toutes ſortes de cryſtaux qui s'y trouvent. Elles ſont grandes, hautes & déſertes au ſommet. Les montagnes du Soleil ne doivent leur nom qu'à leur hauteur, qui les approche en quelque ſorte de cet aſtre. Il n'y tombe jamais de nége, & l'on n'y voit aucun arbre (10).

Rivieres de Congo.

Le Royaume de Congo eſt arroſé par un grand nombre de rivieres, dont les principales, du Nord au Sud, ſont celles de *Zaïre*, de *Lelunda*, d'*Ambriz*, d'*Enkokoqué-Matari*, de *Loze*, d'*Onza*, de Libongo, de Danda, de *Bengo*, & de Koanza ou Quanza.

La Lelunda.

La Riviere de *Lelunda*, dont le nom ſignifie *Truite*, ſort du Lac d'Akhe-

(9) *Ibid.* Mais il ſemble qu'Anzikos n'eſt que le nom des Habitans d'Anzikana.

(10) Pigafetta, *ubi ſupra* pag. 38.

londa, comme celle de *Koanza*. Dans son cours, après avoir reçu une autre riviere qui vient du grand Lac, elle passe au pied de la montagne où St-Salvador est situé (11); mais elle est si basse, en toute autre saison que celle des pluies, qu'il est aisé de la traverser à pied (12). Depuis la montagne, elle coule à l'Oueſt, par une infinité de détours, jusqu'à la mer, & s'y jette impétueusement dans le temps des pluies; mais à son embouchure même, elle a si peu d'eau dans d'autres temps, que les plus petits Vaisseaux ne la traverseroient pas sans risque. Les Negres la fréquentent dans leurs canots, au hasard d'être dévorés par les crocodiles, qui s'y rassemblent en fort grand nombre (13). ROYAUME DE CONGO.

L'*Ambriz* offre un bon Port à son embouchure. Elle sort aussi du Lac d'Akhelonda, & passe à quatre lieues de St-Salvador (14). Pigafetta la place à six degrés de latitude du Sud, & la représente comme une riviere grande & poissoneuse, mais dont l'embouchure est fermée par quantité de rocs, qui n'en permettent l'accès qu'aux petites L'Ambriz.

(11) De-l'Isle, dans sa Carte de Congo, lui fait prendre sa source au pied de la montagne.

(12) Pigafetta, *ubi supra*, page 26.

(13) Ogilby, *ubi sup.* page 527.

(14) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

Barques. Ses eaux paroiſſent toujours bourbeuſes ; ce qui vient uniquement de la rapidité de ſon cours. A trente milles de la Côte, on la traverſe ſur une eſpece de ponton, où les Voyageurs payent quelques droits au Roi de Congo pour leur paſſage. La rive du Sud eſt habitée par un grand nombre de Pêcheurs & d'autres Negres, qui fabriquent du ſel, en faiſant bouillir l'eau de la mer dans des vaiſſeaux de terre. Il eſt noirâtre & rempli de ſable ; mais le commerce n'en eſt pas moins conſidérable à Pambi & dans d'autres lieux.

L'Enkokoqué-Matari.

L'*Enkokoqué Matari* eſt une riviere de peu d'uſage, parce que dans toute l'étendue de ſon lit, comme à ſon embouchure, elle eſt remplie de grandes baſſes & de bancs de ſable, qui laiſſent à peine un paſſage aux canots. Sa ſource eſt inconnue aux Européens, & Lopez même paroît l'avoir ignorée.

La Loze.

La *Loze* ne mérite que le nom de ruiſſeau. Mais quoiqu'il n'y ait point de Port à ſon embouchure, elle eſt navigable pour les canots. A vingt milles de la mer, elle a, comme l'Ambriz, un Ponton, où les droits du Paſſage ſe payent au Duc de Bamba (15).

L'*Onza* ou l'*Onzoni* offre un Port,

(15). Ogilby, page 528.

ou une petite rade, à son embouchure; mais loin d'être navigable au-delà, elle peut être passée à gué dans presque toute son étendue. ROYAUME DE CONGO. L'Onza, ou l'Onzoni.

La Riviere de *Libongo*, que Lopez nomme *Lemba*, n'a ni Port, ni profondeur pour recevoir les moindres Vaisseaux. La Libongo ou la Lemba.

La *Danda* est une grande riviere, qui reçoit des Bâtimens de cent tonneaux. On ne trouve jamais moins de cinq ou six pieds d'eau à son embouchure. Mais elle est infestée de crocodiles & de chevaux marins. Le Pays qu'elle arrose est très fertile; haut par intervalles, du côté du Sud; & bas au Nord, dans une largeur d'environ deux milles (16). La Danda.

La *Bengo*, qu'on prend pour une branche de la Danda, est encore une grande riviere, qui reçoit des Barques l'espace de quarante milles, & qui, malgré ses bancs de sable, n'a pas moins de sept ou huit pieds à son embouchure. Sa source est fort éloignée, & ses inondations si violentes dans la saison des pluies, c'est-à-dire, aux mois de Mars, d'Avril & de Mai, qu'elle entraîne d'un côté une grande partie de la rive, qui se joint à l'autre, ou que La Bengo.

(16) Ogilby, & Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

la rapidité du courant porte jusqu'à la mer (17).

La Quanza.

La riviere de *Quanza* ou *Koansa* sort du petit Lac d'Akhelonda, qui est formé par une autre riviere sortie d'un grand Lac (18). Elle a deux milles de largeur à son embouchure. Les Barques y remontent l'espace de cent milles; mais elle est sans Port du côté de la mer.

Grandeur de la Riviere de Zaïre.

Le Royaume de Congo n'a pas de plus belle & de plus grande riviere que celle de Zaïre. Merolla prétend qu'elle doit son nom à l'ignorance des premiers Européens. En arrivant, dit-il, ils demanderent aux Habitans comment se nommoient le Pays & la Riviere. Ceux-ci, qui ne les entendoient pas, répondirent dans leur langue, *Zeroco*, qui signifie, *Je ne puis vous entendre:* d'où les Portugais formerent le nom de Zaïre (19). Ils planterent sur une des pointes de son embouchure une belle croix de marbre, qui fut ensuite abattue par les Hollandois. Cependant il en restoit encore une partie du temps de l'Auteur; & l'on découvroit aisément, sur la base les armes du Roi de Portugal, avec une inscription en caracteres gothi-

(17) Ogilby, p. 518.
(18) Pigafetta, p. 21.
(19) Cette étymologie paroît forcée. Il est plus naturel de la tirer de *Zaire*, Ville à dix-huit ou vingt lieues de son embouchure.

ques, qui ne se lisoit pas si (20) facilement.

ROYAUME DE CONGO.

Cette fameuse riviere tire ses eaux, suivant Lopez, de trois differens lacs; l'un se nomme *Zambre*; l'autre *Zaïre*, & le troisieme, qui est aussi la source du Nil. Mais le plus grand de ces trois lacs est celui de Zambre, d'où le même Auteur fait sortir toutes les grandes rivieres qui arrosent l'Afrique (21). Merolla observe, sur le témoignage commun des Negres, que la Riviere de Zaïre sort d'un vaste amas d'eau dans le Royaume de Matamba; & que la même source produit le Nil, qui prend son cours vers l'Egypte (22). Il ajoute qu'on voit dans ce grand lac plusieurs sortes de monstres, entre lesquels il s'en trouve un de figure humaine, sans autre exception que celle du langage & de la raison. Le Pere François de-Pavie, Missionnaire Capucin, qui faisoit sa résidence dans le Pays de Matamba, rejettoit toutes ces histoires de monstres, comme autant de fictions des Negres. Mais la Reine de Singa, infor-

D'où elle tire la source.

Monstres marins de figure humaine.

(20) Merolla, page 109.
(21) Higafetta, page 27, & Ogilby, page 520.
(22) L'ignorance de l'Auteur paroît extrême; car on sçavoit long-temps avant la date de son voyage, que la source du Nil est fort loin de là.

ROYAUME DE CONGO.

mée de ſes doutes, l'invita un jour à la pêche. A peine eut-on jetté les filets, qu'on découvrit ſur la ſurface de l'eau, treize de ces poiſſons monſtrueux. Il fut impoſſible d'en prendre plus d'un. C'étoit une femelle. La couleur de ſa peau étoit noire; ſes cheveux longs & de la même couleur; ſes ongles d'une longueur ſinguliere. Merolla conjecture qu'ils lui ſervoient à nager. Elle ne vêcut que vingt quatre heures hors de l'eau; & dans cet intervalle elle refuſa toutes ſortes de nourriture (23).

Rivieres qui tombent dans la Zaïre.

En traverſant le Royaume de Congo, la Riviere de Zaïre reçoit pluſieurs rivieres, qui donnent beaucoup de facilité aux Habitans pour le commerce intérieur. On nomme premierement l'*Umbre*, que d'autres appellent *Vamba* & *Vambeſe*; & qui, ſortant, dit-on, d'une montagne de la Nigritie, vient tomber au Sud de la Zaire. 2. La *Brankare* ou la *Bankare* qui, ſuivant Lopez, ſe joint à la Zaïre ſur les limites orientales de Pongo, aſſez près des montagnes de cryſtal. 3. La *Verbele* ou la *Barbele*, qui vient du même lac d'où l'on ſuppoſe que ſort le Nil, & qui, traverſant enſuite le Lac d'Akhelonda, ſe jette

(23) Voyage de Merolla, page 610.

dans

CARTE DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIERE DE CONGO ou DE ZAYRE

Tiré de Barbot et autres.

Echelle de Lieues Communes de France.

dans la Zaïre quelques lieues au-dessous de la Ville de Pango, après avoir baigné ses murs (24). ROYAUME DE CONGO.

Lopez donne vingt huit milles de largeur à l'embouchure de la Riviere de Zaïre. Elle entre avec tant d'impétuosité dans l'Océan, qu'à trente ou quarante milles de la terre, & quelquefois à quatre vingt, ses eaux se conservent fraîches. Les Matelots en boivent à cette distance, & les reconnoissent à leur épaisseur. Cependant elle n'est navigable que l'espace d'environ vingt cinq milles (25), au-delà desquels étant resserrée par des rochers, elle tombe avec un bruit qui se fait entendre à sept ou huit milles. Les Portugais ont donné à ce lieu le nom de *Cachivera*, c'est-à-dire, chûte ou cataracte (26). Largeur de la Zaïre à son embouchûre.

Merolla donne dix lieues de large à l'embouchure de la Zaïre, quoique d'autres Ecrivains, dit-il, ne lui en donnent pas moins de trente. Mais ils renferment dans cette étendue l'embouchure d'un autre bras de la même Riviere qui n'est pas éloigné du premier. Les eaux de la Zaïre, ajoute-t-il, ont quelque chose de jaunâtre qui les fait

(24) Ogilby, *ubi sup.*

(25) Il semble par là qu'il y ait quelqu'erreur.

(26) Pigafetta, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

distinguer de celles de la mer à plus de trente lieues de la Côte. Ce fut cette difference qui donna lieu à la découverte du Royaume de Congo. Dom Diego de Ceno, que Jean II Roi de Portugal avoit envoié dans cette vûe, n'eut pas de signe plus certain pour juger qu'il approchoit de la terre, que la qualité des eaux de la Zaïre (27).

Comment le Royaume de Congo fut découvert.

Dapper ne donne que trois lieues de largeur à son embouchure; mais il assure que la force & l'abondance de ses eaux à l'Ouest-Nord-Ouest & au Nord-Est quart-de-Nord, se font sentir à plus de quarante milles du rivage. Il ajoute qu'après avoir perdu la terre de vûe, on distingue encore leur courant, par la noirceur de l'eau, & par des amas de roseaux, & d'autres substances, qui paroissent former autant de petites Isles flotantes. Aussi, les Vaisseaux ont-ils besoin d'un vent bien frais pour remonter jusqu'à la Riviere au long de cette trace.

Cabo del Padron.

La pointe Sud de l'entrée est un promontoire, que les Portugais ont nommé *Cabo de Padron*, & sur lequel ils éleverent, il y a deux cens ans, une petite Chapelle & une croix de marbre. Un peu plus loin, dans l'intérieur du

(27) Merolla, page 609.

Cap, on arrive à la pointe de St-Paul, qui offre une rade fort commode. Cinq milles au-de-là, on rencontre l'anse ou la crique nommée *Pampus ;* & dix ou douze milles plus loin, la résidence du Comte de Sogno (28). ROYAUME DE CONGO. Crique de Pampus.

Entre l'embouchure de la Riviere & la cataracte, le canal est divisé par de grandes Isles, dont la plûpart sont bien peuplées, & gouvernées par divers Seigneurs, sous l'autorité du Roi de Congo. Cette dépendance du même Souverain n'empêche pas que les Insulaires ne s'entrenuisent souvent par des attaques subites, dans leurs canots, qui ne sont composés que d'un tronc d'arbre d'une grosseur incroyable. Isles de la Zaire.

La premiere de ces Isles a peu d'étendue. Elle porte le nom d'*Isle aux Chevaux*, qu'elle a tiré de la multitude de chevaux marins qui s'y retirent. Du temps de Lopez, les Portugais y faisoient leur demeure dans un Village, tandis qu'ils avoient leurs Vaisseaux, au Sud de la Riviere, dans le Port de Pinda (29), où le commerce étoit alors florissant. Isle aux chevaux.

Les Isles de *Bomma* & de *Quantalla* sont situées à l'embouchure de la Ri- Isles Bomma & Quantalla.

(28) Ogilby, *ubi sup.*

(29) De-l'Isle place le Port de Pinda dans l'Isle même.

ROYAUME DE CONGO.

viere : d'autres plus haut ; mais toutes extrémement peuplées. Celle de Bomma eſt riche en mines de fer. Quoiqu'on vante le nombre de ſes Habitans, on y découvre peu de maiſons ; parce qu'une grande partie des terres étant couverte d'eau, les Negres habitent le ſommet des arbres. Ils s'y font des loges entre les branches, ſans autre toit que le feuillage ; & leurs canots entretiennent la communication de l'un à l'autre. Ces Inſulaires ſont bien faits & robuſtes ; mais ils menent une vie qui ne les diſtingue gueres des bêtes. On prétend, dit l'Auteur, qu'ils ſont tous Sorciers, & *qu'ils parlent face à face au diable.* Dans les temps de paix, leur unique exercice eſt le commerce du fer, qu'ils tirent de leurs mines, & qui leur procure des vivres par la voie des échanges. Pendant les guerres du Pays, ils forgent des armes, telles que des fleches, des poignards & des zagaies, dont ils ne tirent pas moins de profit. Le mariage n'eſt pas connu dans leur Iſle. Dès leur premiere jeuneſſe, les deux ſexes ſe mêlent enſemble, ſans aucune céremonie ; & ce mêlange ne donne aux hommes aucun droit ſur les femmes.

Brutalité des Habitans.

L'Iſle Quantalla eſt renommée par

une Idole d'argent, dont il n'eſt permis d'approcher qu'aux ſeuls Miniſtres qui préſident à ſon culte. Ils apportent tous leurs ſoins à déguiſer le lieu qu'elle habite & les chemins qui peuvent y conduire. Chaque fois qu'ils y vont eux-mêmes, ils doivent prendre une nouvelle route, & ſe dérober aux yeux de ceux que la curioſité porteroit à les ſuivre. On ſçait en géneral que l'Idole eſt logée dans une grande plaine, couverte de bois. Les Rois & les Peuples voiſins lui font des préſens & des ſacrifices, ſurtout dans leurs maladies. Ils envoient dans la plaine ce qu'ils ont de plus riche. Toutes ces offrandes y demeurent ſans uſage, ſuſpendues au long d'un grand mur, qui eſt compoſé de dents d'élephans au lieu de pierres, juſqu'à ce que le temps les faſſe tomber en pourriture (30).

ROYAUME DE CONGO.

Idole de Quantalla & ſingularité de ſon culte.

L'Iſle de Zaïra Kakongo, qui eſt ſituée au milieu du canal, produit en abondance toutes ſortes de proviſions, & n'eſt pas moins peuplée que féconde. Elle eſt plate; mais élevée de huit braſſes au-deſſus de l'eau, & jointe au Royaume de Congo par un pont (31).

Iſle Zaïra Kakongo.

La Riviere de Zaïre eſt remplie de

(30) Ogilby, page 526.
(31) Voyage de Merolla, page 640.

ROYAUME DE CONGO.

crocodiles, de chevaux marins & de toutes les especes de poisson connues en Afrique. On vante particulierement l'*Ambize Angalo*, ou le porc d'eau, le *Kakongo* & le *Poisson royal*. Ces trois especes, avec la truite & la tanche, doivent être portées au Roi, sous peine de mort (32).

Poisson de la Riviere de Zaire.

Division de Congo en Provinces.

Lopez divise le Royaume de Congo en six Provinces, qu'il nomme *Bamba*, *Sogno*, *Sandi*, *Pango*, *Batta* & *Pemba*. Mais Carli ne compte que cinq Provinces (33). 1. St-Salvador, qui contient la Ville du même nom, résidence ordinaire du Roi. 2. Le Duché de Bamba. 3. Le Duché de Sondi. 4. Le Marquisat de Pemba. 5. Le Comté de Sogno. Suivant la seconde de ces deux divisions, Pango & Batta, n'étant pas nommées, doivent faire partie des autres Provinces. Carli s'écarte encore de Lopez, par la division de Pemba en deux Provinces. Mais la description de chaque Pays est indépendante de cet ordre.

Bamba.

Bamba, la plus grande & la plus riche Province du Royaume de Congo, est bornée à l'Ouest par l'océan, & s'étend depuis la Riviere d'Ambriz, juf-

(32) Relation de Pigafetta, page 28 & suiv.

(33) Voyage de Carli, page 562.

CITÉ DE LOANGO
tirée de Dapper
A. Palais du Roy.
B. Palais des Femmes.
C. Tour du Cœur.
D. Cellier Royal.
E. Salle Royale des Festins.
F. Salle d'Audience.
G. Jardins du Roy.
H. Jardin des Reines.
I. Mokisso
K. Grand Chemin ou l'on
L. Autre Mokisso

qu'à la Riviere de Quanſa. Ses bornes au Sud ſont les terres du Royaume d'Angola; & à l'Eſt, le Pays de Quizama, vers le Lac d'Akhelonda (34). Carli donne autant d'étendue (35) à la Province de Bamba, qu'au Royaume de Naples & de Sicile. ROYAUME DE CONGO.

Ce grand Pays eſt gouverné par un Prince ou un Mani, qui a quantité d'autres Princes & de Seigneurs dans ſa dépendance. Les principaux, au long de la Côte, ſont le Seigneur particulier de Bamba (36), Lieutenant Général de la Province, & ceux de *Lemba*, de *Dandi*, de *Benga*, de *Loanda*, de *Korimba*, de *Quanza* & de *Kazanza*. Au dedans des terres, dans le Pays des *Ambandos*, qui habitent vers les frontieres d'Angola, & qui font partie de la Province de Bamba, on trouve les Seigneurs d'*Angazi*, de *Khingongo*, de *Motello*, de *Kabonda*, & quantité d'autres moins diſtingués. Cantons ſubordonnés.

Quelques Voyageurs, qui paroiſſent avoir porté leurs recherches plus loin, ajoutent à ces Seigneuries pluſieurs autres Cantons, gouvernés, au nom du Autres Seigneuries.

(34) Pigafetta, *ubi ſup.* page 60.

(35) Carli, *ubi ſup.* page 561.

(36) Carli l'appelle un *Grand Duc*, Sujet du Roi de Congo. Mais tous ces titres ſont de la compoſition des Miſſionnaires & des Marchands.

ROYAUME DE CONGO.

Roi de Congo, par des Chefs, que les Portugais appellent *Salbos* ou *Sovaſen*. Tels ſont, *Vamma*, *Roanſa*, *Hani*, *Kallé*, *Kovagongo*, *Ingombia*, *Mukkama*, *Kabonda* ou *Kabanda*, *Motemmo-Kavangongo*, *Moſſoula* ou *Muſſula*, *Motemma-Quinquongo*, *Oanda*, *Quina*, *Bamba*, *Bumba*, *Enſala*, *Lovato* & *Quitungo*.

Détail des Territoires & des Juriſdictions.

Le territoire de *Vamma* eſt arroſé par la mer & par la riviere de Danda. On trouve enſuite, ſur la même Riviere, ſept ou huit petites Provinces, mais ſi peu conſiderables, qu'elles ne ſont pas nommées. Plus loin, ſe préſente le territoire de *Quanſa*, dont le Seigneur partage avec celui de Vamba la juriſdiction des petites Provinces qui les ſéparent. Kallé ſuit immédiatement Quanſa. Sa ſituation eſt un peu au Sud, & ſa juriſdiction n'a pas beaucoup d'étendue. Kavangongo la borde. Un peu plus au Sud, ſont *Engombia* & *Mukkama*; ou, ſuivant d'autres Geographes, *Ingombia* & *Kabonda*, dont la juriſdiction s'étend ſur diverſes petites Seigneuries voiſines (37).

A quelque diſtance de la Riviere de Danda, au Nord, on trouve Motemmo-Kavangongo. Moſſoula eſt à l'Oueſt,

(37) Pigafetta, page 60.

sur la Côte, & comprend toute la partie maritime depuis la Riviere de Danda, jusqu'à celle de Loge. Le Seigneur de Mossoula est très puissant, quoiqu'il le soit moins que celui de Kovangongo. ROYAUME DE CONGO.

A l'Est de *Motemmo-Kavangongo*, on rencontre Motemma-Quinquongo, & vers le Sud-Est, *Kabonda*, autrefois un des plus puissans Pays de cette région, mais à présent fort affoibli. Les deux Jurisdictions de Kabonda & de Quinquongo sont à sept ou huit journées de Kavangongo à l'Est. Elles ont elles-mêmes, à l'Est, le territoire d'*Ambuela* ou d'*Amboille*, qui est indépendant de Congo. Au Sud & au Sud-Ouest d'Ambuela, on trouve *Oanda*, qui en est divisé par la Riviere de Loze, & qui borde Bamba du côté de l'Ouest. Oanda, que d'autres nomment *Ovando* & Wanda, est une grande & puissante Contrée, qui est soumise au Roi de Congo; mais, dans le cours de l'année 1646, elle fut ravagée par le Roi de Ghingo, & la plûpart de ses Habitans enlevés pour l'esclavage.

Oanda est bordé à l'Est par *Quina*, petit territoire; à l'Ouest par Bamba & par quelques petites portions de Pemba.

Dans la situation qu'on vient de représenter, Bamba touche, vers le Sud

ROYAUME DE CONGO.

& le Sud-Oueſt, à la Province de Bumbi, & du côté de l'Oueſt à celle de Moffoulà.

Entre Pemba & Quina eſt ſituée la Province d'*Enſala*, dont le Gouverneur porte le titre de Manſala. Sur quelques oppoſitions qu'il fit, en 1643, à l'autorité du Roi de Congo, ce Prince obtint des Hollandois un ſecours de cinquante Soldats, qui l'aiderent à piller les terres d'un Sujet rébelle.

Au-delà de la Riviere de Loze, on trouve les Pays de *Lavato* & de *Quintingo*, qui s'étendent au long de la Côte, & qui s'enfoncent dans les terres l'eſpace de trente ou quarante milles, juſqu'à Sogno.

Bornes naturelles de tous ces Cantons.

Toutes ces portions de Province ont des bornes connues, qui ſont pour la plûpart de hautes montagnes, nommées *Quibambis* dans le Pays. Elles ſont bordées de pluſieurs Villes, qui, ſervant de réſidence ordinaire aux Chefs du Pays, leur ôtent l'occaſion de toutes ſortes de différends pour les limites.

Triangle de Villes.

La Riviere d'*Onga* préſente, vers la Côte, trois Villages, qui forment un triangle; Mongomendoin, au Sud; *Jagado*, ſix milles plus loin dans les terres, & Tengo. Aſſez près des mêmes lieux, ſans qu'aucun Voyageur en ait

fixé l'éloignement, eſt ſituée *Muſſula* ou *Moſſula*, Ville de commerce fréquentée par les Hollandois (38). ROYAUME DE CONGO.

La principale Ville de la Province de Bamba, & le ſéjour ordinaire de ſon Mani, eſt placée dans une belle plaine entre les rivieres de Loze & d'Ambrize. Elle ſe nomme *Panza* (39), & ſon éloignement de la mer eſt d'environ cent milles (40). Suivant Dapper, quelques-uns la mettent à quatre-vingt cinq, d'autres à cent vingt milles de la Côte. Elle eſt à ſix journées de Loanda dans le Royaume d'Angola, & preſqu'à la moitié du chemin entre Pemba & Sogno. Cette Ville renferme un terrain de fort grande étendue; mais ſes rues & ſes édifices ſont diſperſés comme à Loango. Elle eſt diviſée (41) par deux petites rivieres qui la traverſent. En 1666, du temps de Carli, c'étoit à Bamba même que le Seigneur de la Province, ou le Duc, faiſoit ſa réſidence. Carli repréſente Bamba comme une Ville grande & bien peuplée, à ſoixante dix lieues de la mer. C'eſt dans la même Province que commencent les montagnes où l'on trouve des mines Principale Ville de Bamba.

Richeſſe du Pays.

(38) Ogilby, page 512. te Ville *Banza*.
(39) Pigafetta, p. 62. (41) Ogilby, *ubi ſup.*
(40) Ogilby nomme cet-

ROYAUME DE CONGO.

d'argent & d'autres métaux, & qui s'étendent vers le Royaume d'Angola. L'Auteur juge que ce Pays doit être fort riche, parce qu'on voit sur la Côte une quantité extraordinaire de *Lumaches*, qui sont la monnoie courante du Royaume de Congo. D'ailleurs, la traite y est si considérable pour les Esclaves d'Angola, qu'annuellement les Portugais en transportent plus de cinq mille.

Force des Habitans.

Les Habitans de cette Province marchent armés comme les Hongrois, de sabres fort longs & fort larges. Il s'en trouve de si robustes, que d'un seul coup ils abbattent la tête d'un taureau. Lopez en vit un qui portoit sur ses bras, dans une marche, un vaisseau de vin du poids de trois cens trente cinq livres, & qui ne s'en déchargea qu'après l'avoir vuidé.

Bamba est comme le rempart du Royaume de Congo, par la terreur que le courage & le nombre de ses Habitans inspirent à toutes les Contrées voisines. Dans un besoin pressant cette Province (42) peut armer quatre cens mille hommes, qui ne font que la sixieme partie de ses Habitans. Carli ne balance point, dit-il, à la regarder comme la seconde Province du Royaume, c'est-

(42) Pigafetta, page 61.

à-dire, la premiere après la Province Royale. Le Grand Duc qui la gouvernoit de son temps se nommoit Dom *Theodosio* (43). ROYAUME DE CONGO.

Ce puissant Mani commande en Chef toutes les forces du Roi de Congo ; mais c'est volontairement & pour sa propre satisfaction qu'il se charge de cet emploi. Il a des prétentions sur les deux *Oudans*, au Sud de la Riviere de Danda. La plûpart de ses Sujets étant de la Religion Romaine, il entretient, pour le Service ecclésiastique, plusieurs Jésuites, & d'autres Prêtres, Negres & Mulâtres (44). Puissance du Seigneur de Bamba.

Le Pays de Quizama, qu'on a deja nommé, étoit une sorte de République, gouvernée par des Seigneurs qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun Roi. Mais, après avoir long-temps soutenu la guerre contre Paulo Draz, Roi de Congo, ils ont pris le parti de se soumettre à sa Couronne, pour se garantir du joug d'Angola, dont ils étoient menacés (45). Pays de Quizama.

(43) Carli, page 562.

(44) Ogilby, page 124.

(45) De-là vient le Quizama une Province maritime, & la plus au Sud de Quanza. Au reste, on peut voir à tous momens, par la sécheresse des Voyageurs, combien ils approfondissent peu ce qui se présente à leurs yeux.

ROYAUME DE CONGO.

§ II.

Sogno, ou Songo, seconde Province du Royaume de Congo.

Etendue & situation de Sogno.

CETTE Contrée, que d'autres nomment *Songo*, *Sonho* & Soni, est bordée au Nord par la Riviere de Zaïre, au Sud, par celle de *Lelonda*, à l'Oüest par l'Océan. Elle est environnée presqu'entierement par une forêt nommée *Findelguella*. Lopez l'étend jusqu'à Barreras-Vermelhas, sur les frontieres du Royaume de Loango (46). En un mot, le Pays de Sogno est une Peninsule, qui a pour bornes à l'Est la Province de Bamba, dont elle est séparée par la riviere d'Ambrize.

Les domaines de Sogno ont d'autant plus d'étendue, qu'ils comprennent quantité de petites Seigneuries, autrefois indépendantes, & plusieurs Isles de la Riviere de Zaire. Le Pays est rempli de grandes Villes que les Habitans nomment *Banças*, & qui ont dans leur dépendance d'autres petites Villes nommées *Libattas* (47). Kiova est une des plus grandes. Mais la premiere est celle de Sogno, où le Chef de la Province

Ses Villes.

Son Seigneur porte le titre de Comte.

(46) Pigafetta, page 61.
(47) Le même, page 54. & Ogilby, page 524.

tient sa Cour. Il porte le titre de Comte dans toutes les Relations des Voyageurs (48).

ROYAUME DE CONGO.

La Ville de Sogno est composée d'environ quatre cens maisons, bâties à la maniere du Pays; c'est-à-dire, séparées l'une de l'autre dans un fort grand espace. Elle est éloignée d'un mille, de l'extrémité de la Crique ou de la Riviere de Sogno, qui, étant fort étroite & bordée de petits arbres ou de buissons fort épais, ne reçoit point les Barques assez loin pour les faire approcher de la Ville (49).

Ville de Sogno. Sa forme & ses édifices.

Toutes les maisons sont couvertes de chaume, & les murs composés d'un mélange de branches & de feuilles de palmier, fort proprement entrelassées. L'intérieur est revêtu de nattes de diverses couleurs. Le fond est de terre bien battue & d'une dureté à toute épreuve. Les voûtes & les plafonds sont de roseaux, tels qu'on les employe pour les cloisons dans plusieurs Pays de l'Europe. La forme du Palais est quadrangulaire. Il est bâti de planches, mais point d'une sorte de vernis, qui forme une croute épaisse sur le bois. Tous les

(48) [illegible] tion de la Guinée, page 59.

(49) Barbot, Descrip-

ROYAUME DE CONGO.

Seigneurs peuvent se loger de même, après en avoir obtenu la permission du Comte. La plûpart des Eglises sont de bois. Celle des Capucins, qui surpasse toutes les autres, est capable de contenir cinq cens personnes. Du temps de Merolla, il y avoit dans Sogno cinq autres Eglises, dont l'une servoit de sépulture aux Comtes. Une autre portoit le titre de Chapelle royale (50).

Figure & caractere des Habitans.

Les Habitans du Pays sont généralement de taille moyenne. Ils ont le visage agréable, les jambes & les bras fort menus, & l'esprit si subtil qu'il est impossible de les tromper. Ils entendent merveilleusement les poids & les mesures; & leur défiance étant égale à leur adresse, il semble, dit l'Auteur, que leurs regards percent au travers des Blancs. Souvent, après les avoir vûs mesurer avec beaucoup d'attention, ils les prient froidement de recommencer. Dans leurs propres Marchés, ils commencent toujours par demander le double du prix; & leurs instances durent deux heures pour obtenir un couteau par-dessus la convention. Les Anglois & les Hollandois ne laissent pas de les visiter souvent (51) pour le commerce.

Commerce du Pays.

(50) Voyage de Merolla, page 631.
(51) Description de la Guinée par Barbot, *ubi sup.*

de l'ivoire & des Eſclaves. Le Comptoir où les Anglois s'étoient établis en 1700, étoit ſitué ſur une petite éminence, près de la Ville. Suivant Carli, Sogno eſt éloigné d'une lieue de la Riviere de Zaïre (52). Dapper compte un mille de Sogno au Village de Pinda, que les Facteurs de Hollande avoient prêté aux Portugais pour la facilité de leur Commerce (53). Cette Province porte du cuivre, fort ſupérieur à celui des autres Pays de Congo. Elle produit auſſi du coton, mais elle en vend (54) peu. ROYAUME DE CONGO.

L'habillement des Nobles de Sogno eſt une camiſole de paille, d'un ouvrage aſſez propre, qui tombe juſqu'au-deſſous de la ceinture, & qui ſe termine par deux bandes, pendantes juſqu'à terre. Au lieu de manches, ils ont deux ouvertures qui ſervent de paſſage pour les bras. Quelques-uns portent un bonnet de ſoie fort proprement tricoté; mais c'eſt un honneur qui n'eſt point accordé ſans diſtinction. Les femmes du premier rang ont une ſorte de jupon de paille, qui leur couvre tout le bas du corps. Depuis la ceinture juſqu'à la poi- Habits des deux ſexes.

(52) Voyage de Carli, page 524.
(53) Ogilby, *ubi ſup.* page 562.
(54) *ibid.* page 542.

ROYAUME DE CONGO.

trine elles s'enveloppent d'une piece d'étoffe, qui fait ordinairement deux tours, & dont le bout se releve sur la tête pour leur servir de voile. L'usage général des deux sexes est de porter de longues pipes, avec lesquelles on les voit fumer continuellement. Le Peuple, hommes & femmes, n'a qu'un petit pagne au-tour des reins, qui ne passe point les genoux. Dans les parties intérieures du Pays, on ne se couvre précisement que le devant du corps; & c'est même une regle établie, d'être entierement nuds dans les maisons, pour diminuer l'incommodité d'une chaleur excessive, qui dure neuf mois entiers sans la moindre fraîcheur. Elle n'est interrompue qu'aux mois de Juin, de Juillet & d'Août.

Habits du Comte de Sogno.

Les habits du Comte de Sogno (55) varient suivant les fêtes & les occasions. Son habillement ordinaire est une veste de paille, qui lui serre le corps, mais d'une fabrique dont l'usage lui est propre, ou n'est permis qu'à ceux qu'il honore de cette faveur. Cette veste, ou cette soutane, descend jusqu'à terre. Il porte par-dessus, un manteau d'étoffe, de la même longueur. Aux jours de fête, il paroît en habit court d'écarlate,

(55) Voyage de Merolla, page 231.

DOM DANIEL DE SILVA COMTE DE SOGNO
EN 1741 TIRÉ DE DAPPER

T. IV. N.° XXIII.

pliſſé & bordé d'une frange du même drap. Dans les plus grandes ſolemnités, il prend une chemiſe de la plus belle toile, des bas de ſoie jaunes ou rouges, & un manteau de ſoie à fleurs, qui porte le nom d'habit de printemps. Lorſqu'il fait ſes dévotions à l'Autel, il eſt couvert d'un grand manteau blanc, qui traîne fort loin ſur le pavé. En allant à l'Egliſe, il ſe fait préceder de quelques Eſclaves, qui portent ſon fauteuil de velours & ſon couſſin. Il le fait porter lui-même dans ſon hamac, ſur les épaules de deux Negres, qui ont à la main chacun un bâton de Commandement, l'un d'argent, l'autre d'ébene. Son chapeau, ou ſon bonnet, eſt de taffetas, orné de fort belles plumes. Mais, hors de ces occaſions, il a la tête couverte d'un petit bonnet de ſoie piqué, dont l'uſage lui eſt propre, ou n'eſt accordé qu'à très peu de perſonnes. A la tête de ſon cortege marche toujours un Muſicien, qui porte à la main une petite verge de fer d'un demi-pied de long, environnée de grelots, & qui la remue avec meſure, en chantant les louanges & la grandeur de ſon Maître (56).

Ordre de ſes marches.

A l'égard des ornemens du Comte, c'eſt ordinairement pluſieurs cordons

Ornemens dont il ſe pare.

(56) Voyage de Merolla, page 631.

ROYAUME DE CONGO.

de corail, qui lui tombent du col jusqu'à la ceinture; avec une groſſe chaîne de l'or le plus pur, qui ſoutient ſur ſa poitrine une croix d'or fort maſſive. Il porte conſtamment des braſſelets du plus précieux corail; mais, dans les jours ſolemnels, ſes braſſelets ſont des chaînes d'or, d'un travail admirable. Ses doigts ſont preſque toujours couverts de bagues. Au lieu de ſouliers, on ne lui voit jamais que des ſandales de ſoie. Quatre Officiers portent devant lui deux paraſols de plumes de paon, & deux de paille. D'autres ont à la main des queues de cheval, pour écarter les mouches. Ceux qui rempliſſent ces fonctions ſont ordinairement ſes principaux Favoris ou ſes plus proches parens. Les jours de grande fête, il fait faire à ſes Gardes quelqu'exercice militaire; ou ſes Courtiſans l'amuſent par des danſes, au ſon de leurs inſtrumens. Mais il ne manque jamais, après le ſervice des jours ſolemnels, de finir les louanges de Dieu par une décharge de mouſqueterie & par un concert de toute ſa muſique (57).

Son autorité.

L'autorité du Comte de Sogno eſt abſolue; mais il eſt tributaire du Roi de Congo. Entre pluſieurs Cantons,

(57) Le même, *ibid.* page 632.

autrefois indépendans, qui le reconnoissent aujourd'hui pour leur Maître, il compte le Pays des *Mombalus*, Nation située vers la Capitale de Congo. ROYAUME DE CONGO.

Les (58) principales dignités du Comté de Sogno sont celles des neuf Electeurs. Ils se choisissent un Maître, à la pluralité des voix. Lorsqu'il meurt, ils doivent lui donner un Successeur avant qu'il soit enterré; & pendant l'interregne, qui ne dure jamais longtemps, le Pays est gouverné par un enfant, auquel on rend autant d'obéissance qu'au Prince légitime. Aussi-tôt que l'élection est finie, on en donne avis aux Missionnaires, pour la faire confirmer par leur approbation; sans quoi, Merolla nous assure qu'elle seroit nulle. Comment il est élu.

Après la mort du Comte (59), la Comtesse douairiere rentre dans son ancien état, comme les Reines de Congo, & devient une femme privée, sans autre privilége que celui du rang, qu'elle a toujours après la Comtesse regnante. Il se trouve quelquefois trois ou quatre de ces Douairieres; soit parce que les femmes du Pays y vivent plus long-temps que les hommes; soit parce Sort des Comtesses Douairieres.

(58) *Ibid.* page 617.
(59) Relation de Pigafetta, page 95.

ROYAUME DE CONGO.

que ne pouvant épouser que le successeur de leur mari, elles demeurent veuves, sans jamais changer de condition. La loi qui les oblige à la continence est si rigoureuse, que sur la conviction du moindre désordre elles seroient punies par le glaive ou par le feu.

Si le fils aîné du Comte, ou quelque Prince de son sang, aspire à lui succeder, on voit naître ordinairement de grands troubles, qui n'attendent pas sa mort pour éclater. L'ambitieux, qui veut s'élever sur le thrône au mépris des loix, forme des factions & s'efforce de gagner les Electeurs. La crainte d'une guerre civile fait cacher la mort des Comtes aussi long-temps qu'il est possible; & quelquefois, par un excès de précaution, ils meurent privés des secours de l'Eglise.

Embarras d'un Comte dans une maladie.

Merolla raconte, à cette occasion, que le Comte l'ayant fait appeller dans une maladie, n'eut pas le courage de lui demander les Sacremens, de peur qu'on ne crût sa vie fort en danger. Au contraire, il sortit aussi tôt de son lit, pour déguiser mieux sa situation. Il avoit néanmoins la conscience agitée de quelques remords. Quelques jours après, un autre Missionnaire, revenant de quelque lieu voisin, rencon-

tra plusieurs corps morts sur sa route. Merolla soupçonna de quelle main le coup étoit parti. Il se hâta d'en parler au Comte, qui se reconnut de bonne-foi l'auteur du crime, mais en s'efforçant de justifier un ordre si cruel par des raisons d'Etat. Le zelé Missionnaire lui déclara ce qu'il pensoit d'une politique de cette nature, & ne manqua pas, dit-il, de lui imposer une sévere pénitence (60). ROYAUME DE CONGO.

Après la mort des Comtes de Sogno, leurs enfans sont réduits, comme leur mere, à la condition privée. Si leur pere se détermine à leur acheter pendant sa vie des terres ou quelqu'autre bien, il doit faire publier dans toute l'étendue de ses Etats que c'est de son propre argent qu'il fait cette acquisition. Autrement ses fils seroient dépouillés de ces bienfaits, comme ils l'ont été souvent pour avoir négligé cette formalité. Les Comtes ont une voie plus sûre, lorsqu'ils veulent faire des établissemens avantageux à leurs enfans. Ils font défricher quelques portions des bois du Domaine; & les ayant changés en terres labourables, ils ont le pouvoir d'en disposer à leur gré (61). Condition des enfans du Comte.

(60) Voyage de Merolla, page 57 & suiv.
(61) *Ibid.* page 629.

ROYAUME DE CONGO.

Céremonie du renouvellement de l'hommage.

Le jour de St Jaques, tous les Sujets du Comte de Sogno sont obligés de lui renouveller le serment de fidelité, avec les cérémonies suivantes. On éleve un thrône, sur la grande Place, qui est proche des Capucins. Le Comte y étant monté, commence par recevoir la bénediction des Missionnaires, qui se présentent pour cet office à la porte de leur Eglise. Ensuite il fait publiquement l'exercice avec deux sortes d'armes. C'est d'abord l'arc & les fleches, qui sont les anciennes armes du Pays. Il a la tête couverte d'une couronne ou d'un bonnet de plumes flottantes. Le second exercice est celui du fusil; mais changeant de parure, il prend alors un chapeau à l'Européenne, orné d'un plumet. De sa croix, qui repose sur sa poitrine au bout d'une chaîne d'or, pend un long cordon de corail, qui lui tombe jusqu'aux genoux. Ses épaules sont revêtues d'un court manteau d'écarlate, brodé en or, avec une ouverture de chaque côté pour le passage des bras. Il est suivi, dans ces exercices, d'une foule de Peuple, qui fait les mêmes mouvemens & les mêmes gestes que s'il étoit question d'attaquer l'Ennemi ou de s'en défendre. Enfin le Comte s'assied sur son thrône, qu'on place ordinairement

dinairement ſous un grand arbre, au côté Sud de l'Eſpanade.

A ſon exemple, le Capitaine general execute à la tête du Peuple quantité de mouvemens militaires, qui ſe nomment *Saskelari*. En finiſſant, il ſe place ſur un grand ſiege de cuir, élevé pour lui du côté de l'Egliſe, d'où il peut voir aiſément d'autres exercices, que chaque Electeur eſt obligé de faire à ſon tour. Ces neuf Seigneurs paroiſſent à la tête d'autant de compagnies, & portent un eſſai du tribut annuel qu'ils ſont obligés de payer au Comte pour ſa ſubſiſtance & celle de ſa Cour. Ceux, par exemple, qui doivent lui fournir du poiſſon, en portent quelques-uns au bout d'une pique. Ceux qui ſont chargés de la proviſion d'huile, préſentent le fruit d'où elle ſe tire. Ceux qui fourniſſent la viande portent la corne de quelque bête, ou s'enveloppent quelquefois d'une peau de vache. C'eſt dans la même occaſion que les Manis diſpoſent des Offices civils, & qu'ils ôtent leurs Emplois à ceux qui ont manqué de conduite. On choiſit le jour de St Jaques pour cette cérémonie, parce que depuis une grande victoire qu'Alfonſe, Roi de Congo, remporta contre les In-

Pourquoi elle ſe fait le jour de ſaint Jaques.

ROYAUME DE CONGO.

fideles, ce Saint eſt regardé comme le Patron de toutes ces contrées.

Revolte des Comtes de Sogno contre le Roi de Congo.

Vers le milieu du dernier ſiecle, un Comte de Sogno ayant fortifié la forêt de Fidenguella, qui ſert de boulevard au Pays, & l'ayant rendu imprenable, refuſa l'hommage au Roi de Congo, & ne voulut porter que la qualité de ſon Allié. En 1636, le Roi Dom Alvare II entreprit de faire rentrer le même Comte dans la ſoumiſſion. Il s'avança vers Sogno avec une armée formidable, ſoutenue de quatre-vingt ſoldats Portugais, qu'il avoit obtenus du Gouverneur de Loanda. Mais les troupes du Comte étant ſorties ſubitement de leur forêt, défirent l'armée royale & ſe ſaiſirent de la perſonne même du Roi. Il fut obligé d'acheter ſa liberté par la ceſſion de deux territoires, dont l'un, nommé *Makuta*, contient un Pays bien cultivé ſur la Riviere de Zaïre. Enſuite, la guerre s'étant rallumée, Dom Alvare perdit une ſeconde bataille.

Guerres dont elle devient l'occaſion.

Ces deux avantages enflerent le Comte d'un orgueil inſupportable. Ses Sujets mêmes en reſſentoient le poids, lorſque le Roi de Congo, paroiſſant avec de nouvelles Troupes, lui fit payer bien cher l'éclat paſſager de ſon triom-

phe. Cette révolution produisit la paix jusqu'à la mort du Comte, qui eut, en 1641, Dom *Daniel de-Sylva* pour successeur. Dom Daniel étoit fils d'un autre Comte de Sogno, nommé *Dom Michel*, après la mort duquel, en 1606, il avoit aspiré à lui succeder. Mais ayant perdu ses esperances, il s'étoit retiré à la Cour de Bamba, où il avoit vécu long-temps dans l'oubli. Cependant les Electeurs de Sogno s'étant réunis en sa faveur, il refusa de faire confirmer son élection par le Roi de Congo, sous prétexte que ce Monarque avoit contribué à son exil. Dom Alvare, enflammé de colere, le dépouilla d'abord du Pays de *Makuta*, qu'il avoit accordé à son Prédécesseur. Ensuite, pénétrant dans le Comté de Sogno avec une puissante armée, il y exerça tous les ravages de la guerre. Mais au mois d'Avril 1643, il fut défait dans une autre bataille, où Auguste & Dom Alfonse son fils, qu'il avoit revêtu de la Principauté de Makuta, fut fait prisonnier, avec une partie de sa Noblesse. Le Comte fit couper la tête à tous les Nobles de Congo, suivant l'usage du Pays; mais respectant le lien du sang dans le Prince Alfonse, qui étoit son cousin, il se contenta de le tenir renfermé dans une étroite prison.

ROYAUME DE CONGO.

Loin de succomber à cette infortune, le Roi de Congo fit de nouveaux efforts pour hâter sa vengeance. Il leva une nouvelle armée, qui n'étoit composée que de sa Noblesse & de trois ou quatre cens Mulâtres, sur lesquels il faisoit plus de fond que sur les Negres. Le Duc de Bamba, chargé du Commandement, marcha vers Sogno sous de fort heureux présages. Mais la forêt de Fidenguella ne cessa point d'être funeste aux Troupes de Congo. Elles tomberent, le 31 de Juillet, dans une embuscade où elles furent taillées en pieces. Il en coûta au Duc de Bamba la restitution de quelques Places & de quelques Pays qu'il avoit enlevés au Comte de Sogno. Dom Alfonse obtint la liberté à ce prix. Mais il ne fut pas plutôt rentré dans les Etats de son pere, que ne pouvant oublier ses ressentimens, il recommença la guerre avec une nouvelle fureur (62).

Ambassadeurs Negres envoyés au Comte Maurice.

Pendant ces cruelles divisions, le Roi de Congo envoya un Ambassadeur au Bresil, avec des Lettres pour le Comte Maurice de Nassau, qui gouvernoit alors cette Contrée au nom des Etats de Hollande. Il y joignit un présent de plusieurs Esclaves pour le Com-

(62) Ogilby, page 542 & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

seil Hollandois, & de deux cens pour le Gouverneur même, avec une chaîne d'or d'un grand prix. Mais le Comte de Sogno fit partir, presque en même temps, trois de ses principaux Nobles; & ne se bornant point à solliciter l'amitié du Comte Maurice, il chargea un de ses Ambassadeurs de passer du Bresil en Hollande, pour faire la même demande aux Etats Généraux. Ses instances, ou plutôt l'intérêt que les Hollandois crurent avoir à laisser le temps aux deux Princes Negres de s'affoiblir par une guerre si sanglante, leur fit écrire à leurs Directeurs de Congo & d'Angola de n'y prendre aucune part, sous prétexte qu'ils avoient des liaisons égales avec les deux Partis. Les Ambassadeurs de l'une & de l'autre Puissance furent renvoyés avec des Lettres & des présens. Ceux du Roi lui apporterent, de la part du Conseil, un grand manteau d'écarlate, bordé de galons d'or & d'argent, un juste-au-corps de soie & un chapeau de castor, bordé d'or & garni d'une cocarde. Le Comte de Sogno reçut à peu-près la même valeur sous une autre forme. Mais par une sorte de préference, le Comte Maurice y joignit en particulier une épée, avec un ceinturon richement brodé en argent.

Politique des Hollandois.

ROYAUME DE CONGO.

Le (63) silence de l'Auteur sur les suites de la guerre, fait juger que la paix fut rétablie par la médiation des Directeurs, ou par l'épuisement des deux Partis.

Entreprise des Portugais contre Sogno.

Vers l'année 1680, les Portugais d'Angola entreprirent la conquête de Sogno. Merolla, qui s'est fait l'historien de cette guerre, rapporte qu'un Roi de Congo, voulant se faire couronner, eut recours à l'assistance des Portugais, & leur promit le Comté de Sogno, avec deux mines d'or, qui n'eurent pas moins de force pour les engager dans ses interêts. Ils assemblerent immédiatement toutes leurs forces. Le Roi leva de son côté de nombreuses Troupes, auxquelles il joignit une Compagnie de Jaggas, sous leur propre Chef, qu'ils appellent *Kalangola*. Les deux armées s'étant unies, marcherent ensemble vers Sogno. Elles ne trouverent pas le Comte sans défense. Il avoit eu le temps de rassembler un prodigieux nombre de ses Sujets; & son courage le fit marcher au-devant de l'Ennemi. Mais la plûpart de ses gens manquant d'armes à feu, & n'étant point accoutumés à la maniere de combattre des Européens, il perdit la vie dans une bataille san-

Leurs commencemens sont heureux.

(63) *Ibid.* page 544 & suivantes.

glante, après avoir vû prendre ou massacrer une grande partie de son armée.

ROYAUME DE CONGO.

Après une si glorieuse victoire, le Kalangola proposa au Géneral Portugais de faire tuer tous les prisonniers, pour servir de nourriture à leurs Troupes victorieuses, qui commençoient à manquer de provisions. Il apportoit pour raison, que pouvant compter chaque jour sur un grand nombre de nouveaux prisonniers, il seroit difficile de les garder tous; & qu'avec cette ressource pour la subsistance de l'armée, la guerre seroit plus agréable & plus facile. Un mêlange d'humanité & d'intérêt fit répondre au Géneral, que les Jaggas étoient libres de manger les corps morts, qui étoient en assez grand nombre pour les rassasier; mais qu'il leur défendoit de tuer les prisonniers vivans, & que dans l'intervalle il chercheroit d'autres moyens pour remedier aux besoins de l'armée. Peu de jours après la Comtesse Douairiere & le Peuple de Sogno firent supplier les Portugais de suspendre les hostilités, en leur promettant de satisfaire à toutes leurs prétentions. Mais le Géneral leur fit répondre qu'il étoit résolu de pénétrer jusqu'à leur derniere Ville, pour leur apprendre le respect & l'obéissance qu'ils devoient au

Cruelle proposition.

ROYAUME DE CONGO.

Roi de Congo. Une menace si terrible répandit le désespoir dans cette malheureuse Nation. Lorsqu'elle s'attendoit aux dernieres extrêmités de la guerre, un Seigneur du Pays se présenta courageusement, & promit de la délivrer de toutes ses craintes, si les Electeurs vouloient le choisir pour succeder au Comte. Sa proposition fut acceptée. Il commença par rétablir l'ordre dans les Troupes dispersées; & pour éviter la confusion, à laquelle il attribuoit leurs derniers malheurs, il ordonna qu'à l'avenir tout le monde auroit la tête rasée, sans en excepter les femmes, & que les Soldats se ceindroient le front d'une branche de palmier. Cet usage, dont le but n'étoit pas moins d'inspirer de la confiance au Peuple, par des préparatifs extraordinaires, que d'apprendre en effet aux Troupes à se reconnoître dans la mêlée, s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans la Nation.

Désespoir des Peuples de Sogno.

Comment ils en sont délivrés.

Adresse & fermeté de leur nouveau Comte.

Le nouveau Comte exhorta ses Sujets à ne pas s'effraier du bruit des armes à feu, qui n'étoit propre, leur dit-il, qu'à causer de l'épouvante aux enfans, puisqu'une balle ne faisoit pas plus d'execution qu'une fleche, ou qu'un coup de zagaie; sans compter que le temps dont les Blancs avoient besoin

pour charger leurs fusils donnoit beaucoup d'avantage à ceux qui n'avoient qu'une fleche à poser sur leur arc. Il les avertit sur-tout de ne pas s'arrêter puerilement aux bagatelles (64) que les Portugais étoient accoûtumés de jetter parmi eux pour causer du désordre dans leurs rangs. Il leur recommanda de tirer aux hommes, sans s'amuser aux chevaux, qui ne devoient pas leur paroître aussi terribles que les lions, les tigres & les élephans. Il ordonna que celui qui tourneroit le dos fût tué sur le champ par ses voisins; & que si plusieurs avoient cette lâcheté, loin d'être plus épargnés, ils fussent regardés par les autres comme leurs premiers ennemis; car il est question, leur dit-il, de périr glorieusement, plutôt que de mener une vie misérable. Enfin, pour ne laisser aucun sujet d'inquiétude à ceux qui promettoient de le suivre, il voulut que tous les animaux domestiques fussent massacrés; & donnant l'exemple, à la vûe du Public, il égorgea aussi-tôt tous les siens. Cet ordre fut executé si ponctuellement, que toute la race des bestiaux, sur-tout celle des

ROYAUME DE CONGO.

(64) Les Portugais jettoient dans les rangs des Negres qu'ils avoient à combattre, des couteaux, des rubans & d'autres colifichets.

ROYAUME DE CONGO.

vaches, eſt preſqu'entierement détruite dans le Comté de Sogno. L'Auteur y a vû vendre une jeune fille pour un veau, & une femme pour une vache.

Il ſe met en campagne & taille ſes ennemis en pieces.

Il ne reſtoit au Comte qu'à fortifier ſon armée par le ſecours de ſes voiſins. L'interêt commun eut la force d'en raſſembler un grand nombre. Ainſi, marchant avec des légions de Negres, il trouva bien-tôt l'occaſion de ſurprendre des ennemis qui prenoient trop de confiance à leurs victoires. Comme ils avançoient ſans ordre & ſans précaution, ils tomberent imprudemment dans la premiere embuſcade. Les Jaggas & leur Chef donnerent l'exemple de la fuite. Ils furent ſuivis par les Troupes de Congo. Les Eſclaves qu'ils avoient faits dans la premiere bataille étant abandonnés par leurs Gardes, rejoignirent leurs amis, & tournerent avec eux toute leur fureur contre les Portugais, qui diſputoient encore le terrain. Mais, accablés par le nombre, il ſe virent forcés de tourner le dos, ſans pouvoir éviter d'être maſſacrés dans leur fuite. Il n'en reſta que ſix, qui furent faits priſonniers, & préſentés au Comte. Après les avoir regardés quelque temps d'un œil furieux, il leur laiſſa le choix, ou de mourir avec leurs

Mort héroïque de ſix Portugais.

compagnons, ou de vivre esclaves. Merolla leur prête une réponse fort noble : » On n'a point encore vû, lui dirent-» ils, de Blancs qui ayent daigné ser-» vir des Negres, & nous n'en donne-» rons point l'exemple «. A peine eurent-ils prononcé ces quatre mots, qu'ils furent tués sous les yeux du Vainqueur. L'artillerie & le bagage de leur Nation tomberent entre les mains des Negres de Sogno, qui les vendirent dans la suite aux Hollandois. L'Auteur assure que la Compagnie de Hollande employa ces dépouilles Portugaises à munir un Fort de terre qu'elle avoit fait bâtir à l'embouchure de la Riviere de Zaïre, & qui commande cette Riviere & la mer.

ROYAUME DE CONGO.

En partant de Loanda pour se rendre à l'armée de Congo, les Portugais, trop accoûtumés à la victoire pour douter du succès de leur entreprise, avoient recommandé à leurs Marchands de les suivre de près & de débarquer au premier endroit de la Côte de Sogno où ils découvriroient des feux allumés. L'*Armadilla* (c'est le nom qu'ils donnent à leurs petites Flottes) arriva dans les circonstances de la victoire du Comte, chargée de fers, qui devoient servir aux Esclaves Negres ; & voyant sur

Armadilla Portugaise trompée dans ses espérances.

ROYAUME DE CONGO.

la Côte un grand nombre de feux, que les Vainqueurs avoient allumés, pour se réjouir, elle les prit pour le signal dont on étoit convenu. Mais lorsqu'elle eut jetté l'ancre, un Portugais qui se fit appercevoir sur le rivage, demanda, par plusieurs signes, qu'on se hâtât de le prendre dans une Chaloupe. C'étoit un malheureux fugitif, qui ayant été pris & conduit au Comte de Sogno, après l'execution des six autres, avoit obtenu la vie à des conditions fort humiliantes. Le Comte s'étoit fait apporter une jambe & un bras des six Portugais qu'il avoit sacrifiés à son ressentiment, & lui avoit ordonné de porter ce présent, avec la nouvelle de sa victoire, au Gouverneur de Loanda. L'Armadilla se crut fort heureuse d'une rencontre qui la garantissoit peut-être de sa ruine.

Mort du Comte de Sogno.

Le Comte de Sogno ne jouit pas long-temps des fruits de sa victoire. Il avoit reçu, dans la mêlée, trois blessures, dont il mourut à la fin du mois. Mais il laissa ses Peuples tranquilles, après avoir fait perdre à leurs Ennemis l'esperance qui les avoit armés contr'eux. Cette brave Nation publia, pour justifier sa défense, que le Roi de Congo n'avoit pas eu droit de donner aux Por-

tugais un Pays qui ne lui appartenoit pas & qui ne dépendoit que de ſes propres Souverains. A l'égard des Portugais, elle leur reproche, comme une injuſtice, d'avoir accepté ce qu'ils ne pouvoient ignorer qu'on leur donnoit ſans droit; & comme une ingratitude d'avoir oublié qu'ils avoient trouvé un aſyle à Sogno lorſque les Hollandois s'étoient mis en poſſeſſion du Royaume d'Angola, qu'ils avoient été bien reçus du Comte, & qu'ils en avoient même obtenu l'*Iſle aux chevaux*, avec des proviſions pour s'y établir.

ROYAUME DE CONGO. Apologie de la Nation.

Tous ces démêlés cauſerent tant de préjudice à la Religion, que l'Auteur étant à *Khitombo*, malheureux champ de la derniere bataille, n'y trouva preſque perſonne qui fût diſpoſé à recevoir les Sacremens de l'Egliſe (65).

En 1665, lorſque le Pere Carli étoit à Sogno, il y avoit deja pluſieurs années que le Comte refuſoit l'hommage au Roi de Congo (66).

Battel nous apprend que le Pays de Sogno eſt voiſin des mines de Demba, d'où l'on tire, à deux ou trois pieds de terre, un ſel de roche d'une beauté parfaite, auſſi clair que la glace, & ſans

Mines de Demba.

(65) Voyage de Merolla, page 620.

(66) Voyage de Carli, page 562.

ROYAUME DE CONGO.

aucun mêlange. On le coupe en pieces d'une aune de long, qui se transportent dans toutes les parties du Pays, & qui s'y vendent mieux que toute autre marchandise (67). De-l'Isle place les mines de sel dans le Pays de Bemba, qu'il divise en deux ou trois Contrées differentes, & qu'il place à l'Est des Pays de Bamba & de Batta.

§ II.

Provinces de Sundi, de Pango, de Batta & de Pemba.

Etendue & bornes de la Province de Sundi.

I. SUNDI (68), troisieme Province du Royaume de Congo, est située à l'Ouest de Pango & à l'Est de Pemba, à la distance d'environ quarante milles de St-Salvador. Elle est arrosée au Nord par la Riviere de Zaïre, depuis les montagnes de cristal, jusqu'à la Riviere de Benkare, & de-là jusqu'aux cataractes; d'où elle s'étend des deux côtés de la Zaïre jusqu'aux bords de l'Anziko. Sa principale Ville, où le Mani fait sa résidence, est fort près du Comté de Sogno, à neuf ou dix lieues des cataractes. Cette Province passe pour la premiere du Domaine héréditaire

(67) Battel, dans Purchas, page 978.

(68) Carli lui donne le titre de Duché.

taire de Congo. Elle a toujours pour Gouverneur le fils aîné du Roi, ou celui qui est destiné à lui succeder, sous le titre de *Mani Sundi*; & cet usage a duré sans interruption depuis Dom Jean, premier Roi Chrétien. La Province de Sundi a quantité de Seigneurs particuliers dans sa dépendance. Ses Habitans font avec leurs voisins un commerce régulier de sel, d'étoffes & de differentes teintures qui leur viennent des Indes Orientales & du Portugal. Ils reçoivent en échange des étoffes de palmier, de l'ivoire, des peaux de sable & de martre, & certaines ceintures d'un tissu de feuilles de palmier, dont on fait beaucoup de cas dans toutes ces régions. On trouve dans la même Province quantité de crystal & de differentes sortes de métaux; mais le seul qui soit estimé des Habitans est le fer, dont ils font des couteaux, des haches, des armes pour la guerre, & d'autres instrumens de guerre (69).

ROYAUME DE CONGO.

Elle donne son nom à l'héritier du Royaume.

Commerce du Pays.

II. Pango a pour bornes, au Nord, Sundi; au Sud, Batta; à l'Oüest, Pemba; à l'Est, les montagnes du Soleil. Sa principale Ville se nomme *Pango*; mais elle portoit autrefois le nom de *Panguelungos*. Elle est située sur la rive

Pango nommée autrefois Panguelungos.

(69) Pigafetta, page 97 & suivantes.

ROYAUME DE CONGO.

Oueſt de la Riviere de Barbela, qui traverſe toute la Province. Quoique les terres de Pango ne ſoient pas auſſi fertiles que les autres parties du Royaume, elles payent le même tribut.

Cette Province formoit autrefois un Royaume indépendant. Elle fut conquiſe par les Rois de Congo, qui y ont introduit par degrés les uſages & la langue de Sundi. Du temps de Lopez, le Gouverneur, qui ſe nommoit Dom Franciſco Mani Pango, étoit un Seigneur de la plus ancienne Nobleſſe, & poſſedoit cet emploi depuis cinquante ans. Le commerce de Pango n'eſt pas different du commerce de Sundi (70).

Territoire de Kondi.

Dapper place à cinquante milles de Batta, du côté de l'Eſt, le territoire de *Kondi* (71) ou de *Pango de Okango*, traverſé par la profonde & rapide Riviere de *Koango* ou *Quango*, qui vient ſe décharger dans celle de Zaire. Ce Pays, ſuivant le même Auteur, eſt gouverné, depuis un temps immémorial, par une femme, tributaire du Mani ou du Gouverneur de Batta, qui reçoit d'elle le tribut & l'hommage au nom du Roi de Congo, quoiqu'il n'en revienne rien à ce Prince. Les Peuples de Kondi aſſurent qu'au-delà de la Ri-

Nation blanche.

(70) *Ibid.* page 99. (71) De l'Iſle écrit *Coudi*.

viere de Koango, on trouve une Nation Blanche avec de longs cheveux, mais un peu moins blanche que les Européens (72). ROYAUME DE CONGO.

III. *Batta* eſt une Province bornée au Nord par celle de Pango. A l'Eſt, elle s'étend au-dela de la Riviere de Barbela, juſqu'aux montagnes du Soleil & juſqu'à celles de Nitre. Au Sud, elle prend depuis ces mêmes montagnes juſqu'à la jonction des Rivieres de Barbela & de Kaſinga, d'où elle continue juſqu'au mont *Bruchato* (73), c'eſt-à-dire, *Ecorché*. La principale Ville de cette Province porte auſſi le nom de Batta; mais elle formoit autrefois un grand & puiſſant Royaume, ſous le nom d'Aghirimba. S'étant unie volontairement au Royaume de Congo, à l'occaſion de quelques diſſenſions entre les Seigneurs, elle conſerve plus de liberté & de priviléges que les autres Provinces. Le Roi lui donne toujours pour Gouverneur quelque deſcendant de l'ancienne Maiſon Royale du Pays, mais avec de juſtes égards pour l'intérêt de la ſienne. Province de Batta.

Le Mani Batta, que les Portugais

(72) Ogilby, page 524.

(73) Ou *Brachato*. Dapper l'appelle *Montagne brûlante*, & prétend que les Portugais lui donnent le nom de *Monte quemado*.

ROYAUME DE CONGO.

Puissance & priviléges du Mani Batta.

nomment le Prince de Batta, réside plus près du Roi qu'aucun autre Seigneur, & passe pour la seconde personne du Royaume. A l'extinction des légitimes héritiers, il est destiné, par son rang, à la succession de la Couronne. Du temps de Lopez, il se nommoit Dom Pedro. Entre ses droits, on compte celui de manger à la table de son Souverain, mais debout & un peu plus bas; honneur qui n'est point accordé aux enfans mêmes du Roi. Sa Cour ne le cede gueres à celle du Roi pour le nombre & le faste. Il ne marche jamais sans être précédé par des tambours, des trompettes & quantité d'autres instrumens. On assure qu'il peut mettre en campagne une armée de soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes. De tous les Gouverneurs ou les Manis de Congo, il est le seul à qui la Cour permette d'entretenir une compagnie de mousquetaires, parce qu'étant sans cesse en guerre avec les Jaggas, il a besoin d'autant de force que de vigilance pour réprimer une Nation si barbare. Les Princes mêmes du sang royal ne jouissent point de cet avantage, & Lopez en apprit la raison de la bouche même du Roi: » Je ne serois pas capable, lui dit » ce Prince, de contenir un Sujet re-

» belle, qui entreprendroit de me faire » la guerre avec deux mille mouf- » quets. ROYAUME DE CONGO.

Le Prince de Batta compte un grand nombre de Seigneurs dans sa dépendance. Les Habitans naturels de sa Province se nomment *Mouschos*. Ils ont un langage different de celui des Mosicongos, quoiqu'ils s'entendent mutuellement. Leur caractere est dur & farouche. On s'en apperçoit jusques dans les Esclaves, qui sont plus brutaux & plus opiniâtres que ceux des autres régions de l'Afrique. Le Commerce est le même à Batta qu'à Sundi ; mais le revenu du Roi monte au double dans cette grande Province (74). Dapper représente le Canton qui sépare Batta de Pango, comme un des plus fertiles terrains de l'Afrique. Il produit, dit-il, toutes sortes de provisions. Depuis St-Salvador jusqu'à Batta, le Pays est si peuplé, qu'il offre continuellement des maisons & des Villages (75). Habitans de Batta nommés Mouschos. Leur caractere.

IV. La sixieme Province, nommée *Pemba*, est bornée au Nord par *Sundi*, à l'Est par *Batta*, au Sud par Bamba, à l'Ouest par Sogno. Elle fait, suivant Lopez, le centre du Royaume de Con- Province de Pemba.

(74) Pigafetta, *ubi sup.* page 100.
(75) Ogilby, p. 514.

ROYAUME DE CONGO.

go. De son temps, le Gouverneur de cette Province étoit *Dom Antonio*, second fils du Roi Dom Alvare, & digne du Thrône par ses vertus, si les loix n'eussent assuré la succession à son aîné. C'est de cette Province que les anciens Rois de Congo tiroient leur origine, & peut-être n'ont-ils pas eu d'autre raison pour en faire leur résidence.

Le Gouverneur ou le Mani de Pemba, fait la sienne dans une Ville du même nom, située au pied du *Mont-Ecorché*, sur les bords de la Riviere de Loze (76). C'est dans la même Province que les Officiers de la Couronne ont leurs biens & leurs effets, parce qu'étant voisins de la Cour, ils ont plus de facilité à s'y procurer leurs besoins. Quelques-uns de ces Seigneurs, dont les terres bordent la Province de Bamba, ont beaucoup de peine à se garantir des Negres de Quizama, depuis que l'amour de la liberté a fait secouer à cette Nation le joug de Congo (77).

Division de cette Province.

Carli divise la Province de Pemba en deux Parties, dont il nomme l'une *Marquisat de Pemba*, & l'autre, Province de *St-Salvador*, du nom de la Capitale du Royaume où les Rois font leur

Ville de St-Salvador, Capitale du Royaume de Congo.

(76) De-l'isle place Pemba sur la Riviere d'Onza.

(77) Pigafetta, *ubi supra* page 104 & suivantes.

résidence ordinaire. Cette Ville portoit anciennement le nom de *Banza*, qui signifie (78), dans le langage de la Nation, *Cour* ou *demeure royale*. Elle est située à cent cinquante milles de la mer, sur une grande & haute montagne, qui n'est presqu'un seul rocher & qui contient néanmoins une mine de fer. Le sommet offre une plaine d'environ dix milles de tour, bien cultivée, & si remplie de Villes & de Villages, que dans un si petit espace elle contient plus de cent mille ames. Les Portugais, charmés d'un si beau lieu, lui ont donné le nom d'*Otheiro*, c'est-à-dire, Perspective; parce qu'outre les agrémens du terrain même, on y a celui de découvrir d'un coup d'œil toutes les plaines dont la montagne est environnée. Elle est fort escarpée du côté de l'Est. Mais sa hauteur n'empêche pas qu'elle n'ait quantité de sources, qui acheveroient d'en faire un séjour délicieux si l'eau en étoit meilleure. Les Habitans tirent celle dont ils font usage, d'une seule fontaine qui est du côté du Nord, sur la pente de la montagne, où leurs Esclaves vont la puiser dans des Vais-

ROYAUME DE CONGO.

Beauté de la montagne où elle est située.

(78) Suivant les Missionnaires, ce nom marque une Cité, une Capitale où le Prince réside. Dapper dit qu'il signifie *Tête* ou *Chef*, & que l'ancien nom de la Ville, suivant Marmol, étoit *Ambar-Congo*.

ROYAUME DE CONGO

seaux de bois & de cuir. La plaine eſt d'une fertilité extrême en grains de toutes les eſpeces. Elle a des prairies d'une herbe excellente, & des arbres d'une verdure (79) continuelle. L'air y eſt auſſi (80) fort frais & fort ſain. Outre ce motif, que les Rois ont eu ſans doute pour y établir leur demeure, ils n'y ont pas été moins engagés par la ſituation du terrain, qui fait de leur Palais une retraite inacceſſible, & parce qu'étant au centre du Royaume il leur donne la facilité d'étendre leur attention de toutes parts à la même diſtance. Du pied de la montagne, à l'Oueſt, juſqu'au ſommet, on compte cinq milles, par le grand chemin, juſqu'à la Ville de St-Sauveur. Du côté de l'Eſt, coule une riviere, où les femmes deſcendent l'eſpace d'un mille pour aller laver leurs habits (81). Dapper la repréſente fort petite. Il l'appelle *Veſé*, & la prend pour la *Lelunda*. Ce Ruiſſeau, dit-il, répand la fertilité dans les champs voiſins, & donne tant d'agrément au païſage, que les Habitans de la Ville ont leurs jardins ſur ſes bords.

(79) Dapper y met des palmiers, des tamarins des plantins, des *Kolas*, des orangers & des limoniers.

(80) Carli dit que c'eſt le meilleur air du Royaume.

(81) Relation de Pigafetta, page 108 & ſuiv.

Leurs troupeaux, qui ſont en petit nombre, & qui ſe réduiſent à quelques porcs, quelques chevres & quelques brebis, ſans une ſeule vache, ſont nourris & gardés dans la Ville entre quelques haies qui touchent aux maiſons.

Deſcription de St-Salvador.

St-Salvador, Capitale du Royaume de Congo, eſt ſituée dans un angle de la montagne, vers le Sud-Eſt. Dom Jean, premier Roi Chrétien, la fit environner d'une forte muraille, qui renferme auſſi ſon Palais, & la Ville, ou le quartier qu'il accorda aux Portugais pour leur établiſſement (82). Les portes n'ont point de gardes, & ne ſont jamais fermées. Entre l'enclos du Palais royal & celui des Portugais, qui ont chacun environ un mille de circuit, on a laiſſé un grand eſpace pour la principale Egliſe & pour un grand Marché, au fond duquel quantité de Seigneurs ont leurs maiſons, qui ſont face à l'Egliſe. Comme on trouve d'autres maiſons de Seigneurs & de riches Portugais hors des enclos, il ne ſeroit point aiſé de déterminer la grandeur ordinaire de la Ville. Mais tout le ſommet de la montagne eſt rempli de Vil-

(82) Dapper dit qu'il n'y a point d'autres murs que ceux du Palais & de la Ville le Portugaiſe.

ROYAUME DE CONGO.

lages & de Palais, qui forment comme autant de Villes, ou plutôt qui n'en font qu'une seule d'une très grande étendue (83).

Suivant Carli, St-Salvador a l'avantage de n'être point infesté, comme le reste du Royaume, par les mosquites, les cousins, les puces & d'autres especes de vermine; mais elle n'est point exemte de fourmies, & ces petits animaux y sont fort incommodes (84). Les rues sont fort bien distribuées; la plûpart des édifices, uniformes, grands, en bon ordre, mais couverts de chaume, à l'exception d'un petit nombre de maisons Portugaises. Le Palais du Roi est fort spacieux. Outre le grand mur, il en a quatre autres, dont celui qui regarde la Ville Portugaise est de pierre & de chaux. Les autres sont de roseaux, mais fort bien travaillés. Les appartemens, les salles, les galleries, sont revêtus de belles nattes, qui forment des tapisseries à la maniere de l'Europe. Dans l'intervalle du mur le plus intérieur on a pratiqué des jardins, qui sont remplis de toutes sortes de légumes & plantés de differentes especes d'arbres. On y a bâti des sallons & des ca-

Edifices de la ville.

Palais du Roi.

(83) Pigafetta, page 109.
(84) Carli, page 562.

binets

binets de plaisir, ornés avec beaucoup de dépense (85). ROYAUME DE CONGO.

Carli donne une lieue de circonférence au Palais du Roi. Il ajoute que c'étoit autrefois le seul édifice du Pays qui fût de pierre & de bois; mais que depuis l'établissement des Portugais, tous les Grands ont appris d'eux à mettre plus d'ordre & de goût dans leurs bâtimens & dans leurs meubles. St-Salvador a plusieurs Eglises. La Cathédrale, celles de la Vierge & de St Pierre; celle de St Antoine de Pade, où sont les tombeaux des Rois de Congo; celle des Jesuites, qui est dédiée à St Ignace, sont bâties de pierre. Celle de Notre-Dame de la Victoire est de terre, mais proprement blanchie (86). Eglises de St-Salvador.

Dapper compte dix ou onze Eglises à St-Salvador: la grande, ou la Cathédrale; celles des sept Lampes, de la Conception, de la Victoire, de St Jaques, de St Antoine & de St Jean. Les trois autres sont entre les murs du Palais, & portent le nom du St Esprit, de St Michel & de St Joseph. Les Jesuites ont un grand cloître, qui sert d'école pour l'instruction des Negres; & d'autres lieux, où les enfans des Nobles apprennent les langues Latine & Cloître & College des Jesuites.

(85) Ogilby, p. 525. (86) Carli, *ubi sup.*

ROYAUME DE CONGO.

Portugaise. Quoique les Eglises de St-Salvador & tous les édifices publics soient bâtis de pierre, ils sont couverts de paille, à l'exception du cloître des Jesuites, auquel il ne manque rien pour la solidité. Les ornemens & les vases ecclésiastiques sont en petit nombre & de peu de valeur. Entre plusieurs commodités, la Ville a deux fontaines, qui fournissent d'assez bonne (87) eau; l'une dans la rue St-Jaques, l'autre entre les murs du Palais. Merolla observe qu'on trouve hors de la Ville un grand Marché, nommé le *Pombo*, anciennement bâti par les Jaggas (88), où l'on vendoit la chair humaine à la livre, comme celle de bœuf & de mouton. Les Marchands Portugais, qui commençoient à fréquenter le Pays, refuserent d'acheter la chair des Esclaves morts; mais ayant proposé à ces Barbares de l'acheter en vie, ils firent avec eux un traité, qu'ils veulent faire regarder comme le fondement de leur privilege exclusif pour la traite des Esclaves; Acte ou Traité, dit l'Auteur, qu'ils n'ont jamais pû produire (89).

Ancien Marché de chair humaine.

Traité des Portugais.

Le territoire de St-Salvador fait par-

(87) Ogilby, p. 525.

(88) Il les appelle *Giaceli*; mais on verra dans la suite que ce ne peut être que les Jaggas *Merolla*, page 663.

(89) Voyage de Merolla, *ubi sup.*

tie du domaine royal, dans un espace de sept ou huit lieues de tour (90). Carli fait monter les Habitans de la Ville à quarante mille, la plûpart Nobles, dit-il, mais si pauvres, qu'à peine s'en trouve-t-il neuf ou dix qui portent une chaîne d'or ou d'autres ornemens de quelque prix (91).

ROYAUME DE CONGO.

Pauvreté des Nobles de Congo.

Du temps de Merolla, c'est-à-dire, en 1668, les troubles d'une guerre longue & sanglante avoient fait transporter la Cour à Lemba (92). Cet Auteur parle de St-Salvador comme de l'ancienne résidence des Rois. C'étoit, dit-il, la Capitale du Royaume & le séjour ordinaire de ses Princes. On y voyoit un Evêque, un Chapitre, un College de Jesuites, un Couvent de Capucins & d'autres établissemens ecclésiastiques, qui tiroient tout leur entretien de la pieuse générosité du Roi de Portugal. Mais les ravages de la guerre (93) ont fait de la Ville & du Canton une retraite de voleurs.

Décadence de St-Salvador.

(90) Relation de Pigafetta, p. 107.
(91) Ogilby, p. 535.
(92) Merolla, *ubi sup.*
(93) *Ibid.*

ROYAUME DE CONGO.

CHAPITRE III.

Figure, Caractere & Mœurs des Habitans de Congo.

IL y a peu de régions auſſi peuplées que le Royaume de Congo. Carli aſſure hardiment que ſes Habitans ſont innombrables. Les *Moſicongos* (94), tel eſt le nom qu'ils ſe donnent eux-mêmes, ſont communement noirs, quoiqu'il s'en trouve un grand nombre de couleur olivâtre. La plupart ont les cheveux noirs & friſés; mais il s'en trouve auſſi qui les ont roux. Leur taille eſt moyenne; & ſi l'on excepte la couleur, ils ont beaucoup de reſſemblance avec les Portugais. Les uns ont la prunelle des yeux noire; d'autres, d'un verd de mer. Leurs levres ne ſont pas groſſes & pendantes, comme celles des Nubiens & des autres Negres (95).

Couleur & chevelure des Moſicongos.

Leur caractere.

A l'égard du caractere, quoiqu'ils ſoient quelquefois fiers & emportés, ils paroiſſent ordinairement doux & civils pour les Etrangers, traitables dans les affaires, capables de ſe rendre à la rai-

(94) Dapper écrit *Moſiconi*. Mais il ne nous apprend point l'origine de ce nom.

(95) Voyage de Carli, p. 589.

son, mais passionnés pour les liqueurs fortes, sur-tout pour le vin d'Espagne & l'eau-de-vie. Dans la conversation, ils ne manquent ni de vivacité ni de jugement. Ils s'expriment avec tant de justesse & d'agrément, que les Européens les plus sensés prennent plaisir à les entendre.

Les Habitans du Comté de Sogno joignent la fierté à beaucoup d'indolence & de mollesse; mélange bisarre, qui ne les empêche point d'avoir les manieres fort insinuantes, avec une volubilité de langue dont les Habitans du Nord de la Zaire n'approchent point. Pour la valeur & la force; c'est aux Negres de Bamba qu'on accorde la palme (96).

Ils ont tous un penchant presqu'invincible pour le vol. Mais ce qu'ils se procurent par cette voie, ils l'employent aussi-tôt à boire avec leurs compagnons. Dans la joie de pouvoir se rejouir aux dépens d'autrui, un d'entr'eux marche devant le fondateur de la fête, en lui donnant le titre de Roi de Congo, parce qu'ils ne connoissent rien d'égal au plaisir de la bonne chere.

Ils sont voleurs. Usage qu'ils font de leurs vols.

Entre St-Salvador & Loanda, on est exposé à rencontrer quantité de Nobles

Valeur des Negres de Bamba.

(96) Relation de Pigafetta, p. 14.

ROYAUME DE CONGO.

disgraciés du Roi, qui s'uniſſent pour voler ſur le grand chemin, juſqu'au rétabliſſement de leur faveur. Ils s'empoiſonnent les uns les autres à l'occaſion des moindres démêlés; mais ſi le coupable eſt découvert, il eſt puni de mort, ſans eſperance de pardon. Les recherches ſe font avec tant de rigueur, qu'il eſt difficile au crime de demeurer long-temps caché; & cette ſévérité commençoit, du temps de l'Auteur, à le rendre beaucoup plus rare (97).

Anciens habits de Congo avant les Portugais.

Lopez raconte que les Rois de Congo & leurs courtiſans avoient autrefois pour habits des pagnes d'étoffe de palmier, qui leur tomboient depuis la ceinture juſqu'au-deſſous des genoux. Ils y ſuſpendoient, par-devant, des peaux de tigres, de civettes ou de martres, en forme de tabliers. Ils avoient ſur les épaules, au-tour du col, une ſorte de capuchon, dont ils pouvoient ſe couvrir la tête. Le corps étoit couvert d'une eſpece de ſurplis, qu'ils appellent *Inkutto*, treſſé, comme nos filets, de très belles feuilles de palmier, & bordé d'une frange. Ce ſurplis ſe relevoit ſur l'épaule droite, pour laiſſer le bras en liberté; & ſur la même épaule ils portoient une queue de *Zebra*, qui flot-

(97) Ogilby, *ubi ſup.* p. 532 & ſuiv.

toit comme nos nœuds d'Europe. Sur la tête ils avoient un petit bonnet quarré, mais si mince & si étroit, que ne pouvant les défendre de la pluie & du soleil, il ne servoit que pour l'ornement. La plûpart marchoient pieds nuds, à l'exception du Roi & de quelques-uns des principaux Seigneurs, qui portoient des sandales de bois de palmier, assez semblables à celles des anciens Romains. Le Peuple n'avoit qu'un pagne d'étoffe grossiere, qui couvroit la partie inferieure du corps. Tout le reste étoit nud. Les femmes du premier rang s'enveloppoient, depuis la ceinture, de trois especes de tabliers, dont le plus interieur leur descendoit jusqu'aux talons. Elles avoient sur le corps une sorte de casaquin, ouvert par devant, & sur les épaules une mantille d'étoffe de palmier. La tête n'étoit couverte que d'un petit bonnet, de la même forme que celui des hommes. Il n'y avoit point d'autre difference dans l'habillement des femmes du commun, que celle de l'étoffe, qui étoit plus grossiere. Les femmes esclaves & celles du dernier ordre, étoient nues depuis la ceinture jusqu'à la tête.

ROYAUME DE CONGO.

Anciens habits de femmes.

Telle étoit la parure de Congo, avant l'arrivée des Portugais. Mais aussi-tôt

Changement que les Portugais y ont apporté.

ROYAUME DE CONGO.

que le Roi & les principaux Seigneurs du Royaume eurent embraſſé le Chriſtianiſme, ils commencerent bien-tôt à ſe regler ſur l'exemple de leurs Maîtres. Ils prirent les manteaux à l'Eſpagnole, le chapeau, la veſte de ſoie, les mules de velours ou de marroquin, & les bottines à la Portugaiſe, avec des épées auſſi longues qu'on en ait jamais porté dans la Caſtille. La néceſſité borne encore les pauvres à leurs anciens habits; mais les femmes de diſtinction imitent les uſages des femmes de Liſbonne. Elles ont la tête couverte d'un voile, par deſſus lequel la plûpart mettent un bonnet de velours, orné de joyaux précieux. Au-tour du col elles portent des chaînes d'or (98).

Differences entre le recit des Voyageurs.

Cependant on trouve quelque variété dans les Voyageurs, ſur la forme & la matiere des habits de Congo. Dapper raconte que les femmes d'un rang diſtingué, ſur-tout dans les grandes Villes, ſont richement vêtues de longues mantes du plus beau drap, ſous leſquelles on voit paroître vers le cou, des chemiſes fort blanches, &, par le bas, de grands jupons de ſatin ou de damas brodé, à franges d'or. Quelques-

(98) Lopez, dans la Relation de Congo par Pigafetta, p. 177 & ſuiv.

tunes portent encore des étoffes d'écorce de matomba & de feuilles de palmier, teintes en noir ou en rouge. Mais toutes ont les jambes nues; & pour unique parure de tête, un bonnet de coton blanc. Elles s'enrichissent le cou & les bras de petites chaînes d'or, ou de cordons de beau corail rouge (99). Suivant Carli, les femmes de qualité ne trouvant rien de trop magnifique dans les plus belles étoffes de l'Europe, s'en font des pagnes ou des jupons qui descendent jusqu'à terre. Elles portent une mante des mêmes étoffes, qui leur couvre le dos, l'estomac & le bras gauche; mais le bras droit demeure nud. Les femmes d'une condition inferieure, emploient des étoffes de moindre valeur & de la fabrique du Pays. ROYAUME DE CONGO.

Les Habitans de Congo ont été plus fideles aux usages de leurs ancêtres dans tout ce qui concerne les alimens. Les grains du Pays & les racines composent le principal fond de leur nourriture; mais quoiqu'ils ayent differentes sortes de viande, celle de boucherie & la volaille sont des mets fort rares. Carli nous apprend qu'un Poulet vaut une pistole dans le Royaume de Congo, une piece de huit au Bresil, & dix schel- Alimens ordinaires de Congo.

(99) Dans Ogilby, page 533.

ROYAUME DE CONGO.

lings dans le Pays d'Angola; mais il trouve qu'en gardant les proportions, c'eſt beaucoup moins qu'à Liſbonne, où il ſe vend un écu. Cette exceſſive cherté inquiete peu les Habitans de Congo. Il n'y a point de nourritures pour leſquelles ils ayent du dégoût. Leur vie eſt extrêmement dure, & l'Auteur en donne pour preuve l'exemple de leurs Voyageurs (1), qui ſe réduiſent à vivre d'eau & de racines.

Ancienne ignorance des Habitans.

Ils n'ont aucune trace des ſciences, ni la moindre inclination à les cultiver. On ne trouve point parmi eux, dit l'Auteur, d'anciennes hiſtoires de leur Pays, ni des regiſtres d'un temps éloigné, où la mémoire & le nom de leurs Rois ſoient conſervés. Juſqu'à l'arrivée des Portugais, ils n'avoient pas connu l'art de l'écriture. La datte des faits étoit la mort de quelque perſonne remarquable. Cela eſt arrivé, diſoient-ils, avant ou depuis la mort d'un tel (2). Ils comptoient leurs années par les *Koſſionos*, ou les hyvers, qui commencent pour eux au mois de Mai, & finiſſent au mois de Novembre; leurs mois par les pleines lunes; & les jours de la ſemaine par leurs marchés: mais ils ne

(1) Voyage de Cadi, p. 372 & ſuiv.

(2) Relation de Pigafetta, p. 181.

pouſſoient pas plus loin la diviſion du temps (3). De même, ils n'avoient pas d'autre regle pour juger de la grandeur d'un Pays, que le nombre des marches ou des journées qu'ils diſtinguoient ſeulement par le terme de *Voyage libre* ou *chargé* (4). Royaume de Congo.

Leurs principaux amuſemens ſont aujourd'hui le chant & la danſe. Ils ont quelques jeux de haſard, entre leſquels on eſt ſurpris de trouver des cartes. Ils jouent pour de petites coquilles, qui leur ſervent de monnoie (5). Mais parmi ceux que la pauvreté prive de ce plaiſir, l'uſage commun, lorſque les femmes ſont revenues du travail avec leurs enfans, eſt de ſe retirer dans leurs hutes & d'y allumer du feu, au-tour duquel ils ſont aſſis à terre. Ils mangent dans cette ſituation ce qu'ils ont amaſſé pour leur ſouper, & s'entretiennent juſqu'à ce que le ſommeil les faſſe tomber ſur le dos (6). Leurs amuſemens.

Merolla nous repreſente une de leurs fêtes. Ils choiſiſſent ordinairement le temps de la nuit & s'aſſemblent en fort grand nombre. Leur poſture favorite eſt d'être aſſis en rond, comme on vient de les repreſenter au-tour du feu; mais Maniere de manger & de boire dans les fêtes.

(3) Ogilby, p. 535.
(4) Pigafetta, *ubi ſup.*
(5) Ogilby, p. 534.
(6) Carli, p. 575.

ROYAUME DE CONGO. ils choisissent quelque arbre épais, sous lequel ils se placent sur l'herbe. Le centre du cercle est occupé par un grand plat de bois, qui contient quelque mêlange de leur goût. L'ancien de la troupe, qu'ils appellent *Makolontu* ou *Kalobanzi*, divise les portions, & les distribue avec une égalité qui ne laisse aucun sujet de plainte. Ils n'emploient, pour boire, ni verres ni tasses. Le Makolontu prend le flacon, qu'ils appellent *Moringo*, le porte successivement à la bouche de tous les convives, laisse boire à chacun la mesure qu'il juge convenable, & le remet à sa place. Cette méthode s'observe jusqu'au dernier moment de la fête.

Tous les passans sont admis à ces festins. Mais, ce qui parut beaucoup plus surprenant à l'Auteur, il ne passoit personne, près de l'assemblée, qui ne se plaçât sans façon dans le cercle & qui ne reçût sa portion comme les autres, quoiqu'il fût arrivé après la distribution. Le Makolontu prenoit sur chaque part de quoi composer celle de l'étranger. On apprit à Merolla que cette céremonie ne s'observe pas moins quand les passans se présentent en plus grand nombre. Ils se levent aussi-tôt que le plat est vuide, & continuent leur chemin, sans prendre congé de l'assem-

blée & sans dire un mot de remercîment. Les voyageurs profitent de ces rencontres pour ménager leurs propres provisions. Il n'est pas moins étrange que l'assemblée ne fasse pas la moindre question à ces nouveaux visages, pour sçavoir d'eux où ils vont & d'où ils viennent. Tout se passe avec un silence admirable. On croiroit, dit l'Auteur, qu'ils veulent imiter les Loeriens, ancien Peuple d'Achaie, qui, suivant le témoignage de Plutarque, punissoit par une amende ceux qui se rendoient importuns par leurs questions (7). Un jour Merolla traitant plusieurs Negres, qui lui avoient rendu quelque service, remarqua que le nombre de ses convives étoit fort augmenté. Comme il ne se croyoit point obligé de recevoir des inconnus, il demanda qui étoient ces étrangers. On lui répondit qu'on l'ignoroit. Pourquoi souffrez-vous, dit-il à ses Negres, que des gens qui n'ont point eu de part à votre travail viennent partager votre nourriture ? Ils lui répondirent simplement que c'étoit l'usage. Avec un peu de reflexion, cette charité lui parut si louable (8) qu'il fit re-

(7) On sçait qu'aux fêtes Romaines l'*Altum silentium* étoit aussi en usage.

(8) Voyage de Merolla, page 684.

ROYAUME DE CONGO.

doubler la portion commune.

A quelles occasions ils se donnent.

Leurs fêtes ont des temps & des occasions reglées, telles que le gain d'un procès, un mariage, la naissance d'un enfant, leur élevation à quelque dignité. Chacun s'efforce alors de faire un présent à son protecteur ou à son Maître, & ne laisse pas de contribuer aux frais des réjouissances (9) communes. On chante des vers, que l'Auteur appelle des ballades d'amour (10). On joue d'un instrument dont la forme est singuliere. Il ressemble au luth par le corps & le manche; mais le ventre, c'est-à-dire, l'endroit où la rose est percée dans un luth, est d'une peau fort mince. Les cordes sont des poils de la queue d'un élephant, ou des fils de palmier, qui regnent d'un bout de l'instrument jusqu'à l'autre & qui tiennent à plusieurs anneaux distribués en differens lieux. A ces anneaux sont suspendues de petites plaques de fer & d'argent, de differentes grandeurs & de differens tons. En pinçant les cordes, on remue les anneaux, qui font mouvoir aussi les plaques; & de tous ces sons, il résulte une harmonie confuse qui n'est pas sans agrément. Ceux qui

Chansons & instrumens de musique.

(9) *Ibid.* p. 630.
(10) Relation de Pigafetta, page 182 & suiv.

manient ces instrumens les accordent avec beaucoup d'art. Mais ce qui causa beaucoup d'admiration à l'Auteur, c'est qu'avec leurs doigts seuls ils expriment, dit-il, aussi clairement leurs pensées qu'avec la langue (11). ROYAUME DE CONGO.

Merolla fait la description d'un instrument qu'il appelle *Nsambi*, & qui paroît du même genre. C'est une espece de guitarre, mais qui a pour tête cinq petits arcs de fer, qu'on fait entrer plus ou moins dans le corps de l'instrument lorsqu'on veut l'accorder. Les cordes sont des fils de palmier. On joue dessus avec les deux pouces, le joueur tient l'instrument sur sa poitrine. Le son, quoique fort bas, en est assez mélodieux (12). Instrument nommé Nsambi.

Mais le plus agréable & le plus ingenieux instrument de la musique de Congo, est celui dont Carli fait la description suivante. On prend une planche de bois qu'on tend & qu'on bande comme un arc. On y suspend quinze calebasses, longues & seches, de differentes tailles, percées chacune au sommet, avec un trou de moindre grandeur quatre doigts au-dessous. Le trou d'en-bas est à demi bouché, & celui d'en-haut Autre Instrument.

(11) *Ibid.*
(12) Voyage de Merolla, page 632.

ROYAUME DE CONGO.

couvert d'une petite planche fort mince, à quelque distance au-dessus. Le joueur attache aux deux bouts de l'instrument une petite corde, qu'il se passe au-tour du col pour le soutenir; & de deux petites baguettes, dont le bout est couvert d'étoffe, il frappe sur la planche dont le retentissement se communique aux calebasses & forme une harmonie singuliere, sur-tout lorsque plusieurs personnes jouent ensemble (13).

Divers autres instrumens.

Cet instrument a quelque ressemblance avec le *Marimba*, qui est fort en usage parmi les Abundis & les Abundas, Habitans d'Angola, de Matamba & de quelques autres Contrées. Le Marimba consiste en seize calebasses, de differentes grandeurs, fort bien rangées entre deux planches, qui sont aussi suspendues au cou du joueur. L'embouchure de chaque calebasse est couverte de petites tranches, d'un bois rouge & sonore, nommé *Tanilla*. C'est sur ces tranches mêmes que le joueur bat avec deux petites baguettes; & le son qui sort des calebasses a quelque ressemblance avec celui de l'orgue.

Pour former un concert, les Negres

(13) Voyage de Carli, page 563. Les Auteurs Anglois paroissent douter si des Missionnaires Capucins doivent passer pour de bons Juges en musique.

emploient cinq instrumens, dont le *Nſambi* est le principal. Ils y joignent quelquefois le *Kaſſuto*, qui est une piece de bois creux d'une aune de long, couverte d'une planche taillée en maniere d'échelle, c'est-dire, avec de petites tranches disperſées par intervalles. On racle dessus avec un bâton, & cet instrument passe pour le *Tenor*. ROYAUME DE CONGO. Concert des Negres. Tenor.

La basse du concert est le *Quilando*, qui est composé d'une fort grande calebasse, large par le fond, & fort étroite au sommet, de la forme à peu-près de nos bouteilles. Elle est percée en échelle, comme le Kaſſuto, & l'on racle aussi dessus avec un bâton. En général toute cette symphonie n'est point désagréable dans l'éloignement; mais, de près, le bruit de tant de baguettes cause nécessairement beaucoup de confusion. Basse.

Les Negres du Pays se servent aussi de quantité de petits grelots, placés au long d'un fer, qu'ils agitent en mesure. Cet instrument est fort en usage dans le Comté de Sogno, & marche toujours devant le Comte aux jours de fêtes. Mais les principaux instrumens de Congo se nomment *Embauckis*. Ce sont ceux du Roi & des Princes. Le plus riche est la trompette d'ivoire, Musique de la Cour. Trompette d'ivoire.

ROYAUME DE CONGO.

composée de plusieurs pieces bien percées, qui s'emboitent l'une dans l'autre, & qui sont ensemble de la longueur du bras. L'embouchure est de la grandeur de la main. On y applique les doigts, & le son se forme par leur resserrement ou leur dilatation. L'instrument n'a point de trous lateraux comme nos fluttes & nos hautbois. Le *Longo* est composé de deux sonnettes de fer, liées par un fil d'archal, en forme d'arc. On bat dessus avec deux baguettes. Cet instrument royal marche devant les Princes, lorsqu'ils veulent annoncer leurs volontés au Public (14). C'est apparemment du Longo que parle Carli, lorsqu'il représente les jeunes Princes & les enfans des premiers Seigneurs avec des sonnettes de fer à la main, sur lesquelles ils battent alternativement. Il compare ces sonnettes à celles qu'on suspend en Europe au cou des bestiaux. Mais cette musique est rare, dit-il, parce que le nombre des Seigneurs n'est pas (15) grand.

Longo, ou les deux sonnettes.

Fluttes & Cornemuses.

On voit, à la Cour, des fluttes & des cornemuses, dont les Musiciens de Congo jouent fort bien. On en voit aussi parmi le Peuple, mais d'une for-

(14) Merolla, *ubi sup.* page 631 & suivantes.
(15) Carli, page 564.

me moins élegante & d'un ſon plus groſſier. Le Peuple n'obſerve qu'une meſure imparfaite dans les danſes, & bat des mains pour accompagner les inſtrumens. Mais à la Cour, le mouvement des pieds eſt plus juſte & plus grave. C'eſt une ſorte de meſure moreſque, que l'Auteur trouve aſſez majeſtueuſe (16).

ROYAUME DE CONGO. Caractere des danses.

Les tambours ſont compoſés d'un bois fort mince & d'une ſeule piece, de la forme de nos grandes jarres de terre. Ils ſont couverts d'une peau de bête, ſur laquelle on bat avec la main. Le bruit l'emporte beaucoup ſur celui de nos tambours (17). Suivant Carli (18), on n'y apporte point d'autre art que de couper un tronc d'arbre long de trois quarts d'aune, de le creuſer & de le couvrir des deux côtés d'une peau de tigre, ou de quelqu'autre animal. On bat, dit l'Auteur, avec la main ouverte; & le ſon eſt fort hideux. Tambours

Outre ces grands tambours, Merolla en repréſente de plus petits, que les Negres appellent *Nkamba*. Ils ſont compoſés du fruit de l'arbre *Alikonda*, dont on a deja vû la deſcription, ou d'une piece de bois creux, qui n'eſt Autres ſortes de tambours.

(16) Pigafetta, p. 183.
(17) Merolla, p. 645.
(18) Carli, page 563 & ſuivantes.

ROYAUME DE CONGO.

couverte que d'un côté. Leur usage est ordinairement pour les parties de débauche, quoiqu'ils fassent assez de bruit pour être entendus de fort loin. Aussi les Missionnaires ne l'entendent jamais sans courir aussi-tôt vers le lieu de l'assemblée, dans la vûe d'interrompre ces cruels amusemens. L'Auteur regrette de n'avoir jamais pû surprendre un coupable, pour en faire un exemple. Il ajoute que les Jaggas emploient ces tambours, non-seulement à leurs fêtes, mais aux sacrifices humains qu'ils font à l'honneur de leurs ancêtres, & surtout, dit-il, lorsqu'ils invoquent le diable (19).

Tambour de débauche.

§ II.

Arts & Coûtumes des Mosicongos.

Edifices du Pays.

ON remarque peu de difference entre les édifices de Congo & ceux de toute la Côte occidentale d'Afrique. Les Mosicongos élevent aussi plusieurs hutes au milieu d'un enclos. Elles sont de terre ou de bois, couvertes de paille, divisées en plusieurs chambres commodes, mais sans rez-de-chaussée & sans aucun étage. La plûpart sont tendues de fort belles nattes, & gar-

(19) Merolla, page 631.

nies de plusieurs autres ornemens (20). C'est la seule force de l'usage, ou quelque goût de commodité, qui borne les Negres de Congo à cette maniere de bâtir; car loin de manquer de pierres, il y a peu de régions dans l'univers où les montagnes en fournissent autant & de tant d'especes differentes. Ils ont d'ailleurs du bois pour la charpente, & des bêtes de charge pour le transport des matériaux. Mais ils manquent, à la vérité, de maçons, de charpentiers, de couvreurs & d'autres ouvriers. Les murs des Eglises & les autres bâtimens de la même fabrique ont été construits par des maçons Portugais. ROYAUME DE CONGO

Pour former leurs enclos, ils plantent des branches d'*Oghegue*, fort près l'une de l'autre. Ces arbrisseaux deviennent si forts, en croissant, qu'ils composent moins une haie qu'un véritable mur, qui, étant couvert de nattes, forme une très belle cour, où les Negres se promenent à l'abri du Soleil (21). Hayes & murs.

Ceux qui font leur demeure dans les Villes, tirent leur subsistance du commerce. Ceux qui habitent la campagne vivent de l'agriculture & de l'entretien D'où les Habitans tirent leur subsistance.

(20) Dapper dit que leurs meubles consistent en épées & en bouteilles, p. 535.

(21) Pigafetta, p. 115 & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

des bestiaux. Ceux qui sont établis sur les bords de la Zaïre & des autres Rivieres, subsistent de la pêche. D'autres gagnent leur vie à recueillir le vin de *Tombe*; d'autres à fabriquer les étoffes du Pays. Il y a peu de Mosicongos qui ne soient experts dans quelque (22) métier; mais ils ont tous une extrême aversion pour le travail pénible.

Fabriques de diverses étoffes.

Les Habitans des limites orientales du Royaume & des Pays voisins, sont d'une habileté singuliere pour la fabrique de plusieurs sortes d'étoffes, telles que les velours, les tissus, les satins, les damas & les taffetas. Leurs fils sont composés de feuilles de divers arbres, qu'ils empêchent de s'élever, en les coupant chaque année, & les arrosant avec beaucoup de soin, pour leur faire pousser, au printemps, des feuilles plus tendres. Ces fils sont très fins & très unis. Les plus longs servent à composer les grandes pieces. On les nomme Inkorimbas, du pays de leur fabrique, qui est aux environs de la Riviere de Vumba. Les velours, qui sont à peu-près de la même grandeur, se nomment Enkabas; les damas, *Insulas;* les ratis, *Marikas;* les *Zendadis* Tongas; & les Armoisins, *Engombas*. Les plus lége-

(22) Ogilby, page 534 & suiv.

tes de ces étoffes, qui ſont de la fabrique d'*Anqikki*, ſont encore en plus grandes pieces. Elles ſont d'ailleurs très commodes pour l'uſage, & aſſez ſerrées pour garantir de la pluie. Les Portugais ont commencé à les emploier pour faire des tentes, & s'en trouvent bien contre la pluie & le vent (23). ROYAUME DE CONGO.

Les richeſſes des Moſicongos conſiſtent principalement en Eſclaves, en ivoire & en ſimbos, qui ſont de petites coquilles qui tiennent lieu de monnoie. Congo, Songo & Bamba vendent peu d'Eſclaves; & ceux qu'on tire de ces trois Provinces ne paſſent pas pour les meilleurs, parce qu'étant accoutumés à vivre dans l'indolence, ils ſuccombent bien tôt aux travaux pénibles. Les plus eſtimés viennent d'*Amboille*, de *Jingos*, des Pays de *Jaggas*, de *Kaſſenda*, de *Quilax*, de *Lembo* & de divers autres Pays au-deſſus de *Maſſingano*, dans le Royaume d'Angola. Les Européens font auſſi quelque commerce en ſimbos. Mais les principales marchandiſes du Comté de Sogno ſont les étoffes de ſombos, l'huile de palmier & les noix de kola. Les dents d'élephans, qu'on y apportoit autrefois en grand nombre, y ſont devenues plus rares. En quoi conſiſtent les richeſſes de Congo.

(23) Pigafetta, page 39 & ſuiv.

ROYAUME DU CONGO.

Au reſte, c'eſt la Ville de St-Salvador, qui eſt comme le centre du commerce Portugais dans ces Contrées. Les Habitans achetent d'eux des étoffes de *Cypres*, des toiles peintes, nommées *Capes de verdure*, des *Cans* bleus, des *Biramks* de Surate, des chaudrons de cuivre, des draps d'Angleterre, de grands *Simbos* de Loanda, des *Beſiers*, des colliers, des anneaux & d'autres mercéries de peu de valeur. Les poids & les meſures ne ſont en uſage ici qu'entre les Portugais. Congo eſt auſſi ſans monnoie d'or, d'argent & de cuivre. Tous les marchés s'y font en ſimbos, petites coquilles qui paſſent pour monnoie courante, & qui n'ont aucun prix dans les autres régions de l'Afrique. Les Portugais mêmes ſont réduits à s'en ſervir dans les voyages qu'ils font au travers du Royaume, lorſqu'ils portent ou qu'ils envoyent par leurs Pomberos ou leurs Eſclaves des marchandiſes à Pembo & dans d'autres cantons d'Angola (24). Outre l'uſage ordinaire des ſimbos, les Negres de Congo ont une nouvelle raiſon de les rechercher ardemment, depuis qu'ils ſont en commerce avec quelques Peuples voiſins qui adorent la mer & qui étendent leur reſpect à tout ce

Centre du Commerce Portugais dans le Royaume de Congo.

Simbos, & leur uſage.

(24) Ogilby, page 535 & ſuiv.

qui

qui ſort de ſon ſein. La paſſion de ces Afriquains interieurs pour les coquilles marines, va juſqu'à les leur faire nommer *Enfans de Dieu.* Ils donnent en échange ce qu'ils ont de plus précieux, & ne s'eſtiment heureux ou riches qu'à proportion qu'ils en peuvent amaſſer (25). Dix mille cinq cens ſimbos ſont la valeur d'une piſtole (26). ROYAUME DE CONGO.

Le Royaume de Congo ne produiſant point de chevaux & n'étant pas propre à les nourrir, les Habitans n'ont pas d'autre commodité pour les voyages que d'être couchés dans leurs hamacks, ou aſſis dans une eſpece de fauteuils, au-deſſus deſquels on ſoutient des paraſols, qui les mettent à couvert du ſoleil. Ils ſont portés ſur les épaules de leurs propres Eſclaves, ou par des porteurs de louage, qui ſe trouvent prêts à ſe relever ſur la route. Ceux qui ſont obligés de faire beaucoup de diligence, prennent avec eux un grand nombre d'Eſclaves, qui, ſe relevant au moindre ſigne de laſſitude, n'avancent pas moins que le meilleur cheval au trot (27). Pour traverſer les rivieres, ou pêcher ſur les côtes, ils ſont Voitures du Pays.

Canots d'une étrange grandeur.

(25) Voyage d'Angelo, page 362.
(26) Voyage de Carli, page 573.
(27) Pigafetta, p. 73 & 87.

ROYAUME DE CONGO.

uſage de leurs canots. Les plus grands ſont compoſés d'un tronc d'*Alikonda*, arbre d'une prodigieuſe groſſeur (28). On lit avec étonnement, dans la Relation de Pigafetta, qu'un Canot peut contenir quelquefois juſqu'à deux cens hommes. Les rameurs ſont debout, comme dans les autres régions de l'Afrique, & manient fort habilement une eſpece de pelle qui leur ſert de rame. Lorſqu'ils ſont obligés de combattre ſur l'eau, ils abandonnent la rame pour manier leurs arcs & leurs fleches (29).

Mariages de Congo.

Quoique le Chriſtianiſme ait fait beaucoup de progrès dans le Royaume de Congo, & que les mariages y ſoient célebrés avec les céremonies de l'Egliſe Romaine, il a toujours été fort difficile de faire perdre aux Habitans le goût du concubinage. Malgré les plaintes & les reproches des Miſſionnaires, ils prennent autant de maîtreſſes qu'ils en peuvent entretenir. L'ancien uſage des Negres de Sogno étoit de vivre quelque temps avec leurs femmes, avant que de s'engager dans le mariage, pour apprendre à ſe connoître mutuellement par cette épreuve (30). La méthode

(28) On en a deja vû la deſcription.

(29) Relation de Pigafetta, page 18.

(30) Les Auteurs Anglois de ce Recueil affi-

Chrétienne leur paroît contraire au bien de la société, parce qu'elle ne permet point qu'on s'assure auparavant de la fécondité d'une femme, ni des autres qualités convenables à l'état conjugal. Aussi les Missionnaires n'ont-ils pas peu de peine à leur faire abandonner la pratique de leurs ancêtres, qui consiste dans un traité fort simple. Les parens d'un jeune homme envoient à ceux d'une jeune fille pour laquelle il prend de l'inclination, un présent, qui passe pour douaire, & leur font proposer leur alliance. Ce présent est accompagné d'un grand flacon de vin de palmier, qui porte dans le Pays le nom de *Chetto*, *à Melaff* (31. Le vin doit être bû par les parens de la fille avant que le présent soit accepté; condition si nécessaire, que la conduite du pere & de la mere passeroit autrement pour un outrage. Ensuite le pere fait sa réponse. S'il retient le présent, il n'a pas besoin d'autre explication pour marquer son consentement. Le jeune homme & tous ses amis se rendent aussi-tôt à sa maison & reçoivent sa fille de ses propres mains. Mais si quelques semaines d'épreuve &

ROYAUME DE CONGO.

Aversion des Negres pour le mariage Chrétien.

Formalités des mariages du Pays.

rent que cet usage regnoit autrefois en Angleterre, & qu'il subsiste encore dans quelques endroits d'Irlande & d'Ecosse.

(31) Ou *Cetto*.

ROYAUME DE CONGO.

d'obſervation ſont connoître au mari qu'il s'eſt trompé dans ſon choix, il renvoie ſa femme & ſe fait reſtituer ſon préſent. Si les ſujets de mécontentement viennent de lui, il perd ſon droit à la reſtitution. Mais de quelque côté qu'ils puiſſent venir, la jeune femme n'en eſt pas regardée avec plus de mépris, & ne trouve pas moins l'occaſion de ſubir bientôt une nouvelle épreuve.

Préſens nuptiaux.

Obſervez, avec l'Auteur, que le pere de la fille ne doit jamais ſe plaindre de la médiocrité du préſent, s'il ne veut pas être accuſé d'avoir vendu ſa fille. Cependant, pour éviter juſqu'aux plaintes ſecretes, la loi regle ce qu'un mari doit donner, ſuivant ſon rang & ſa fortune. Le pere de la fille regarde ces préſens nuptiaux comme une partie de ſes richeſſes, du moins juſqu'au terme de l'épreuve, où le ſort d'une femme eſt fixé ſans retour. Ainſi les plus riches ſont ordinairement ceux qui ſe trouvent peres d'un plus grand nombre de filles.

Abus & maniere de les corriger.

Il arrive quelquefois, entre les Negres du commun, qu'un mari mécontent de ſa femme, mais peu diſpoſé à perdre ſes préſens, la cede au même prix à quelque jeune homme de ſa fa-

mille. Les loix du Pays n'oppoſent rien à cette infâme pratique ; mais le zele des Miſſionnaires y ſupplée. Dans un cas ſi ſcandaleux ils emploient tout leur crédit pour faire donner la baſtonade au coupable. Un Negre de quelque diſtinction ayant fait un jour cet odieux marché pour la femme de ſon couſin, fut amené devant les Miſſionnaires, qui s'efforcerent d'abord de lui inſpirer d'autres ſentimens par leurs exhortations. Ils paſſerent enſuite aux menaces ; mais apprenant qu'elles n'avoient produit aucun effet, & qu'au lieu de quitter ſa femme, le coupable avoit fait un nouveau préſent à ſon pere, pour perſuader au Public qu'il avoit rempli la loi, ils s'emporterent ſi vivement contre ſon crime, qu'une partie du Peuple, échauffé par leurs diſcours, ſe ſaiſit du mari & de la femme, les fouetta ſans pitié, & priva le mari d'un emploi fort lucratif dont il étoit revêtu (32). ROYAUME DE CONGO.

Les femmes ont droit auſſi de mettre leurs maris à l'eſſai, & l'on reconnoit tous les jours qu'elles ſont plus inconſtantes & plus opiniâtres que les hommes, car on les voit profiter plus ſouvent de la liberté qu'elles ont de ſe reti- Les femmes prennent leurs maris à l'eſſai.

(32) Voyage de Merolla, page 624 & ſuiv.

ROYAUME DE CONGO.

rer avant la célébration du mariage, quoique leurs maris n'épargnent rien pour les retenir. Merolla raconte qu'ayant été appellé pour confesser une mere dont la fille étoit dans l'état d'épreuve, il lui déclara qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution si elle n'obligeoit sa fille de se marier. Elle répondit : » Mon Pere, je ne donnerai point » à ma fille un juste sujet de me maudire après ma mort, en la forçant de » prendre un mari pour lequel elle » n'ait pas d'inclination. Vous craignez donc moins, repliqua le Missionnaire, les malédictions de Dieu, » que celles de votre fille ? Cette menace fit tant d'impression sur la jeune femme, que s'étant mise à pleurer, elle appella immédiatement son mari, pour lui promettre de consentir à la célébration. Dès le lendemain ils allerent ensemble à la pêche, & le sort ayant répondu à leurs esperances, ils reçurent la bénediction nuptiale. Merolla ne fit plus difficulté de confesser la mere, qui mourut peu de jours après. Mais il en vit plusieurs, obstinées à mourir sans confession (33), plutôt que d'employer leur autorité pour forcer leurs filles au mariage. Il ajoute qu'a-

(33) Voyage de Merolla, page 644.

près les cérémonies de l'Eglise, on les voit vivre ordinairement dans une parfaite union ; que les femmes ont une aversion particuliere pour les Hérétiques ; qu'il s'en trouve plusieurs qui s'assemblent le premier jour de Carême, & qui s'engagent à la continence jusqu'au jour de Pâques ; enfin, qu'elles apportent plus de fidelité que les hommes à l'observation du jeûne.

ROYAUME DE CONGO.

Sagesse des femmes Chrétiennes.

Une femme qui laisse prendre sa pipe par un homme & qui lui permet de s'en servir un moment, lui donne des droits sur elle & s'engage à lui accorder ses faveurs. Dans le cas de l'adultere, la loi condamne l'Amant à donner la valeur d'un Esclave au mari, & la femme à demander pardon de son crime ; sans quoi le mari obtiendroit facilement la permission du divorce. Malgré l'attachemeent que toute la Nation conserve pour l'ancien usage de l'épreuve, ceux qui sont surpris dans un commerce trop libre avant le mariage payent, en monnoie du Pays, une amende qui revient à neuf de nos écus.

Galanterie des Negres.

Punition de l'adultere.

L'œconomie domestique a ses loix, qui sont uniformes dans toute la Nation. Le mari est obligé de se pourvoir d'une maison ; de vêtir sa femme & ses enfans suivant sa condition ; d'émon-

Loix de l'œconomie domestique.

ROYAUME DE CONGO.

der les arbres, de défricher les champs & de fournir sa maison de vin de palmier (34). Le devoir des femmes est de faire les provisions qui regardent la nourriture & de prendre tous les soins du Marché. Aussi-tôt que la saison des pluies est arrivée, elles vont travailler aux champs jusqu'à midi, pendant que les maris se reposent tranquillement dans leurs huttes. A leur retour, elles préparent le dîner. S'il manque quelque chose pour la subsistance de la famille, elles doivent l'acheter sur le champ de leur propre bourse, ou se le procurer par des échanges. Le mari est assis seul à table, tandis que sa femme & ses enfans sont debout pour le servir. Après son dîner, ils mangent ses restes, mais sans cesser de se tenir debout, par la force d'une ancienne notion, qui leur persuade que les femmes sont faites pour servir les hommes & pour leur obéir (35).

Partage des concubines entre les freres.

Dapper rapporte un usage qui prévaloit de son temps dans toute la Nation. De trois freres, si l'un venoit à mourir, les deux autres partageoient entr'eux ses concubines, & s'il en mouroit encore un des deux, elles apparte-

(34) Le même, *ibid.*
(35) Voyage de Merolla, page 625 & 634.

noient toutes au troiſieme. Après la mort du dernier, elles tomboient en partage à celui qui devenoit le maître de la maiſon (36). ROYAUME DE CONGO.

C'eſt un uſage qui ſubſiſte toujours pour les filles, lorſque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles ſe trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maiſon paternelle. On leur donne alors deux Eſclaves de leur ſexe pour les ſervir, dans un logement ſéparé, où elles doivent paſſer deux ou trois mois & s'aſſujettir à certaines formalités, telles que de ne parler à aucun homme, de ſe laver un certain nombre de fois pendant le jour, & de ſe frotter d'un onguent compoſé d'eau & de poudre de *Takolla*. Celles qui négligeroient cette pratique ſe croiroient menacées d'une ſterilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait ſouvent connoître la vanité de cette ſuperſtition. Un préjugé de la même nature oblige les femmes de ſe lier, au commencement de leur groſſeſſe, depuis les reins juſqu'aux genoux, d'un cercle d'écorce, dont elles ignorent d'ail- Uſage des filles. Uſage des femmes groſſes.

(36) Dans Ogilby, p. 534.

ROYAUME DE CONGO.

leurs la vertu. On leve cette écorce sur le tronc d'un arbre nommé *Mirrone*. Elle ressemble à du drap grossier. Son tissu naturel est si régulier, qu'on le prendroit moins pour une production de la terre que pour un ouvrage de l'art (37).

Préservatifs contre les maladies des enfans.

Dans la premiere jeunesse des Negres, on les lie aussi de certaines cordes composées par les Sorciers, ou les Prêtres du Pays, avec quelques paroles mysterieuses qui accompagnent cette céremonie. On suspend au-tour d'eux des os & des dents de divers animaux, comme un préservatif infaillible contre toutes sortes de maladies. Quelques meres, suivant Merolla (38), y joignent des *Agnus Dei*, des médailles & des reliques; mais toutes ces précautions n'empêchent pas qu'un grand nombre d'enfans ne soient la proie des bêtes farouches. Carli raconte qu'il étoit exposé aux plaintes des parens, qui venoient lui apprendre qu'un tigre ou un loup avoit devoré quelqu'un de leurs enfans pendant la nuit; comme s'il eût été obligé, dit-il, d'en prendre plus de soin qu'eux, qui les négligent

(37) Merolla, *ubi sup.* page 625 & suiv.
(38) *Ibidem.*

autant que s'ils ne leur appartenoient pas (39). ROYAUME DE CONGO.

Lorsque les Missionnaires trouvent ces cordes magiques sur les enfans qu'on présente au baptême, ils obligent les meres de se mettre à genoux, & leur font donner le fouet jusqu'à ce qu'elles ayent reconnu leur erreur. Une femme que Carli avoit condamné à ce châtiment, s'écria sous les verges : » Par- » don, mon Pere, pour l'amour de » Dieu. J'ai ôté trois de ces cordes en » venant à l'Eglise, & c'est par oubli » que j'ai laissé la quatrieme. Cette simplicité, dit le Missionnaire aussi simple, fit rire les spectateurs & sauva quelques coups à la mere. Cordes magiques.

Lorsqu'on sevre un enfant, les parens le couchent à terre, & lui font je ne sçai quoi, dont la modestie de l'Auteur ne lui a pas permis de nous apprendre le nom. Le pere le prend ensuite entre ses bras, & le tient quelque temps suspendu en l'air, dans l'opinion que cette céremonie doit le rendre plus vigoureux. Elle se nomme en langue du Pays, le *lever des Enfans ;* & sur le témoignage de Carli, qui ne la fait pas mieux connoître, on peut la regarder, Céremonie immodeste.

(39) Voyage de Carli, page 570.

ROYAUME DE CONGO.

comme la plus impudente & la plus superstitieuse pratique dont on puisse se former l'idée. L'usage du Peuple est de laisser les enfans nuds sur la terre, pour les endurcir & les rendre plus agiles. Aussi-tôt qu'ils sont capables de marcher seuls, on leur attache une sonnette au cou, dans la seule vûe de les retrouver facilement lorsqu'ils s'écartent.

Education des enfans.

Les Negres qui n'ont point embrassé le Christianisme, ou qui ne sont pas fermes dans la foi, présentent leurs enfans aux Sorciers dès le moment de leur naissance, pour apprendre à quelle fortune ils sont destinés. Le faux Prophete prend l'enfant entre ses bras, le tourne, l'examine, observe successivement toutes les parties de son corps, & communique ses lumieres aux parens. On soumet les malades aux mêmes observations, pour approfondir la cause de leurs maladies. Si le Prophete se trompe, les prétextes ne lui manquent jamais pour s'excuser (40).

Impositions religieuses des Sorciers.

L'ascendant des Sorciers sur les Negres va jusqu'à leur interdire l'usage de la chair de certains animaux, & de tels fruits ou de tels légumes, avec d'autres prescriptions ridicules; & ce joug reli-

(40) Voyage de Carli, *ubi sup.*

gieux porte le nom de *Kejilla* (41). Rien n'approche de la soumission des jeunes Negres pour les Ordonnances de leurs Prêtres. Ils passeroient plutôt deux jours à jeun que de toucher aux alimens qui leur sont défendus ; & si leurs parens ont negligé de les assujettir au Kejilla dans leur enfance, à peine sont ils maîtres d'eux-mêmes qu'ils se hâtent de la demander au Prêtre ou au Sorcier, persuadés qu'une prompte mort seroit le châtiment du moindre délai volontaire. Merolla raconte qu'un jeune Negre étant en voyage, s'arrêta le soir chez un ami, qui lui offrit à souper un canard sauvage, parce qu'il le croyoit meilleur que les canards domestiques. Le jeune étranger demanda de bonne foi si c'étoit un canard privé. On lui répondit que c'en étoit un. Il en mangea de bon appetit, comme un voyageur affamé. Quatre ans après, les deux amis s'étant rencontrés, celui qui avoit trompé l'autre lui demanda s'il vouloit manger avec lui d'un canard sauvage. Le jeune homme, qui n'étoit point encore marié, s'en défendit, parce que c'étoit son Kejilla. Quel scrupule ! lui dit son ami ; & pourquoi refuser aujourd'hui

Exemple du scrupule religieux des Negres.

(41) *Chegilla*, dans l'Original Italien. On a vû le même usage à Loango.

ROYAUME DE CONGO.

ce que vous acceptates il y a quatre ans à ma table ? Cette déclaration fut un coup de foudre, qui fit trembler le jeune Negre de tous ſes membres, & qui lui troubla l'imagination juſqu'à lui cauſer la mort dans l'eſpace de vingt quatre heures (42).

Noms des Habitans de Congo.

Avant l'arrivée des Portugais, les Habitans de Congo n'avoient pas de noms fixes pour la diſtinction des familles. Les gens du commun portoient des noms d'herbes, de plantes, de pierres, d'oiſeaux, d'animaux de terre ou de rivieres, & d'autres créatures. Les Seigneurs prenoient le titre de leur Terre. Mais à préſent les hommes & les femmes de toutes ſortes de rangs, ſans en excepter le Roi & les Princes, reçoivent au baptême un nom de famille avec celui de la Religion.

Medecins & remedes.

Le Royaume de Congo n'a point de Medecins ni d'Apoticaires, ni même d'autres remedes que les ſimples, l'écorce des arbres, les racines, les eaux & l'huile, qu'on fait prendre aux malades preſqu'indifféremment pour toutes ſortes de maladies. A la vérité, des remedes plus recherchés ne ſeroient d'aucune utilité dans un climat que l'Auteur repréſente aſſez ſain, & pour

(42) Merolla, p. 626.

une Nation sobre, qui se charge rarement l'estomac d'un excès de viande & de liqueurs. La fievre, qui est ici la maladie la plus commune, fait ses plus dangereux ravages en hyver. On l'attribue au mêlange de chaleur & d'humidité qui est causé par les pluies continuelles. La méthode ordinaire des Habitans est de se frotter deux ou trois fois tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec un onguent composé d'huile & de poudre de sandal. Leur remede pour le mal de tête est une légere saignée aux temples. Ils se servent pour cette opération d'une petite coquille aiguisée; & mettant une petite corne sur la plaie, ils succent le sang. La saignée se fait de même aux autres membres. Cette méthode est en usage aussi dans quelques pays du Levant, tel que l'Egypte. La petite verole, que les Habitans nomment *Kitangas*, n'est ici ni dangereuse, ni si difficile à guerir qu'en Europe. Ils emploient l'onction de sandal, dont ils distinguent deux sortes; l'une rouge, qu'ils appellent *Tavila*; l'autre grise, nommée *Khikongo*. La derniere est si estimée, qu'on ne fait pas difficulté de donner un Esclave, ou sa valeur, pour s'en procurer une piece.

ROYAUME DE CONGO.

Leur maniere de saigner.

Remede pour la petite verole.

ROYAUME DE CONGO. Purgations.

On se purge dans le Royaume de Congo avec certaines écorces d'arbres réduites en poudre, dont la force est extraordinaire, mais qui n'empêchent pas les Negres de se livrer à leurs occupation dès le même jour. Pour les blessures, ils emploient des simples, ou le suc qu'ils en expriment. Lopez parle d'un Negre qui avoit eu le bras percé de sept coups de fleches, & qui fut gueri en peu de temps par cette voie (43).

Soupçons à l'occasion des Morts.

Lorsqu'une personne de l'un ou de l'autre sexe a paié le dernier tribut de la nature, on blame le mari, si c'est une femme, ou la femme si c'est elle qui survit à son mari, parce que l'opinion généralement établie ne permet jamais de croire qu'on puisse mourir d'une mort naturelle. On suppose toujours que le poison, ou quelqu'autre violence, a prévenu l'invitation des amis de l'autre monde, qui ne se pressent point, disent les Negres, d'appeller à eux les vivans. Ainsi, les amis & les parens du mort enlevent tout ce qui lui appartenoit, & tourmentent pendant huit jours le survivant par leurs reproches & leurs plaintes. Il le forcent de se faire raser la peau; ils le condamnent à d'autres privations, en lui re-

(43) Relation de Pigafetta, page 183 & suiv.

ROYAUME DE CONGO.

préſentant que s'il eſt coupable, ce n'eſt pas une vengeance trop rigoureuſe pour la mort de leur ami. Auſſi-tôt que les huit jours ſont expirés, ils exigent des témoignages d'innocence, ils forcent la perſonne ſuſpecte de ſe purger par les épreuves ordinaires. Si les ſoupçons paroiſſent injuſtes, elle obtient la liberté de vivre dans ſa demeure habituelle. Si les apparences ſont clairement contre elle, il n'y a point de puiſſance ni de faveur qui puiſſe la ſauver du banniſſement (44).

Cérémonies des funérailles.

Dans les Royaumes de Kakongo & d'Angoy, l'uſage ne permet pas d'enſevelir un parent ſi toute la famille ne ſe trouve aſſemblée. L'éloignement des lieux n'eſt pas même un ſujet d'exception. Les funérailles commencent par le ſacrifice de quelques poules, du ſang deſquelles on arroſe les dehors & le dedans de la maiſon. Enſuite on jette les carcaſſes par-deſſus le toit, pour empêcher que l'ame du mort ne faſſe le *Zumbi*, c'eſt à-dire, qu'elle ne revienne troubler les Habitans par des apparitions; car on eſt perſuadé que celui qui verroit l'ame d'un mort tomberoit mort lui même ſur le champ. Cette perſuaſion eſt ſi fortement gravée dans l'eſprit

(44) Ogilby, *ubi ſup.* page 536.

ROYAUME DE CONGO.

des Negres, que l'imagination seule a souvent produit tous les effets de la réalité. Ils assurent aussi que le premier mort appelle le second, sur-tout lorsqu'ils ont eu quelque démêlé pendant leur vie.

Céremonies extravagantes.

Après la céremonie des poules, on continue de faire des lamentations sur le cadavre; & si la douleur ne fournit pas des larmes, on a le soin de se mettre dans le nez du *Siliquastre* ou du poivre Indien, qui les fait couler en abondance. Lorsqu'on a pleuré & crié quelque temps, on passe tout d'un coup de la tristesse à la joie, en faisant bonne chere aux frais des plus proches parens du mort, qui demeure pendant ce temps-là sans sépulture. On cesse de boire & de manger, mais c'est pour suivre le son des tambours, qui invite toute l'assemblée à danser. Le bal commence. Aussitôt qu'il est fini, on se retire dans des lieux indiqués, où tous les spectateurs des deux sexes sont renfermés ensemble dans l'obscurité, avec la liberté de se mêler sans distinction. Comme le signal de cette infame céremonie se donne au son des tambours, l'ardeur du Peuple est incroiable pour se rendre à l'assemblée. Il est presqu'impossible aux meres d'arrêter leurs filles, & plus encore aux

Céremonies infâmes.

Maîtres de retenir leurs Eſclaves. Les murs & le chaînes ſont des obſtacles trop foibles. Mais, ce qui doit paroître encore plus étrange, ſi c'eſt le Maître d'une maiſon qui eſt mort, ſa femme ſe livre à tous ceux qui demandent ſes faveurs, à la ſeule condition de ne pas prononcer un ſeul mot tandis qu'on eſt ſeul avec elle. ROYAUME DE CONGO.

Pour conduire le corps d'un Noble à la ſépulture, on couvre le chemin de feuilles & de branches. La marche doit ſe faire en droite ligne; & s'il ſe trouve par conſéquent quelque mur, ou même quelque maiſon ſur le paſſage, on ne balance point à l'abattre. L'uſage ordinaire eſt d'enterrer quelques perſonnes vivantes dans le même tombeau, avec une proviſion de vivres & de liqueurs, afin qu'il ne manque rien au mort. Un Miſſionnaire ayant appris qu'on avoit renfermé deux Negres vivans dans le tombeau d'un Seigneur, ſe hâta, dès la nuit ſuivante, de les délivrer de cette infernale demeure. En effet, il les rendit au jour, mais deja morts, ſoit de leur ſaiſiſſement, ou des incommodités de leur ſituation. Quelquefois, à la mort d'un ami, on tue un ou deux de ſes Eſclaves, pour le ſervir dans l'autre monde. Si les Miſſionnaires font re-

Negres enterrés vifs.

Zele inutile des Miſſionnaires.

ROYAUME DE CONGO.

tentir leurs plaintes, car il se trouve des Chrétiens mêmes qui ne peuvent renoncer à ces barbares usages, on en est quitte pour désavouer froidement le fait, quoiqu'il soit vérifié avec la derniere évidence. Un Capucin apprenant qu'on alloit sacrifier une de ces malheureuses victimes, après la mort de son Maître, courut chez la veuve & lui fit un reproche amer de sa cruauté. Elle se plaignit d'abord d'être accusée injustement; mais obligée enfin de se rendre à la force des preuves, elle revoqua ses ordres inhumains. L'Auteur cite d'autres exemples qui arriverent de son temps, malgré toute la vigilance de son zele, & sans avoir jamais pû convaincre assez formellement les coupables pour se mettre en droit de les faire punir (45).

Cimetieres & leurs ornemens.

Les cimetieres des Payens sont ordinairement dans des campagnes ouvertes. On place quelque chose sur les tombeaux, suivant la qualité du mort. Sur les uns, c'est un grand amas de terre, qu'on rend capable de resister au temps. Sur les autres, on voit la corne de quelque bête extraordinaire, ou quelque vaisseau de terre. D'autres sont à couvert sous un arbre, dont les bran-

(45) Voyage de Merolla, page 674 & suiv.

ches offrent quantité d'entrelaſſemens ſuperſtitieux, qui ſont l'ouvrage des Prêtres. Au lieu d'un cercueil de bois, on enveloppe le corps dans une piece d'étoffe de coton, ſoigneuſement couſue, & revêtue au dehors d'une infinité de bagatelles. Les pauvres ſont renfermés dans une natte de paille (46).

ROYAUME DE CONGO.

(46) Merolla, *ibid.*

Fin du XVIe Volume.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XIIIe Volume.

Suite du Livre Neuvieme, & de la Deſcrition de la Guinée.

CHAPITRE IV. *Côte d'Or. Sa découverte. Etabliſſemens des Européens*, Page 1

§ II. *Etabliſſemens des Hollandois en Guinée*, 22

CHAP. V. *Géographie de la Côte d'Or*, 40

§ II. *Pays d'Anta & de Jaba, avec leurs Villes & leurs Forts*, 67

§ III. *Royaume de Commendo*, 86

§ IV. *Royaume de Fetu*, 108

§ V. *Deſcription du Cap-Corſe, principal Etabliſſement des Anglois en Guinée*, 144

§ VI. *Royaume de Sabu & de Fantin*, 177

Table des Chap. & des Paragr. 519
§ VII. *Royaumes d'Akron & d'Agouna*, 209
§ VIII. *Royaume d'Akra*, 222
§ IX. *Royaumes de Labadde, de Ningo & de Soko. Riviere de Volta*, 245
CHAP. VI. *Pays interieurs derriere la Côte d'Or*, 259
CHAP. VII. *Negres de la Côte d'Or. Figure, caractere, habillemens, mœurs & usages*, 281
§ III. *Mariage & éducation des Negres*, 327
§ IV. *Amours des femmes. Licence des femmes publiques. Salutations & visites*, 351
§ V. *Métiers, occupations & Marchés des Negres*, 367
§ VI. *Maladies, Medecins, Remedes, Morts & Enterremens des Negres*, 402
§ VII. *Religion des Negres de la Côte d'Or. Opinion qu'ils ont de Dieu, du Diable & de la Création*, 439

Fin de la Table du XIIIe Volume.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XIVe Volume.

Suite du Livre Neuvieme, & de la Description de la Guinée.

PARAGRAPHE VIII. *Gouvernement. Nobleſſe. Degrés du Peuple*, Page 1
CHAP. VIII. *Hiſtoire naturelle de la Côte d'Or*, 95
§ I. *Proprietés du climat*, ibid.
§ II. *Or & ſel de la Côte d'Or*, 112
§ III. *Arbres, plantes, racines & grains*, 120
§ IV. *Animaux ſauvages & privés*, 149
§ V. *Oiſeaux & volailles ſauvages & privés*, 192
§ VI. *Reptiles & Inſectes*, 212
§ VII. *Poiſſons de mer & de rivieres*, 230

LIVRE X.

Contenant la description des Côtes, depuis Rio da Volta jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

CHAP. I. *Côte des Esclaves. Royaumes de Koto & de Poto*, 248
CHAP. II. *Royaume de Juida, nommé aussi Fida, ou Whida*, 273
§ II. *Marchés, commerce & voitures de Juida*, 291
CHAP. III. *Negres du Royaume de Juida. Leur figure, leur habillement, leur caractere & leur nourriture*, 303
CHAP. IV. *Mariages, amusemens, maladies & funerailles du Royaume de Juida*, 322
CHAP. V. *Religion, culte, opinions des Negres de Juida*, 350
§ II. *Le Serpent de Juida & son culte*, 365

Fin de la Table du XIVe Volume.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XVe Volume.

Suite du Livre Dixieme, & de la description des Côtes, depuis Rio da Volta jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

CHAPITRE VI. *Gouvernement du Royaume de Juida*, Page 1
§ II. *Milice, armes & guerres du Royaume de Juida*, 64
§ III. *Eclaircissement sur les Malayens*, ou *les Malays, Nation qui fait le commerce à Juida*, 74
CHAP. VII. *Histoire naturelle du Royaume de Juida*, 83
§ I. *Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi*, ou *Xavier, Capitale de Juida*, 106
CHAP. VIII. *Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.* 121

§ II. *Ambaſſade du Roi d'Ardra à la Cour de France*, 159
CHAP. IX. *Deſcription du Royaume d'Ardra*, 187

LIVRE XI.

Voyages dans la Guinée & au Royaume de Benin ; contenant la deſcription du Royaume de Benin & de toute la Côte, juſqu'au Royaume de Congo.

CHAP. I. *Deſcription du Royaume de Benin*, 223
§ I. *Géographie de Benin*, 232
§ II. *Religion & Gouvernement du Royaume de Benin*, 273
CHAP. II. *Voyage au Nouveau-Kalabar, à Bandi & à Dono, par Jaques Barbot & Jean Grazilhier*, 300
§ I. *Journal de Jaques Barbot*, 301
§ II. *Journal de Jean Grazilhier, depuis Bandi juſqu'au Nouveau-Kalabar & à Doni*, 321
§ III. *Deſcription de la Côte, depuis Rio Formoſe juſqu'au Cap Formoſe*, 334
§ IV. *Côte, depuis Rio Forcado juſqu'à la Riviere du Nouveau-Kala-*

bar., nommée auſſi Rio Real, 343
CHAP. II. *Suite de la Côte, depuis le Vieux-Kalabar juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo*, 362
§ II. *Rio Galon & ſes Habitans*, 381
§ III. *Côte, depuis Rio Gabon juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo*, 401
§ IV. *Courans, pluies, vents aliſés & vents de terre ſur les Côtes de Guinée*, 411

Fin de la Table du XVe Volume.

TABLE

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

Contenus dans le XVIe Volume.

LIVRE XII.

Voyages dans les Royaumes de Congo & d'Angola.

CHAPITRE I. *Voyage d'Edouard Lopez*, Page 1
§ I. *Journal de Lopez*, 7
§ II. *Voyages & Avantures d'André*

Battel au Royaume d'Angola, 16
CHAP. II. *Voyage de Michael Angelo de Gattina & de Denis Carli de Placenza, au Royaume de Congo*, 56
§ II. *Courses évangeliques des Missionnaires de Congo*, 72
§ III. *Suite du Voyage de Carli, au travers de l'Espagne & de la France*, 124
CHAP. III. *Voyage de Jerôme Merolla dans le Royaume de Congo & dans d'autres Parties méridionales de l'Afrique*, 147
§ I. *Navigation jusqu'au Bresil, & delà au Royaume d'Angola*, 148
§ II. *Voyage de l'Auteur à Sogno, & ce qui s'y passa pendant son séjour*, 166
§ III. *Voyage de l'Auteur au Royaume de Kakongo*, 212
CHAP IV. *Voyage de Jaques Barbot le jeune & de Jean Caseneuve, à la Riviere de Congo & de Kapinda*, 273

LIVRE XIII.

Description des Royaumes de Loango, de Congo, d'Angola, de Benguela & des Pays voisins.

CHAP. I. *Royaume de Loango*, 317
§ I. *Provinces de Mayomba & de Kakongo*, 322
§ II. *Végetaux & animaux du Royaume de Loango*, 346
§ III. *Gouvernement de Loango, & Cour du Roi*, 369
§ IV. *Religion, Mokissos & Prêtres de Loango*, 395
CHAP. II. *Description du Royaume de Congo*, 415
§ I. *Ses limites, son étendue, ses Rivieres & sa Montagne*, ibid.
§ II. *Sogno*, ou *Songo, seconde Province du Royaume de Congo*, 438
§ III. *Provinces de Sundi, de Pango, de Batta & de Pemba*, 462
CHAP. III. *Figure, caractere & mœurs des Habitans de Congo*, 476
§ I. *Arts & coutumes des Moscongos*, 492

Fin de la Table du XVIe Volume.

AVIS AUX RELIEURS,
pour placer les Cartes.

N°.	TOME XIII.	*Pages*
1.	SUite de la Côte de Guinée jusqu'à la Riviere de Volta,	1
2.	Plan du Fort Anglois de Dickscove,	67
3.	Plan du Fort Anglois de Sakonda,	76
4.	Plan du Fort Hollandois de Sama,	81
5.	Plan du Fort Anglois de Commendo,	90
6.	Plan du Fort & de la Ville du Cap Corse,	150
	TOME XIV.	
7.	Suite de la Côte de Guinée jusqu'à Jakin,	248
9.	Carte du Royaume de Juida,	273
	TOME XV.	
10.	Plan du Fort François de Juida,	107
11.	Plan du Fort Anglois de Juida,	107
12.	Plan du Palais du Roi de Sabi,	115
8.	Carte du Golfe de Benin,	223
13.	Carte du Golfe de Guinée,	300
14.	Carte de la Riviere de Kalbar,	343
	TOME XVI.	
15.	Carte des Royaumes de Congo, Angola & Benguela,	317
16.	Carte de l'Embouchure de la Riviere de Zaire,	424

Pour placer les Figures.

N°.	TOME XIII.	
XI.	VUe Sud du Fort de Dickscove,	63
XIII.	Vûe Sud-Oueſt des Forts de Sukkondi,	78
X.	Vûe Sud des Forts de Commendo,	97
I.	Vûe Nord du Cap-Corse,	161

N°.		Pages.
II.	Vûe Eſt du Cap Corſe,	162
XVIII.	Vûe Nord des Forts d'Akra,	222
IX.	Bijoux d'or & Uſtanciles,	294
V.	Inſtrumens Muſicaux des Negres,	398
XXII.	Tombeaux des Rois de Guinée,	436
	TOME XIV.	
VI.	Armes des Negres de la Côte d'Or,	74
XIV.	Diverſes ſortes de Serpens,	212
XXIV.	Femmes de qualité & du commun,	317
VIII.	Armes & Inſtrumens de Muſique du Royaume de Juida,	342
XXVI.	Habits des Femmes du Roi. Dieu Agoya. Tombeaux,	358
XVI.	Proceſſion au Temple du Serpent,	386

Nota. *Les 5 N° donnés par Supplement, contenant les Oiſeaux de Guinée, Singe d'Angola, Chimpanez âgé de 21 mois, & les Poiſſons; à l'Hiſtoire Naturelle*, 95

	TOME XV.	
XX.	Punition d'une des Femmes du Roi de Juida & de ſon Amant,	4
XVII.	Couronnement du Roi de Juida,	22
VII.	Plantes du Royaume de Juida,	84
III.	Vûe Sud-Oueſt de Villiam-fort,	109
IV.	Vûe des Comptoirs Européens de Sabi,	119
XXV.	Maiſons de Benin,	246
	TOME XVI.	
XXI.	Jagas avec leurs Habits & leurs Armes,	37
XIX.	Cité de Loango,	431
XXIII.	Dom Daniel de Sylva, Comte de Sogno,	442

Nota. *On s'eſt trompé pour les N° XII & XV qui ſont pour le Volume ſuivant.*

215

HISTOIRE DES VOYAGE

TOM. 16

13

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm